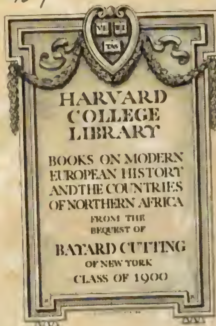
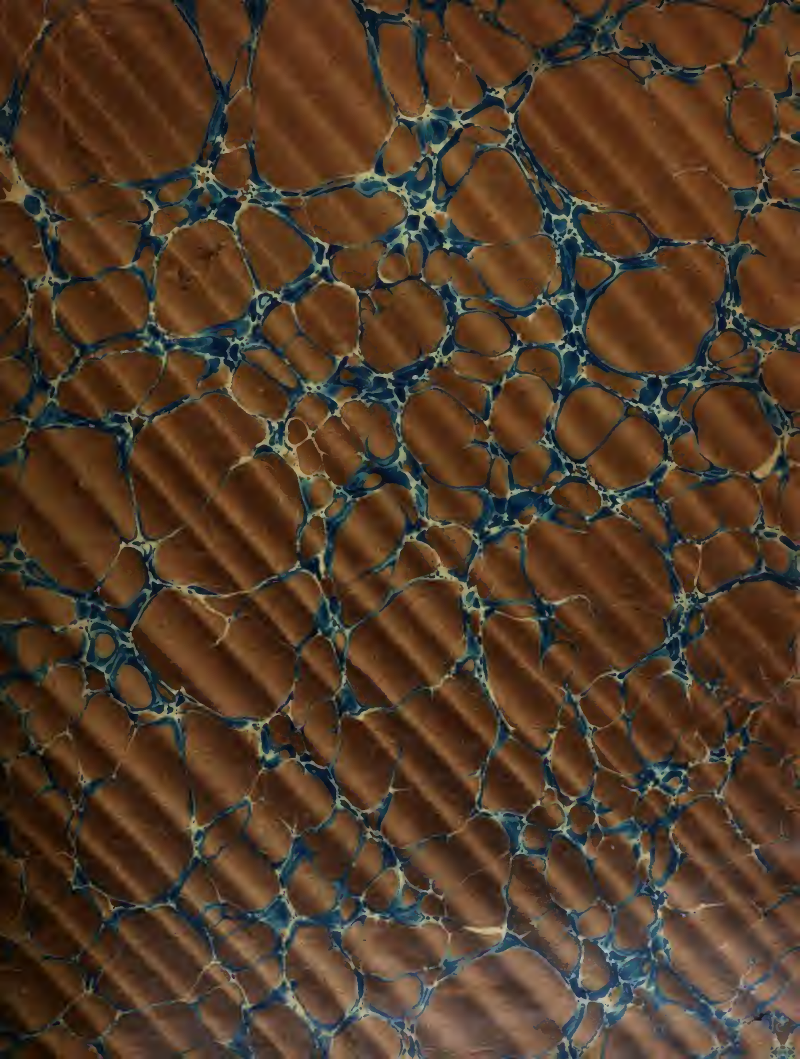
REVUE SAVOISIENNE




VE RI TAS
HARVARD
COLLEGE
LIBRARY
BOOKS ON MODERN
EUROPEAN HISTORY
AND THE COUNTRIES
OF NORTHERN AFRICA
FROM THE
BEQUEST OF
BAYARD CUTTING
OF NEW YORK
CLASS OF 1900



(Omnes omnium caritates patria una complexa est.)

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ

PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

HISTOIRE — SCIENCES — ARTS — INDUSTRIE — LITTÉRATURE

AUTEURS DES ARTICLES DE LA TROISIÈME ANNÉE

BERNARD AUGUSTE, à Paris.
BOUVIER D', vice-président de la Société Florimontane.
CALLOUD-CHARLES, pharmacien à Chambéry.
CROISOLLET, notaire à Rumilly.
DELAFONTAINE MARC, de Genève.
DESPINE ALPHONSE, avocat à Annecy.
DUCIS, professeur d'histoire au collège d'Annecy.
DUFOUR, à Rumilly.
LECOY DE LA MARCHE, archiviste de la Haute-Savoie.
MACON LOUIS, de Lancy.
MORLOT ADOLPHE, ancien professeur à Lausanne.
MORTILLET (GABRIEL DE), naturaliste à Milan.
PHILIPPE JULES, secrétaire de la Société Florimontane.
RABUT FRANÇOIS, de Chambéry, professeur d'histoire à Agen
REPLAT JACQUES, président de la Société Florimontane.
REVON LOUIS, conservateur du musée d'Annecy.
SEVEZ, ancien professeur au cours technique de Chambéry.
TROYON FRÉDÉRIC, professeur à Lausanne.

COMITÉ DE RÉDACTION

DUCIS — LECOY DE LA MARCHE — JULES PHILIPPE — LOUIS REVON

1862 — 3me ANNÉE

ANNECY
IMPRIMERIE DE LOUIS THÉSIO
1862


HARVARD COLLEGE
NOV 8 1911
LIBRARY.

3me Année — N° 1. (Omnes omnium caritates patria una complexa est) 15 janvier 1862

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur;

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels

Les communications de tous genres adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

REVUE SCIENTIFIQUE

PREMIÈRE SESSION GÉNÉRALE DES SOCIÉTÉS SAVANTES DE FRANCE A LA SORBONNE. — SESSION SCIENTIFIQUE DE MANCHESTER.

L'année 1861 vient d'être témoin de deux grandes assises de la science qui ont eu lieu presque jour pour jour, l'une en France et l'autre en Angleterre. L'intérêt qui s'est attaché à ces réunions, l'importance et la variété des questions qu'elles ont suscitées, traitées d'ailleurs par des hommes spéciaux et élucidées par des discussions sérieuses en dehors de toute personnalité; l'affluence considérable de savants qu'elles ont attirés, en ont fait un événement digne de prendre place dans l'histoire des recherches intellectuelles de notre époque. Ces sortes de congrès ont l'inappréciable avantage de rapprocher les pionniers de la science, de réchauffer leur zèle et de provoquer l'accomplissement de leur tâche par l'échange rapide de leurs idées. En outre, ils gagnent à la science un plus grand nombre d'adeptes, et par le spectacle des découvertes naissantes qu'ils nous donnent, ils rendent de plus en plus manifeste la marche progressive de nos connaissances. — Loin de moi la pensée de reproduire *in extenso* la physionomie de ces nouveaux débats, le cadre de la *Revue* ne le comporterait pas; mais les quelques documents que j'ai réunis vont me permettre d'en citer les principaux traits.

I.

Session française de la Sorbonne. — Travaux des savants des départements depuis dix ans.

M. le Ministre de l'instruction publique, voulant imprimer une impulsion plus forte à la marche du travail scientifique dans toutes les parties de la France, en consacrer l'utilité par une plus grande publicité et récompenser les travaux les plus importants et les mieux faits, a convoqué pour la première fois, sous les voûtes de la vieille Sorbonne, toutes les sociétés savantes de l'Empire. A sa voix, près de trois cents membres sont accourus de toutes parts pour se communiquer le résultat de leurs travaux. Cinq séances ont été tenues du 21 au 25 novembre dernier, cinq séances pendant lesquelles les mémoires les plus divers ont été lus et discutés. En voici quelques-uns.

I. *Section de physique et de mécanique*. — 1. Mémoire d'*optique*, par M. Bernard, de Bordeaux.

2. Mémoire sur les *demi-lentilles*, comprenant la description d'un compensateur pour la mesure des franges, par M. Billet, de l'académie des scinces, arts et belles-lettres de Dijon.

3. M. Favre, de l'académie des sciences de Marseille, a communiqué le résultat de ses *Recherches sur la chaleur dégagées par le mélange de deux liquides chimiquement actifs*.

4. M. Dupré, professeur à la faculté des sciences de Marseille, a présenté un *mémoire sur la résistance que les fluides opposent au mouvement*. L'auteur énonce un théorème nouveau qui permet de calculer cette résistance même dans le cas de grande vitesse des projectiles.

5. M. Morren, doyen de la faculté des sciences de Marseille, a donné connaissance de ses expériences remarquables sur la *phosphorescence des gaz raréfiés* (hydrogène, oxygène, azote, bi-oxyde d'azote). — M. Morren, en présentant la phosphorescence comme le résultat des décompositions et des combinaisons successives qui s'opèrent au sein du gaz, ouvrirait la voie à un nouvel ordre de faits qui ne sera pas d'une minime importance en physique, tant au point de vue de l'expérience que de la théorie.

6. MM. Quet et Seguin, de Grenoble, ont présenté l'explication de la *stratification de la lumière électrique dans les gaz raréfiés*.

7. M. Arthur, de l'académie des sciences de Caen, a rattaché la *déviation du pendule à l'action combinée de la rotation et de la translation de la terre et même de la translation du système solaire*.

II. *Section de chimie*. — 1. M. Isidore Pierre, de la société Linnéenne de Normandie, a communiqué ses *Recherches sur la production des matières grasses dans le colza* et a donné les proportions et la répartition de ces matières dans les différentes parties de la plante aux diverses époques de son développement.

2. M. Béchamp, de l'académie des sciences de Montpellier, a présenté le résumé de ses *Recherches sur la Xyloïde et sur les nouveaux composés nitriques de la fécule.*

3. M. Nicklés, professeur à la faculté des sciences de Nancy, a exposé le résultat de ses *Recherches sur les métaux du groupe de l'azote.* — Les composés qu'il a étudiés lui ont démontré que le bismuth doit être rangé à côté de l'antimoine et de l'arsenic, dans le groupe des métalloïdes, où tout le monde est déjà d'accord pour placer l'azote et le phosphore.

4. M. Filhol, de l'académie des sciences de Toulouse, a communiqué ses *Recherches sur quelques matières colorantes.* Ce chimiste s'est surtout occupé de la matière qui a reçu le nom de *Xanthogène* et qui prend naissance quand on plonge des fleurs blanches dans une dissolution alcaline. — M. Filhol a isolé cette matière pour la première fois et a reconnu son identité avec le *quercitrin*, qui existe dans les fleurs du marronnier d'Inde et de la gaude.

III. *Section de zoologie.* — 1. M. Dareste, de l'académie des sciences de Lille, a annoncé qu'il a repris les études commencées, il y a quarante ans, sur la *production artificielle des monstruosités*, par Geoffroy-Saint-Hilaire, puis abandonnées par cet illustre naturaliste.

2. M. Jourdan, professeur à la faculté des sciences de Lyon, a fait part d'une communication sur *quatre grands mammifères nouveaux.*

3. M. Hollard, professeur à la faculté des sciences de Poitiers, a présenté une série d'*Etudes relatives au squelette des poissons.* Il s'est surtout attaché à mettre en relief les caractère que peut fournir le système osseux pour la classification de ces animaux.

4. M. Joly, professeur à la Faculté des sciences de Toulouse, s'est livré depuis deux ans à des expériences sur les *générations spontanées.* Il a pleinement adopté l'opinion de Pouchet, le premier qui ait réveillé en France, durant ces années dernières, cette vieille théorie d'Aristote. — M. Joly a présenté l'ouvrage dans lequel il a rassemblé comme en un seul corps de doctrine les faits indiqués par les partisans de cette école que M. Pasteur, au nom de la science officielle, s'est chargé de combattre.

IV. *Section de botanique.* — M. Faivre, directeur du jardin botanique de Lyon, a communiqué des *observations sur les usages des sucs propres dans les végétaux.* — D'après ses expériences, les sucs contenus dans les vaisseaux lactifères pourraient, en l'absence d'autres éléments nutritifs, servir à l'entretien des plantes.

2. M. Aubergier, de la Société des sciences de Clermont, a fait connaître une *variété de pavot* le plus propre à la production de l'opium en France. Il a recommandé la variété du *pavot à graines noires*, qui fournit plus de morphine que le pavot à œillette.

3. M. Baudrimont, professeur à la faculté des sciences de Bordeaux, a donné connaissance de ses *Expériences sur l'action de la lumière solaire sur la végétation.* — Selon lui, chaque espèce de lumière colorée possède une action chimique spéciale; chacune de ces espèces de lumière peut être complètement inerte à l'égard de certaines matières et au contraire très active à l'égard de certaines autres. Aucune lumière colorée ne permet aux végétaux de parcourir toutes les phases de leur végétation, et sous l'influence de cette lumière aucun d'eux ne fleurit ni ne fructifie. Pour que les phénomènes de la végétation s'accomplissent, il faut absolument l'intervention de la lumière blanche.

4. M. Duval-Jouve, de l'académie de Strasbourg, a lu un mémoire sur les *Rapports qui existent entre les Equisetacées et les Fougères.* — Dans la pensée de l'auteur, ces deux familles du règne végétal ne doivent plus être séparées comme elles l'ont été jusqu'à ce jour dans les classifications universellement adoptées.

5. M. Clos, directeur du jardin de plantes de Toulouse, a présenté une *Esquisse de la végétation d'Ussal* (Arriège). — L'auteur de cette étude s'est attaché à faire connaître les plantes les plus intéressantes de ce département, dont on ne possède aucune flore, et à établir les relations de la végétation d'Ussal avec la nature particulière de cette contrée.

V. *Section de géologie.* — 1. M. Alexis Perrey, professeur à la faculté des sciences de Dijon, a présenté un mémoire sur *les tremblements de terre et les phénomènes volcaniques au Japon.* — La première partie de ce travail a trait à la description des volcans du Japon et de leurs produits; la seconde renferme l'histoire des manifestations éruptives de ce grand phénomène.

2. M. Coquand, président de la société d'émulation de Provence, a décrit les *formations géologiques* qu'il a constatées dans l'Afrique méridionale et notamment les découvertes récentes qu'il doit à ses deux derniers voyages dans la province de Constantine. — Il a reconnu quatre formations : 1° la formation des schistes cristallins; 2° la formation jurassique; 3° la formation crétacée; 4° la formation tertiaire. Les divers étages que comportent ces formations apparaissent en Afrique aussi complets qu'en Europe.— La découverte, dans ce terrain crétacé, de plus de deux cents espèces fossiles nouvelles, a largement compensé les fatigues que le géologue marseillais a éprouvées sous le soleil de l'Afrique.

3. M. Raulin, de la société Linnéenne de Bordeaux, a présenté une note intitulée: *Aperçu sur les terrains tertiaires de l'Aquitaine occidentale.*

4. M. Lory, membre de la Société de statistique de Grenoble, a présenté un mémoire portant pour titre : *Questions étudiées pendant la dernière réunion de la Société géologique de France, en septembre* 1861, *dans les Alpes de la Savoie et du Dauphiné.*

Ce mémoire, qui contient l'exposition des résultats acquis par l'étude des terrains alpins, faite sur les lieux par les membres de la Société, a soulevé une longue discussion entre les géologues présents à la séance. Des découvertes faites en Maurienne ont fixé tout dernièrement la classification des terrains alpins, restée jusque-là dans le domaine de l'incertitude. Le renversement des couches du sol est le fait inattendu qui est venu tout expliquer et qui, soumis sur les lieux, en septembre dernier, à une vérification décisive, ne peut plus laisser aucun doute. Ainsi les terrains alpins rentrent dans l'ordre ordinaire de succession des stratifications et des éruptions géologiques. — MM. Hébert, Coquand, Leymerie et Jourdan, prenant successivement la parole, ont discuté divers points de géologie relatifs à la classification de ces terrains.

VI. *Section de médecine.* — M. Morel, membre de la Société de médecine de Rouen, a présenté une *Note sur les variétés maladives de l'espèce humaine.* — Ce travail a été l'occasion d'une discussion prolongée concernant les causes de la dégénérescence de l'espèce humaine, la mortalité des enfants trouvés et la mortalité dans les fabriques.

2. M. Bourgade a donné connaissance d'une étude sur la *pellagre d'Auvergne.* — La pellagre, constatée pour la première fois dans les Asturies et dans le Milanais, et qui s'est montrée à Paris en 1841, existe en Auvergne à l'état sporadique. Jusqu'ici l'altération du maïs a paru, aux yeux de tous les observateurs qui se sont occupés de cette question, comme la cause productrice de cette affection. En Auvergne, les choses se passeraient autrement, puisque, dans ce pays, le maïs n'est pas consacré aux usages alimentaires. La véritable cause de la pellagre en Auvergne, suivant M. Bourgade, c'est l'appauvrissement de la constitution sous l'influence de la misère ou d'une alimentation insuffisante jointe à l'action trop fréquente de l'action solaire.

On peut voir, d'après cette rapide énumération, à combien de questions le congrès a touché, quel nombre d'expériences et d'observations nouvelles il a fait connaître, expériences et observations venant éclairer d'un jour nouveau ces grands et éternels problèmes que poursuivent sans cesse les hommes d'étude. Un trait digne de remarque et que je dois signaler, c'est l'étude nouvelle des terrains de nos Alpes qui ont été l'objet d'une longue et vive discussion et qui ont obtenu les honneurs de la séance où se traita cette intéressante question de géologie.

Passons maintenant à l'analyse du *discours sur les progrès des sciences dans les départements* pendant la dernière période décennale, prononcé par M. Milne Edwards, président de l'Académie des sciences, le 25 novembre, à la distribution des récompenses aux sociétés savantes présentes au congrès. Ce discours a principalement porté sur les travaux des naturalistes français.

Vient en première ligne le doyen d'âge des zoologistes de la France, M. *Léon Dufour*, qui depuis plus d'un demi-siècle, consacre à des investigations scientifiques tous les instants dont l'exercice de la médecine lui permet de disposer. Fixé au pied de Pyrénées, dans la petite ville de St-Sever, il a su trouver le temps de faire une longue série de travaux sur la structure intérieure des insectes, sur la botanique descriptive et sur la lichenographie. Par ses écrits qui remplissent plusieurs volumes de l'Académie des sciences, il a beaucoup contribué au progrès de l'anatomie comparée. L'amour de la science a toujours été son unique mobile, et, malgré ses quatre-vingts ans, il est tout aussi passionné dans ses recherches qu'il l'était dans sa jeunesse. — M. *Eudes Deslongchamps*, de la faculté de Caen, autre vétéran de la science, dont la vie a été consacrée à étudier principalement les fossiles des environs de Caen ; toujours consulté avec profit par les paléontologistes, même les plus éminents.

M. *Gervais*, doyen de la faculté des sciences de Montpellier, compte parmi les hommes les plus zélés pour la science. Noble cœur, plein d'activité et dans toute la force de l'âge, il parcourt avec le plus grand bonheur la voie ouverte par Cuvier. Il a publié de nombreux travaux sur la zoologie. Mais son principal titre à l'estime des naturalistes est son ouvrage relatif à la détermination des ossements fossiles du midi de la France, ouvrage capital et de premier ordre, par la masse de connaissances qu'a dû réunir son auteur. — Strasbourg possède aussi un zoologiste habile, M. *Lereboullet*, dont les recherches sur l'anatomie comparée et sur l'embryologie ont reçu à plusieurs reprises des récompenses de l'Académie des sciences. — A Lille, M. *Lacaze-Duthiers*, professeur de zoologie, s'occupe de l'anatomie et de la physiologie des animaux marins. En 1860, l'Académie des sciences a couronné ses recheches sur les mollusques. — Pour clore la liste des zoologistes de l'Université, il faut mentionner les observations de M. *Brulé*, de Dijon, sur le système appendiculaire des insectes et ses expériences sur la nutrition des os ; — les recherches de M. *Hollard*, de Poitiers, sur l'organisation et la classification des poissons ; — les publications de M. *Joly*, de Toulouse, sur la tératologie et la maladie singulière des vers-à-soie ; — les expéciences de M. *Faivre*, de Lyon, sur les propriétés physiologiques de diverses parties du système nerveux des insectes ; — les expériences de M. *Dareste*, de Lille, sur la production artificielle des anomalies organiques ; — les observations de M. *Favre*, d'Avignon, sur les mœurs et les métamorphoses de certains insectes ; — celles de M. *Lespès*, de Dijon, sur l'histoire naturelle des fourmis blanches de la Rochelle ; — les nombreuses publications de M. *Mulsant*, de Lyon, sur la faune entomologique de la France, qui ont fait, depuis longtemps, de leur auteur, un des plus infatigables et des plus habiles entomologistes de l'Europe ; — enfin, les travaux de M. *Etallon*, de Gray, sur les fossiles du terrain jurassique. — Ajoutons encore à cette liste, et c'est justice, le nom d'un des nouveaux concitoyens que la France s'est donnés, M. *Verani*, professeur au lycée de Nice, dont le bel et splendide ouvrage sur les céphalopodes de la Méditerranée, que j'ai eu l'occasion d'admirer chez lui le 15 mars 1859, a rendu de grands services à cette partie de la zoologie. Cet éminent observateur a terminé depuis plusieurs années un nouveau volume sur les mollusques nus du littoral de Nice, qu'il m'a fait l'honneur de me confier et qui est resté inédit entre ses mains, en raison des frais considérables que doit entraîner cette publication. Que M. Verani se console, la France, sa patrie d'adoption, y pourvoira !

D'autres naturalistes en dehors de l'université se sont livrés à des recherches longues et pénibles. — M. *Cotteau*, de la société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, est connu par ses études approfondies sur les zoophytes fossiles de la famille des échinides. — M. *Guéné*, de Châteaudun, cultive avec succès l'entomologie. — M. *Hesse*, de Brest, a recueilli beaucoup d'observations judicieuses sur les crustacés inférieurs. — M. *Morelet*, de l'académie de Dijon, entraîné par son amour pour les sciences naturelles, a entrepris à ses frais plusieurs voyages lointains. Il a publié de nombreux écrits sur les productions des pays qu'il a parcourus et notamment sur les mollusques du Portugal et des Açores, ainsi que sur la faune de l'Amérique centrale.

Plusieurs naturalistes ont formé des collections d'une grande importance pour l'étude. Les collections de M. *Lecoq* à Clermont, de M. *Pouchet* à Rouen, de M. *Jourdan* à Lyon, sont des modèles en ce genre.

Pendant cette période, la zoologie a perdu cinq hommes qui ont puissamment contribué à ses progrès et dont elle doit conserver les noms, ce sont *Macquart* de Lille, *Grateloup* de Bordeaux, *Thiolière* de Lyon, *Nodot* de Dijon, et *Dujardin* de Rennes.

La physiologie humaine a dû des progrès notables à plusieurs membres du corps médical des départements. — Ainsi, M. *Denis*, de Commercy, au milieu des labeurs de la pratique médicale dans la petite ville de Toul, s'est livré avec persévérance à des investigations délicates sur la composition chimique du sang. — M. *Blondlot*, de Nancy, a livré au public des recherches et des expériences d'un haut intérêt sur la digestion. — M. *Chauveau*, de Lyon, a repris l'étude de la physiologie du cœur et donné sur les mouvements de cet organe des observations d'un grand mérite. — La structure intime des muscles a fourni de nouvelles considérations à M. *Rouget*, de Montpellier, tandis que M. *Ollier*, de Lyon, s'inspirant des travaux de M. Flourens, est venu remettre en lumière plusieurs points de la régénération des os.

La botanique a participé également à ce mouvement général et depuis la fondation de la société botanique de France, nos richesses végétales ont été inventoriées sur tous les points du territoire national. — Durant la dernière période décennale, trois grands ouvrages ont paru, les *Mousses d'Europe*, par MM. Bruch et Schimper; la *Flore française*, de MM. Grenier et Godron, et les *Etudes sur la géographie botanique de l'Europe et en particulier sur la végétation du plateau central de la France*, de M. Henri Lecoq. Cet ouvrage, qui se compose de neuf volumes in-8°, a été commencé le 15 janvier 1854 et terminé après quatre ans et demi de travaux de rédaction. Le dernier volume a paru le 30 juin 1858. — Les recherches de M. *Thuret* sur les algues portent sur le mode de reproduction des plantes marines, les mémoires de M. *Fée*, de Strasbourg, sur la famille des fougères, les travaux de MM. *Martins et Planchon*, de Montpellier, de M. *Jordan*, de Lyon, de M. *Clos*, de Toulouse, de M. *Bornet*, d'Antibes, de M. *Lejolis*, de de Cherbourg, ont dignement soutenu la réputation des botanistes français. — Durant ces dix dernières années, la botanique a enregistré des pertes sensibles. La mort est venu frapper *Dunal*, le successeur de l'illustre Decandolle à Montpellier, le respectable et laborieux *Seringe* à Lyon, *Chauvin* de Caen, l'admirable et savant préparateur des algues de la Normandie, *Guépin* à Nantes, *Delastre*, auteur d'une flore de la Vienne, *Desvaux*, à qui l'on doit la flore de l'Anjou et enfin ce regrettable *Boivin*, qui, en arrivant de Madagascar avec 12 caisses, vint tristement expirer à l'hôpital de la marine à Brest en 1852.

Les géologues ne sont pas restés en arrière du mouvement; en tous lieux ils ont payé un large tribut à la science. — M. *Daubrée*, en 1852, s'est fait connaître par la description géologique du département du Bas-Rhin. M. *Lory*, de Grenoble, publie en ce moment un travail analogue sur la partie de la région alpine qu'il habite. — Les mémoires intéressants qu'il a publiés, ses nombreuses observations météorologiques, ses courses multipliées ont placé depuis longtemps M. *Fournet*, de Lyon, parmi les géologues les plus actifs et les plus féconds de la France. — M. *Lecoq*, de Clermont, s'occupe depuis trente ans d'une magnifique carte géologique de la partie centrale de l'Auvergne. — La constitution de l'Aquitaine et de quelques autres parties de la France a été étudiée par M. *Raulin*, de Bordeaux. — MM. *Leymerie* à Toulouse, *Coquand* à Marseille, *Rouville* à Montpellier, *Delbos* à Mulhouse, *Terquem* à Metz, *Triger* du Mans, *Perrey* à Dijon ont voué leur existence à la solution des questions géologiques. — Enfin, rappelons les célèbres découvertes de M. *Lartet* dans les flancs de la colline de Sansan près d'Auch et payons un juste tribut de regrets à la mémoire de *Durocher*, de Rennes, dont la perte a été si affligeante.

La chimie qui, depuis Lavoisier, a tant contribué à la prospérité de l'industre et à la gloire de la France, a poursuivi ses conquêtes loin de Paris comme dans la capitale. — *Gerhardt* a posé à Montpellier les bases de sa grande réputation. Il est mort à Strasbourg, sa ville natale, à l'âge de quarante ans, sans avoir eu la satisfaction d'accomplir son œuvre. — Tout récemment *Braconnot* avait établi son laboratoire à Nancy et avait fait de cette ville un foyer de lumière pour les chimistes. — *Laurent* est mort à Bordeaux laissant un nom célèbre. — MM. *Kuhlmann et Girardin* se livrent à Lille à des recherches scientifiques dont l'industrie bénéficie chaque jour. — Mais en dehors des facultés et des ressources qu'une grande ville peut offrir, il s'est trouvé un homme doué d'un rare esprit d'investigation qui, isolé et abandonné à ses propres ressources, a été conduit à de belles découvertes, grâce à sa persévérance. Sans maître, sans autre laboratoire que celui qu'il s'est créé dans sa modeste demeure, M. *Dessaignes*, receveur municipal de la ville de Vendôme, s'est livré à des recherches difficiles et d'un haut intérêt sur la constitution des diverses substances organiques. Ses découvertes ont été couronnées l'année dernière par l'Académie des sciences. — MM. *Malagutti* de Rennes et *Isidore Pierre* de Caen sont bien connus dans la science par les nombreux travaux qui ont signalé leurs noms.

La physique, comme les sciences qui précèdent, compte dans les départements bon nombre d'adeptes qui ont acquis une juste renommée. — L'optique et l'électricité doivent au vénérable M. *Delezenne*, de Lille, des instruments ingénieux et des recherches d'une haute valeur. — M. *Abria*, de Bordeaux, suivant ce noble exemple, a exploré avec un rare talent un champ nouveau ouvert par les découvertes de Faraday. — A Toulouse, M. *Boisgiraut* avait continué l'œuvre d'Ampère, et aujourd'hui nous voyons à Grenoble M. *Quet* venir compléter les travaux de Fresnel et de Cauchy sur la diffraction. — Un des membres les plus distingués du corps enseignant, M. *Favre*, de Marseille, a enrichi la science d'un grand nombre de faits relatifs à la théorie de la chaleur. — On doit à M. *Dagnin* un traité de physique très estimé et à M. *Billet* un important ouvrage sur l'optique. — MM. *Bertin*, de Strasbourg, *Nickles* de Nancy, *Seguin* de Grenoble sont tout autant de noms qui font honneur à la physique des départements.

L'astronomie n'est pas négligée et les noms bien connus de M. *Valz* à Marseille, de M. *Petit* à Toulouse, et du docteur *Lescarbault* dans le village d'Orgères, en Normandie, suffisent pour en témoigner.

Cette longue et incomplète énumération prouve surabondamment que toutes les sciences sont cultivées avec succès dans les différentes provinces de la France

et que partout se rencontrent des hommes dévoués, des intelligences d'élite, des existences modestes et laborieuses qui acceptent avec bonheur l'honorable mission d'en maintenir le culte et d'en reculer les bornes.

II

Session scientifique de Manchester. — Questions posees. — Discours d'ouverture du Président.

L'Association britannique pour l'avancement des sciences, qui compte aujourd'hui trente et un ans d'existence, a tenu sa réunion annuelle le 4 septembre dernier. Deux mille membres se sont donnés rendez-vous dans la ville de Manchester, et quand on voit se former une assemblée aussi nombreuse pour entendre et discuter les plus graves questions, on peut juger par là de l'immense intérêt que nos voisins d'outre-Manche portent aux recherches scientifiques. Sans négliger le domaine de la théorie, la science anglaise s'attache de préférence aux applications utiles : de là le but de l'Association de *chercher le bien-être de l'humanité*, suivant la belle parole de Bacon, et de provoquer une amélioration de plus en plus grande. Aussi tous les sujets traités et abordés devant cet imposant congrès tendent-ils à des résultats pratiques. Voici quelques-unes des questions les plus neuves qui aient fixé l'attention dans cette circonstance.

La structure du cuivre, vue au microscope, par M. Vivian ; — mouvement des glaciers, par M. Hopkins ; — les glaciers du Groënland, par le colonel Shaffner ; — de l'excédant d'eau dans les parties australes du globe, par M. Yatel ; — la flore irlandaise, par le docteur Dickie ; — effets de la diète des prisons sur la santé, par le docteur Edouard Smith ; — ravages causés par *le teredo* sur les navires, par M. Gwyn Jefferys ; — de l'acclimatation de l'homme, par le docteur Hunt ; — antiquité de la race humaine, par M. Crawfurd ; — le coton, par M. Bazley. — Toutes ces questions ont été longuement traitées dans les divers comités qui ont siégé pendant six jours, du 5 au 11 septembre. Ces comités étaient au nombre de sept et répartis ainsi qu'il suit : sciences physiques et mathématiques ; — sciences chimiques ; — géologie ; — botanique et zoologie ; — géographie et ethnologie ; — sciences économiques et statistiques ; — enfin, sciences mécaniques.

Dans son discours d'ouverture, M. William Fairbairn, président pour l'année 1861-1862, s'est attaché à démontrer que l'homme, à toutes les époques, a été stimulé à cultiver la science et à créer des industries par l'urgence de satisfaire à ses besoins et de pourvoir à sa sécurité. Et si les besoins sont en raison directe de l'agglomération de l'homme, c'est dans les pays les plus peuplés qu'il faut s'attendre à rencontrer les inventeurs en plus grand nombre.

Il présente une revue rapide des découvertes en astronomie, des progrès de la chimie qui n'a cessé d'augmenter le bien-être général par l'analyse des matières alimentaires, la purification des eaux et la dénonciation des fraudes. La médecine, l'industrie, l'agriculture lui doivent de grands progrès. Ainsi *l'aniline*, découverte par le docteur Hoffmann, forme aujourd'hui la base des teintures rouge, bleue, violette et verte. Cette découverte affranchira non seulement l'Angleterre de toute importation de matières tinctoriales, mais même en fera le marché où viendront s'approvisionner les autres nations. — Il en est de même de la *composition de l'acier*. En 1857, M. Rinks démontra que le nitrogène est un élément constitutif de l'acier, M. Desprez ayant prouvé quelques années auparavant que le fer peut se combiner avec ce gaz. Cette théorie fut reprise plus tard par MM. Caron et Frémy qui démontrèrent que le cyanure d'ammonium est l'élément qui convertit le fer en acier. Ces découvertes auront pour résultat certain de substituer une méthode simple, peu coûteuse, à des procédés coûteux et incertains.

Après quelques considérations sur les théories géologiques auxquelles se lie une application pratique de tous les jours, le savant orateur passant à la botanique et à la zoologie, énumère les services rendus à la géographie et à l'ethnographie par Humboldt pour ses recherches sur la géographie physique de l'Amérique, par le capitaine Parry et sir James Ross dans leurs expéditions polaires ; par le docteur Livingstone, le capitaine Speke et M. Macdonald Stuat, les trois intrépides et courageux explorateurs de l'Afrique et de l'Australie.

Arrivant à la mécanique, M. Fairbairn montre les améliorations majeures obtenues depuis soixante ans dans cette branche des sciences. Il fait un historique succinct des progrès réalisés et montre leur influence sur la prospérité générale. Il rappelle les immenses services que le génie de notre siècle a rendus à la civilisation et qu'il voit dans trois moyens principaux, les canaux, la navigation à vapeur et les chemins de fer. — Les canaux à bon marché organisés par Brindley et Sméaton donnèrent à la spéculation commerciale une impulsion inouïe avant eux et vinrent remplacer avec avantage les chariots et les bêtes de somme, les seuls modes de transports en usage, il y a cent ans, sur des routes rudimentaires. — La canalisation arrivée à son terme de développement, un nouveau mode de propulsion fut trouvé et la vapeur se présenta avec son étonnante célérité et sa merveilleuse précision. En 1812, pour aller de Holyhead à Dublin et franchir une distance de 116 kilomètres, il fallait toute une semaine. Aujourd'hui, il suffit de trois heures *(en tous temps)*. Alors un voyage d'Amérique demandait deux mois ; aujourd'hui il s'accomplit en huit à onze jours. — Cette révolution était à peine opérée qu'il s'en produisit une autre. L'introduction des premiers navires à vapeur comptait moins de vingt-cinq ans lorsque la même puissance fut employée à obtenir une rapidité plus grande encore par le moyen de la locomotive et des convois.

M. le Président considère ensuite la machine à vapeur qui a changé toutes les habitudes de la vie ; le bien-être du pauvre surtout a été augmenté, les manufactures ont décuplé et le temps et l'espace ont été comblés. La vapeur laboure la terre, moud les grains, tisse les étoffes et fait tout le travail des usines. — Il consacre en dernier lieu quelques mots à la télégraphie et compare les résultats obtenus par les télégraphes terrestres et les télégraphes sous-marins. Les premiers fonctionnent sans la moindre difficulté ; mais pour les seconds, que de déboires les attendent encore.

Tel est le tableau, très incomplètement résumé, de l'admirable spectacle que nous a offert la réunion de Manchester, de cette grande ville qui, pour être le centre de l'industrie manufacturière des îles britanniques, n'en poursuit pas moins les progrès des sciences avec un zèle

et un dévouement à tout jamais dignes de nos éloges. Ces deux grandes assises de la science sont destinées à montrer une fois de plus le génie opposé des deux nations dans les recherches intellectuelles : d'une part, la France, toujours passionnée pour la gloire, toujours maîtresse souveraine dans les grandes questions de doctrines et de prosélytisme scientifique; d'autre part l'Angleterre, avec son caractère éminemment positif et inventif, perpétuellement en quête de moyens et d'applications utiles. Elles nous montrent, en fin de compte, l'intelligence humaine, planant sur toutes les préoccupations du jour, comme insatiable de voies nouvelles, cherchant éternellement à entasser conquêtes sur conquêtes et à ajouter sans cesse aux résultats acquis des résultats nouveaux. Ainsi se retrouve la science en face du grand mot de Daniel, qui reste l'expression la plus vraie de la loi imposée à ses œuvres : *Pertransibunt multi et semper adaugebitur cognitio.*

Dr Louis Bouvier.

DU MAGNÉTISME

SOUVENIRS

(Suite et fin)

Cette agitation que nous voyions augmenter d'intensité, chaque fois que la malade se rapprochait de quelque meuble en soie ou en métal autre que de l'or, se calma graduellement, et Mme Eugénie parut de nouveau transportée dans le monde des esprits. Comme elle ne prononça aucune parole, nous ne pûmes savoir les hallucinations qui se présentaient à elle ; cependant, il est probable qu'elle se trouvait devant un personnage imposant : peut-être développait-elle en silence et sous une forme nouvelle les sentiments dont nous l'avions déjà vue pénétrée envers la Divinité. Quoi qu'il en soit, cette phase de la crise fut une des plus attachantes. La grandeur du sujet qui occupait la malade avait ennobli ses traits et ses allures ; ce n'était plus des gestes rapides, une démarche légère et folle ; ce n'était plus, si je puis parler ainsi, une expression de danseuse, mais tout en elle avait pris un caractère de noblesse et de grandeur. Je me rappellerai toujours l'instant de l'invocation et celui de la prière. Combien je regrettais de ne pouvoir reproduire par quelques coups de crayon les poses pleines de dignité et à la fois si gracieuses de Mme Eugénie. C'eût été une riche et magnifique étude. Je n'ai pas encore pu m'expliquer comment cette pantomime nous impressionnait aussi fortement, comment elle nous paraissait si intelligible, la malade ne pouvant s'aider de la magie du regard et ses yeux demeurant toujours fermés.

Mais de plus longs détails sur ce sujet fatigueraient peut-être : les scènes muettes ne peuvent parler qu'aux souvenirs.

Bien que sortie de cet état d'extase, Mme Eugénie continua à être méditative. Elle se promenait, parlant à voix basse à elle-même ; il nous parut qu'elle s'occupait d'une personne partie la veille pour Lyon, car nous distinguâmes plusieurs fois son nom, monsieur X., monsieur X. Peu à peu la voix de la malade devint plus distincte : « Il est arrivé, disait-elle..., mais pourquoi « aller dans cette maison ?... Il est si heureux d'être « libre encore... Et ne sait-il pas qu'on cherche à le « marier... La jeune fille est jolie, riche, c'est vrai ; mais « quel caractère ! quels antécédents !... Monsieur X... « prenez garde; on vous trompe... Ah ! mon Dieu ! il « hésite... Bon ! un refus... Je suis contente de lui... « Oh non ! il devrait résister à tout. L'imprudent ! « pourquoi, après avoir triomphé d'une part, se laisser « entraîner à un nouveau torrent... Cela lui deviendrait « funeste... je veux le lui dire. »

Après ces paroles prononcées avec vivacité, mais comme par secousses, Mme Eugénie se tourna vers la jeune personne dont les chants avaient produit les premières scènes que j'ai rapportées. — « Pauvre « Azaël ! tu veux partir aussi, toi... et pour des pays « lointains... et dans huit jours, penses-tu ?... Non, « oh ! non, tu ne le pourras pas... Ne sais-tu pas qu'une « maladie est en toi ?... Vois la couleur de ton sang... « Oh ! dans huit jours, tu seras bien inquiet, bon Azaël ! « et moi aussi. »

Ces quelques mots, écrits à mesure que la malade les prononçait et que la liaison des faits m'a empêché de faire précéder par une observation, doivent paraître sans intérêt. Je les jugeais ainsi et je serais encore porté à les regarder comme les rêves d'une imagination exaltée ou comme ces craintes vagues qui, parfois, s'emparent d'un cœur aimant : cependant, je dois le dire, tous les détails de la première révélation (peut-on l'appeler autrement ?) se trouvaient de la plus exacte vérité, ainsi que peu de jours après nous l'apprîmes de monsieur X ; et la justesse de la seconde fut également confirmée par les événements ultérieurs.

Ce période de la crise fatigua beaucoup Mme Eugénie. La sueur coulait abondante sur son visage, et les contractions nerveuses se succédaient plus nombreuses. La douleur se montrait plus vive, tantôt sur une partie du corps, tantôt sur une autre. C'était là un signe précurseur de la transposition complète de la vue, de ce phénomène encore plus contesté que celui de la vision à distance. Dans quelques instants nous allions être appelés à prononcer sur la réalité d'un fait que l'académie de médecine de Paris devait plus tard, en octobre 1840, déclarer impossible, à la suite de l'expérience que tenta le docteur Teste, concourant au prix Burdin. Dans cette circonstance, le *Journal de Médecine pratique* formula une condamnation en termes assez légers : « Le vigoureux athlète du magnétisme, disait-il, le « docteur Frappart abandonnera-t-il ces questions qui « cessent d'être à l'ordre du jour ? L'Académie ne de« mandera pas mieux que de ne plus avoir de vertes « admonitions de son aristarque. Mais pourtant, l'inté« rêt du magnétisme s'épuise ; car, après tout, que nous « importe que, par exception, une fille hystérique « puisse lire quelques mots à grand peine en ne se ser« vant pas de ses yeux comme vous et moi ? »

Mme Eugénie se plaignait beaucoup, disant qu'un feu ardent la consumait ; qu'elle sentait ce feu courir avec rapidité dans ses veines et s'arrêter surtout à la poitrine et aux extrémités. Tout à coup elle s'approche d'un secrétaire, saisit une plume et écrit une lettre adressée à une jeune personne qu'elle entourait de l'affection la plus dévouée.

« Marie, Marie, mon bon ange, Jenny (Eugénie) t'a « écrit ; permets à Azaëla d'en faire autant et je suis « bien sûre que le petit baron de N... se chargera aussi

« de ce billet ; j'aimerais beaucoup t'avoir là près de « moi, pour te donner un baiser bien doux et te dire « tant de choses qui t'intéressent personnellement. Oh « oui, j'ai besoin d'en causer; viens, viens !...— Adieu, « mon ange, repose en paix, et que pendant ton som« meil, ton esprit soit bercé par des songes de bon« heur, de pures et délicieuses joies, semblables à « celles que l'on goûte près de toi lorsqu'on en est ai« mée. Qu'à ton réveil, les songes s'envolent pour faire « place à la réalité de bonheur que tu mérites. Que, « sans cesse, Dieu verse sur ta tête, abondantes et pré« cieuses, ses bénédictions ; et qu'à chaque pas que tu « feras dans la vie, tu poses tes petits pieds d'ange sur « des fleurs sans épines. Qu'il en soit de même pour « celle qui t'a donnée au monde et qui t'aime. Adieu, « bon ange. »

Cette lettre, rapidement écrite, nous offrit un double intérêt. D'une part, Mme Eugénie, ne pouvant s'aider des yeux toujours fermés, paraissait y suppléer par la lumière phosphorescente qui s'échappait de ses doigts, car la main gauche suivait la droite comme pour en reconnaître le travail. D'un autre côté, nous ne pûmes qu'être frappés de la différence du style chez la malade, selon qu'elle se trouvait ou non plongée dans le sommeil magnétique. Autant Eugénie, soit Jenny, avait une phraséologie embarrassée, longue et pénible, autant Azaëla savait trouver spontanément une diction pure, élégante et gracieuse.

Encouragés par ce premier fait, nous résolûmes de tenter une expérience. M. B., chimiste établi à Chambéry et peu connu, je le crois, de Mme Eugénie, traça quelques mots qui furent placés à la partie du pied indiquée par la malade, et celle-ci récita facilement, mais par mots entrecoupés, la phrase suivante : « Si la guérison « des malades était en raison directe de l'intérêt qu'ils « inspirent, la vôtre serait aussi prompte que la pen« sée. » (14 octobre 1838.) Mme Eugénie nous fit même remarquer que l'écrivain avait commis une faute d'orthographe en ne mettant pas la lettre S au mot *qu'il*. Durant cette lecture, nous avions, par précaution, enveloppé la tête de la malade avec une écharpe et plusieurs étoffes noires ; ses bras étaient croisés sur la poitrine; et étendue sur son lit de repos, elle froissait avec ses pieds la feuille de papier soumise à leur action ; sur chacun de ceux-ci on remarquait une petite tache très rouge : c'était à cette place que Mme Eugénie s'efforçait d'appliquer l'écriture grosse, mais assez serrée, de M. B. Cette dernière particularité qui, si je ne me trompe, a échappé jusqu'ici à toutes les remarques, fournira peut-être un jour une explication matérielle de la transposition des sens. Au reste, lorsqu'on interrogeait la malade sur la cause de ce phénomène, elle répondait : « C'est comme si l'organe de la vue descendait : c'est « singulier, il me semble que c'est un fluide... Quoi qu'il « en soit ma vue descend, et quand ma lumière s'y « porte, je vois... La vue est là fixée ; c'est ainsi que « s'opère la perception ; la lumière étant à telle ou telle « place, montre les objets à la vue. Chose singulière, « je vois les objets éclairés comme par le soleil. »

Un étranger, certainement inconnu à la malade, venait d'entrer dans une salle voisine ; nous demandâmes à Mme Eugénie qui il était et ce qu'elle en pensait. Elle répondit après un court instant de contention : « C'est un homme de terre. » Il eût été difficile de déterminer plus exactement la profession et le caractère de cet homme qui, riche propriétaire foncier, mettait son unique bonheur à grossir ses propriétés exploitées par lui-même, et qui avait, plus d'une fois, sacrifié à ce sentiment toutes les autres affections.

Cette série d'expérience avait beaucoup fatigué Mme Eugénie ; il eut été impossible de reconnaître dans son visage enflammé, dans ses chairs meurtries et palpitantes de fièvre, la jolie somnambule du commencement de la soirée, aux joues fraiches, animées par la jeunesse et un sourire plein de douce bienveillance. Il était temps de clôre cette longue et pénible veillée ; mais l'agitation où se trouvait jetée la malade ne permettait pas d'y songer de sitôt. Mon père conseilla alors un moyen qu'il avait vu employer et révéler par une somnambule elle-même. Rien de plus simple que ce procédé ; il suffisait de croiser les bras sur la poitrine en faisant reposer l'extrémité de la main droite sur la naissance de l'avant-bras gauche, et *vice versâ*.

La malade s'empressa d'agir comme on l'indiquait et un calme profond s'empara d'elle ; sa respiration, d'abord pressée et très forte, baissa graduellement.

Loin de troubler ce repos réparateur, nous causions à voix basse des faits extraordinaires accomplis sous nos yeux : chacun apportait au trésor commun les observations qu'il avait pu faire ; nous applaudissions à l'heureux succès du moyen employé pour tranquilliser la jeune femme, admirant l'intuition qui avait suggéré à une malade elle-même ce précieux moyen de calmer ses souffrances. L'un de nous signalait (1) cette espèce d'odeur phosphorique qui présageait la disposition aux crises, odeur analogue à celle de l'aigrette électrique. Un autre faisait remarquer la différence énorme que semblaient produire les différentes voix, dont les unes fatiguaient la malade, tandis que les autres lui apportaient manifestement le bien-être. Un troisième rappelait un fait très curieux observé déjà chez d'autres sujets et qu'il avait cru devoir attribuer à la supercherie de la malade, mais dont la sincérité lui était désormais manifeste (2), c'était l'existence d'ecchymoses diverses produites pendant la crise, puis dissipées par l'électricité qui déterminait, sur le point d'où l'on tirait l'étincelle, une ampoule horticée. L'ecchymose disparaissait après quelques heures et tombait en poussière analogue au charbon brûlé. Ces taches étaient en général noires ; cependant elles apparaissaient bleuâtres ou verdâtres sur les points mis en contact avec du cuivre rouge ou du cuivre jaune. Dans ce cas, l'électricité agissait aussi, mais plus lentement. Les taches de la même teinte, produites par de l'indigo ou de la couleur verte sur une personne en santé, n'étaient aucunement modifiées par l'étincelle, bien que l'action en eût été fort prolongée. Tous nous étions surpris de ce vif et brillant éclair s'échappant du corps de la malade et qui avait marqué une des crises de catalepsie. Chacun de nous rappelait les phénomènes si manifestes dus à l'influence des métaux ; des plaques de zinc, de cuivre, d'argent, de fer, d'étain avaient parfois suffi à rendre le mouvement au membre qui semblait être paralysé; d'autres fois, placés à la nuque, aux orteils, etc., ils avaient procuré des saveurs différentes aux boissons et à la nourriture. Le cuivre surtout appliqué aux orteils

(1) Mlle A. R. — (2) Mme V.

faisait simuler la mastication, et la malade s'était écriée : « Oh ! que c'est bon ! je puis déjeuner à bon compte et délicieusement. »

Les instants s'écoulent vite lorsque l'on parle avec enthousiasme, et une heure avait déjà passé depuis le moment où notre intéressant *sujet* s'était assoupi ; le calme le plus entier ne cessait de régner en lui. L'un de nous remarqua qu'il était étonnant de n'entendre rien auprès de son lit de repos, pas même le bruit de la respiration. Notre attention éveillée se porta dès lors tout entière sur M[me] Eugénie. Quelle fut notre émotion en l'apercevant blanche et froide comme un marbre : la vie semblait s'être retirée ; à de rares intervalles nous entendions cependant prononcer le mot *tombe*. En vain interrogeait-on la malade, en vain essayait-on de la réveiller par des passes magnétiques : tout semblait rester sans effet ; et la jeune somnambule était toujours là, froide, presque inanimée, les bras rivés sur la poitrine. Le sommeil a si souvent été comparé à la mort !... Nous tremblions qu'au lieu de procurer le sommeil le moyen employé, mais d'une manière trop prolongée, n'eût déterminé la mort elle-même.

Néanmoins une circonstance nous rassurait : un sentiment extrême de contentement et de bonheur se laissait deviner dans tous les traits de M[me] Eugénie. Peu à peu la figure se colora, le mouvement reparut, nous pûmes constater des soubresauts légers, mais fréquents. Dès ce moment l'état physique de la malade n'attesta plus que de vives souffrances et comme une lutte intérieure. La vie revint lentement, sans toutefois mettre fin au sommeil magnétique.

Aussitôt que M[me] Eugénie put nous rendre compte des sensations qu'elle venait de traverser, nous l'interrogeâmes avidement ; elle nous répondit par ces mots (1) :

« Le premier sentiment que j'éprouvai, dit-elle, fut « celui du bien-être ; il se prononça dès que mes bras « se trouvèrent croisés de la manière par vous indi« quée. Mon corps, jusque-là endolori et brûlant dans « toutes ses parties, ressentait une fraîcheur indicible. « Une molle lassitude succéda bientôt. Le bien-être où « je me trouvais fut ensuite remplacé par un assoupisse« ment involontaire et l'enraidissement de tous mes « membres... j'avais froid. Je ne pouvais faire le moindre « mouvement ; la pensée de la mort se présenta à moi ; « j'eus peur et je sentis tout mon corps frémir. Cepen« dant mon âme était calme, elle commençait à être « heureuse. L'âme voulait sortir du corps et il s'établis« sait une lutte entre l'âme et le corps... L'âme éprou« vait un commencement de bonheur... L'âme jouissait, « et le corps souffrait horriblement de la séparation « qu'il pressentait. Dans la lutte qui s'établissait entre « le corps et l'âme, il semblait que ce fût le paradis « voulant combattre avec l'enfer. Parce que le corps « sentait la vie s'en aller ; parce qu'il sentait que l'âme « allait prendre son essor, le corps se roidissait... il « voulait se livrer à des accès de fureur. Mais l'âme a « été la plus forte ; elle voulait maîtriser le corps, Dieu « les a forcés à rester unis... Je vis une lumière qui « tombait du ciel comme un torrent. C'est alors que tu « entendis ces mots qui t'effrayèrent ; je disais : *Ça* « *tombe !*... Tu compris *la tombe !* Si tu avais vu com« bien c'était beau ! Je voudrais pouvoir te le représen« ter ; mais je ne puis le comparer à rien de ce que nous « voyons. La lune qui verse sa lumière dans les lacs, tu « sais combien cela est admirable ! Eh bien, ça ne peut « te donner qu'une faible idée de ce fluide qui m'appe« lait à lui et m'entraînait. Je montais par ce chemin... « et je jouissais d'un bonheur inexprimable. Je voyais « le ciel chargé d'étoiles qui tremblaient comme dans « nos lacs ; mais tout était plus beau, plus pur. Je « voyais aussi mon corps presque privé de vie, là, sur « mon lit, et toi qui donnais des soins à ce corps... Mon « âme ne tenait plus à mon corps, si ce n'est par des « liens imperceptibles... Et puis j'arrivai à une région « bienheureuse d'où je vis les Anges, plus haut les « Archanges, plus haut les Séraphins, et au-delà les « Puissances. » (Les intonnations de la voix vont progressant jusqu'au dernier mot que M[me] Eugénie prononce avec une conviction enthousiaste que rien ne peut rendre.) « Au-delà est Dieu, mais nul œil humain ne peut le « voir... Ce n'est pas encore le ciel que j'ai vu ; c'est une « région, un monde différent du nôtre. Tout y est aé« rien... On vit, on existe, et l'on ne *souffle* pas comme « le font les corps vivants. On a des corps brillants, « mais notre corps est comme une vision... C'est comme « une robe transparente où il n'y a rien dedans que notre « âme... On voit comme des prairies, pourtant ce ne sont « pas nos prairies ; tout y est brillant... Le ciel y a aussi « des étoiles, mais l'air n'est pas agité, il est pur. On ne « désire plus rien, on est dégagé de tout. Je commence « maintenant à comprendre ce que Jésus-Christ a dit de « cette plénitude de bonheur... et quand on a goûté ce « bonheur, on ne peut que désirer d'y rester toujours... « On voit tous les soins rendus à notre corps lorsqu'on « meurt ; mais cela ne nous touche plus. A la mort le « corps retourne à la terre, *le fluide au fluide* et l'âme « au créateur... Cependant l'âme combattait toujours « avec mon corps... elle l'a maîtrisé en rentrant entiè« rement en lui... puis nos deux êtres se sont réconci« liés parce que tu as voulu que cela eût lieu... Ton « corps agissait sur mon corps et ton âme sur mon « âme... l'animation de ton corps agissait sur celle du « mien..... Tout était tranquille en ton corps et par « conséquent calmait le mien. Ton âme qui était bien « tranquille dans ton corps appelait la mienne dans le « mien... ton âme appelait mon âme, non point dans « ton corps mais dans le mien... Tu peux bien l'appeler « à toi... être vivifié par son influence, te grandir par « elle... mais tu ne pourrais la faire entrer en toi... Tu « ne peux pas avoir deux âmes... Elles peuvent s'en« tendre, se joindre presque, mais non se confondre... « L'âme entièrement séparée du corps ne peut rentrer « dans un autre corps, elle retourne alors vers son au« teur.... Dans l'état de veille, vous ne pouvez com« prendre cette force irrésistible qui s'établit entre « nous... j'ai la conscience de ma liberté, et cependant « mon indépendance est anéantie. Tu commandes et « j'obéis, parce que Dieu le permet.... La différence « d'agonie qu'on voit chez les mourants provient pres« que toujours du plus ou moins de force vitale... Une « personne qui n'a que peu de force aura une agonie « beaucoup moins longue et moins violente que celle « qui en a beaucoup... Le plus ou le moins de force dé« pend de l'organisation plus ou moins solide, des or-

(1) Je reproduis littéralement les expressions employées par M[me] Eugénie et recueillies par l'un des témoins, M. G.

« ganes plus ou moins proportionnés entre eux... Il ne « faut pas croire que la personne soit toujours animée, « bien que l'on voie son corps qui se remue... Le corps « peut être animé sans être vivant... l'animation n'est « pas la vie : c'est l'âme qui est la vie de l'homme. « Quand le corps a beaucoup de force vitale, une grande « abondance de fluide, il peut être animé pendant un « certain temps, quoique l'âme en soit sortie... C'est « comme une corde d'instrument qui vibre encore, bien « que l'on ait cessé de lui donner l'impulsion et qu'elle « soit impuissante à produire un son... Et quand la « corde est grosse, longue, la vibration dure plus long- « temps que si la corde se trouve mince et courte... Tu « avais beaucoup de fluide et il a agi fortement sur le « mien... mais seul il n'eût pas suffi; ta volonté a plus « fait encore. Au moment de la catalepsie mon corps « est comme un linge mouillé et gelé; si tu le forces « violemment, il se brise; mais sitôt que ton fluide l'a « réchauffé, il n'offre plus de résistance et s'affaisse sur « lui-même. »

Interrogée au sujet des sensations qu'elle éprouvait à l'occasion de ses crises, la malade nous disait (1) : « Plusieurs nuits à l'avance j'éprouve le pressentiment des « crises que je redoute; puis après quelques heures de « calme surviennent les malaises; je commence à ne plus « voir de l'œil gauche, à ne plus entendre de l'oreille gau- « che; la machoire est à moitié paralysée; puis je ne sens « plus mon bras du même côté : le coude devient très pe- « sant, les jambes sont lourdes, enfin les pieds sont enva- « his et je ne sens plus rien. Si je veux alors soulever un « membre, il me semble n'être plus à moi; il me paraît « comme séparé de mon corps: pourtant ma volonté est « entière. Oh! combien alors je désire les passes ma- « gnétiques; c'est un fluide qui envahit mon être, le ré- « chauffe, le fait revivre. Celui qui, pour moi, sacrifie une « partie de sa vie ; puis-je l'aimer autrement que l'on « vénère son père! mais il faut qu'il soit bon, aimant : « tant d'autres croient me faire du bien qui ne m'ap- « portent que des douleurs et je suis forcée de les subir. « On ne saurait croire combien certaines voix, certaines « étoffes, certaines couleurs, certains fluides me fati- « guent... Ceux qui rient de nos caprices ne savent pas « que tout semble vivant pour nous, que toute chose a « une action agréable ou pénible. La divine providence « n'a rien fait d'inutile... On se rit de nos plaisirs ou de « nos maux, hélas! trop réels, et pourtant dans son « orgueil l'homme se dit qu'il ne juge jamais qu'après « avoir entendu ! »

Auprès d'autres malades (2) qui gardaient les yeux ouverts, nous avons remarqué un fait de strabisme produit instantanément sous la décharge d'une bouteille de Leyde. Voici l'explication qui en fut donnée : « Mes étincelles s'écartent des yeux et vont aux deux « côtés de la poitrine, — alors mes yeux sont tirés en « sens contraires, ce qui les fait loucher. » Dans cet instant qui se prolongeait pendant plusieurs minutes, les yeux étaient fixes et grandement ouverts par la rétraction des paupières. La malade en riait et ne paraissait pas être péniblement affectée.

Voilà toute une histoire bien étrange et qui ouvre un vaste champ aux systèmes. Un sourire d'incrédulité en accueillera sans doute les détails : je ne puis que lui répondre : *Et pourtant j'ai vu toutes ces choses.*

Après avoir analysé la majeure partie de la séance dont je fus un des témoins, je n'ai cru pouvoir mieux faire que de copier textuellement les *révélations* de Mme Eugénie. Elles renferment une métaphysique profonde, et, pour ainsi dire, elles nous montrent du doigt bien des choses qui pour la plupart sont et demeureront longtemps un mystère. Il doit être difficile de devenir *croyant* sur ce simple récit : cela est impossible pour quiconque n'a pas vu des faits de cette nature se dérouler sous ses yeux. Aussi les phénomènes offerts par cette maladie sont-ils rejetés comme fabuleux et sont-ils traités comme un jeu de l'imagination par la plupart de ces hommes qui disent : Je ne crois que ce que je touche ; notre raison est au-dessus de pareilles jongleries : qu'importe à nous de savoir qu'une *fille hystérique* puisse lire *par les pieds plutôt que par les yeux comme vous et moi !*

Un jour, gardons-en l'espérance, un patient et consciencieux scalpel mettra à nu les causes de cette singulière affection. Une série de laborieuses observations nous dira si des effets aussi étranges qui embrassent à la fois et l'être moral et l'être physique, ont une existence réelle. Les travaux de mon père, si Dieu lui avait permis d'y mettre le couronnement, me semblent indiquer la route à suivre, prudente du moins alors même qu'elle ne pourrait conduire à un succès décisif. Quant à moi, j'ai rempli ma tâche en retraçant le récit d'un témoin, ignorant sans doute, mais qui a vu et qui dès lors a cru. Toutefois, je dois le reconnaître, il ne suffit pas d'être convaincu ; il faut encore et toujours rester observateur impassible : car si des faits réels, incontestables se produisent, trop souvent aussi un certain désir d'intéresser peut faire dévier la malade de sa première sincérité. D'un autre côté encore, la *croyance* de l'expérimentateur, le charme sous lequel il est involontairement placé, et l'espérance de pouvoir constater des phénomènes jusqu'alors inaperçus, toutes ces circonstances, dis-je, peuvent parfois donner, pour lui, l'apparence de la vérité à des faits auxquels le charlatanisme aurait pris une large part. A. DESPINE.

(1) Mme A. B. — (2) Mme V.

ARCHÉOLOGIE

GEVRIER

En rendant compte à la Société Florimontane, dans sa séance du 13 avril dernier, d'une excursion archéologique vers l'église de Gevrier, je disais que les ruines, et surtout l'abside, me paraissaient présenter les caractères de la fin du XIIe siècle; j'en exceptais toutefois la grande fenêtre de la nef, qui n'est qu'une contrefaçon du XIVe, la porte d'entrée qui est du XVIe, ainsi que la fenêtre du chevet qui a remplacé la baie romane du milieu. Les deux autres baies de l'abside ont été murées, ainsi que deux niches d'une époque postérieure, et, comme pour mettre le sceau au mauvais goût de ces restaurations, la niche de droite a été bouchée par une coupe ovale en pierre, dont on a abattu le bord supérieur pour le niveler avec le mur. C'était probablement un bassin de baptistère, car le fond est percé d'un trou étranglé.

Les moulures de la table de l'autel témoignent de son antiquité; car ces ornements sont devenus inutiles depuis que les linges recouvrent habituellement nos autels, même hors le temps du sacrifice.

Viollet-le-Duc n'hésite pas à attribuer à la primitive Eglise ces tables, conservées quelquefois dans des édifices bien postérieurs, entre autres à l'église de Saint-Sernin à Toulouse, à celle de Montréal près Avallon, etc. (1) L'absence de la capsule-reliquaire au bord antérieur reporte aussi la confection de cette table à l'époque où elle se plaçait sur les reliques de quelque saint, lorsqu'on n'avait pas de tombeau sur le couvercle duquel on put offrir le sacrifice. C'est en souvenir de cet usage que le reliquaire aussi bien que le massif de l'autel portent encore la dénomination de *tombeau*.

Un petit bloc carré orné de moulures en panneaux forme la moitié du massif de l'autel collatéral à gauche. La table de celui de droite, formée en partie par une tête de stèle, est supportée d'un côté par un tronçon de colonne de $0^m,40$ de diamètre. La partie supérieure d'un fût avec astragale, de même marbre et de la même dimension, se trouve à un kilomètre plus loin, à la maison de M. Gaillard. On m'apprit que des tronçons de colonnes, des briques, des poteries, etc., avaient encore été trouvées dans le labour autour du chœur.

Cette église a succédé, selon toute apparence, à un monument religieux élevé là à l'époque romaine. Malheureusement, le débris d'inscription qui relate ce dernier fait n'a plus que les trois dernières lignes, dont la première est même brisée à moitié et la dernière vient encore de subir une détérioration dans la démolition de la sacristie.

LXIVLIV
OPTATV
D S P

En achevant proportionnellement les traits qui restent de la première ligne, on pourrait essayer de lire EX. IVLIV*s* OPTATV*s* D*e* S*ua* P*ecunia* D*edit*, ou plutôt *Faciendum Curavit*, car l'espace qui reste exige deux lettres abréviatives.

Si le mot *optatus* s'entendait du *lieutenant* d'un centenier, pourrait-on lire L*egionis* X ou XI ou XIV, avec les noms de mérite ou de création IVLI*æ* V*ictricis*, etc. ? C'est très douteux. Outre que le mot de *legio* est indiqué habituellement par trois lettres LEG, la légion XI a porté le titre de *Claudia*, qui ne se trouve pas ici. Les deux autres étaient *géminées*, mais sans aucun titre, au moins dans la *Notice des dignités de l'Empire romain*. L'exclusion du mot *legio* me dispense de consulter d'autres documents plus circonstanciés sur les titres des légions.

Il faut donc revenir à la première lecture, sauf à voir dans LX un chiffre dépendant des mots précédents, si on ne peut pas y reconnaître un nom propre commençant par EX.

Mais, quelle que puisse être l'interprétation de la partie qui manque, le peu qui nous reste de cette inscription autorise suffisamment à conclure que l'auteur du votif devait avoir quelque fortune et peut-être une *villa*.

Tout près de là, autour de la maison de Mme Burnod, ancienne dépendance du château d'Alléry, on avait trouvé, outre le sceau d'un seigneur d'Alléry que possède aujourd'hui le musée, plusieurs tombeaux en dalles schisteuses, du genre de ceux de Lovagny, de Doussard, et d'autres localités de la Savoie, sur lesquels l'archéologie n'a pas dit encore son dernier mot, bien qu'ils semblent appartenir à l'époque des invasions.

Tout faisait donc présumer que le plateau de Gevrier ne serait peut-être pas moins intéressant à étudier que celui d'Annecy-le-Vieux, et que les maisons de plaisance établies à l'époque romaine sur ces deux coteaux confirmeraient de plus en plus l'existence d'une ville dans la plaine des Fins, si riche déjà en découvertes archéologiques.

Mes prévisions ne tardèrent pas à se réaliser. Deux mois après, M. Gaillard, maire de Gevrier, faisant miner un champ, rencontra d'anciennes constructions presque à fleur de sol. Quelques membres de la Société Florimontane s'y transportèrent et purent constater le caractère romain de plusieurs des objets découverts, entre autres du *rudus*, des plaques de marbre, de tuf scié, une clef, des débris de poterie au vernis blanc, en terre rouge, terre noire, terre de samos, un fragment de meule de moulin en scorie, des manches d'outil en bois de cerf, des coquilles d'huîtres, des contrepoids de tisserand et nœud, de filets en brique, des bases, des chapiteaux, etc. Les charbons et le calcaire vitrifié indiquent assez que la destruction de cette habitation a été le résultat d'un incendie.

Deux tombeaux, semblables à ceux trouvés chez Mme Burnod, posaient sur l'intersection et s'étendaient ainsi sur les *rudera* de deux pièces. On imagine quel désordre il y a eu dans cette *villa* pour que les ruines aient dû abriter les restes des barbares goths, francs ou burgondes qui venaient d'en achever la destruction. Peut-être même les ve et vi^e siècles sont-ils innocents de ces excès et faut-il les attribuer aux hordes sarrasines, hongroises ou normandes du xe siècle.

M. Revon a levé le plan de ces ruines, dessiné les débris d'architecture, et a enrichi le musée de l'estampage des inscriptions et des objets les plus rares et les plus caractéristiques. Parmi ces derniers, un tube en os lutinait surtout les antiquaires. Il sifflait parfaitement. A son retour d'Afrique, M. Revon en vit plusieurs semblables au musée de Lyon, et reconnus pour des sifflets de théâtre! Il y avait donc un théâtre à la ville de *Baut*, à moins que quelque famille aristocratique eût apporté cet objet d'une autre ville de l'Empire. Grâce aux travaux de la route, aux fouilles persévérantes et à l'esprit conservateur de M. Gaillard, les richesses archéologiques de Gevrier ont augmenté. Des matériaux précieux qui allaient être employés à l'empierrement de la route, ont échappé au vandalisme. Une dalle qui servait autrefois de marchepied d'autel a révélé l'inscription suivante :

SENNIVS-MARCIANVS-ET-SEX-CAPRILIVS-AT.

Une tête de stèle se trouvait tout auprès, de la même sculpture que celle de l'autel à droite, mais beaucoup moins conservée, et ressemblant à celles qui couronnent les autels tauroboliques de Lyon, ainsi que quelques monuments funéraires soit de Lyon, soit d'Aime (Savoie). Je crois reconnaître la stèle qui supportait une de ces têtes, dans une pierre quadrangulaire

(1) *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du* XIe *au* XIVe *siècle*, tome II.

de 1m, 35 de longueur, sur 0m, 88 de largeur, au mur méridional du chœur. Des moulures formant un cadre 0m, 54 de large entouraient une inscription d'au moins dix lignes, mais tellement détériorée que je n'ai pu y reconnaître que seize caractères. Le mot *filiæ* indique suffisamment que c'était un cippe funéraire. Enfin un débris d'inscription est venu tendre la main au sifflet de théâtre. C'est une longue pierre de 0m, 29 d'épaisseur et de 0m, 57 de hauteur, arrondie par le haut comme un mur de clôture. Malheureusement, elle est brisée, et on ne peut plus lire que ces lettres de 0m, 12 de hauteur :

EATRVM ET

Taillée à angle droit après ce dernier mot, elle devait être jointe à une autre dont la découverte donnera probablement le nom de l'établissement renfermé avec le *théatrum* dans la même enceinte, ou de l'exercice public qui avait lieu au théâtre, comme chez les Grecs (1). Les gradins du sanctuaire sont de la même taille. Dans les fouilles de M. Gaillard se trouve une pierre longue de 2m, 30 et haute de 0m, 27, taillée en arc, comme pour l'escalier d'un théâtre ancien. Si celle-ci avait fait partie d'un des gradins supérieurs de la *cavea*, la mesure de son rayon donnerait environ 4 mètres pour le *proscenium*. Les gradins du chœur et quelques blocs des murs de l'église sont de la même dimension.

Je n'examine pas ici si le théâtre était public ou privé. Dans le premier cas, les Allobrogo-romains de *Bautæ* auraient imité les Grecs, en adossant leur théâtre à un coteau voisin, tandis que les Romains les élevaient au beau milieu de leurs villes.

La seconde hypothèse n'a rien non plus d'invraisemblable; car les villas pouvaient aussi bien avoir leurs théâtres qu'elles avaient leurs thermes, comme ceux de Menthon, de Veyrier, des Barattes et d'Annecy-le-Vieux. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il était réellement situé au plateau de Gevrier; car les matériaux n'y auraient été transportés d'ailleurs que pour servir à la construction de quelques édifices au moyen-âge.

On remarque bien en effet dans le château d'Alléry plusieurs blocs qui ont appartenu à d'autres constructions. L'église de Gevrier en contient aussi plusieurs, outre ceux que j'ai énumérés plus haut. Mais les objets trouvés à la profondeur d'un mètre chez M. Gaillard, ceux mêmes trouvés en fouillant autour de l'église, tronçons de colonne, débris de poterie, etc., étaient évidemment enfouis sur place avant la construction des deux seuls édifices publics du pays. On peut en conclure avec assurance que la stèle et l'inscription du théâtre, isolées des constructions du moyen-âge, faisaient partie, comme tout le reste, d'un monument antique élevé sur ce plateau.

Espérons que d'ultérieures recherches viendront jeter un nouveau jour sur cette question et feront succéder aux conjectures les réalités de l'histoire. Cependant il serait urgent de recueillir ces pierres avec celles qui gisent sous les portiques de l'hôtel-de-ville, en attendant qu'une salle des antiques, depuis si longtemps réclamée par la Société Florimontane, vienne les réunir avec tant d'autres objets, précieux monuments de l'histoire nationale. DUCIS.

(1) Cicer., *Pro Flacc.* 7. Tacite, *Hist.* II, 80.

CROQUIS ALGÉRIENS

UNE FÊTE DE NÈGRES

Errant un jour au hasard dans les ruelles tortueuses qui font de la partie supérieure d'Alger le labyrinthe le plus pittoresque, je fus guidé vers la rue Benali par un bruit souterrain, semblable à celui de la machine d'un bateau à vapeur. Qu'est-ce donc, me disais-je, que ce *broumbroum broumbroum*... qui remue le sol et trouble tout un quartier? Est-ce une locomotive allant et venant sans trêve sur une plaque tournante? Est-ce un battoir à écorces, un train de pilons, un atelier de chaudronnerie?

C'était de la musique de nègres.

Vers le sommet de la ruelle, une petite porte en ogive s'entrebâille pour laisser pénétrer deux ou trois mauresques. Un nègre avance la tête et me fait signe d'entrer, en ajoutant quelques paroles gracieuses en langue franque :

— *Franceze bono, toi mirar la casa negro? negro far fantasia besèf.* (Autrement dit : Mon cher Français, veux-tu voir la maison des nègres? ils sont en grande fête.)

Les rameaux d'un figuier ombragent une cour mauresque. Des arcades en fer à cheval, supportées par des colonnettes, font le tour des quatre faces. Des drapeaux rouges à liseré jaune s'inclinent devant la galerie du premier et unique étage. Derrière la balustrade en bois tourné, découpé, festonné, on entrevoit une triple rangée de négresses et de mauresques, regardant avec une fixité magnétique le seul Européen qui assiste à la cérémonie. La cour est peuplée de noirs accoutrés de la façon la plus drolatique : sur le pantalon bouffant attaché au genou et surmonté d'une ceinture rouge, vous voyez tantôt une chemise française à petits pois, flottant au gré du zéphyr; tantôt une blouse bleue, une veste de matelot, un ancien habit de soirée acheté chez quelque revendeur juif. Le turban, longue pièce d'indienne blanche à lignes roses, est enroulé en boudins horizontaux. Les assistants ont une mine réjouie et l'air de braves gens qui ne demandent qu'à se divertir. Un nègre, me voyant accroupi à l'écart, m'invite avec force gesticulations d'amitié à m'asseoir sur un tabouret qu'il place près de l'orchestre, attention dont mon cœur lui a su plus de gré que mes oreilles. Un négrillon m'apporte une tasse de Rio brûlant, tandis qu'un autre explique tous les détails de la fête. Je demande, entre parenthèse, si dans beaucoup de sociétés de la nation civilisée on accueillerait un étranger avec autant de cœur que le font ces enfants du désert?

Vingt-huit musiciens nègres, disposés sur deux rangs, occupent le fond de la cour. Les uns ont de larges castagnettes en fer, clouées aux deux bouts d'une tige fixée à la main par une courroie; ils les frottent avec violence et produisent ainsi un tapage dont on se ferait une idée affaiblie en jouant des cymbales avec tous les couvre-plats d'un restaurant. D'autres se démènent sur des tambourins, des timbales, d'énormes caisses qu'ils frappent à tour de bras avec des bâtons recourbés. Il y a surtout deux de ces caisses suspendues, dont le tonnerre me donne des tiraillements d'estomac; il faut être vigoureusement constitué pour affronter les ondes

sonores dégagées par de tels engins. Parmi les musiciens les plus électrisés, je remarque un vieux nègre à barbe blanche; il paraît prendre un plaisir indicible à faire gémir ses timbales avec deux baguettes flexibles; il s'agite éperdûment, ses petits yeux pétillent, sa bouche se dilate en four, il tire la langue pour témoigner son ravissement d'une façon plus ostensible. Une espèce de chant, ou plutôt des vociférations, accompagnent les instruments. Le morceau interprété par les artistes a beaucoup de rapports avec le *Galop des chemins de fer*, mais avec une intensité de tintamarre inappréciable à tous les dynamomètres connus.

Un nègre de vingt-cinq à trente ans, grand gaillard taillé en Hercule, vient se placer en face de l'orchestre. Il porte la moustache et la barbiche. Son costume se compose d'un large turban blanc à dessins roses, d'une veste et d'un pantalon bleus, surmontés d'une longue chemise blanche flottante. C'est le danseur en titre. Il débute par un petit pas dodeliné sur place, consistant à lever les pieds l'un après l'autre en branlant la tête, comme dans la danse des ours. Pour plus de grâce, il pince délicatement les pans de sa chemise. Peu à peu il active son pas, sautille, pirouette, les bras en croix. La musique redouble de violence, les femmes de la galerie font entendre des *youyou* enthousiastes, les spectateurs ont le cou tendu. Le nègre, surexcité, se transforme en toupie; on ne voit plus qu'un tourbillon noir et blanc. Tout-à-coup le danseur s'arrête, les bras étendus sur la tête, et le silence remplace le concert le plus furibond.

Pendant que le chorégraphe se repose, les instruments alternent avec une musique vocale qui imite assez le chant de nos moissonneurs. Le même nègre rentre en scène. Il imprime à ses mains un mouvement de rotation autour du poignet, il jette ses bras devant et derrière lui, se comprime le ventre, se livre à des effets de torse et à un balancé général d'avant en arrière. Ceci n'est qu'un intermède en attendant une pantomime.

Les négresses descendent une à une de la galerie et vont se placer sur un banc en face des musiciens. Elles ont la tête couverte d'un foulard jaune, orangé, amarante, serré au front par un second foulard enroulé à plat. Une chemise en fine mousseline constitue le seul vêtement du buste. Le reste est couvert d'une jupe bleue rayée sur laquelle s'attache un tablier. On remarque deux ou trois vestes en soie groseille avec passementeries d'or. La toilette et complétée par d'énormes bagues d'argent, des boucles d'oreilles, des bracelets dorés, des anneaux pour les jambes.

Le danseur tombe sur le sol après un pas de deux exécuté avec un autre nègre; son turban roule à quelques mètres. Une négresse apporte un brasero d'encens sous le nez de l'artiste; il paraît se ranimer et ne tarde pas à se balancer à genoux. Pendant qu'il continue à osciller, on lui noue un mouchoir bleu autour de la taille, on attache les manches de sa veste. Alors il fait le geste d'un homme qui cherche à se dégager de ses entraves; il jette les bras en avant, se traîne à terre, frappe du poing le sol, puis se lève après avoir tendu les mains au ciel. Prenant un poignard à manche d'ivoire, il entreprend une pantomime guerrière : il frappe avec vigueur, mais la lame de l'ennemi se retourne maintes fois de son côté. On le voit partout où est le danger, aussi des *youyou* sortis de tous les gosiers féminins proclament sa vaillance. Une négresse vient s'accroupir à ses pieds; c'est la fin du premier acte.

Deux négresses exécutent un balancé pendant que le vainqueur parcourt la ligne des femmes et fait tourner successivement chaque tête et chaque épaule avec ses deux mains. Il se joint ensuite aux danseuses et se fait couvrir la tête d'un voile de mousseline. Toutes les femmes se lèvent et marchent en cercle, comme des enfants qui jouent à la *queue du loup;* bientôt la marche se complique d'une espèce de pas de valse. Puis arrive entre le danseur et les deux négresses une gigue très vive avec de puissants effets callipygiens. — Tout s'arrête là; les femmes remontent sur la galerie, les hommes causent bruyamment sur le talent des artistes. On apporte devant les musiciens de grands plats de terre remplis d'une mixtion qui défie l'analyse; ils plongent des petits pains dans la bouillie et s'emparent des parties solides avec les doigts.

Le lendemain, j'arrive avec un ami au moment où une négresse, prenant deux rasoirs, les ouvre et danse en frappant ses bras nus avec le tranchant. Le sang jaillit. D'un air de triomphe, elle en montre les gouttelettes répandues sur le sol; toute l'assistance pousse des hurrahs : voilà la femme forte!! Cette ménade avait un riche costume : un foulard de tête brodé d'or, une jupe de dessous bleu clair à lames d'or, et là-dessus une espèce de tunique en soie rouge, serrée par une ceinture. Son travail terminé, elle enlève la tunique, sous laquelle on voit un corsage blanc serré fortement par plusieurs tours de dentelles depuis le cou jusqu'à la taille. Elle s'assied, et une négresse répand de la poudre d'encens sur ses estafilades.

Une Pépita à face noire, ayant une belle robe verte lamée d'argent, un foulard bleu, une veste bleu foncé à bandes rouges, se drape dans un voile de mousseline. Elle s'accroupit, se fait adresser le *salamalek* par ses compagnes, et commence un balancé interminable. Tandis qu'une seconde danseuse l'accompagne et fait voltiger une écharpe avec beaucoup de grâce, nous voyons tout-à-coup une masse noire et blanche sauter comme une grenouille par-dessus les deux rangs de négresses assises, et venir s'étaler sur les dalles : c'est une jeune danseuse qui fait son entrée en scène... Elle exécute des sauts de carpe sur un flanc et sur l'autre, elle frappe le sol avec fureur, s'arrête un instant pour se pencher sur un brasero où fume l'encens, et se jette sur deux poignards avec un geste frénétique. L'ami qui m'avait accompagné ce jour-là, ayant déjà le cœur soulevé par la cérémonie des entailles, m'entraîna dans la rue pour ne pas assister à une représentation qui menaçait de prendre le caractère d'une scène d'abattoir.

LOUIS REVON.

L'abondance des matières nous force de renvoyer au prochain numéro le compte-rendu des dernières séances de la Société, ainsi que la chronique.

JULES PHILIPPE, *directeur-gérant*.

ANNECY, TYP. THÉSIO.

3me Année — N° 2. (Omnes omnium caritates patria una complexa est) 15 février 1862

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur;

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tous genres adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

LES FRANCHISES DE LA VILLE DE THONES

L'existence tout entière de nos vieilles cités se reflète dans ces chartes de *franchises* ou de *priviléges* qui leur ont été octroyées par les suzerains. C'est une législation, c'est un code qui est rédigé le plus souvent par le seigneur ou en son nom, mais qui n'est au fond que la réunion des anciennes coutumes locales, déterminées régulièrement et reconnues comme ayant force de loi. La liberté communale ou municipale, la décentralisation du pouvoir administratif est le fondement de la constitution politique du moyen-âge; et c'est dans les *franchises* qu'apparaît surtout ce caractère, c'est en elles qu'on voit le contraste le plus vif entre le régime absolu qui a prévalu depuis le XVIe siècle et les institutions presque toutes populaires de la période précédente, — période où naguère encore on plaçait la tyrannie et l'asservissement, avant que la vraie science n'ait commencé à dissiper ce préjugé.

Peu de villes de Savoie ont été assez heureuses pour conserver les titres originaux où étaient consignés leurs priviléges et leurs usages. Celle de Thônes est du nombre: il existe dans ses archives plusieurs documents de cette nature, qui sont restés jusqu'ici inconnus et inédits, et que nous nous empressons de mettre en lumière comme un précieux jalon dans le champ inexploré de l'histoire du pays.

Les premiers comtes de Genevois, au dire de Grillet (1), auraient accordé à la ville de Thônes des franchises très étendues. Toutefois il n'y a point trace de concessions de ce genre avant Amé ou Amédée III, qui fut comte de Genevois de 1320 à 1367. C'est de ce prince qu'émanent les plus anciens priviléges conservés à Thônes, lesquels ne font allusion à aucune charte antérieure, comme cela aurait eu lieu s'il en eût existé. Amédée III peut être considéré comme un des plus grands propagateurs et protecteurs de la *commune* en Savoie; car c'est lui qui accorda également les premières lettres de franchise aux habitants de La Roche, en 1335, et à ceux d'Annecy, en 1367. Il fit aussi battre monnaie dans cette dernière ville, depuis l'an 1356.

(1) Tome III, p. 410.

La charte qu'il octroya aux bourgeois de Thônes est datée du 20 septembre 1350. Mais elle ne nous est parvenue que par deux *vidimus*, ou copies authentiquées: l'un du 4 octobre 1453, dressé sur l'ordre du comte Amédée III par un notaire impérial de la Roche, Aymaret de Bosson; l'autre sans date, mais se rapportant à la fin du même siècle et rédigé également par un notaire impérial, Jean Milon, de Pont-de-Beauvoisin, au nom d'Hugonard Chabod, juge de Rumilly, de Thônes, et autres seigneuries en Genevois.

L'acte original des franchises est donné à Annecy, *au château, dans la chambre du comte*, en présence des témoins Pierre de Compey, chevalier, Obert Vigniol, homme de droit, Humbert de Nave, et Berthet Vagonet, d'Alby, qui est le notaire rédacteur. Il est scellé du sceau d'Amédée III et de celui de sa femme Mathilde de Boulogne.

L'administration de la ville, d'après ce pacte de commune, est confiée à quatre sindics ou *prud'hommes (probi homines)*, élus annuellement par la masse des bourgeois. A côté d'eux, mais non au-dessus, se trouve le *châtelain*, officier du comte, dont la mission est également temporaire: il jure à son entrée en charge d'observer « les droits, statuts et libertés de la ville, de maintenir les bonnes et antiques coutumes, de garder les habitants et leurs biens. » Ce serment est aussi celui du seigneur, chaque fois que le comté passe en de nouvelles mains. Un conseil de bourgeois assiste les quatre magistrats; et les décisions de la majorité de cette assemblée, à condition qu'elles ne soient point hostiles au comte, doivent être respectées par le châtelain. Celui-ci convoque les chefs de maison aux délibérations, et ceux qui ne s'y rendent point sont soumis à une amende. Il prend part au conseil s'il le veut, et tout ce que les bourgeois décident avec lui a force de loi.

Les dépenses publiques et les tailles sont réglées par les bourgeois; tous les habitants doivent y contribuer selon leurs moyens, et le châtelain peut les contraindre, sur la réquisition des magistrats, à payer leur quote-part.

Tous les sept ans, le serment prêté par les habitants d'observer le pacte de commune doit être renouvelé. Tout individu qui séjourne sur le territoire de la ville *un an et un jour*, sans réclamation de la part de son seigneur, est déclaré libre et jouit des priviléges des *jurés*, en prêtant le serment. Il n'est admis à cet avan-

tage qu'avec le consentement du châtelain, des sindics, et de dix prud'hommes pris parmi les bourgeois de la ville.

Il paie à la ville, en jurant le pacte, vingt sous de monnaie genevoise; s'il veut rompre son engagement, il ne le peut qu'avec le consentement des mêmes personnages, et en payant cette fois vingt sous au seigneur et vingt à la ville. Les obscurités et les difficultés qui se rencontreront dans l'interprétation de la charte de commune seront dissipées et levées pacifiquement par deux prud'hommes d'égale condition, élus simultanément par le seigneur et par les bourgeois. Le comte, en accordant ces franchises, ne se réserve que la part de redevances qui lui revient, selon les coutumes, sur les maisons et les biens.

La répression des délits, qui forme une partie importante de la charte de commune, consiste presque entièrement en peines pécuniaires. Il est recommandé d'user avec douceur de ces punitions *(pene omnes cum misericordia leventur)*, de les appliquer en ayant égard à la position, au sexe et à l'âge du délinquant, et en prenant conseil de trois ou quatre prud'hommes. Les procès des pauvres, des veuves, des orphelins, quand il ne s'agit pas d'une somme supérieure à dix livres, doivent être terminés sans frais par le châtelain et les bourgeois. L'étranger qui vient se fixer sur le territoire de la ville est également avantagé : s'il est réclamé par un seigneur, les bourgeois doivent le sauvegarder et peuvent s'opposer à la réclamation, à moins qu'elle n'ait un fondement raisonnable.

Aucune maison, aucun bien ne peut être saisi pour dettes : mais on peut en ôter les clôtures et forcer le débiteur à payer ; s'il remet les portes à leur place, la dette est doublée.

Le bourgeois est exempt du *pedagium*, de la lède et des autres impôts. Il peut changer de domicile et quitter la ville sans cesser de jouir de ses privilèges. On ne le poursuit en justice que sur l'autorisation du juge, et on lui laisse tous les moyens de se défendre. Personne ne peut être arrêté sur le territoire de la ville, si ce n'est à cause d'un délit grave, pour lequel la caution ne soit pas admise.

Mais la partie la plus curieuse de toutes ces dispositions est celle qui a rapport au commerce et aux marchés de Thônes. Quiconque habite dans l'enceinte de la commune et en observe les usages est libre de vendre tout ce qu'il voudra et au prix qu'il pourra, à condition de faire bonne mesure et à moins que les bourgeois, d'accord avec le châtelain, n'en décident autrement. Le marché de la ville, qui se tenait auparavant le mercredi de chaque semaine, aura lieu désormais le samedi ; de plus, une foire annuelle est fixée au dimanche qui suit la Saint-Martin d'hiver, et durera deux jours, en outre de celle que la coutume a établie dans le mois de septembre. Le vin, le laitage, le beurre, les fromages du pays, aujourd'hui encore si estimés, ne pourront être vendus en détail à Thônes que par les habitants qui observent les usages de la ville. Le jour du marché, nul n'achètera de denrées hors de la ville, si ce n'est aux centres d'habitation. Les plaintes et les réclamations élevées contre un des bourgeois par l'étranger venu au marché, ou *vice versâ*, seront écoutées et jugées sur-le-champ, et sans forme de procès, par le châtelain assisté des prud'hommes.

Les bouchers ne doivent pas avoir l'audace de vendre *de la viande qui sent* avec la viande saine, sous peine d'amende et de confiscation de la marchandise. Il leur est également interdit de livrer de la vache pour du bœuf, du porc pour de la truie, etc., et ils doivent déclarer avant tout à l'acheteur quelle chair ils lui présentent. De même, le vin annoncé à tel prix ne peut être débité plus cher ; vendre un vin pour un autre, en mélanger plusieurs d'espèce différente, les allonger avec de l'eau, sont des méfaits prévus et punis. Il n'est donc rien de nouveau sous le soleil, pas même les procédés de nos modernes industriels !

Tout marchand doit avoir, sous peine de confiscation, une mesure légale portant la marque du seigneur. Le châtelain vérifie toutes les fois qu'il le veut et qu'il en est requis, les poids et les mesures de chaque commerçant ; il met à l'amende le fraudeur et particulièrement celui qui a *deux mesures, une petite pour vendre, une grande pour acheter*.

Les limites de la commune sont aussi définies dans la charte de franchise. L'ancien territoire de Thônes, sans que nous puissions aujourd'hui nous rendre un compte exact de son étendue, paraît avoir été assez vaste, et nous retrouvons dans la délimitation qui en est faite plusieurs noms encore subsistants, tels que celui du Fier, qui s'écrivait alors *Cyers* ou *Sier*.

Le châtelain était tenu, à la réquisition des sindics, de faire déterminer les bornes des pâturages et biens communs, ainsi que des terrains qui formaient les rues et places publiques.

On pourra trouver encore bien d'autres détails intéressants dans la charte même, que nous nous réservons de publier d'après les deux *vidimus* mentionnés plus haut. Ces deux pièces sont entières : mais l'écriture y est, en certains endroits, très altérée, et c'est en les rapprochant, en les complétant l'une par l'autre que nous avons pu, non sans peine, reconstituer intégralement le texte original. La plus récente d'entre elles offre une particularité curieuse : le parchemin, qui a été régulièrement taillé sur trois de ses côtés, a été laissé, à la partie supérieure, dans sa coupe primitive, de sorte qu'il reproduit la configuration du cou et des épaules de l'animal dont il est la dépouille.

Des différends ne tardèrent pas à s'élever entre les habitants de Thônes et les officiers du comte de Genevois, au sujet des franchises accordées aux premiers par Amédée III. Les commerçants de la ville privilégiée furent accusés de s'être servi de mesures fausses et illégales, contrairement à une des clauses de la charte de commune. Ils se défendirent en répondant que ces mesures portaient la marque du comte, et qu'elles avaient été légalisées par la main même des officiers seigneuriaux. D'autres points étaient en même temps en litige. Les bourgeois adressèrent, pour en finir, une supplique à Amédée IV, fils et successeur d'Amédée III, et ce prince leur octroya de nouvelles lettres par lesquelles était arrêté ce qui suit :

1° Les bourgeois de Thônes testeront et disposeront de leurs biens comme ils l'entendront, ainsi qu'il est contenu dans leurs franchises, et les gens du comte ne pourront opérer sur les mêmes biens aucune confiscation sous prétexte d'usure commise par le possesseur.

2° Tout individu qui aura juré le pacte de commune, qu'il soit taillable ou non, qu'il demeure sur le terri-

toire de Thônes ou ailleurs, jouira des priviléges et libertés de la ville au même titre que tous les bourgeois.

3° Si les gens du comte découvrent des mesures de commerce trop fortes ou trop petites, mais marquées du sceau seigneurial, ces mesures seront remplacées ou refaites sans qu'il y ait lieu d'infliger aucune peine.

4° L'élection des sindics et la réception des bourgeois pourront être faites par un conseil de six prud'hommes, avec l'assentiment du châtelain et en sa présence.

En outre, cet acte reconnaît et garantit solennellement tous les priviléges antérieurement accordés à la ville. Mais il n'a point le caractère d'une pure et gratuite concession, bien qu'Amédée déclare, dans le préambule, vouloir charmer par des gracieusetés ses bons bourgeois de Thônes : car ceux-ci, pour prix de cette faveur, avaient dû payer au *receveur* du comte quatre-vingt-dix florins *de bon poids*, et au *Conseil du Genevois* vingt florins de même nature, sommes dont il leur est donné quittance dans la charte même. Un post-scriptum nous indique en outre qu'ils purent, en remettant quatre florins de plus au receveur, Guillaume de Crans, avoir le droit de passer tous les contrats qu'il leur plairait. Déjà nous avons vu les premières franchises les favoriser sur ce chapitre, qui les touchait fort : cette autorisation des transactions de toute espèce engendra ou développa chez eux des habitudes d'usure qu'il fallut réprimer plus tard.

Le document dont nous parlons est daté du 6 septembre 1369 : néanmoins Grillet fait mourir Amédée IV en 1368 (1), ne lui laissant ainsi qu'une année de règne; il est probable qu'il n'a point eu de renseignements certains sur cette date, que nous sommes autorisé à rectifier. L'acte est donné à Annecy, *au château, dans notre chambre rouge*, dit le comte; il est souscrit par plusieurs témoins, entre autres un évêque de Cambray et un procureur du Genevois, Pierre de Naves. Transcrit à la suite du second *vidimus* de la charte d'Amédée III dont nous avons parlé, il ne forme avec lui qu'une seule pièce, rédigée par le même notaire, Jean Milon de Pont-de-Beauvoisin, à la requête du même magistrat, Hugonard Chabod, juge de Rumilly, Thônes, et autres lieux en Genevois.

La plus ancienne confirmation des priviléges de Thônes qui soit arrivée ensuite jusqu'à nous est due à Janus de Savoie. Le Genevois, comme l'on sait, avait été vendu en 1401, par Oddo de Villars au duc Amédée VIII, et réuni aux domaines de la maison de Savoie : Louis, successeur d'Amédée VIII, le donna en apanage à son propre fils Janus, qui le possédait depuis quatre ans lorsqu'il donna l'acte de confirmation dont nous parlons (en 1464). Dans cette pièce, Janus s'intitule « comte de Genevois, baron de Faucigny, seigneur de Beaufort, lieutenant général de son illustre seigneur et père Louis, duc de Savoie, de Chablais et d'Aoste. » Mais il est à observer que les titres de comte de Genevois et de baron de Faucigny sont également donnés au duc Louis, qui avait conservé la suzeraineté de ces pays.

La charte de Janus contient ces mots importants : « Vu les lettres de franchise octroyées à nos bourgeois de Thônes par notre prédécesseur, d'illustre mémoire, Amédée comte de Genevois, et *les quatre confirmations qui ont suivi ces mêmes lettres et qui sont annexées aux présentes*..... » Aucune pièce malheureusement n'est aujourd'hui annexée à celle-ci; toutefois il n'en est pas moins avéré par là que les franchises émanées du comte Amédée III avaient eu déjà quatre confirmations successives antérieurement à Janus : la première est évidemment celle que fit Amédée IV et que nous venons de publier; les trois autres ne nous sont pas parvenues, mais nous voyons par un nouveau passage de la charte de Janus qu'il faut les attribuer — ou au moins attribuer deux d'entre elles — à l'aïeul et à l'oncle de ce prince, savoir à Amédée VIII qui devint pape sous le nom de Félix V, et à Philippe de Savoie qui fut apanagé du Genevois avant son neveu.

Cet acte maintient et agrandit les priviléges des habitants de Thônes, mais il ne les augmente point. Il est donné à Annecy, le 24 avril 1464; parmi les souscriptions qui figurent au bas, on remarque celles de Nicolas et de Bernard de Menthon, du seigneur de Montrottier, de Bertrand de Dérée, d'un *vice-juge* de Genevois, et d'Aimon Ruphi.

Au commencement du seizième siècle, le Genevois changea encore de seigneurs, et passa aux mains de la branche de Savoie-Nemours, celle qui fit le plus pour la prospérité de la province et d'Annecy sa capitale. Philippe, le premier des princes de cette maison, étant mort en 1533, sa veuve, Charlotte d'Orléans, douairière de Genevois, gouverna le pays durant la minorité de son fils Jacques : c'est de cette duchesse qu'émanent les dernières lettres de priviléges accordées aux habitants de Thônes. Elles sont écrites en français, contrairement aux précédentes, et datées du 6 février 1546, époque à laquelle Jacques n'avait encore que quinze ans. A tous les droits des bourgeois, qu'elles confirment et garantissent de nouveau, elles ajoutent cinq articles, qui les autorisent : 1° à élire un *serviteur de ville*, c'est-à-dire une sorte de commissaire de police; 2° à louer et acenser les biens communaux; 3° à lever un impôt sur le commerce de boucherie et sur celui du vin; 4° à ne point payer de gabelles; 5° à tenir chaque année une nouvelle foire, à la fête de saint Nicolas de mai. Cette foire, dit l'acte, ne devait être préjudiciable à personne, *parce qu'il n'y en avait point d'autre ce jour-là dans tout le Genevois et le Faucigny* ; elle est fixée au lendemain de la saint Nicolas, dans le cas où cette fête tomberait un dimanche ou un autre jour solennel. Cette dernière clause est stipulée par le conseil de Genevois, et se trouve dans les lettres d'entérinement jointes à l'acte de la princesse. Celui-ci nous montre encore que les marchés de Thônes avaient pris dès lors une importance assez grande pour qu'une halle ait été construite sur leur emplacement.

L'impôt en question sur la viande et le vin devait être prélevé par les bourgeois pendant neuf ans seulement, à partir de l'entérinement de la concession, qui est daté du 10 avril de la même année 1546. Cette contribution fut sans doute établie pour remédier aux charges et aux maux que le pays avait eu à supporter dans les années précédentes, et qui avaient été occasionnés, comme le dit la charte même, par les exactions des gens de guerre, la peste et la stérilité de la terre.

Mais Charlotte d'Orléans, tout en octroyant ces priviléges, fit une œuvre de rigoureuse justice qui honore son administration : les négociants de Thônes, comme

(1) II, 342.

nous l'avons vu, étaient tant soit peu adonnés à l'usure, et ils avaient toujours eu soin de faire insérer dans les chartes concédées en leur faveur quelque petite clause ayant pour objet de couvrir ou d'autoriser leurs trafics. Elle abolit complètement cet abus, comme contraire à la loi divine, par l'acte même qui accordait de nouvelles franchises aux bourgeois; et de cette manière, ceux-ci ne purent vraiment pas s'en formaliser.

Charlotte a apposé de sa propre main sa signature, qui est écrite en capitales maigres et allongées. Son sceau est encore appendu à la charte, ainsi que celui du *Conseil de Genevois*. L'importance de ce Conseil, qui remplissait le rôle de Chambre des comptes, se voit dans les lettres d'entérinement par lesquelles il valide et ratifie la concession de la duchesse; lettres également curieuses sous le rapport philologique, par le mélange, assez fréquent à cet époque, du français et du latin. Les actes émanés de cette institution ont dû être assez nombreux, et renfermer mille indications utiles pour l'histoire du Genevois sous les ducs de Nemours. Mais, comme tant d'autres documents précieux concernant la Savoie, ils ont été maladroitement disséminés, ou adroitement soustraits.

Nous ne terminerons pas cette revue rapide du passé de la ville de Thônes sans mentionner un fragment intéressant qui la regarde, et que nous avons récemment découvert à la fin d'un manuscrit traitant de tout autre chose. On sait qu'il était d'usage d'inscrire, sur les pages restées en blanc des livres d'heures et autres, les annales du pays que l'on habitait ou de la famille à laquelle on appartenait. C'est d'un document de ce genre que nous voulons parler. Il a rapport à la construction du clocher de Thônes, qui, d'après ce que nous y lisons, fut « commencée en octobre et finie en novembre 1562. » Une circonstance curieuse est relatée ensuite : les nommés Girifaux, dit Vifrey, et François Barbason, qui eurent l'honneur de mener à bonne fin cette œuvre d'architecture, « montèrent et s'assirent sur la croix du coq *(ascenderunt et sederunt super crucem galli)*. »

C'était là encore une vieille coutume dont il reste même parmi nous quelques traces, par exemple le drapeau, ou autre emblème, que les ouvriers vont planter au faite des édifices nouvellement achevés. L'église qui fut ornée du clocher en question n'existe plus : celle qui l'a remplacée a été bâtie un siècle après, en 1664 (1).

Le même fragment nous donne les noms de plusieurs personnages de la localité alors existants, des « sindics Blaise Advrillion et Mamert Marchand ; des procureurs de Thônes Etienne Besson, Jean Mermilliod, dit Folet, Claude Formier, dit Ruol, et François de la Boitière, ou de la Boiterie *(de Bocteria)*, » enfin des vicaires de la paroisse « révérends seigneurs Jean Lambert, Jean Duchenal, ou Du Canal, et Marus Noussilier. » Quelques-uns de ces noms se sont perpétués jusqu'à nos jours dans le pays. Voilà un titre généalogique où quelques descendants des féaux prud'hommes de Thônes pourront trouver la preuve de l'antique bourgeoisie de leur famille.

A. Lecoy de la Marche,
Archiviste de la Haute-Savoie.

(1) V. Grillet, III, 410.

APPEL A LA JEUNESSE DES ÉCOLES

C'était à l'époque des vacances. Le temps était doux ; les feuilles commençaient à jaunir sous les baisers de l'automne, et les chants des vendangeurs venaient seuls troubler, par intervalles, le silence qui enveloppait la colline sur le flanc de laquelle nous avions dirigé nos pas.

Stanislas était un de mes anciens camarades de collége. Il venait de quitter Paris où il étudiait le droit : moi je venais d'Allemagne. Nous nous étions perdus de vue depuis quelques années, mais la même amitié avait continué à germer au fond de nos cœurs.

Assis sous une tonnelle, nous devisions de choses et d'autres ; lui me racontant son existence au quartier Latin, moi lui parlant de la vie des universités allemandes, puis nous interrompant tour à tour pour lancer brusquement, à travers nos derniers souvenirs, le récit de nos espiégleries de collégiens.

Stanislas était une admirable nature d'artiste ayant un rêve au cœur, celui de la prochaine délivrance de sa malheureuse patrie. Bien qu'il n'eût jamais vu le pays de ses ancêtres, il parlait toujours de la Pologne avec amour et tendresse. Dans sa ferveur, ce brave garçon aurait voulu communiquer à tous ses jeunes compatriotes émigrés sur la terre étrangère le feu qu'il portait au fond de son âme, et les convertir en autant d'avocats plaidant la cause polonaise devant le tribunal européen.

Avant de nous quitter, nous nous étions liés par un mutuel engagement, nous promettant d'écrire, chacun de notre côté, les réflexions que nous aurait suggérées notre passage au milieu de la jeunesse des Ecoles. Nous devions échanger ces notes aux vacances prochaines.

En lui serrant une dernière fois la main, j'étais loin de songer qu'il me laisserait bientôt seul pour accomplir ma promesse !

La guerre d'Orient venait de surgir. Entraîné par son ardente imagination, Stanislas crut entrevoir la délivrance de la Pologne dans cette lutte de la France et de l'Angleterre contre la Russie. Il s'engagea comme volontaire et partit. Hélas! trois jours après son débarquement sur le sol moscovite, mon ancien camarade de collége tombait, atteint par un éclat d'obus sous les murs de Sébastopol.

Noble ami ! tu as été frappé en emportant dans la tombe ton rêve bien-aimé, et, puisque tu devais trouver la mort sur cette terre de Crimée, un boulet russe est au moins venu briser ta belle tête avant l'heure où l'amertume de la désillusion aurait brisé ton pauvre cœur !

. . . .

J'ai retrouvé les quelques notes que j'avais crayonnées alors et que je livre aujourd'hui aux lecteurs de la *Revue savoisienne*. Je réclame donc pour elles l'indulgence, car, lorsqu'elles furent écrites, elles étaient destinées à ne pas sortir du portefeuille de l'amitié.

I

A l'angle fleuri des toits
Que plus d'un rapin dessine,
Il niche comme autrefois
Pierrot et sa Colombine ;
Il sort de maint soupirail
Entr'ouvert avant l'aurore
Comme un parfum de travail :
La France étudie encore.
PIERRE DUPONT.

Tu auras certainement remarqué, cher Stanislas, en traversant le dédale des rues tortueuses du quartier Latin, à l'heure où depuis longtemps les fenêtres sont closes et noires, quelques petites clartés, perdues çà et là à fleur des toits sombres, et brillantes comme des étoiles. Quels sont donc ces yeux rouges braqués sur les passants au milieu des ténèbres? Que se passe-t-il derrière ces vitres éclairées?

Ami, tu le sais aussi bien que moi. Ce sont les petites lampes des étudiants travailleurs, des *piocheurs*, comme on les appelle dans le dialecte en vogue sur les hauteurs de Ste-Geneviève. Ils sont rares ceux-là ; le plus souvent ils sont pauvres. Envoyés à Paris pour faire leurs études, ils se feraient un scrupule de perdre un seul instant, et, le jour ne leur suffisant pas, ils travaillent bien avant dans la nuit. Chaque heure gagnée, pensent-ils, est un sacrifice évité à mon père ou une privation soustraite à ma mère. Avides de s'instruire, ils fuient même jusqu'à l'idée du plaisir, et, si jamais ils commettent des excès, ce ne sont que des excès de travail. Souvent ils oublient que cette lutte imprudente est au-dessus de leurs forces, et beaucoup tombent épuisés avant d'atteindre le but.

Pour eux donc les longues nuits consacrées à l'étude, les labeurs incessants, les repas modestes, les fatigues de la veille, les peines du jour et les préoccupations du lendemain!

Ils cultivent avec amour les travaux délicats de l'intelligence ; ils s'éprennent pour les arts, les sciences, la poésie, et, un flambeau à la main, ils cherchent non plus un homme, comme Diogène, mais une idée qui puisse rajeunir notre vieux monde. Ils s'enthousiasment facilement pour toutes les nobles causes, pour toutes les grandes infortunes. L'étude du bien et du beau leur a fait aimer les éternels principes de la justice, de la vérité et de la liberté. Au nom de la justice, ils revendiquent une meilleure part pour les opprimés ; au nom de la vérité, ils poursuivent les doctrines fausses et malsaines ; au nom de la liberté, ils savent mourir pour défendre leur foi.

Quel est, cependant, leur sort? Les uns, esclaves de la science, vont parcourir les mers et explorer les nouveaux mondes ; d'autres se jettent dans le grand tourbillon de la presse militante pour répandre leurs doctrines et faire triompher leurs idées ; d'autres, enfin, au premier appel d'une sainte cause, prennent les armes et troquent leurs livres contre un fusil.

Quelques-uns réussissent, mais pour ces rares élus de la fortune, combien d'autres paieront de leur vie leurs généreuses tentatives? Ils iront, — les savants, s'ensevelir sous les sables d'un désert inconnu, — les penseurs, expier dans un cachot les hardiesses de leur plume, — les soldats, ensanglanter un lointain champ de bataille!

Et la foule qui les connaît à peine les oubliera bientôt, et les égoïstes les traiteront d'insensés, et les satisfaits les montreront à leurs fils comme des exemples à éviter.

Mais il est, de par le monde, une jeune femme qui ne les oubliera pas et qui enregistrera les actes de l'héroïsme accompli dans l'ombre par ces jeunes martyrs. Cette femme, c'est la Muse du quartier Latin, qui sera toujours fière de voir que ses enfants ont conservé dans leurs veines quelques gouttes du sang généreux de leurs ancêtres et ont ouvert leurs âmes à la vertu, à la pitié et au désintéressement.

La foule peut passer indifférente et oublier leurs noms, mais la France des Ecoles saura perpétuer leur souvenir parmi les générations futures.

Courage donc, au milieu des rudes épreuves, courage, jeunes travailleurs, car vous êtes les seuls, les vrais étudiants, vous êtes l'intrépide avant-garde enrôlée sous la bannière du progrès et qui doit frayer les voies de l'avenir.

II

Regardez-les passer, ces gandins à l'œil terne
Qui parlent un argot de bouge et de taverne.
Ils ont dans leur orbite un monocle insolent
Qui cache leur prunelle au regard morne et lent.
Ils portent un habit qui leur serre la taille,
Un jonc de chez Verdier et des gants jaune-paille
Ils ont un beau gilet, mais dessous point de cœur :
Aussi se gaussent-ils, d'un air fin et moqueur,
De ces pauvres niais qui croyent à la science,
Aux gloires du pays, à l'honneur de la France.
Pour eux, que l'étranger vienne ou ne vienne pas,
C'est un deuil trop léger pour troubler leur repas.
Mais à ces Lucullus de la Rome moderne,
Si les huîtres manquaient, et si quelque taverne,
Où la brune Circé se promène à minuit,
Venait à se fermer trop tôt, — Tudieu! quel bruit!
RÉGULUS FLEURY.

Il est minuit ! D'où viennent ces flots de lumière qui s'échappent des fenêtres de ce premier étage ? D'où partent ces chants, ces rires et ces bruits ?

Mais ne viens-tu pas, cher Stanislas, de passer devant l'un des restaurants les plus en vogue de Paris, et où soupent d'habitude les gandins du quartier des Ecoles?

Longtemps contenus dans les étroites limites de la vie de province, ils sont arrivés ici bien moins pour étudier que pour vider jusqu'au fond la coupe de toutes les joies parisiennes. Pour eux, les folles équipées, les nocturnes débauches, les ruineuses fantaisies, les romans en un seul feuillet ! Pour eux, les bals, les théâtres, le jeu, les soupers fins, les intrigues d'une heure, les caprices d'un soir ! Au premier appel du plaisir, ils bondissent, et, haletants, ils se précipitent avec avidité dans toutes les ivresses d'un sensualisme effréné !

Pour eux, aller aux cours, étudier... fi donc! Cette vie-là n'est pas faite pour des fils de famille ou des enfants de riches banquiers : il faut laisser ce souci aux jeunes nécessiteux. D'ailleurs le lansquenet n'a-t-il pas mille fois plus de charmes que les moroses études ?

Et la plupart, pour bien témoigner du choix qu'ils ont fait, dédaignent même d'habiter le quartier où vit la jeunesse des Ecoles. C'est pourquoi, le plus souvent, vous rencontrez ces beaux messieurs soit au faubourg Saint-Germain, soit à fleur de l'asphalte des boulevards, car ils craindraient de salir leurs bottes vernies dans la

vieille rue Saint-Jacques. Aussi n'y viennent-ils que de nuit... et en voiture.

Pauvres fats! petites têtes gorgées de préjugés comme une cuve de grappes au jour de la vendange, et qui ne rachetez pas même tous vos travers en ayant du cœur.

En amour, ces messieurs professent une morale à part, morale essentiellement égoïste, et qu'il est permis de trouver blâmable sans pour cela être un Caton très sévère, ou un esprit morose ou chagrin. Il est une chose cependant qu'il est difficile de ne pas leur accorder, c'est que le platonisme en amour, surtout au quartier Latin, n'est qu'un rêve, un beau rêve. Mais, même en vous faisant cette concession, il existe, mes beaux messieurs, des degrés dans ces passagères amours, filles du hasard et de la fantaisie, et si l'on peut encore excuser la *Bernerette* d'Alfred de Musset et la *Musette* d'Henri Mürger, il ne peut en être de même de ces filles de marbre, dignes compagnes de vos brutales orgies. Sachez bien aussi que *Frédéric* et *Rodolphe* n'ont commis que des fautes, tandis que vous qui succombez à l'ardeur de vos sens, sans que l'amour ne les épure, vous commettez des crimes.

Et puis, un beau jour, dégoûtés du travail, épuisés de débauche, bardés d'égoïsme et de préjugés ridicules, que vous restera-t-il de tant de plaisirs d'orgueil? Que vous restera-t-il quand la tirelire où vous aviez soigneusement renfermé les louis d'or de votre jeunesse se sera brisée contre la borne de la désillusion, ne laissant rouler à terre qu'une poignée de gros sous vertdegrisés? Il vous restera trois choses: le dégoût, l'ennui et le remords. Le dégoût qui, dans la vie, vous fera trouver moins beau le ciel du bon Dieu, moins sublime l'innocence de la vierge, moins suave le parfum de la rose, moins chaude la poignée de main d'un vieil ami; — l'ennui, ce choléra moral qui, de nos jours, paralyse autant d'âmes que son collègue tue de corps; — le remords, ce hargneux cerbère qui viendra se loger dans un coin de votre cœur, barrant le passage à vos émotions les plus douces et aboyant à vos joies les plus pures, implacable trouble-fête qui chantera faux, à chaque instant du jour, et avec lequel vous aurez passé un bail pour la vie.

Etres nuls et inutiles! quelles pensées pourront remuer vos têtes, vous dont l'unique préoccupation fut toujours d'être irréprochablement habillés, corsetés et gantés? Quelle poésie fera battre vos cœurs, vous qui n'avez jamais lu le *Lac* et qui ne connaissez ni Byron, ni Schiller, ni Hugo? Quelle parole ferez-vous entendre au forum, vous qui n'avez étudié votre langue que dans la grammaire Breda?

Mais, dites-vous, nous ne voulons être ni écrivains, ni poëtes, ni orateurs. Eh bien! soit; mais quelle est alors votre ambition, pygmées qui vous glorifiez sans cesse de vos aïeux, les géants?

Oseriez-vous prétendre à donner une impulsion quelconque aux hommes ou aux choses de votre siècle? Mais vous n'avez approfondi aucune des graves questions que tout réformateur doit connaître, et vous avez même oublié ce que le collégien avait appris. Voudriez-vous, par hasard, régir les finances de l'Etat? Mais le premier usage de votre liberté fut de dévorer la valeur d'une ferme paternelle en un soir d'ardent lansquenet. Auriez-vous, enfin, l'insolente audace de vouloir gouverner vos concitoyens? Mais toute votre science est peu de chose et consiste à conduire de fringants chevaux dans les allées du bois de Boulogne ou à faire polker ces petites dames au bal Mabile.

Allez, gandins du quartier des Ecoles, vous n'êtes pas des étudiants!

III

Cessez aux brises passagères
De jeter votre âme et vos jours;
Songez à combien de misères
Semblent insulter vos amours.
Dans le travail, source de vie,
Il est temps de purifier
Vos erreurs pour servir la patrie,
Vos noms pour la glorifier!

LOUIS BARRÉ.

Jeunesse de nos écoles, moisson promise à l'avenir de la France, sache te montrer digne des espérances que la patrie fonde sur toi.

Etudiants désœuvrés, cessez de perdre de longs jours dans les salles enfumées d'un estaminet, quittez ces lieux d'orgie, et remontez bravement dans vos paisibles chambrettes. Là, vous retrouverez le calme qui fait aimer le travail, le travail qui fait aimer la vie. Allez, le vrai bonheur ne se montre pas dans les distractions tapageuses, dans les triomphes mondains, dans les bals échevelés ou dans les caboulots étincelants. Le vrai bonheur, celui qui améliore et fortifie l'âme, se réfugie dans les joies du travail, dans le témoignage de sa conscience et dans le bon emploi de sa liberté.

Jeune homme, réfléchis que tu ne travailles pas seulement pour *toi*, et que tu n'as pas le droit de dire, en te retranchant derrière le rempart de l'égoïsme: « Après « tout, si je gaspille mon temps et si je perds ma jeu« nesse, cela ne regarde que moi et non pas les autres. » Eh bien! tu te trompes, et ceux que tu appelles les *autres* ont leur mot à dire dans ta lâche conduite.

Tu ne travailles pas pour toi seul, — tu travailles pour ton père qui t'a laissé un nom sans tache; pour ta mère qui n'aurait jamais consenti à se séparer de son fils si le brillant avenir qu'elle rêvait pour lui n'eût désarmé ses inquiétudes; pour cette belle jeune fille que tu as laissée au vallon natal, et qui, confiante à tes serments, te garde fidèlement son amour; pour ton pays qui attend de toi un citoyen qui sache défendre ses droits.

Après avoir insolemment brisé les désirs de ton père, les souhaits de ta mère, les rêves de ta fiancée et les espérances de ta patrie, t'obstineras-tu à laisser obscurcir ta raison par les vapeurs de l'égoïsme et oseras-tu répéter, dans ton ignorance inerte du but de l'existence: « Ma paresse ne regarde que moi seul et non pas les autres! »

Jeunes gens des Ecoles, travaillez, et sachez diviser votre vie en deux parts égales. Travaillez, et, le labeur quotidien une fois accompli, fermez vos livres, et en avant vos chansons! Vive la gaîté! dites-vous, c'est le cri de ralliement de la jeunesse étudiante. Certes, vous avez raison, et je ne sache rien de plus triste que ces figures froides, moroses et vieillotes sur des épaules de vingt ans. Mais, à ce premier cri, ajoutez un mot sacré et dites: « Vive le travail et la gaîté! » Car, mes amis, pour trouver le vin bon, le cigare parfumé et le bal

amusant, il faut pouvoir danser, fumer et boire, sans traîner derrière soi le remords d'une journée perdue.

Il serait injuste cependant de jeter le cri d'alarme et d'accuser trop généralement la jeunesse qui peuple nos Ecoles de France. A côté des tristes spectacles qui s'offrent parfois aux regards, il est une consolante pensée, celle que vous cause la vue des mâles caractères et des vaillantes intelligences que vous rencontrez encore parmi les jeunes étudiants. Certes, l'égoïsme n'a pas resserré toutes les poitrines, étouffé tout élan, détruit toute vertu, et de généreux intérêts animent le cœur d'un grand nombre d'étudiants.

Les autres sont de faux frères qui, dès la première heure, ont reculé devant la tâche et se savaient vaincus d'avance. Laissons donc ces âmes personnelles et vulgaires qui font de leur infériorité lourde la mesure de toute chose, et abandonnons-les au triste sort qui leur est réservé.

Mais vous, les forts, les vaillants, les jeunes, persévérez dans le sentier du devoir et ayez foi dans l'avenir. Etudiez, étudiez toujours, et soyez les hardis novateurs de la pensée, du forum et du pinceau. De retour dans vos foyers, répandez autour de vous l'instruction à pleines brassées, et devenez les intelligents éducateurs d'un peuple dont la moitié ne sait ni lire ni écrire. Soyez donc fiers d'être jeunes, car — ne l'oubliez jamais — c'est à la jeunesse que revient l'honneur d'ouvrir la marche et d'imprimer l'entrain dans la vie publique comme dans les fêtes.

Etudiants, travaillez, luttez pour le droit, la justice et la liberté. Accomplissez la mission qui vous est confiée, et la France reconnaissante vous bénira.

Louis Macon.

QUELQUES INSCRIPTIONS RECUEILLIES EN SAVOIE

(Suite)

CHAMBÉRI

XXII

Voici maintenant des inscriptions recueillies dans divers endroits, et tout d'abord la suivante, que j'ai vue gravée en creux, en caractère gothique du xve siècle, sur un bénitier en pierre :

Johannes Verromesii.

Le nom du donateur sans doute, Jean Verromei ou Verromai. J'ignore d'où provient le vase circulaire sur le bord duquel on lit ces deux mots. Je l'ai vu dans la cour du moulin des Charmettes, propriété de M. Collomb.

XXIII

Quand on a démoli l'ancien bâtiment du Sénat souverain de Savoie, qui était une partie du couvent des Dominicains, j'ai copié sur deux énormes poutres ces deux légendes qui y étaient peintes en caractères romains tels qu'on les employait volontiers à la fin du xvie ou au commencement du xviie siècle :

SERVITE DOMINO IN TIMORE ET EXVLTATE
EI CVM TREMORE.

VOS AVTEM GLORIARI OPORTET IN CRVCE
DNI NOSTRI JESV CHRISTI.

Ces poutres faisaient partie du plafond d'une salle immense qui avait été subdivisée pour le service du greffe ou secrétariat. N'est-il peut-être pas convenable de rappeler ici l'usage où l'on était de tracer de semblables légendes dans les réfectoires des maisons religieuses ?

XXIV

Des Charmettes nous sommes allé à la place Saint-Dominique ; de cette place revenons en arrière et arrêtons-nous à l'hôpital militaire, ancienne maison des religieuses de Sainte-Claire, et là nous trouvons, sur la porte d'entrée une date, un nom et des armes.

A. D. 1618.
CLARA DE RVBOD
HVMILIS ABBA F. F. (abbatissa fecit fieri)

Les armes de Claire de Rubod, qui a fait faire cette porte, sont sculptées entre la date et le reste de l'inscription ; c'est un écu chargé de deux chevrons, surmonté d'une crosse tournée à senestre, et entouré d'une cordellière.

Le couvent des religieuses de Sainte-Claire fut fondé en 1471 par la duchesse de Savoie Yolande, sœur de Louis XI.

XXV

On découvrit, il y a quelques années, dans les caves de la même maison, une pierre d'une grande dimension, sur laquelle étaient assez grossièrement tracées les lignes qui suivent :

† ALTARE HOC OMNIPOTENTI DEO IN HONOREM
SS. SACRAMENTI ERECTUM PRIVILEGIO QUOTIDIANO
PERPETUO AC LIBERO PRO DEFUNCTIS MONIALI
BUS EORUMQUE CONSANGUINEIS ET AFFINIBUS
IN PRIMO AC SECUNDO GRADU AC MONASTERII
DUNTAXAT BENEFACTORIBUS AD QUOSCUMQUE
SACERDOTES VIGORE BREVIS BENEDICTI
PAPÆ XIV DIE IV OCTOBRIS MDCCLI
INSIGNILUM ATQUE A MINISTRO GENE
RALI ORDINIS DIE IX MENSIS JANUARII
MDCCLIII DESIGNATUM †

XXVI

Encore un bénitier : celui-ci est tout petit, en marbre, placé à l'entrée de la chapelle intérieure du collége national (aujourd'hui lycée impérial) qui a été, avant la Révolution, la maison des Visitandines. L'inscription qu'il porte donne une date récente et un nom. Elle est tracée en lettres assez bizarres :

PETRUS GALICE
17 76
PROCURATOR

XXXII

Cette inscription est la plus récente de toutes. Elle est sur une dalle au milieu de l'église de Lémenc, dans une des premières travées :

QUAM DEDERAS AMATAM
EAM REDDO TIBI DOMINE JUSTINAM
JUSTIFICAT HIS HEU PIÆ FILIÆ MORS
PACIS SPEIQUE INCREMENTUM
SIT PATRI AMANTISSIMO
JOS. ENRICO FAVA TAURINENSI
REGALI IN SABAUDIA ÆRARII PRÆF. (ecto)
1790.

—

ANNECY

Avant de passer à une autre ville, je veux ajouter ici encore trois inscriptions d'Annecy, que j'ai retrouvées dans un de mes carnets de voyage. Je les ai recueillies en 1856, lorsque la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie est allée tenir, avec la Société Florimontane, quelques séances dont le souvenir m'est très agréable. Ces trois inscriptions ont été copiées dans l'église Saint-Dominique. L'une est tracée sur le cadre d'un tableau peint sur bois, représentant la Vierge, Jésus, saint Joseph, saint Jean-Baptiste et sa mère.

Hoc. opus. fecit. fieri ven^{lis} dominus
Stephanus de Comba archiep' Geben. 1579.

Elle contient le nom du donateur avec la date. On trouve aussi celui du peintre, qui était hollandais, dans un des coins du tableau.

Jhan (Johannes) *Caracan*
Harlemn (Harlemensis) *hoc*
fecit 1578.

Le tableau a été fait un an avant d'être donné.

XX

C'est dans le chœur de la même église qu'on trouve la dalle qui recouvrait le sépulcre des barons de Sales. Elle est du côté droit; la voici :

RECEPTACVLVM CORPORVM
DOMINORVM BARONVM DE
SALES.

J'ai écrit sur mon carnet, à côté de cette inscription, la note suivante : « Registres de la Chambre des comptes du Genevois, testament de Louis comte de Sales, 11 juillet 1647. » Sans doute pour en préciser la date.

XXI

La dernière est en entrant dans l'église par la petite porte à gauche de la grande entrée; elle est gravée sur la dalle et surmontée d'un écu armorié avec une couronne de comte. Sur l'écu on aperçoit le chevron des Monthoux du Genevois qui portaient d'*or au chevron de gueules*.

MONVMENTVM
ILLVSTRIBVS DVDVM
PROAVIS POSITVM
VETVSTATE CONFECTVM
CHRISTIANA DE MONTHOVX
. . . .
ANNO
. . . .

La date est effacée. F. RABUT.

———

CHRONIQUE

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

Séance du 19 décembre.

L'Assemblée procède au renouvellement de son bureau pour 1862 Sont nommés :

Président, M J. Replat, avocat.
Vice-Président, M. L. Bouvier, docteur-médecin.
Secrétaire, M. Jules Philippe.
Secrétaire-adjoint, M. Ducis.
Archiviste, M. Eloi Serand.
Trésorier, M. Bachet, directeur de la Caisse d'escompte

M. le professeur *Ducis* présente quelques considérations intéressantes sur le caractère architectonique de l'eglise de Gévrier et les inscriptions romaines qu'il a découvertes dans ce monument.

M. *Lecoy de la Marche* donne lecture d'une petite chronique sur le chocher de Thônes, écrite en 1562, et qui sera insérée dans la *Revue savoisienne*.

Il communique ensuite une lettre qui lui a été adressée par M. Léopold Delisle, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. M. Delisle demande des renseignements sur un monument sigillographique qui lui est tombé dans les mains et n'est autre que la matrice du sceau de l'église de Notre-Dame de Liesse d'Annecy. M. Lecoy, en répondant à M. Delisle, l'a prié d'employer son crédit et son influence à faire restituer au musée d'Annecy ce précieux débris qui a été emporté il y a quelques années, et dont il n'existe plus qu'une empreinte sur cire.

M. le docteur *Bouvier* lit une *Note sur l'histoire et la nature de la neige rouge*.

Passant en revue les différentes observations qui ont été faites en France, en Italie, en Angleterre, en Allemagne et en Suisse sur cet étrange météore dont la première mention est due à de Saussure, M. Bouvier combat l'opinion qui tend à faire envisager la neige rouge comme le résultat des infusoires polygastriques. — Dans sa pensée, cette merveilleuse production des Hautes-Alpes ne serait ni purement végétale, ni purement animale; elle tiendrait à la fois des deux natures et constituerait une substance mixte

L'Association reçoit ensuite au nombre des membres agrégés, M. de Jussieu, archiviste de la Savoie.

Les dons et échanges suivants sont déposés :

1° *Bibliothèque universelle* de Genève, n° de novembre ;
2° *Revue du Lyonnais*, n° de novembre ;
3° *Almanach de Genève* pour 1862; don de l'Institut genevois;
4° *Description des antiquités et objets d'art contenus dans les salles du palais des arts de Lyon*; don de M. Charvet;
5° Discours de M. l'avocat général Diffre à l'audience de rentrée de la Cour impériale de Chambéry, en 1861; don de M. Replat.

Séance du 8 janvier.

M. *Replat*, au nom de M. le comte de Foras, a donné communication de l'extrait d'une charte qui peut fixer la date de la fondation du vieux pont de Saint-Clair, sur la route d'Annecy à Thônes.

D'après cette charte, le 29 mai 1405, nobles Mermet de Menthon, Albert de Menthon, seigneur de Dingy. Pierrre de Menthon, fils de feu Girard, et Jeannet Cuginet de *Glandon*, Aymonet Ryvicons de Chisonay, Pierre *de Traxia*, etc, etc., en leurs noms et au nom de tous les habitants de la communauté de la paroisse de Dingy, ont fait une convention avec maître Antoine de *Cartusia*, pour la construction du pont de la *Maladière* sous Dingy, sur le cours de l'eau du *Cyers*.

M. Replat a fait remarquer à ce propos que dans les anciens titres, le *Fier* est presque toujours appelé *Cyers*.

La communication de M. le comte de Foras a été accueillie avec reconnaissance et des remerciments lui ont été votes par l'assemblée.

M. *Ducis* a rectifié l'interprétation des inscriptions romaines de Gévrier, qu'il avait présentée dans la dernière séance.

M. *A. Despine* a donné lecture d'une notice très complète sur le sanctuaire de Myans, communiquée par M. le docteur Constant Despine, d'Aix-les-Bains.

M. *Lecoy de la Marche* a fait hommage à la Société de son dernier travail, intitulé : *Histoire de l'Histoire*, et dédié à l'Académie Florimontane.

La Société a reçu en échange de ses publications :

1° *Bibliothèque universelle* de Genève, décembre 1861 ;
2° *Bulletin mensuel* de la Société centrale d'Agriculture de la Savoie, décembre 1861.

JULES PHILIPPE, *directeur-gérant*.

ANNECY, TYP. THÉSIO.

3me Année — N° 3. (Omnes omnium caritates patria una complexa est) 15 mars 1862

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur,

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels

Les communications de tous genres adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

LA NEIGE ROUGE

La neige rouge est un des phénomènes les plus curieux que puisse nous offrir la météorogie dans les stations élevées de nos Alpes. Voici bientôt un siècle qu'elle a frappé pour la première fois les regards d'un grand observateur dont la vie entière fut employée avec une rare persévérance et une merveilleuse sagacité à l'étude des hautes régions. Dès lors introduite dans le domaine de la science, cette étrange production a subi des fortunes bien diverses et a provoqué de nombreuses expériences en Suisse, en Italie, en Angleterre et en Allemagne.

Ce n'est pas uniquement dans la neige des hautes sommités qu'on rencontre ce phénomène de rubéfaction, les eaux de la mer, certains lacs, certaines fontaines présentent parfois des faits analogues. M. Evenor Dupont a observé le phénomène de la coloration des eaux de la mer Rouge dans un espace de quatre-vingts lieues (1). Dans la substance recueillie à la surface de cette mer, M. Montagne a reconnu une algue microscopique dont il a donné une description et une figure. A l'aide de cette observation, notre habile et savant cryptogamiste a été conduit à établir, par quelques recherches philologiques, que c'était probablement dans le phénomène en question qu'il fallait chercher l'origine, l'étymologie du nom de mer Erythrée donné par les Grecs au golfe arabique. Le même phénomène produit par la même cause a été observé sur les côtes du Brésil et de la Californie.

Chaque année les eaux du lac de Morat se colorent en rouge par le fait de l'*Oscillaria rubescens* DC.

En 1845, un phénomène nouveau de coloration a été vu dans l'Océan atlantique, presque en face de Lisbonne, sur une surface d'environ 8 kilomètres carrés. Suivant M. Montagne, ce phénomène aurait été déterminé par la présence d'un *Protococcus* (de couleur rouge) qu'il a nommé *atlanticus* (1).

Un autre fait de ce genre a été signalé dernièrement en Amérique, je veux parler de l'existence d'une fontaine de sang qui se trouve dans le Honduras. Il y a sans doute un peu de métaphore dans une pareille énonciation, surtout quand il s'agit d'une source d'eau fortement colorée en rouge par la présence d'une myriade d'infusoires. Cette fontaine consiste en petites flaques pleines d'un liquide qui coule au sein d'une grotte et qui par sa couleur, son odeur et son goût ressemble au sang naturel. Ce liquide coule constamment de la partie supérieure de la caverne et rougit les eaux d'un ruisseau dans lequel il se déverse (2).

Tous ces faits sont du même ordre, et, comme la neige rouge, ils sont constants dans leurs effets et se produisent en vertu des mêmes causes.

Tout récemment, dans une ascension qui a eu lieu au Mont-Blanc en septembre dernier, la question de la neige rouge a été ravivée par une explication toute nouvelle. Quoi qu'il en soit, sans avoir la prétention de juger définitivement la question, je crois opportun d'en faire l'histoire, d'en réunir les traits épars et de fournir sur la nature du phénomène ce qu'il y a de plus plausible en ce moment.

I.

Histoire des observations faites sur la neige rouge.

De Saussure est le premier qui ait remarqué l'existence de la neige rouge. Voici ses propres paroles à ce sujet :

« Lorsque je montais, dit-il, pour la première fois « sur le Brévent, en 1760, ces pentes étaient encore « couvertes de neige en différents endroits. Je fus très « étonné de voir leur surface teinte par places d'un « rouge extrêmement vif. Cette couleur avait la plus « grande vivacité dans le milieu des espaces dont le « centre était plus abaissé que les bords. Quand j'exa- « minais de près cette neige rouge, je voyais que « sa couleur dépendait d'une poudre fine, mêlée avec « elle et qui pénétrait jusqu'à deux ou trois pouces de « profondeur, mais pas plus avant. Cette poudre ne

(1) Comptes-rendus de l'Académie des Sciences. — Seance du 15 juillet 1844.

(1) Montagne. — Note présentée à l'Académie des Sciences dans sa séance du 16 novembre 1845.

(2) Figuier. — *L'année scientifique et industrielle.* — 1862, page 274.

« paraissait point être descendue ou coulée du haut de « la montagne, puisqu'on en trouvait dans des endroits « séparés et même éloignés des rochers ; elle ne semblait pas non plus avoir été jetée par les vents puisqu'on ne la voyait point semée par jets : on aurait « dit qu'elle était une production de la neige même, « un résidu de sa fonte qui restait attaché à sa surface « comme un tamis, lorsque les eaux produites par sa « liquéfaction la pénétraient et descendaient plus « bas. » (1)

En 1761, de Saussure retourna au Brévent et y retrouva la même quantité de cette neige rouge. Il la retrouva encore, dix-sept ans après, en 1778, au Grand-Saint-Bernard et en recueillit pour l'observer de plus près. Après l'avoir soumise à différents procédés, il ajoute :

« Ces épreuves semblent prouver que cette poudre « est une matière végétale et vraisemblablement une « poussière d'étamines. Il est bien vrai que je ne con-« nais aucune plante en Suisse dont les fleurs donnent « une poussière rouge et qui soit assez abondante pour « correspondre à l'universalité de cette poussière sur « les neiges des hautes Alpes. »

Bonnet, à qui de Saussure communiqua ses recherches et ses doutes, lui conseilla d'examiner cette poussière au microscope. Il suivit ce conseil et cette nouvelle expérience, comme les premières, ne lui donna aucun résultat.

Le célèbre navigateur anglais, sir John Ross, chargé en 1819 d'explorer la baie de Bassin et d'arriver s'il était possible, à la découverte d'un passage à travers les mers polaires, a consigné dans une magnifique publication les recherches qu'il a faites dans son voyage en sa qualité de capitaine de l'*Isabella*. Il a joint à son ouvrage une planche qui représente les rochers du pôle arctique couverts de cette neige rouge qu'il y a découverte (2). — Le capitaine Parry, de son second voyage, exécuté durant les années 1821, 1822, 1823 sous les mêmes latitudes, voyage fécond en découvertes, a également rapporté de la neige rouge (3).

R. Brown, Bauer et Hooker, trois botanistes anglais du plus haut mérite, ont examiné la neige rouge qui provenait de ces deux voyages et se sont accordé à en rapporter la coloration à l'existence de certains champignons.

Schuttleworth, d'après des recherches faites en 1839 auprès de l'hospice de la Grimsell, a cru reconnaitre dans la neige rouge l'existence simultanée de plusieurs animaux infusoires et de deux plantes cryptogamiques. Il a trouvé que la coloration de la neige rouge se dédoublait d'une part en un rouge vif et presque couleur de sang et d'autre part en un rouge opaque et de couleur grisâtre. — Les deux plantes sont deux espèces de *Protococcus*, le *P. nivalis* Agardh, qui consiste en une seule utricule transparente renfermant des granules d'un rouge de sang, et le *P. nebulolus* Kutzing, qui se compose de très petits globules sphériques, incolores, libres ou réunis en groupes. — Quant aux infusoires, il en a décrit et même figuré plusieurs espèces.

Plus tard, Vogt en 1841 et Agassiz en 1845, ont prodigieusement augmenté le nombre des infusoires de la neige rouge. Je n'ai pas à contester l'existence de ces animalcules qu'Ehrenberg a du reste rencontrés partout, en Afrique, en Asie, en Europe, dans l'eau de la mer comme dans celle des fleuves, dans les profondeurs comme à la surface du sol. Le développement de ces animaux paraît être riche en formes successives, et dans l'espèce, je suis très porté à penser qu'on croie voir des espèces différentes là où il n'y a pas autre chose que de simples degrés de développement.

Parlatore, en 1849, a fait au Mont-Blanc un voyage qui lui a permis de recueillir de la neige rouge et de la soumettre au microscope à son retour à Florence. — Il a purement et simplement confirmé les observations de Schuttleworth (1).

En septembre dernier, le Dr Pitschner, dans son ascension au Mont-Blanc, à la limite supérieure du glacier des Bossons, a rencontré au bord d'un ruisseau une longue traînée rougeâtre qui figurait assez bien au premier abord des traces de sang et qui n'était autre chose que la neige rouge. Le physicien de Berlin regarde la coloration de la neige rouge comme exclusivement produite par des infusoires. A Berlin on est porté à voir des infusoires partout (2), et je crains sous ce rapport que le Dr Pitschner ne subisse l'influence des idées et des vues de son compatriote le Dr Ehrenberg.

Voilà donc la neige rouge, d'après les observations faites jusqu'à ce jour, regardée dès le début comme une poussière pollinique, transformée plus tard à l'état de champignon entre les mains des botanistes anglais, attribuée à la présence simultanée de deux algues et de plusieurs infusoires, et donnée en dernier ressort comme le résultat des infusoires polygastriques. Cette opinion qui tend à faire envisager la neige rouge comme une production essentiellement animale demande à être confirmée par de nouvelles observations.

II

Habitat et nature de la neige rouge.

La neige rouge a été rencontrée jusqu'ici au Brévent, au Mont-Blanc, au Grand-Saint-Bernard, au pôle arctique, dans les montagnes du Tyrol : je ne sache pas qu'elle ait jamais été signalée dans les Pyrénées.

Elle se montre à l'époque de la fonte des neiges, toujours au-dessus de 2,000 mètres, jamais plus bas. Dans le premier moment de son apparition, elle est d'un rouge vif qui va s'affaiblissant graduellement à mesure qu'elle subit l'influence du temps et qu'elle s'éloigne davantage de la date de son apparition. On la

(1) *Voyages dans les Alpes*, tome II, 1786 - 44 et 45.

(2) *A voyage of discovery made under the orders of the admiralty in His Mayesty's ships Isabella and alexander for the purpose of exploring Baffin's Bay and inquiring into the probability of a North-West passage.* — London 1819.

(3) *Hooker in Appendix to captain Parry's journal of a second voyage for the discovery of a North-Westh passage from the Atlantic to Pacific performed in His Mayesty's ships Fury and Hecla in the years* 1821-22-23. — London 1825

(1) *Viaggio alla catena del Monte Bianco. — Firenze*, 1850, *p.* 135.

(2) En voici un exemple. — Dans des circonstances exceptionnelles un parasite se développe à la surface de certaines substances alimentaires et les fait paraître couvertes de sang. A Berlin, M. Ehrenberg regarde cette production comme formée par des infusoires du genre *Monas*. A Paris, au contraire, M. Montagne, se fondant sur l'observation microscopique, la considère plutôt comme une algue du genre *Palmella* (*Comptes rendus de l'académie des sciences*, *séance du 26 juillet* 1852.

trouve tantôt par plaques irrégulières, plus ou moins étendues en surface, tantôt par traînées ou en guise de rubans simulant tant bien que mal des traces de sang. Son aspect ne saurait en aucune façon donner l'idée de ce qu'elle est en réalité.

Quant à sa nature, la neige rouge est un phénomène des plus singuliers, une nouvelle preuve des métamorphoses si variées que revêt la vie au sommet des hautes montagnes comme aux plus grandes profondeurs.

Elle n'est ni purement végétale ni purement animale. Elle tient à la fois de l'une et de l'autre : c'est une production des deux règnes.

Elle tient de la nature végétale par ces globules sphériques, de couleur rouge, parfaitement visibles au microscope, qui renferment eux-mêmes d'autres granules plus petits : ces globules ne sont autre chose que le *Protococcus nivalis* Agardh.

Elle tient de la nature animale par deux espèces d'infusoires que Schuttleworth a le premier fait connaître.

L'une, de forme ovale ou pyriforme, opaque, couleur de sang, a été décrite par lui sous le nom d'*astasia nivalis;*

L'autre, de forme sphérique, beaucoup plus grande que la précédente, très multipliée et contribuant plus que celle-ci à la coloration de la neige rouge : c'est le *giges sanguinens* du même auteur.

Je viens de préciser l'état de la question relative à la neige rouge et dire à quoi tient ce phénomène. Est-ce là le dernier mot ? Je ne le pense pas et avant peu nous aurons sur ce sujet de nouvelles études, de nouvelles observations qui viendront ajouter aux anciennes, confirmer les idées que je viens d'émettre ou en substituer d'autres, suivant l'adage qu'on ne doit jamais perdre de vue dans les sciences d'observation : *Dies diem docet.*

Dr LOUIS BOUVIER.

ARCHÉOLOGIE

VOIES ROMAINES

(Suite)

Rappelons-nous qu'entre Saint-Jean-de-la-Porte et Arbine de la Bâthie il y a bien 35 kilomètres 1/2, qui ne pourraient être représentés que par XXIV milles, ou 32 1/2 représentés par XXII, si on évite Conflans. Mais le manuscrit de Madrid, qui donne XIII jusqu'à *Publicanos,* donne XVI jusqu'à *Mantala*, ce qui fait 43 kilomètres. D'une autre part, la leçon des manuscrits de Florence et d'Orléans, qui donne XIII milles jusqu'à *Mantala*, n'en donne que trois jusqu'à *Publicanos*, qui ne font que 23 kilomètres 1/2. Enfin la leçon des autres manuscrits de l'itinéraire d'Antonin et celui de Théodose, qui donnent le même nombre de milles jusqu'à *Publicanos* et XVI jusqu'à *Mantala*, est encore incomplète, puisqu'elle n'arrive qu'à 28 kilomètres, tandis que la distance réelle est de plus de 35 ou au moins de 33.

Lorsque l'erreur n'est que d'un kilomètre, on la néglige facilement, d'abord parce que les milliaires romains ne donnent jamais des fractions de milles ; et cependant la plupart des villages-stations étant gaulois et antérieurs à l'établissement des routes romaines, leur distance n'aura donné que par hasard un nombre entier de milles. Ensuite les stations ne se plaçaient jamais dans l'intérieur des villes et on peut toujours douter que la mensuration ait été poussée jusqu'au bureau des courriers, si elle ne concorde pas avec le centre ou l'une des extrémités de la bourgade. Cette question est bien vite résolue lorsque surtout l'étymologie vient à l'appui du fait principal.

Mais ici l'erreur est si grave qu'il faut nécessairement reconnaître une altération des caractères, très présumable à travers toutes les transformations de l'écriture pendant le moyen-âge. Cependant on peut réduire toutes les variantes à deux principales, d'abord celle qui placerait *Ad Publicanos* à Saint-Vital, comme nous l'avons vu, et d'après laquelle le manuscrit de Madrid, portant XVI entre *Ad Publicanos* et *Mantala*, se lirait XIII, parce que les deux traits du V se seraient joints sous la plume du copiste. La même explication s'appliquerait aux autres manuscrits, en observant que l'S finale de *Publicanos* a pu se confondre avec le premier chiffre de XIII et qu'il n'est resté que III.

Mais si l'on croit devoir maintenir la leçon de XVI milles que donnent la plupart des copies de l'itinéraire d'Antonin, d'accord en cela avec la table théodosienne, il ne reste plus que VIII milles pour compléter le nombre XXIV, ou VI pour former le nombre XVII, peut-être le seul conforme à la réalité. Dans la leçon XIII, les traits du V auront été trop allongés en X. Ce dernier caractère se sera confondu dans les copies postérieures avec l'S finale de *Publicanos* pour ne laisser que III.

En faisant l'application de ce système, nous trouvons les XVI milles, soit 23,696^m entre Saint-Jean-de-la-Porte et Aydier de Gilly ; et VIII milles, soit 11,848^m jusqu'à Arbine de la Bâthie.

Au congrès scientifique de Grenoble (1), j'avais expliqué la variante III par la négligence du copiste de joindre les deux premiers traits en VI, équivalant à 8,886 mètres, que l'on mesure en effet entre les deux mêmes villages, mais en passant par dessous Conflans au nord de la fonderie, près de laquelle se serait trouvé le pont sur l'Arly, et de là par la vieille chaussée dont on aperçoit des restes sur la rive droite de l'Isère jusqu'à la Rachi, village de Gilly.

C'est ensuite de ces mesures que des fouilles ont été faites dès 1856 sur plusieurs points de la commune de Gilly, par les soins de M. Faudrain, d'Albertville. J'en ai fait une première communication à l'Académie royale de Savoie et une autre au congrès historique tenu la même année à Annecy (2). Le résultat établit évidemment que la plaine de Gilly, entre l'Isère, Chevron et St-Sigismond, a été un grand centre de population. Ce sont d'abord des plaques de marbre, des briques, des poteries séchées au soleil, d'autres en terre de Samos, avec les marques de fabrique CARVSSA, IOVI-ILI, OF-SEVE. Les deux dernières sont bien connues dans l'ouest de la France (2). Ce sont des vases peints au vernis, d'autres en pierre ollaire, en albâtre, des patères de métal, des lampes à trois becs en cuivre, des crémaillères, des chandeliers, des haches

(1) Vingt-quatrième session 1857, II, 355.

(2) *Bulletin de l'Association Florimontane*, II. — *Mémoires et documents de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie*, I.

(2) Cochet, *Normandie souterraine*, 174.

de fer, des boucles de ceinturon, des dents de sangliers, des canaux en plomb, une aile de génie en laiton d'un travail achevé, des monnaies, etc. Tous ces objets ont été trouvés dans des ruines de constructions, des voûtes, à un mètre ou deux de profondeur. On y voit encore quatre colonnes de grandeur différentes, dont deux ont été repiquées, et une à base brute pour la fixer en terre ou dans un blocage. Les érosions de l'Isère ont découvert dans la berge des tombeaux en maçonnerie. Outre un débris d'inscription sépulcrale trouvé à la Rachi, on voyait autrefois dans l'ancien prieuré de Gilly un votif à *Apollon Aug.*, transporté aujourd'hui à la Forêt. Une autre inscription rappelle que de l'*autorité de l'empereur Commode Antonin on construisit des digues contre les débordements des eaux.* Le titre de *Britannicus* donne pour extrême date de cet ouvrage l'année 183 de notre ère.

A Aydier, quatre bases de colonnes d'ordre ionique présentaient la forme d'un *Œdiculum* ou dais sous lequel devait s'abriter une statue. Tout près on a trouvé le torse d'une coriatide, avec ceinture feuillée de vigne et plusieurs débris d'inscriptions. Sur le coteau voisin on a démoli des restes d'aqueducs dans la direction de ceux trouvés à la Rachi.

L'importance de ce centre se fortifie encore de toutes les antiquités des environs. Ainsi le coteau de Saint-Sigismond renferme beaucoup de constructions anciennes. Une inscription romaine est incrustée au chœur de l'église, bâtie sur les ruines d'un monument romain, en l'honneur du roi burgonde qui a fondé St-Maurice en Vallais. Celle du cimetière est relative à un membre de la tribu *Voltinia*, celle des Viennois, qui est qualifié de juge et chef du pays, *præf. pagi II vir. jur. dic.* Il est bon d'observer que l'ancienne paroisse de St-Sigismond comprenait autrefois le territoire de l'Hôpital des chevalier de Rhodes (Albertville), qui portait en 1456 le nom de *Villa nova hospitalis* et ne fut érigée en paroisse qu'en 1529. J'ai mentionné plus haut une tête de bronze. On vient d'y trouver encore plus de cinquante pièces de monnaie romaines en creusant les nouvelles culées du pont.

Le nom de la commune de *Mercury* rappelle le temple sur l'emplacement duquel s'élève l'église de Chevron. On y a trouvé plusieurs statuettes en bronze. La tradition place une ville au bas de l'ancien cimetière de la *Tombâ*. A Allondaz, une belle inscription entourée d'un cercle en relief constate la hauteur et la largeur d'un édifice religieux ou peut-être d'un antre consacré aux déesses *Mères* par quarante associés de la Vénus *Mithré*. Il devait y avoir le groupe habituel du dieu *Mithras*, si l'on en juge par un pied de taureau en marbre trouvé dans la montagne voisine. Enfin à Thénésol, dans la chapelle de St-Jaquemoz, la plus ancienne du pays, une inscription rappelle un monument élevé à un citoyen de Valence et conséquemment de la province viennoise. On a trouvé aussi dans le ruisseau une hache bipenne en cuivre de la forme de celles attribuées à l'âge de bronze.

En face de cet ensemble d'antiquités autour des ruines déjà si remarquables de Gilly, l'étoile de Saint-Vital pâlit quelque peu, et la seconde hypothèse pour l'explication des itinéraires, celle qui place *Ad Publicanos* à Aydier, me paraît plus probable. Ces banquiers devaient naturellement choisir des positions centrales pour le recouvrement du *vectigal* et leurs opérations financières. La station des courriers trouvait dans ce noyau déjà romain une sympathie nationale, et autour de ces deux établissements il est facile de croire à la formation d'une bourgade, si déjà elle n'existait pas dans le voisinage.

On a vu plus haut une nomenclature bien incomplète des variétés du *vectigal* exploité par les Publicains. On conçoit tout le personnel qu'exigeait leur maison centrale. Ajoutons-y celui de la station des courrier, *muliones, stratores, frumentarii*, et plus tard *agentes in rebus*, etc., pour l'approvisionnement de l'*annone militaire* ou lorsque le *cursus publicus* était requis par le préfet du prétoire (1).

On ne trouve rien à Saint-Vital qui autorise à présumer le séjour de tant d'employés ; il s'accorde au contraire parfaitement avec le nombre et le caractère romain de la plupart des antiquités de Gilly. Avec l'importance de cette colonie, il n'est pas étonnant que les itinéraires officiels aient inscrit la station du nom de leurs nationaux de préférence au nom gaulois de la localité, qui peut-être n'a pas disparu. Avant les mesures et les fouilles dont j'ai parlé jusqu'ici, on pensait que cette ville dont la proximité était nécessaire à l'approvisionnement des employés romains, était Conflans. C'est en effet une des plus belles positions de villes en Savoie. Le fort et les murs d'enceinte ont été détruits successivement par les troupes de François Ier et d'Henri IV. Mais je n'y ai trouvé qu'un débris d'inscription romaine à l'angle de la sacristie. Celle de la maison rouge rappelle, il est vrai, le souvenir d'un monument ancien, mais ne date guère que du XVIIe siècle, et je ne fais qu'une conjecture en disant qu'elle pourrait se rapporter à la famille Parthenay, descendant des Lusignan, alliés de la maison de Savoie.

Quant au nom de *Confluens*, au moyen-âge *Conflentum*, l'origine latine établirait son existence simultanée avec *Ad Publicanos* plutôt que son antériorité. Car l'équivalent gaulois *condate* ne se trouve nulle part.

Il est du reste difficile de croire qu'avant les établissements romains il n'y eût pas de village considérable sur la rive droite de l'Arly en face du confluent avec l'Isère ou aux environs. Pourrait-on retrouver le nom de cette bourgade primitive dans celui de Gilly, *gilliacum*, *gilliac*, qui paraît être de la même famille que celui du ruisseau de *Chiriac*, évidemment celtique, ou bien dans le nom d'*Aydier*, qui signifie *aiguier*, *aquarius*, comme *Eydiez* du Vallais (Bouveret) ? Les deux Aydier sont en effet le long du ruisseau. Quoi qu'il en soit, la ville portait encore le nom de *Publicanos* au VIIe siècle, si l'on en croit l'anonyme de Ravenne, qui la nomme parmi les principales de la Bourgogne.

La tradition la fait détruire par les Barbares et la fait rebâtir sous le nom de *Biournes* ou *Biourges*, peut-être une corruption de *Burgum*. Deux bases et un chapiteau corinthien de l'époque romane et surtout des murs tapissés de cuirs gauffrés-dorés accusent encore une époque bien postérieure aux Romains.

Quant à la dernière catastrophe qui l'a fait disparaître, la tradition en accuse les Sarrasins dans leur invasion du Xe siècle, et le nom de *Rachi*, en arabe *hommes*, *multitude*, donné au village qui, avec Aydier,

(1) Bergier, IV. Notes d'*Herennius*.

conserve le plus d'antiquités, vient autoriser cette opinion. Mais ils n'ont pas tout fait; car si l'on rencontre en plusieurs endroits les traces de l'incendie, on decouvre aussi partout les alluvions du Chiriac (en celtique *destructeur*) contre lequel les digues de l'empereur Commode ont été impuissantes et qui, en achevant le nivellement commencé par les enfants d'Ismaël, a rendu cette plaine à la culture.

Revenons maintenant au point de départ de la discussion. L'agrégation d'Ugines au diocèse de Genève, les deux inscriptions de Thénésol et de Saint-Sigismond, relatives à des citoyens allobroges ou viennois, comme celles de Passy, l'inscription de la Forclaz de Saint-Gervais marquant les limites des Viennois et des Centrons, établissent évidemment que l'ancienne Narbonnoise et, depuis Galba, la Viennoise comprenaient toute la vallée de Sallanches, le plateau de Megève et étaient terminées au moins par le cours de l'Arly et celui de l'Isère, depuis le confluent.

J'ai conjecturé plus haut les circonstances du transport de la limite au bas de Saint-Vital, et je me réserve d'y revenir dans une étude sur l'invasion burgonde.

Si réellement la station des courriers a été changée, comme semblent l'indiquer les chiffres variés des itinéraires, on ne peut expliquer le maintien du nom *Ad Publicanos* que comme celui du *Var* à un département qui ne touche plus cette rivière. DUCIS.

(Sera continué.)

LES GLOIRES DE LA SAVOIE

(Huitième article)

—

LE LIEUTENANT-GÉNÉRAL DECOUX.

Decoux, lieutenant-général, baron de l'Empire, commandant de la Légion-d'Honneur, né à Annecy le 18 juillet 1775, fit ses premières armes en qualité de sous-lieutenant dans les volontaires du Mont-Blanc. Il montra dans les premières campagnes d'Italie une bravoure à toute épreuve, qui lui valut le grade de lieutenant dans le 69e de ligne. Il fit partie de l'expédition d'Egypte et devint capitaine sur le champ de bataille des Pyramides et chef de bataillon après le siége de Saint-Jean-d'Acre. Dans cette campagne, parvenu à un grade qui lui permettait de faire connaître toute son intelligence et son habileté, Decoux se distingua entre tous, et le général Lannes le nomma son aide-de-camp; cet officier supérieur le choisit pour une mission très délicate à remplir auprès du Pacha de Syrie, mission dont le jeune chef de bataillon s'acquitta si bien qu'il fut élevé au grade d'adjudant-commandant.

Rentré en France, Decoux commanda l'état-major de la 7e division militaire, et en 1805, Lannes, qui avait apprécié toutes ses qualités, le rappela auprès de lui en qualité de sous-chef d'état-major en Allemagne. Dans cette campagne immortelle, qui a légué à l'histoire de la France tant de noms illustres, notre compatriote fit des prodiges de valeur : à Austerlitz, deux chevaux furent frappés de mort sous lui, et Napoléon, après cette journée, l'éleva au grade de colonel du 21e de ligne. A Iéna, à Friedland, à Pathutsk, à Ratisbonne, partout il se couvrit de gloire. En 1809, à Wagram, par un coup de main hardi, il s'empara d'une île du Danube, fit prisonniers six cents hommes, au nombre desquels se trouvait le colonel de Saint-Julien, et s'empara d'un grand nombre de pièces d'artillerie. Après cette sanglante bataille, Decoux reçut le grade de général de brigade et fut nommé commandant de la Légion-d'honneur; il avait alors 34 ans.

L'année suivante, Decoux servit en Italie où il exerça la charge de commandant de la place d'Otrante et où l'Empereur lui confia la haute surveillance des ports de l'Adriatique. Rappelé en France en 1812, il reçut le commandement du 1er régiment de chasseurs à pied de la vieille garde et se distingua dans les batailles de Lutzen et de Bautzen; élevé ensuite au grade de général de division, il commanda un corps de la jeune garde à Dresde et à Leipsick, et dans la retraite de l'armée française, il fit partie de l'arrière-garde, sous les ordres d'Oudinot.

Lorsque la France, après ses revers, vit son sol foulé par les armées étrangères, Decoux se trouva encore au premier rang des défenseurs de la patrie; il ne fut pas du nombre de ces généraux qui, gorgés d'honneurs et de richesses, n'eurent plus assez de cœur même pour défendre leurs foyers, et préférèrent leur bien-être à l'honneur de la France! Decoux se battit avec son ancienne valeur; blessé grièvement au commencement du combat de Brienne, il résista aux sollicitations de ses officiers qui voulaient l'éloigner du champ de bataille, et resta en présence de l'ennemi. Mais bientôt après, comme si Dieu eût voulu épargner à une âme droite et honnête le spectacle du cataclysme qui devait renverser ses plus chères espérances, notre brave compatriote fut frappé une seconde fois mortellement, et il expira quelques jours après, emportant avec lui l'estime de ses compagnons d'armes et de Napoléon.

JULES PHILIPPE.

DEUX TOMBEAUX GALLO-ROMAINS DE PRINGY

C'était une jeune fille de dix-huit à vingt ans: les dents de sagesse commençaient à se dégager de l'alvéole. Parfaitement conservés, les os de la tête nous permettront d'esquisser un portrait et de vous dire qu'elle avait un front droit, plein d'intelligence et terminé par des courbes gracieuses; les dents solides et régulières, le menton arrondi, un nez romain doué d'une bosse un peu trop accentuée, comme chez Agrippine. Si vous tenez à connaître son caractère, nous vous dirons encore, d'après les révélations de la phrénologie, que c'était une personne bienveillante, un vrai modèle de discrétion et d'attachement amical, mais peu soucieuse d'étudier la musique, la peinture, et encore moins l'arithmétique. La preuve qu'à l'exemple de Cornélie elle préférait les joyaux du cœur à ceux des bijoutiers, c'est qu'on a trouvé à son bras gauche quelques bracelets très simples et tout bonnement en cuivre. Une coupe de même métal était renversée à sa droite; un vase en terre, sans ornement, avait le col appuyé sur le crâne. Point de sépulcre en marbre : un long clou de fer est le seul débris de la caisse où on l'avait mise. Prête à se lever dans la direction où le soleil apparaît, elle était couchée depuis 17 ou 18 siècles au sommet d'un tertre qui porte le nom de Paradis, quand les ou-

vriers qui puisaient du sable trouvèrent les restes de la jeune femme gallo-romaine à un pied et demi de profondeur.

Trois jours auparavant, le 21 février dernier, on avait découvert au milieu du sable un squelette appartenant à une personne âgée : la trace des sutures du crâne a disparu. Orienté comme le précédent, le squelette avait deux bracelets de cuivre ouverts en croissant, deux petits vases de terre à droite et à gauche, et derrière la tête un autre vase à large panse.

Tous ces objets ont été cédés avec empressement par M. Ernest de Lagrange, qui a déjà offert à plusieurs reprises un grand nombre d'antiquités à notre Musée.

LOUIS REVON.

CACHET DE POMPÉE.

Notre Musée s'est enrichi d'un objet précieux, dû à la bienveillance de M. Grange Camille, vérificateur de l'insinuation. C'est le cachet de Pompée, trouvé à la Contamine de Moûtiers.

Cette intaille en verre, de forme ovoïde, longue de 0m,038, large de 0m,030, haut de 0m,012, présente deux têtes conjugées, avec la légende grecque *Pompée et Cornélie*, gravée de manière que le relief doit se lire de droite et de gauche. Les Grecs ont partagé autrefois ce mode d'écrire avec les peuples orientaux. Mais le C pour le sigma accuse le dernier siècle avant notre ère. Il n'y a pas de marque d'artiste.

Les figures de Pompée données par Visconti n'ont en fait de costume aucun rapport avec celle-ci. Seule une contrefaçon d'un grand bronze du Musée d'Annecy, reproduit les mêmes traits ainsi que la barbe touffue. Quant à la coiffure, elle prête à la discussion.

C'est un bourrelet lacé par intervalles égaux de manière à produire des renflements. Il est surmonté sur le devant d'un panache formé de plusieurs plumes comme celles figurées dans les flèches. Les hachures horizontales dans la direction du bourrelet ne sauraient être prises pour des cheveux, dont la longueur n'atteignait jamais cette dimension chez les Romains. Encore moins y verrait-on ce tour de cheveux bouclés en dehors que l'on observe dans les têtes de Jupiter, de Mercure, de Junon, de Diane et de Vénus, des dames romaines et même des jeunes gens qui s'exerçaient au tir.

Pourrait-on y reconnaître des cheveux bouclés et bouffant au-dessous d'une bandelette, c'est douteux ; car dans cette coiffure autrefois très usitée chez les rois de l'Asie centrale, les spirales tombaient perpendiculairement, comme on le voit dans les têtes d'Artabaze et de Tirée, rois de la Characène, et dans celle de Berenice, ou bien elles collaient verticalement sur tête comme à celle de Messaline. Mais ici les tores formés par les lacets n'ont aucune spirale et s'adaptent en rond pour la forme bombée du bourrelet.

A moins donc d'accuser l'artiste d'une grande ignorance de son art, il faut voir ici un ornement distinct de la chevelure. L'absence de la spirale empêche encore d'y reconnaître le *torulus* ou le rouleau entortillé comme un turban que portaient les hommes et les femmes quelquefois sous le chapeau. Si Pompée avait été pontife, peut-être y verrait-on l'*infula* des sacrificateurs ; mais aucun nœud de rubans ne représente ici les *tænia* qui enlaçaient ce rouleau de laine.

Le port de la barbe est généralement adopté aujourd'hui par notre armée lorsqu'elle va se mesurer avec les peuples qui en ont aussi l'usage. Rien n'empêche que Pompée en ait fait autant lors de son expédition que lui confiait la loi *Manilia*. D'une autre part, on a vu des empereurs romains, non contents d'être titrés du nom du peuple qu'ils avaient soumis, emprunter à leurs victimes quelques singularités de costume pour impressionner plus facilement les multitudes du résultat de leurs victoires, ou pour marquer l'absorption de ces peuples dans l'unité de l'Empire. Ce costume inouï de Pompée ne serait-il point un souvenir de son expédition d'Orient, souvenir exécuté lors de sa dernière lutte avec César, puisque Cornélie y figure, par ses partisans grecs, pour raviver les traditions de son ancienne gloire ?

Cornélie porte pendue au collier la *bullula ;* sa coiffure trouve quelque similitude dans celles de plusieurs dames romaines de l'*Iconographie* de Visconti. Mais on distingue sous le panache une espèce de pompon, peut-être l'ornement des coiffures de Livie et de Julie, car il est difficile de l'apprécier.

La faiblesse d'exécution de quelques parties de cette intaille et l'étrangeté du costume pourraient faire présumer une contrefaçon. Mais en admettant même la parfaite authenticité de l'objet, on ne peut pas en rapporter la confection plus haut que l'année 52 avant notre ère, où Pompée, veuf de Julie, fille de Jules-César, qu'il avait acceptée après Autistia, pour cimenter le triumvirat, épousa Cornélie, fille de Metellus Scipion et veuve de Publius Cassius. Cette date, postérieure de 26 ans à l'expédition de Pompée contre Sertorius, enlève tout espoir d'en tirer une conclusion sur son passage dans les Alpes, à moins que les relations ouvertes par Pompée dans le pays des Centrons aient motivé, à l'égard de quelque ami, l'envoi de son cachet, comme cela se pratiquait assez souvent.

DUCIS.

CROQUIS ALGÉRIENS

LE BAIN MAURE

Le propriétaire de l'établissement, un Maure à figure calme, digne, régulière, encadrée dans une magnifique barbe noire, se tient accroupi dans une niche du vestibule. Accoudé sur un coffret de thuya bordé d'arabesques en cuivre, il regarde les volutes de fumée qui s'échappent de sa longue pipe. Un rayon de soleil, s'infiltrant par l'ouverture de la porte, fait chatoyer la soie de son turban et de sa veste, et jette des éclairs dans les passements d'un double gilet aux boutons pressés. Derrière lui, une rangée de chevilles reçoit les objets précieux des baigneurs : le flissa kabyle au fourreau de bois sculpté, une bourse en soie de Tunis, un chapelet à 99 grains en dents de chameau, des amulettes où un marabout a écrit quelques versets du Koran soigneusement cousus dans un sachet de toile. Au fond du vestibule, un domestique va et vient devant un potager et prépare le *qahoua* dans des cafetières à long manche.

Après s'être courbé sous une rangée de perches historiées de guenilles, le baigneur arrive par une espèce d'échelle à une soupente dont le sol est couvert de ma-

telas et de nattes. Pendant qu'il dépose ses vêtements sur des rayons, un jeune Mozabite lui passe autour de la taille un pagne en étoffe rayée, qui subsistera pendant toute la suite des opérations, et lui jette snr les épaules un carré de laine; les pieds se chaussent tant bien que mal avec des sandales de bois que les Arabes appellent par onomatopée des *kobkob*.

On entre dans l'étuve par une porte basse. D'un côté, la fraîcheur du vestibule; de l'antre, une chaleur suffocante. L'étuve est un caveau polygonal, tout en pierre, avec un dôme percé de petites ouvertures vitrées et grillées. Des bassins correspondent à des robinets fixés dans les niches qni font le tour de la salle. Au centre, au-dessus du foyer souterrain, se trouve un tambour en faïence, couvert d'une table de marbre. C'est là que l'on s'assied. Au premier instant, la vapeur et une température de 40 à 50 degrés gênent la respiration; haletant, la bouche ouverte comme un brochet dans un panier, on attend avec anxiété le moment où il faudra rendre son dernier sonffle. Mais on ne tarde pas à s'habituer à cette atmosphère brûlante et même à éprouver un certain bien-être. Le jeu des poumons se régularise; la sueur vient perler sur la peau, qui se colore en rose; les veines se gonflent et dessinent leur lacis bleuâtre.

Au bout d'un quart d'heure, le Mozabite vous emmène à côté d'un bassin et vous fait étendre sur le dos, la tête protégée contre la chaleur des dalles par un tortis de chiffons. Il commence une série de massages, faisant craquer les articulations, appuyant la main à plat successivement snr tout le corps et la ramenant en arrière. Le masseur ne cesse de régaler le *sidi* d'une chanson arabe exécutée avec un dodelinement de tête perpétuel et d'une voix chevrotante et nasillarde. La même phrase musicale revient à de courts intervalles sans la moindre variation; elle offre quelque analogie avec les lamentations d'un office des trépassés. La tristesse de la musique est en harmonie avec l'aspect lugubre d'un caveau éclairé à peine par une lueur crépnsculaire, et auquel les corps des baigneurs, gisant à côté d'un filet d'eau, prêtent un faux air de morgue ou d'amphithéâtre d'anatomie.

Après avoir suffisamment étiré, fléchi, pressé en tons sens les membres du patient et l'avoir pelotonné, retourné sur le dos ou sur le ventre, le masseur se livre à un autre exercice, le brossage. Muni d'un gant en poil de chameau, il vous frictionne pendant quelques minutes, enlevant de longs rouleaux d'épiderme qu'il saisit par une extrémité pour vous les présenter d'un air de triomphe, avec cette formule de civilité:

— « *Vois, Monsieur* — ou *Madame*, car le même établissement, qui s'ouvre de minuit à midi pour les hommes, est consacré le reste de la journée à l'autre sexe, — *vois comme tu étais sale! Maintenant tu es chic!..* » Nous dirons, à propos de ce terme, que les indigènes, à force d'entendre le langage des troupiers, en ont adopté les expressions pittoresques sans songer à se demander si elles sont approuvées par les quarante.

Au brossage succède le savonnage. Le masseur plonge un paquet de filasse d'aloès dans nne écuelle de bois où il agite son savon. Pendant que vous êtes ramassé en boule sur le sol, il vous frotte la tête avec une vigueur à faire croire que vous sortirez de là dans un état complet de calvitie. Enseveli sous nne avalanche d'écume, aveuglé, ne pouvant plus respirer, on tousse, on se raidit, on fait les gestes d'un homme qui se noie; mais le tortionnaire n'en continue pas moins à faire mousser le savon, tout en ponrsuivant avec un calme parfait son refrain monotone. L'opération se termine par un déluge d'eau presque bouillante.

Cela fait, le Mozabite essnie le baignenr, le recouvre d'un pagne à raies, fait plusieurs fois le tour de sa tête et de son corps avec un haïk long de cinq à six mètres, et ajoute pour coiffure une autre pièce d'étoffe enroulée en turban. Ainsi emmailloté comme une momie, trébnchant avec ses sabots sur les dalles rendues glissantes par la vapeur humide, le baigneur remonte dans la soupente où il s'est déshabillé. Un jeune garçon l'étend sur un matelas, jette sur lui quelques couvertures et apporte une tasse de thé ou de café. Il est impossible de décrire le bien-être qne l'on éprouve en faisant ainsi le *kif* pendant une heure après avoir subi les phases du bain maure: les membres sont assouplis, une douce chaleur les parcourt, la respiration est plus libre; il semble que l'on vient d'acqnérir un nouveau corps, plus jeune, plus fort et plus agile.

LOUIS REVON.

BULLETIN SCIENTIFIQUE

Pouvoir tænifuge de la semence de citrouille. — M. le docteur Farneau avait fait connaître un cas intéressant de guérison du tœnia par la graine de citrouille. Son exemple a été suivi par M. Rigaud. Une dame à qui tous les tœnifuges connus (écorce de grenadier, kousso, fougère mâle, huile de Dippel, etc.) avaient été administrés, a été traitée par l'émulsion de semences de citrouille mondées. Huit jours après, cette dame était complètement débarrassée de l'animal parasite.

Eruption volcanique près d'Edd, sur la côte africaine de la mer Rouge. — A Edd, à peu près à moitié chemin entre Massouah et Bab el Mandeb, on a ressenti pendant environ une heure des secousses de tremblement de terre, dans la nuit du 7 au 8 mai 1861. Au lever du soleil il y a eu une chute de poussière, d'abord blanche et après rouge; le jour était obscurci et la poussière était si abondante, qu'elle s'elevait presque jusqu'aux genoux. Le 9, la poussière diminua. Dans la nuit, on vit le feu et la fumée sortir du Jebbel Dubbeh, montagne placée à environ une journée de voyage dans l'intérieur des terres, et l'on entendit des détonations semblables à celles du canon. Les mêmes bruits se firent entendre à Périm les 8, 10 et 11 mai. La poussière fut emportée fort loin en pleine mer, elle ne cessa de tomber pendant plusieurs jours sur toute la côte de l'Yémen. Plusieurs secousses ont été ressenties le 8 à Mokka et à Hodaida.

Pépite d'or monstre. — La plus grosse pépite d'or que l'on ait trouvée en Australie, depuis 1851 jusqu'à ce jour, a été découverte à Bakery-Hill. Elle pesait 184 liv. 9 onces.

Sur la coloration d'os d'animaux nouveaux-nés par la simple lactation de mères ayant mangé de la garance. — M. Flourens avait obtenu, il y a deux ans, la coloration d'os de fœtus en mélangeant de la garance à la nourriture de la mère pendant la gestation. Plus récemment, ce savant a communiqué à l'Académie des sciences le résultat d'expériences qui démontrent incontestablement l'influence de la mère sur le nouvel être.

« J'ai fait soumettre, dit-il, à un régime mêlé de garance une « femelle de surmulot qui venait de mettre bas. Au bout de quinze « jours, j'ai examiné les petits; tout ce qui était déjà osseux « dans leur squelette était rouge. » L'expérience, répétée sur des lapins, a donné les mêmes résultats.

« Le fait est donc certain, continue M. Flourens: la lactation agit « comme la gestation; le lait a le même pouvoir que le sang de « porter au fœtus le principe colorant de la garance, de rougir « ses os. En d'autres termes, la mère influe sur le petit par la « lactation comme elle influait sur lui par la gestation; et sous « ce point de vue, la lactation n'est qu'une prolongation de la « gestation..... ressource thérapeutique dont la médecine savante « de nos jours ne manquera sûrement pas de tirer parti. »

Horloges électriques. — Genève vient d'être dotée d'un certain nombre d'horloges électriques, réparties sur une ligne allant de l'observatoire à la gare. Les cadrans sont appliqués contre les vitres des réverbères à gaz. Au Bourg de Four, point de départ des omnibus des chemins de fer, un triple cadran donne simultanément les heures de Paris, de Berne et de Genève. Le mouvement de la grande aiguille, dans tous ces appareils, s'effectue de minute en minute.

Genève, 12 mars 1862. M. DELAFONTAINE.

CHRONIQUE

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

Séance du 6 février 1862

PRÉSIDENCE DE M. J. REPLAT

La Société a procédé à la formation du Comité de rédaction de la *Revue savoisienne*. Ont été élus au scrutin MM. Ducis, Lecoy de la Marche, Philippe, Revon.

M. Jules Philippe reste chargé de la direction et de la gérance.

Ensuite les échanges et les dons suivants ont été déposés sur le bureau :

1. *Revue archéologique*, février 1862 ;
2. *Revue du Lyonnais*, janvier 1862 ;
3. *Atti della Società italiana di scienze naturali*, Milano, vol. III, fasc 4 ;
4. *Journal des connaissances médicales* du Dr Caffe, janv. 1862 ;
5. *Bibliothèque universelle et Revue suisse*, janvier 1862 ;
6. *Bulletin* mensuel des séances de la Société centrale d'agriculture, janvier 1860 ;
7. *Jugement rendu par Amédée VIII à Ripaille le 20 juin 1438 dans le procès entre l'abbé de Saint-Jean-d'Aulph et les habitants de Samoëns*, etc., par Vuy. Don de l'auteur ;
8. *Rapport à la Commission des musées du canton de Vaud sur les fouilles faites à Concise du 27 sept. au 19 oct. 1861*, par M. F. Troyon. Don de l'auteur ;
9. Documents inédits relatifs au Dauphiné, tirés du *Cartulaire de Saint-Robert*, par M. le chanoine Auvergne. Don de l'auteur ;
10. *Mémoire sur les miels de la Savoie*, par C. Calloud. Don de l'auteur ;
11. Biographie de M. Ducis, peintre, neveu du poète, extrait des *Archives de la France contemporaine*. Don de M. Ducis ;
12. Le sceau de Pompée, don de M. Camille Grange, inspecteur de l'insinuation, par l'intermédiaire de M. Despine, sous-préfet de Moûtiers ;

La Société vote des remerciments aux auteurs de ces dons.

Séance du 13 mars.

Après le dépouillement de la correspondance, contenant diverses communications faites par l'Académie impériale de Chambéry, par MM. Morlot, Frédéric Troyon, etc., le secrétaire a présenté la situation financière de la Société pour l'exercice 1861. Il a été décidé que l'on procéderait immédiatement à la rentrée des cotisations du 2e semestre de 1861.

La Société a reçu au nombre de ses membres M. Charles Calloud, de Chambéry, et a nommé membre agrégé M. l'abbé Martin, curé de Foissiat (Ain).

M. *Ducis* a lu une note intéressante sur le cachet de Pompée trouvé à Moûtiers.

R. *Revon* a présenté à l'assemblée diverses antiquités trouvées à Pringy.

Les dons et échanges suivants ont été déposés sur le bureau :

1. *Bibliothèque universelle de Genève*, n° du 20 février 1862 ;
2. *Bulletin* de la Société d'histoire et d'archéologie de la Maurienne (Savoie) ;
3. *Journal des connaissances médicales*, etc., par M. Caffe ;
4. *Bulletin* mensuel de la Société centrale d'agriculture de la Savoie ;
5. *L'illustration restituée à la montagne de Montsec* (Meuse), par M. Cl.-Fr. Denis. Don de M. Poreaux, architecte municipal d'Annecy ;
6. *Recherches sur le livre anonyme, ouvrage inédit de Guichenon*, par M. le marquis Costa de Beauregard. Don de l'auteur ;
7. *Le livre du Recteur, catalogue des étudiants de l'Académie de Genève, de 1559 à 1859* ; Genève, 1860. Don des éditeurs, MM. Gustave Revilliod, Ch. Lefort et Edouard Fick ;
8. Les journaux *Le Léman* et *Le Glaneur savoyard*.

—

Par décision ministérielle, M. Louis Revon, Conservateur du musée d'Annecy et l'un des rédacteurs de la *Revue savoisienne*, vient d'être chargé de la surveillance de la Bibliothèque publique d'Annecy.

—

Une Commission nommée par M. le Préfet de la Haute-Savoie, pour la publication d'un *Album* de ce département, a tenu sa première séance le 4 du courant.

M. le Préfet a donné lecture d'une lettre de M. Wills, membre du club des Alpes de Londres, qui promet son concours empressé. Il a exposé ensuite à la Commission ce qu'il attend d'elle et ce que seront ses travaux. L'Album devant se composer de deux parties distinctes, le texte et le dessin, la Commission est appelée à délibérer sur le mode d'exécution de chacune d'elles.

En ce qui concerne le texte, après avoir entendu plusieurs de ses membres sur la question, la Commission a adopté à l'unanimité cette base : « que l'Album sera conçu de façon à faire valoir le plus possible les *richesses* et les *ressources* du pays. » L'Album étant destiné surtout à faire connaître le pays aux étrangers, sera avant tout pittoresque : les indications économiques viendront en seconde ligne, comme accessoires. Un rédacteur unique sera chargé de réunir, de condenser et de mettre en œuvre les notes et renseignements recueillis par la Commission. Il sera choisi parmi les écrivains les plus expérimentés et les plus distingués du genre, afin que la publication excite autant que possible un intérêt général. Cet écrivain devra visiter lui-même les localités qu'il décrira, et soumettra son travail à l'approbation de la Commission entière.

Quant à la partie artistique, la discussion s'est engagée sur les avantages et les inconvénients réciproques de la photographie, de la lithographie et de la gravure sur bois ; la Commission, dans l'impossibilité de résoudre immédiatement et sans information préalable une question d'art aussi importante, a décidé qu'un Comité sera choisi dans son sein pour recueillir tous les éclaircissements nécessaires. Ce Comité aura en même temps la tâche de déterminer les points de vue les plus dignes d'être reproduits et les artistes à qui l'œuvre sera confiée.

La Commission a renvoyé à sa prochaine séance, fixée au 15 avril, le choix du mode de souscription qu'il convient d'adopter pour la publication de l'Album, et l'examen de tout ce qui concerne les voies et moyens.

En terminant, la Commission a décidé par acclamation qu'on sollicitera l'autorisation de dédier l'Album de la Haute-Savoie au Prince Impérial, et qu'une députation sera chargée d'aller l'offrir tant à S. A. I. qu'à Leurs Majestés.

—

Le *Moniteur universel* a publié dernièrement un compte-rendu d'une séance de l'Académie des sciences, dans laquelle M. Payen a lu les conclusions d'un mémoire sur les transformations de la substance amylacée en matières gommeuses, sucrées, alcooliques.

Dans ce compte-rendu se trouve un paragraphe qui a rapport aux travaux scientifiques entrepris par MM. F. Bachet et E. Machard. Nous nous faisons un devoir de reproduire ce passage, heureux que nous sommes de constater les succès obtenus par nos honorables concitoyens. L'auteur de l'article s'exprime ainsi :

« L'acide chlorhydrique, en réagissant sur les tissus ligneux du hêtre, du sapin, des peupliers, etc, transforme en dextrine et glucose fermentescible la cellulose faiblement agrégée, puis l'une des substances incrustantes congénères, ménageant la cellulose douée d'une forte cohésion ; on prépare simultanément ainsi, en suivant le procédé de M. Bachet, deux produits très distincts : de l'alcool facile à rectifier et de la cellulose douée d'une agrégation assez forte pour entrer dans la composition des pâtes à papier. »

Nous publierons prochainement un travail complet sur la découverte faite par MM. F. Bachet et E. Machard.

—

Un décret impérial du 8 mars a approuvé la création, au château de Saint-Germain, d'un musée d'antiquités celtiques et gallo-romaines, qui sera placé dans les attributions de la direction générale des musées impériaux (deuxième conservation).

M. Rossignol, conservateur des archives du département de la Côte-d'Or, a été nommé conservateur-adjoint des musées impériaux, et chargé en cette qualité du service du musée de Saint-Germain.

JULES PHILIPPE, *directeur-gérant*.

ANNECY, TYP. THÉSIO.

3me Année — N° 4. (Omnes omnium caritates patria una complexa est.) 15 avril 1862

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur;

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr

Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels

Les communications de tous genres adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

L'HOMME FOSSILE

A M. Jules Philippe, directeur de la *Revue savoisienne*.

Milan, 20 mars 1862.

Mon cher Directeur,

M'occupant d'un travail d'ensemble sur les terrains quaternaires et l'apparition de l'homme sur la terre, je viens de résumer les remarquables découvertes de M. Boucher de Perthes. Je vous adresse ce résumé, suivi de quelques considérations spéciales à la Savoie. Elles peuvent mettre sur la voie de découvertes analogues.

Agréez, etc. GABRIEL DE MORTILLET.

M. Boucher de Perthes, archéologue éminent, habitant Abbeville, a annoncé, dès 1838, dans un ouvrage intitulé : *De la création, essai sur l'origine et la progression des êtres*,

« Que tôt ou tard on finirait par trouver dans le diluvium, à défaut de fossiles humains, des traces d'hommes antédiluviens. »

Par *diluvium* il entend les couches d'argile, sable et gravier qui reposent sur toutes les autres formations géologiques et ne sont recouvertes que par les alluvions de l'époque actuelle.

Buckland, en effet, a donné le nom de *diluvium* à cette formation, et la plupart des géologues, après lui, ont adopté ce malheureux nom. Malheureux parce qu'il est trop significatif et qu'il entraine après lui de fausses idées théoriques.

Le véritable nom de la formation dont il s'agit est celui de *formation* ou *terrain quaternaire* quand on l'envisage dans son ensemble, et mieux encore celui proposé par M. Elie de Beaumont, *alluvions anciennes*, quand il s'agit d'une manière spéciale des couches d'argile, sable et gravier, semblables à celles qu'a en vue M. Boucher de Perthes. En effet, ces couches sont le produit d'anciennes alluvions qui ne diffèrent de nos alluvions actuelles qu'en ce qu'elles datent des temps géologiques au lieu d'appartenir aux temps historiques, qu'elles sont souvent dans des positions que n'atteignent plus les alluvions actuelles et qu'elles contiennent des animaux d'espèces éteintes aujourd'hui.

Quoi qu'il en soit, la série de raisonnements que s'était fait M. Boucher de Perthes eut le grand avantage de former chez lui une conviction profonde qui le soutint dans ses recherches et lui donna la force nécessaire pour lutter contre toute l'indifférence et peut-être même le mauvais vouloir qu'il rencontra et qu'il eut à vaincre. C'est une foi inébranlable en son œuvre qui le mit à même de la mener à bonne fin.

M. Boucher de Perthes n'épargna ni soins ni dépenses pour acquérir la preuve matérielle du fait qu'il avait théoriquement avancé. Heureusement placé dans une position de fortune qui lui permettait de se livrer entièrement à ses recherches, pendant près de vingt ans, on peut dire qu'aucune tranchée un peu importante ne fut ouverte dans le terrain quaternaire du bassin de la Somme sans qu'il soit allé la visiter et l'étudier avec soin.

Ces persévérantes recherches furent bientôt couronnées des plus brillants succès. Il en consigna les résultats dans ses *Antiquités celtiques et antédiluviennes*, belle publication in-8°, dont le premier volume, de 628 pages et 80 planches, parut en 1847, et le second, 511 pages et 26 planches, en 1857.

Dans ce volumineux atlas de plus de cent planches, M. Boucher de Perthes montre un très grand nombre de silex, évidemment taillés par la main de l'homme, qui proviennent des couches inférieures de l'alluvion ancienne ou terrain quaternaire. Ils y étaient mêlés à des ossements d'éléphant, de rhinocéros, de cheval, de bœuf d'espèces actuellement éteintes. Le tout a été recueilli bien en place, dans des terrains vierges, n'ayant subi aucun remaniement depuis l'époque de leur dépôt. Force était donc d'admettre que l'homme, dont on trouvait les œuvres, avait vécu à l'époque quaternaire, lorsque des éléphants, des rhinocéros et de grands bœufs d'espèces éteintes, dont les débris sont mêlés aux silex taillés, habitaient les plaines du bassin de la Somme. C'est surtout dans les gravières du Moulin-Quignon, de la Porte-Mercadé, et les argilières de Menchecourt, près Abbeville, que M. Boucher de Perthes a fait ses récoltes.

Comme toutes les importantes découvertes qui viennent contrarier les idées reçues, celle de M. Boucher de Perthes fut accueillie par le sourire de l'incrédulité. On trouva beaucoup plus facile et plus commode de

faire quelques plaisanteries sur ce sujet que de l'approfondir, et il n'en fut plus question. Personne ne mit en doute la bonne foi de M. Boucher de Perthes, mais on prétendit qu'il avait été dupé par de malins ouvriers qui spéculaient sur sa bonhomie et on l'accusa de se faire d'étranges illusions. Ce fut donc en vain qu'il soumit plusieurs fois, à partir de 1844, la question à l'Académie des sciences de Paris, envoyant ses ouvrages et des échantillons; c'est à peine si l'on daignait en faire mention dans les *Comptes-rendus*.

Il ne fut pas plus heureux auprès des autres sociétés savantes, car même en automne 1858 la Société des Antiquaires de Picardie, réunie à Laon, discuta la question, et sur de beaux raisonnements *a priori*, la prit peu au sérieux, ne songeant pas même à aller constater les faits.

La première conversion éclatante que fit M. Boucher de Perthes fut celle du docteur Rigollot, d'Amiens. Comme tout le monde, il s'était d'abord rangé du côté des rieurs, mais ayant étudié la carrière de gravier de Saint-Acheul, il y découvrit des silex taillés associés à des ossements d'animaux d'espèces éteintes, cela dans des couches d'alluvion ancienne intactes, à plus de 30 mètres au-dessus du niveau de la Charente. Il se rendit à l'évidence et confessa son ancienne erreur dans une brochure qui parut en 1854 : *Mémoire sur des instruments en silex trouvés à Saint-Acheul, près Amiens, considérés sous les rapports géologique et archéologique*.

Ainsi que cela avait eu lieu pour M. Boucher de Perthes, on prétendit que le docteur Rigollot était victime d'une cupide supercherie de la part des ouvriers et on l'accusa de bonhomie, ce qui n'empêcha pas l'Institut de le nommer membre correspondant, pour ses autres mérites bien entendu.

La question en était là quand M. Joseph Prestwich, membre des Sociétés géologique et archéologique de Londres, ayant appris que M. le docteur Falconner, le célèbre paléontologue, avait rencontré des silex travaillés avec les débris de la faune des cavernes, dans la grotte de Brixham, près Torquay, résolut d'étudier les faits signalés par MM. Boucher de Perthes et Rigollot.

Il se rendit une première fois à Abbeville et à Amiens dans le courant d'avril 1859. Après avoir visité la magnifique collection de M. Boucher de Perthes, il fit une reconnaissance des lieux qui, sans lui fournir de fait bien décisif, suffit pour lever ses doutes.

Dans un second voyage, entrepris en mai, avec son ami et collègue, M. Evans, il fut plus heureux. Etant à Abbeville, il reçut une dépêche de M. Pinsard, d'Amiens, lui disant qu'une hache en silex venait d'être découverte et laissée en place dans le terrain pour qu'il pût étudier son gisement. Il se rendit de suite sur les lieux et reconnut que ce silex, travaillé en effet, était bien en place, à près de six mètres de la surface, dans un terrain vierge. Il fit prendre la photographie du terrain avec l'instrument qu'il contenait. Dans la même assise il rencontra quelques dents de cheval et une partie de celle d'un éléphant *(Elephas primigenius)*.

A la suite de cette exploration, qui dura cinq jours entiers, M. Prestwich écrivait à M. Boucher de Perthes, 14 mai 1859 :

« Après avoir attentivement examiné les gisements de Moulin-Quignon, Saint-Gilles à Abbeville et Saint-Acheul, j'ai la conviction que l'opinion que vous avez avancée en 1847, dans votre ouvrage sur les *Antiquités celtiques et antédiluviennes*, que ces haches se trouvent dans un terrain vierge, et associées avec les ossements de grands mammifères, est juste et bien fondée. »

M. Prestwich revint, peu après, une troisième fois, et par lettre du 8 juin 1859, donna à M. Boucher de Perthes les détails suivants sur les résultats de ce nouveau voyage :

« Je suis parti il y a dix jours pour Amiens, avec mes amis MM. Godwin-Austen, Flower et Myine. Nous nous sommes mis à l'œuvre de bonne heure le lendemain matin, et enfin, après avoir passé quelques heures à faire des recherches et à bien étudier le terrain à la carrière de Saint-Acheul, M. Flower a découvert et détaché de ses propres mains, à 20 pieds de profondeur et à un pied de la face du gravier, une belle hache bien taillée et longue à peu près de 25 centimètres. C'était dans une couche ferrugineuse, au-dessous de la couche de gravier blanc où j'ai pris l'autre échantillon. Au-dessus du gravier il y avait la couche de sable avec des coquilles d'eau douce et terrestres très fragiles, et puis de l'argile brune, du gravier et de la terre à briques; le tout bien en ordre et nullement dérangé. C'était, en effet, bien évidemment un terrain vierge. »

Ayant ainsi constaté de la manière la plus positive la vérité de la découverte de M. Boucher de Perthes, M. Prestwich s'empressa de la faire connaître aux diverses sociétés savantes de l'Angleterre. Ce furent aussi les communications du savant anglais à l'Institut de France, qui forcèrent les membres de l'Académie des sciences à classer enfin cette importante découverte parmi les faits scientifiques.

Depuis, la vérité de cette découverte a été de nouveau constatée par un grand nombre de personnes. Il suffira de citer deux de ces constatations faites avec le plus grand soin.

La première, par un géologue distingué, M. Albert Gaudry. Des fouilles exécutées en sa présence, dans les environs d'Amiens, lui ont fait trouver personnellement neuf silex taillés en forme de hache, parfaitement en place dans l'alluvion ancienne. Au milieu du banc où il a rencontré ces haches et presque en contact avec elles, il a recueilli des ossements d'animaux d'espèces éteintes, entre autres d'éléphants. Ces résultats ont été signalés à l'Académie des sciences en fin septembre 1859.

La seconde de ces constatations a été faite par un de nos plus habiles archéologues, M. l'abbé Cochet, qui en a consigné le résultat dans un *Rapport* fort intéressant au préfet de la Seine-Inférieure (12 novembre 1860). M. l'abbé Cochet, à Saint-Acheul, a vu une hachette extraite sous ses yeux d'un terrain intact et en a examiné une autre encore engagée dans le sol et gisant dans sa gangue naturelle.

Il ne saurait donc plus y avoir de doutes, d'autant que les meilleurs géologues, Charles Lyell, en Angleterre, Hébert, en France, ont reconnu que le sol qui contient les silex taillés ou hachettes, est bien quaternaire, parfaitement en place, et n'a subi ni altération ni remaniement.

Du reste, le fait d'Abbeville et d'Amiens n'est plus isolé.

Vers le milieu de mai 1859, M. Prestwich recueillait à Hoxne, comté de Suffolk, en Angleterre, dans du

gravier, sous trois ou quatre mètres d'argile à briques, une hachette en silex avec des ossements d'éléphant.

M. Radiguel a recueilli, en 1859, des silex taillés à Creil, près Paris.

M. H.-J. Gosse, le 30 avril 1860, annonçait, à l'Académie des sciences de Paris, qu'il avait trouvé dans les sablières de Grenelle, derrière le Champ-de-Mars, à Paris, des silex taillés avec des ossements d'éléphant et de bœuf d'espèces éteintes.

Le 16 mai 1860, M. Peigné-Delacourt a exposé à la Société des Antiquaires de France que M. Elie Petit, de Creil, avait, en 1858, recueilli une hachette et une dent d'éléphant dans une sablière de Précy (Oise).

M. le docteur Noulet a signalé, en 1860, une découverte analogue qui remonterait à 1851 : *Sur un dépôt alluvien renfermant des restes d'animaux éteints mêlés à des cailloux façonnés de main d'homme, découvert à Clermont, près Toulouse.*

Peut-on espérer trouver en Savoie des débris humains de l'époque quaternaire ?

Certainement, car les terrains quaternaires y sont très développés et très variés. A ce sujet, je citerai ce que je disais, le 28 février 1850, à la Société d'histoire naturelle de Savoie :

« On trouve dans le lignite de Sonnaz des morceaux de bois carbonisé par l'action du feu. Ces charbons proviennent de forêts incendiées. Le feu y aura été mis par la foudre ou bien par l'homme. Cette dernière hypothèse, qui ne s'appuie sur aucune observation locale, n'est pourtant point improbable. La tradition historique nous prouve que l'espèce humaine existait avant la dernière grande révolution du globe. L'observation directe est venue confirmer pleinement cette tradition. Des ossements humains, mêlés à des restes d'animaux d'espèces perdues, ont été trouvés dans les cavernes du midi de la France, dans celles de la Belgique, dans celles de la province de Bahia, dans le détritus et la terre noire du calcaire alpin de la Basse-Autriche, dans les brèches osseuses de la Dalmatie, dans les terrains volcaniques anciens de la Haute-Loire, dans le sol marno-alluvial de Krems, dans les terrains meubles d'atterrissements d'Auvergne et dans le grand dépôt alluvial du Rhin. » *(Bull. Soc. Hist. nat. de Savoie*, vol. I, 1850, p. 123)

La découverte de traces humaines dans le quaternaire inférieur de la Savoie serait d'autant plus importante qu'elle établirait d'une manière certaine que l'apparition de l'homme est antérieure à l'époque glaciaire, ce qui n'est point encore prouvé. On aurait ainsi une date plus précise du moment de notre origine.

G. DE MORTILLET.

INSCRIPTIONS ANTIQUES D'AIX-LES-BAINS

A M. J. Philippe, secrétaire de la Société Florimontane et directeur de la *Revue Savoisienne.*

Mon cher Monsieur,

Voilà bien longtemps que je voulais vous écrire sur un sujet qui m'intéresse beaucoup comme antiquaire, mais qui vous intéresse encore plus comme Savoisien (je n'ose dire Savoyard, quoique je l'eusse préféré).

L'année dernière j'allai prendre les eaux à Aix-les-Bains, comme vous savez, puisque vous m'hébergeâtes pendant deux jours à Annecy, à la suite d'un accès de rage qui me fit quitter subitement la ville aquatique. Cette rage était bien fondée, ma foi : je venais à Aix pour chercher le repos, et afin de l'avoir je m'étais logé dans une maison particulière où je l'avais trouvé précédemment. En 1861, les choses tournèrent moins bien, et je quittai cette ville plus malade que je ne l'étais en venant. A côté de moi était installée une vieille dame, femme d'un magistrat parisien, qui, voulant à toute force être remarquée dans le village, ne pouvant l'être à la ville, faisait un vacarme d'enfer, elle et toute sa bande. Le piano, le punch, la danse ne me permettaient pas de fermer l'œil avant minuit, et j'étais obligé d'aller à la douche à trois heures du matin ! Si au moins on m'avait permis de dormir le jour ; mais alors j'entendais constamment ma désagréable voisine appeler sa bonne d'un ton nazillard, *Tontine*, qui me portait sur les nerfs. Je ne puis encore songer à ce mot sans me mettre en fureur. Je me suis souvent demandé depuis si l'autorité municipale ne devrait pas prendre des mesures contre les *viveurs*, dans l'intérêt des malades, qui, en définitive, font la fortune de la ville depuis deux mille ans. Ne pourrait-on pas confiner la polka au Casino, par exemple. Là rien de mieux : qu'on y danse, qu'on y chante, qu'on y boive tant qu'on voudra, on n'incommode personne, car le malade qui y va sait ce qu'il y trouvera, et il peut même être bon pour lui d'y aller passer quelques instants ; mais, pour Dieu ! laissez-le reposer chez lui. Quoi ! il sera loisible à une vieille péronnelle que l'indifférence parisienne blesse de venir casser la tête à tous ses voisins malades, pour faire parler d'elle, moyennant la location d'une chambre d'hôtellerie à 3 fr. par jour !

Mais ce n'est pas pour vous parler de mes tribulations que j'ai pris la plume, c'est pour vous entretenir d'un sujet plus sérieux, auquel se rattache pourtant mon préambule.

Ne pouvant trouver le repos dans ma chambre, je me mis à faire de l'archéologie dans la ville et ses environs, malgré les défenses de mon médecin. Je recueillis ainsi un certain nombre d'inscriptions que je me proposais de publier, lorsqu'à mon retour à Paris j'appris qu'un de mes bons amis, comme moi membre de la Société des Antiquaires de France, avait remis à cette compagnie un travail complet sur les inscriptions d'Aix. Dans l'état des choses, je n'avais rien de mieux à faire que d'attendre la publication de mon ami pour savoir si j'avais quelque chose de particulier à dire, et c'est ce que j'ai fait.

Cet ami vient enfin de me remettre son travail imprimé, et je m'aperçois qu'il a relevé toutes les inscriptions dont je me proposais de parler (sauf une seule) et beaucoup d'autres qui m'étaient inconnues.

Quant à l'inscription qu'il a omise, je vais la transcrire telle que je l'ai copiée moi-même dans la crypte de l'église du Bourget, qui renferme plusieurs autres monuments dignes d'intéresser un antiquaire, et que je n'aurais pas vue cependant sans l'insistance de mon compagnon de voyage. Après une excursion sur le lac, nous courions chercher à dîner, lorsqu'en passant devant l'église nous fûmes accostés par quelques gamins mâles et femelles qui, pour avoir le *petit sou*, nous engagèrent à entrer. L'un d'eux alluma une chandelle et

nous conduisit dans la crypte. Pendant que nous considérions certaines pierres qui semblent provenir d'un autel à sacrifice, une petite fille nous dit : « Voulez-vous vous voir l'*écriteau?* » Et en même temps elle nous indiqua un point de la muraille où nous aperçûmes, encastrée dans la maçonnerie, l'intéressante inscription que voici, et qui se rapporte peut-être aux pierres dont je viens de parler.

MERCVRIO AVGVST
SACRVM
T. TERENTIVS CATVLLVS
V. S. L. M.

Le travail de mon ami est intitulé : *Inscriptions antiques de Luxeuil et d'Aix-les-Bains*, par Félix Bourquelot, in-8° de 96 pages.

Puisqu'il ne m'a rien laissé à dire, je parlerai du moins de son livre. Et tout d'abord j'en tirerai un enseignement utile pour Aix. La circonstance qui a porté M. Bourquelot à associer dans son travail deux villes de bains me fournit l'occasion de faire remarquer qu'à Luxeuil on a recueilli dans une salle particulière de l'établissement balnéaire les inscriptions et les débris antiques trouvés dans la localité. Pourquoi n'en ferait-on pas autant à Aix ? Il appartient à la *Revue savoisienne* de réclamer avec insistance, dans le nouveau bâtiment en construction, une salle pour recueillir les monuments antiques d'Aix, et particulièrement les inscriptions se rapportant à ses eaux, inscriptions destinées à périr tôt ou tard si elles restent où elles sont aujourd'hui.

Voici celles qui me sembleraient devoir être recueillies tout d'abord :

1.

(Cette inscription paraît avoir été emportée en Piémont. Il sera peut-être bien difficile de la recouvrer.)

COMEDOVIS
AVGVSTIS
M. HELVIVS. SEVERI
FIL. IVVENTIVS
EX. VOTO

Lecture : *Comedovis Augustis Marcus Helvius Juventius, Severi filius, ex voto.*

« Les *Comedovæ* ou *Comedovi*, dit M. Bourquelot, paraissent être des divinités ou des génies analogues aux *Sulavæ*, aux *Fatæ Dervones*, aux *Campestres*, et avoir été invoquées à Aix-les-Bains par les malades qui recouraient matériellement aux eaux minérales pour le rétablissement de leur santé. »

2.

(Dans le mur du cimetière du village de Saint-Innocent, près d'Aix.)

DOMINIS
EXS VOTO ꟼ S ꟼ L ꟼ M
M. CARMINIVS M'O
PRO SALVTE SVA ET
SVORVM.

Lecture : *Dominis, exs voto soluto libenter merito, Marcus Carminius Myro (?) pro salute sua et suorum.*

Les *Dames* auxquelles Carminius adresse ici un vœu pour sa santé et celle de ses parents sont encore des divinités inférieures qui présidaient aux eaux. On les appelle ailleurs *Nymphes*.

M. Bourquelot fait remarquer que la forme *exs* pour *ex* n'est pas rare dans les inscriptions.

3.

(Deux fragments d'une même pierre faisant partie de l'escalier par lequel on descend aux bains dits *de César*, existant dans la maison Périer-Chabert.)

M LICIN RVSO
BORM VVSLM.

Lecture : *Marcus Licinius Ruso Bormoni, uti voverat, solvit libens merito.*

4.

(Dans une des salles de l'établissement des bains, paroi du côté Est de la piscine gratuite à l'usage des femmes.)

CVLIIIVS
CVTICVS
BOR VVSLM

Lecture : *Caius Vellius Cuticus Bormoni, uti voverat, solvit libens merito.*

J'adopte ici en partie la lecture proposée par un de mes amis, M. Allmer, dans un curieux mémoire consacré aux deux dernières inscriptions, et inséré dans la *Revue du Lyonnais* en 1859. Cette lecture diffère de celle de M. Bourquelot, particulièrement dans les dernières lignes, où celui-ci croit devoir lire : *Borvoni votum solvit libens merito.* Il est vrai que le nom de la divinité invoquée ici est écrit ailleurs *Borvo ;* mais il me semble plus naturel de conserver dans deux inscriptions, qui sont du même temps et du même pays, la même forme orthographique. D'ailleurs, M. Allmer a cru voir entre le sigle BOR et les deux V qui suivent un espace un peu plus marqué qu'entre les autres lettres, ce qui semble prouver qu'à Aix on disait *Bormo* et non *Borvo*.

Quoi qu'il en soit, cette divinité aquatique a laissé son nom à plusieurs autres localités où elle était invoquée. Je citerai particulièrement *Bourbon*-l'Archambault, *Bourbonne* - les - Bains, *Bourbon* - Lancy, voire même Worms, en latin *Bormio*.

M. Allmer fait à ce sujet des réflexions intéressantes: « De *Bormo* ou *Borvo* se sont formés les noms de Bourbon et de Bourbonne. Il est réellement étonnant qu'en présence du témoignage formel de la carte théodosienne et des révélations épigraphiques, on ne s'en soit pas aussitôt aperçu, et que la plupart de ceux qui ont eu à s'occuper de la question aient persisté à vouloir en douter.

« Ainsi ce nom de Bourbon, devenu si illustre dans notre histoire, ne vient pas, comme on l'a souvent écrit, *à burbis, id est ab aquis lutosis quas* BOURBES *nostri vocitant* (1) ; ni, comme le rêvait, il y a bientôt deux cents ans, un très docte et fort original personnage, le sieur Nicolas Catherinot, du nom d'un fondateur appelé *Urbanus* (2) ; ni, comme le veut si singulièrement messire Olivier de la Marche, d'un *bon bourg* retourné en un *bourg bon* (3).

(1) Voyez Adrien de Valois, et après lui Ducange, Ménage, Expilly.
(2) *Les fondateurs de Berry*
(3) Introd. à ses *Mémoires*, edit Petitot p. 202

« Assurément, l'ingénieux courtisan qui s'est mis en frais d'imagination pour trouver cette étymologie louangeuse, ne se doutait guère que ce qu'il cherchait avec tant de peine se lisait gravé tout au long sur d'antiques pierres heurtées plus d'une fois peut-être par son pied dédaigneux, et que la vérité laissait loin derrière elle tout ce que l'effort de son esprit eût pu lui suggérer de plus flatteur.

« Non! ce n'est ni dans la *bourbe* d'une eau trouble, ni dans un *ramas de taverniers, d'hostellier et de marchans,* qu'il fallait aller chercher l'origine du nom des Bourbons. Il fallait remonter jusqu'à la mythologie gallo-romaine et jusqu'à l'Olympe, et l'emprunter au nom d'une divinité bienfaisante, qui n'était peut-être autre qu'Apollon lui-même (1). »

Mais c'est assez sur ce sujet. Je continue à relever les inscriptions qui me paraissent devoir faire partie du musée des thermes d'Aix.

5.

............CR......
....COSE....ARV.....
....TIQVA CONSVE.....
....NE L...RIVS.....
....NVS EX V..DI....

Incrustée aujourd'hui dans une muraille des thermes Albertins, cette inscription est toute prête à entrer dans le musée en question. Malheureusement elle est dans un tel état que son interprétation est à peu près impossible. Voici toutefois la lecture proposée par M. Bourquelot: *Augusto sacrum, pro lucis, segetibus et arvis, ab antiqua consuetudine, Lucius Arrius Marinus ex voto dicavit.*

6.

D. M.
D. TITI. HILARI.
TITIA. APATE
CON
PIISSIMO
ET. FILI ET
D. TITIVS. HERMES
FRATER.

Lecture: *Diis manibus Decimi Titi Hilari, Titia Apate conjugi piissimo et filii, et Decimus Titius Hermes, frater.*

Encastrée dans le mur de la façade de l'église d'Aix, cette inscription, en fort bon état, pourra facilement entrer dans le musée, puisqu'elle appartient à la ville.

Voici, suivant moi, le fondement du musée d'Aix; mais il y a beaucoup d'autres inscriptions qui doivent en faire partie. Les docteurs Despine, Davat, Vidal, en possèdent plusieurs dont ils se dessaisiraient sans doute en faveur de l'établissement dont ils sont les grands prêtres. On indiquerait d'ailleurs scrupuleusement les noms des donateurs à côté de chaque objet donné. Les placer là c'est le seul moyen de les sauver d'une destruction inévitable. Pour mon compte, j'en ai vu périr une presque sous mes yeux.

Il ne faudrait pas d'ailleurs s'attacher seulement aux inscriptions: tout objet d'antiquité a sa place marquée dans le musée d'Aix.

(1) Voyez Henzen, *Suppl. à Orelli*, p. 23 de la table.

Au reste, le musée dont je demande la formation existe déjà à l'état d'embryon. Depuis quelque temps, en effet, on a déposé dans une cour de l'établissement une certaine quantité de débris d'antiquités; il suffit de leur donner une salle au lieu de les laisser à la merci du premier passant venu. La salle trouvée, le reste viendra de soi. Obtenez donc la salle, et vous verrez avec quelle rapidité un musée peut s'accroître. Vous le savez d'ailleurs par vous-même, puisque vous en avez fondé un à Annecy. Mais je puis citer un fait curieux à ce sujet. Il y a une douzaine d'années, la *Société archéologique* de Nantes avait fondé un musée spécial, qui prit rapidement assez d'importance. Des subventions annuelles lui étaient allouées par le Conseil général et par le Conseil municipal. Ce musée était installé dans un local dont l'administration avait abandonné gratuitement la jouissance à la Société. Néanmoins ces ressources étaient encore insuffisantes, et dans le désir de voir sa collection prendre tout le développement dont elle était susceptible, la Société d'archéologie se détermina à l'offrir au département de la Loire-Inférieure. Cette offre fut acceptée par le Conseil général, et le musée prit le titre de *Musée départemental d'archéologie*. Un conservateur et une commission administrative furent nommés par le préfet, et une somme de 10,000 francs fut affectée par le Conseil général à la restauration de la façade de la chapelle de l'oratoire où est installé ce musée.

Que cet exemple vous stimule: faites créer un musée à Aix, et vous aurez bien mérité de la patrie savoyarde et française. AUG. BERNARD.

NOTE

Sur les caractères chimiques de la liqueur sécrétée par les nectaires de la Fritillaire-Impériale.

On sait que les fritillaires, ces magnifiques plantes du groupe des *tulipacées*, notamment la *fritillaire pintade, fritillaria meleagris*, et la *couronne impériale, fritillaria imperialis*, présentent, à la base interne de leurs belles corolles pendantes, des fossettes nectarifères qui se remplissent d'un liquide limpide comme les gouttes de rosée et que la capillarité y fait adhérer. On appelle communément *perles de la couronne impériale* les gouttes brillantes qui ornent le fond des corolles de cette plante. Ce liquide est sensiblement sucré, incolore, de la plus belle eau et complètement inodore. Persuadé de trouver dans cette liqueur une preuve du fait de l'isolement naturel du sucre élaboré par les végétaux, fait dépendant de la loi que j'ai formulée dans mon Mémoire sur les miels de la Savoie et qui jette un nouveau jour dans l'étude du miel (1), j'ai cherché tout récemment à en recueillir pour la soumettre à un examen.

A l'aide d'un tube de verre creux, coupé en biseau à l'extrémité et d'un mince calibre, j'ai recueilli aisément cette liqueur. Pour opérer ce captage précieux, je redressai avec précaution les fleurs et fis couler successivement dans le tube la goutte saccharine qui remplissait la fossette de chaque pétale. Pour ne rien

(1) « La vie organique *isole* ses sécrétions. » Voir *Revue savoisienne*, 1861, page 54.

perdre, souvent j'aspirai le liquide par un léger mouvement de succion. Le liquide était incontinent reçu dans un petit flacon bouché à l'émeri.

Dans trois opérations successives à un jour d'intervalle, par un beau soleil, j'ai recueilli d'une douzaine de plantes de *fritillaire impériale* environ cinq grammes de cette liqueur saccharine. Souvent, j'ai dû disputer cette cueillette aux mouches, aux abeilles et aux fourmis qui avaient envahi l'intérieur secret des corolles pour sucer leur nectar.

Cette minime quantité de suc saccharin, d'ailleurs limitée par le petit nombre de plantes que j'ai eues à ma disposition, m'a suffi pour en déterminer les caractères.

Il est, comme je viens de le dire, sensiblement sucré, sans odeur et sans aucune saveur aromatique, âcre ou amère, parfaitement incolore et transparent. Les pétales, néanmoins, sont colorées en jaune safran, sensiblement amères et pourvues de l'odeur stupéfiante des liliacées (1). Leur suc exprimé, et surtout celui des feuilles, se colore à l'air et teint en noir le perchlorure de fer. Le bulbe a une odeur puante, il contient même un suc âcre malfaisant.

Aucun de ces caractères ne se trouve inhérent au suc saccharin sécrété par les nectaires.

Le suc transparent est composé d'eau, de sucre de raisin (glycose), d'un peu de sucre fluide (mellose), et d'une minime quantité d'un principe mucilagineux. Il a à peine sensibilisé le papier de tournesol qui a pris une teinte *rose violat* tendre, identique à celle que donnerait une solution de sucre pur. L'alcool absolu ne l'a pas troublé, la potasse caustique l'a légèrement teinté en *jaune brunâtre*, sans y produire aucun trouble. Le perchlorure de fer n'y a produit aucune coloration qui pût y accuser la présence du tannin et de l'acide gallique. Chauffé dans un tube de verre, il n'a dégagé aucune odeur distincte, mais il s'est très légèrement *troublé*, toutefois sans formation de mousse ni de caillot albumineux. Enfin, quelques gouttes de réactif de Frommherz (soluté de tartrate cuprico-potassique) ont immédiatement produit dans le liquide chaud un précipité *rouge brique* abondant, indice spécial de glycose, (sucre de raisin).

Ces caractères attestent que la liqueur des fossettes nectarifères de la fritillaire est le produit d'une sécrétion saccharine *simple* et ne participe point des principes divers, aromatiques, âcres et colorants disséminés dans la plante.

Il serait intéressant de trouver quelques autres fleurs douées de nectaires aussi bien dessinés que ceux des fritillaires; l'observation aurait quelques exemples de plus à l'appui du fait de l'*isolement naturel* du suc saccharin sécrété par ces organes, base de la démonstration dont je me suis servi pour repousser les idées erronées qu'on s'est faites sur les influences directes des plantes dans la constitution des miels, eu égard à leurs différentes qualités.

Chambéry, 9 avril 1862. CHARLES CALLOUD.

---

(1) Cette odeur paraît même exercer une certaine influence sur les abeilles qui restent trop de temps dans l'intérieur des corolles; j'en ai retiré dans un état de torpeur qui les rendait insensibles à toute provocation. Ainsi, je les maniais sans danger, mais après les avoir laissées un instant au grand air elles reprenaient bientôt leur vivacité habituelle.

LA BAGUETTE DIVINATOIRE

Les sciences positives ont singulièrement progressé depuis 30 ans. Beaucoup de phénomènes ont été expliqués; mais il est encore des points sur lesquels les savants ne sont pas d'accord. Il y a des choses qui probablement resteront à l'état de mystère. Le magnétisme animal, la catalepsie, le somnambulisme ont été l'objet de discussions profondes, et souvent les opinions ont été opposées. L'âme agit incessamment sur le corps, et le corps, de son côté, agit sur l'âme. Mais comment cela se fait-il? Nul ne le sait. Ce qui paraît certain, c'est qu'il n'y a pas de vide dans le monde. L'air que nous respirons est rempli d'animaux et de corpuscules microscopiques qui se pressent; on peut le considérer comme un intermédiaire entre tous les êtres de la création. Puis, il y a le fluide électrique qui est partout. Ceux qui croient au fluide magnétique supposent qu'il participe à la nature du premier de ces fluides, et que par lui l'homme peut se mettre en rapport intime avec d'autres hommes et même avec des agents purement matériels.

Je laisse la question du magnétisme, qui a fait et fait encore tant de bruit ; dans cette lettre je ne m'occuperai que de la baguette de coudrier, connue sous le nom de *baguette divinatoire*, dont l'influence, ou *les vertus*, comme on dit, sont encore contestées par des hommes de cabinet. Pour moi, je crois à ce que je vois, lors même que je ne puis l'expliquer.

Il y a, dans la commune de Rumilly, un ouvrier jardinier qui découvre très bien les sources d'eau avec la susdite baguette. On peut citer par centaines ses découvertes. Je connais encore un garçon meunier, de la commune de Moye, qui a reçu de la nature la même faculté. Il a été, pendant deux ans, au service du fameux abbé Paramel, lequel procédait au moyen d'appréciations géologiques. Il m'a affirmé que, lorsque l'abbé se trouvait en défaut, lui, serviteur à gages, tirait d'embarras son maître avec sa baguette. En 1849, je fis venir chez moi à la campagne une pauvre fille de Cessens, aujourd'hui décédée, sur laquelle on m'avait raconté des choses merveilleuses. Il s'agissait de rechercher une eau qui causait des éboulements dans un champ, eau que j'avais vainement recherchée par des fouilles nombreuses; elle se rendit sur les lieux avec sa baguette, et, au bout de quelques instants, l'eau fut trouvée, à la profondeur déclarée par la fille de Cessens. Cette découverte ne me surprit pas, car j'avais vu l'ouvrier jardinier opérer avec un plein succès. Mais, en conversant avec la fille dont il s'agit, pendant qu'elle dînait à l'office, j'appris qu'elle trouvait les métaux, l'or, l'argent. Je descendis dans mon jardin, et, après avoir fait plusieurs détours, je cachai une pièce de cinq francs sous un chou. J'appelai la fille, qui était rentrée dans la cuisine. Elle prit sa baguette, au moyen de laquelle elle suivit ma trace et arriva jusqu'au chou. Je lui demandai comment cette faculté s'était révélée en elle. Elle me raconta que, se trouvant servante dans une ferme, elle moissonnait de l'orge avec la maîtresse de la maison. Celle-ci perdit sa croix, qu'on ne put trouver. Comme elle savait que la servante pouvait découvrir les sources, elle lui proposa de chercher la croix avec la baguette. *Je me mis à quêter avec une baguette coupée dans une haie*, m'a dit la fille, *et je trouvai sans*

peine la croix; dès lors, on m'a souvent fait chercher des pièces de monnaies; mais notre curé m'a recommandé de ne pas me servir de ma baguette pour tout le monde.

Je me rappelai alors des faits de cette nature dont souvent mon père m'avait parlé dans ma jeunesse, et qui étaient confirmés par M. le docteur Magnin. Il y avait, à Cessens, un homme appartenant à la famille Collomb, famille fort riche, souvent visitée par les chasseurs de Rumilly : cet homme, avec la baguette de coudrier, pouvait trouver, ayant les yeux bandés, non seulement des pièces de monnaie, mais jusqu'à des épingles. Souvent il avait ainsi procédé, en présence de mon père, de M. le docteur Magnin et d'autres personnes. Mais voici qui est bien autrement curieux. Peu d'années avant la Révolution, on commit un vol de sacs de blé dans la maison Perret d'Angloz, située à Rumilly. Le châtelain de la ville (il n'y avait pas alors de juge de mandement à Rumilly) informa et ne put rien découvrir. M. Collomb arriva sur ces entrefaites, et il fut invité à dîner chez l'un de ses nombreux amis, qui tous étaient des camarades de collège. Mon père se trouvait au dîner. Après le dessert, on parla du vol de sacs de blé, et, par mode de plaisanterie, on proposa à M. Collomb d'aller à la chasse du voleur. Il accepta en riant. On se rendit dans la maison Perret d'Angloz, qui est située en face du collège, à 200 mètres du Cheran. Muni de sa baguette, dont il suivait les mouvements, M. Collomb déclara, toujours en riant, que le blé était sorti par une fenêtre qu'il indiqua. Il se rendit au bas de la fenêtre, et accompagné de ses joyeux amis, il fit appel à sa baguette, qui le conduisit jusqu'aux bords de la rivière. Ma foi! s'écria-t-il, il paraît que le voleur a passé l'eau. On rit beaucoup et l'on se sépara. Quelques-uns des assistants firent des plaisanteries sur la baguette. — Or, un mois après, il y eut une querelle dans un moulin, situé au-delà du Cheran, entre le meunier et son domestique. Celui-ci reprocha à son maître d'avoir volé le blé de M. Perret d'Angloz. Cela vint à la connaissance du châtelain, qui fit une descente chez le meunier et découvrit quatre des sacs de blé volés. A la suite d'une procédure, le Sénat de Savoie condamna ledit meunier aux galères. Je puis attester que ces circonstances m'ont été racontées par mon père et par M. le docteur Magnin.

La *Revue savoisienne* a des collaborateurs qui sont des hommes de science, je soumets à leur appréciation les faits que je viens d'exposer. DUFOUR.

CHRONIQUE

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

Séance du 27 mars 1862

PRÉSIDENCE DE M. J. REPLAT

M. le Président de l'Académie impériale de Savoie, chargé de préparer le questionnaire du congrès de France qui doit se tenir à Chambéry en 1863, avait demandé le concours de la Société Florimontane. M. *Ducis*, chargé de ce travail, a présenté pour la section d'histoire et d'archéologie un projet en vingt questions qui a été adopté et envoyé.

La Société croit devoir les publier dès aujourd'hui ; car elles signalent les principaux points dont l'obscurité appelle de plus profondes recherches sur l'histoire de notre pays, et quelque soit le programme définitif du congrès de Chambéry, elles s'y rattacheront toujours par leur importance, leur actualité et leur intérêt local.

1° Quelles races auraient habité les lacustres, les grottes et les souterrains ? Age de la pierre et âge du bronze.

2° A quelle époque pourrait-on rapporter l'invasion des Allobroges, des Ceutrons, des Médulles, des Graïocèles, etc. Qu'étaient les Aeitavones ? Tumulus et pierres druidiques.

3° Passages d'Annibal, de Pompée, de César et de Brutus.

4° Préciser l'époque de la soumission des Allobroges, des Centrons, etc, aux Romains. Leur organisation municipale, provinciale.

5° Voies, camps, aqueducs, thermes, théâtres, temples, tombeaux, etc. Artistisme allobrogo-romain.

6° Quelle a été, à différentes époques, l'étendue de la *Sapaudia?* Ce nom aurait-il été primitivement celui du pays occupé par les Allobroges?

7° Epoques et limites des invasions gothique, burgonde et franque.

8° Trouverait-on dans le caractère des Burgondes ou dans d'autres circonstances la cause de leur absorption successive par les Francs, malgré leur position fortifiée dans la chaîne centrale des Alpes ?

9° Origines des évêchés et des abbayes en Savoie. Comment ont-ils acquis le pouvoir temporel ?

10° Rôle de la Savoie dans les royaumes de Lorraine et des deux Bourgognes. Concile de Mantala.

11° Invasions arabe, hongroise et normande. Colonies sarrasines.

12° Origines de la maison de Savoie, ses premières acquisitions. Quel était le territoire cédé par Henri IV d'Allemagne à son beau-frère, Amédée II de Savoie ?

13° Quelle part les princes et la noblesse de Savoie ont-ils prise aux croisades ?

14° Quelle a été l'influence monacale et féodale sur la marche de la civilisation dans nos Alpes ?

15° Développer par les monuments du pays le caractère local de l'architecture romane et ogivale.

16° Origines des communes en Savoie. Quelle a été la part de l'élément romain, germanique? Compagnies de tir, confraternité, grand Orient.

17° Développer les phases législatives par la loi gombette, les statuts de Savoie, le code fabrien, les royales constitutions, le code albertin avec les règlements transitoires de toutes les occupations françaises et le code Napoléon.

18° Quelle a été la marche du progrès des lettres et des sciences en Savoie? L'imprimerie, l'Académie Florimontane, les collèges d'Avignon, de Louvain, de Rome, et les collèges préparatoires de la Savoie.

19° A quelles langues anciennes appartiennent les différents dialectes de la Savoie ? Les études philologiques viennent-elles éclairer les données historiques sur nos origines ?

20° Apprécier les causes du nombre d'illustrations savoyennes relativement bien supérieur à celui de plusieurs autres contrées.

Le reste de la séance est consacré à l'échange de correspondances avec M. de Caumont, président de la Société française d'archéologie et le fondateur des congrès de France.

M. Dufour, avocat général en retraite, de Rumilly, a adressé un mémoire qui sera inséré dans la *Revue*.

Séance du 10 avril.

Les dons et échanges suivants sont déposés sur le bureau :

1° *Bibliothèque universelle de Genève*, mars 1862.

2° *Revue du Lyonnais*, mars 1862.

3° *Revue archéologique*, avril 1862.

4° *Atti della società italiana di scienze naturali*, vol. III. fasc. V.

5° *Journal des connaissances médicales*, mars 1862.

6° *Theatrum Sabaudiæ*, avec une lettre d'envoi du donateur, M. Constant Despine, médecin des eaux d'Aix en Savoie.

7° *Vita Jesu Christi secundum Bonaventuram*, 1497. *Via Cartusiana, auctore Petro Sutore*, 1572. Dons de M. le docteur Terrier.

8° M. l'avocat *Despine* propose l'échange de la *Revue* avec l'*Union magnétique* de Paris, dont il présente les premiers n°s de cette année. La Société accepte et enverra ceux de la *Revue*.

9° La Société reçoit un abonnement gratuit à l'*Industriel savoisien* et à l'*Abeille de Chamonix*.

M. *Replat* lit un mémoire du docteur Pinget, de La Roche. Renvoyé au comité de rédaction.

M. *Ducis* rend compte d'une excursion faite au mois d'octobre dernier à Albens où il a copié deux inscriptions et mesuré le camp romain qui se trouve à peu de distance, entre la route d'Annecy et de Rumilly. Tout près passait la voie romaine qui de Lémene conduisait au Val-de-Fier. Il avait environ 300 mètres de long sur 100 mètres de large. On y rencontre differentes constructions et un grand nombre d'objets plus ou moins anciens.

M. *Revon* a exploré, il y a quelques jours, la même localité, ainsi que Marigny-Saint-Marcel. Il annonce avec regret qu'une collection d'antiquités d'Albens a été vendue et emportée ailleurs au lieu de rester en Savoie pour l'étude de l'histoire locale. Il a exposé l'estampage de neuf inscriptions, la partie inferieure *meta* d'un moulin à bras en granit, des vases, des poids de filets, des carrélages, des médailles, etc. Il a exhibé aussi une collection de faïences fabriquées au siècle dernier à Sainte-Catherine et à la Forêt. Ces produits sont destinés à la collection céramique du Musée d'Annecy.

La Société a reçu de M. de Caumont une invitation pour être représentée à l'assemblée générale de l'Institut des provinces qui aura lieu à Paris du 22 au 28 avril. Cet envoi est accompagné d'un précis des statuts de la Société.

—

Le comité institué pour la publication de l'*Album de la Haute-Savoie* s'est réuni samedi 5 avril à la Préfecture.

Il a été donné connaissance au comité d'une lettre par laquelle M. Bartholoni fait connaître ses vues au sujet de l'*Album* et de la souscription, ainsi que les démarches qu'il a faites relativement aux éditeurs. L'honorable député annonce que tenant à concourir le plus possible au succès de l'*Album*, il souscrit dès à présent pour une somme de 1,500 francs.

Le comité a décidé que cette lettre serait mise sous les yeux de la commission générale dans sa prochaine séance.

Il a été donné ensuite lecture de diverses lettres et propositions d'éditeurs de Paris, notamment de celles de M. Morel, éditeur de l'*Album des Vosges*, etc., qui offre la collaboration de M. Théophile Gautier pour les notices, et de M. Bellel pour les paysages.

Le comité a décidé qu'il entrerait en rapport avec M. Morel, et qu'en même temps de nouveaux renseignements seraient recueillis auprès d'autres éditeurs.

Après des communications de M. Replat, relatives au choix des vues, le comité s'est ajourné.

Dans une nouvelle séance, tenue le 8 avril, sous la présidence de M. le Préfet, le comité a entendu la lecture d'une lettre de M. Pissard, dans laquelle l'honorable député propose la publication d'un Album collectif pour les deux départements de la Savoie; l'œuvre ainsi conçue lui paraîtrait plus complète, plus nationale, et d'une plus facile exécution.

Le comité a décidé que cette lettre serait soumise à la commission générale dans sa prochaine séance.

Après la lecture de diverses lettres d'éditeurs de Paris, M. Morel, introduit auprès du comité, a exposé les conditions auxquelles il consentirait à se charger de la publication. Le comité a adressé quelques observations à M. Morel et l'a prié de présenter des propositions définitives.

Le comité a décidé, en outre, qu'il serait pris de nouveaux renseignements auprès de quelques autres éditeurs, et ajourné au 3 mai la séance de la commission générale, qui avait été primitivement fixée au 15 avril.

—

Acquisitions du Musée d'Annecy pendant le 1er trimestre de 1862.

DONS.

M. *Pâris*, menuisier. Une centaine de fossiles recueillis au Crêt du Maure et aux Puisots.

M. *Just*. Marbre de Goncelin.

M. *Balmat*. Protogine rose du Brévent.

M. *Dagand*, instituteur à Allèves. Chaux carbonatée cristallisée ; encrines.

M. *Burlat*. Basalte ; 50 bélemnites et 80 ammonites des Cévennes ; coquilles marines.

MM. *Dubettier*, *Calligé*. Coquilles marines.

MM. *Radaz*, *Richard*, *Bugeat*, *Burgos*, *Bernaz*. Médailles et antiquités.

MM. *Grange et Despine*. Cachet de Pompée et Cornélie, intaille sur verre découverte à Moûtiers.

M. *Ernest de Lagrange*. Antiquités de Pringy : 4 bracelets de bronze, coupe en cuivre, 4 vases, 2 crânes.

M. *Dondeville*. Saint Claude, statuette en bois, provenant de l'ancienne église Saint-François.

M. *Brun*. Groupe de monstres, genre gothique, sulpture sur grès.

Mlles *Rey*. Plat, sucrier et cloche ancienne en faïence de Sainte-Catherine ; grand plat de faïence du XVIIIe siècle ; 3 statuettes modelées par M. Kiry ; 5 autres objets pour collection céramique.

M. *Chapuis*. Poteries fabriquées à Annecy.

M. *Et. Machard*. Drains, manchons, briques creuses.

M. *Cassagnes*, sergent au 79e. Cruche catalane.

ACHATS ET ÉCHANGES.

Bec-fin siffleur, Bec-fin de murailles, Traquet tarier, Bruant jaûne, Merle de roche, Astrie. — Minéraux et fossiles. — Saint Pierre ès-liens, statue en bois provenant de Scionzier. — Faïence ancienne. — Armoirie brodée, trouvée à Sainte-Claire. — Curiosités de l'Algérie, de l'Inde et de la Chine : ustensiles, peintures, statuettes, porcelaines.

—

L'Académie française avait proposé un prix extraordinaire de 10,000 fr., prélevés sur les reliquats disponibles de la fondation Monthyon, pour une œuvre dramatique en vers qui, représentée avec succès, réunirait le mieux à l'utile de la leçon morale le mérite de la composition et du style.

Ce prix a été décerné par l'Académie de la manière suivante :

Un prix de 6,000 fr. à M. J. Lacroix, pour sa traduction de la tragédie grecque *Œdipe-Roi ;*

Une médaille de 2,000 fr. à M. Bouillet, pour sa comédie : *Hélène Perron ;*

Une médaille de pareille valeur à M. Rolland, pour sa comédie : *les Vacances du Docteur*.

—

La Société Archéologique, Scientifique et Littéraire de Béziers décernera dans la Séance solennelle qu'elle tiendra le jeudi de l'Ascension, 29 mai 1862 :

1° Une couronne de laurier en argent à l'auteur d'un mémoire historique sur le Languedoc, ou sur quelque autre province du Midi de la France.

2° Un rameau de chêne en argent à la meilleure pièce de vers français.

3° Un rameau d'olivier, aussi en argent, au meilleur poème en langue néo-romane. Tous les dialectes du Midi sont admis à concourir.

—

Un nouveau journal scientifique et littéraire, *l'Abeille de Chamonix*, fera son apparition à Annecy le 1er mai et continuera le cours de ses publications chaque semaine jusqu'à la fin d'octobre. Destiné à faire connaître aux étrangers les ressources et les beautés de notre pays, particulièrement en ce qui concerne le massif du Mont-Blanc, ce journal renfermera des articles d'histoire naturelle, de voyages, d'industrie, de littérature, et publiera en outre une liste des voyageurs qui visitent Chamonix et de ceux qui fréquentent les établissements de bains de la Savoie.

—

Le *Progrès* de Lyon annonce qu'un ingénieur a trouvé, dans un atterrissement du Rhône, à la hauteur de Cordon, une barque celtique enfouie depuis des milliers d'années sous un lit de sable et de gravier. Ce bateau est d'une seule pièce, creuse, comme les pirogues des sauvages, dans un tronc d'arbre ; il mesure de 8 à 9 mètres en longueur sur 2 mètres 50 de largeur. Le bois dont il est fait se trouve complètement pétrifié ou fossile. Ce curieux vestige de la navigation des Allobroges est destiné au musée de Lyon, où il sera transporté prochainement sur un des radeaux de planches qui descendent le haut Rhône.

Il y a quelques années, on trouva dans la Seine une barque à peu près semblable, mais dans un très mauvais état de conservation ; elle fut attribuée aux anciens pirates danois ou normands qui remontaient jusqu'à Paris. A Aiguemortes, on découvrit, dans des conditions à peu près analogues, une ancienne galère de saint Louis. — « Nous faisons des vœux, ajoute le *Progrès*, pour que la barque celtique du Rhône soit chargée avec précaution, car le bois fossile se brise au choc comme du verre. »

JULES PHILIPPE, *directeur-gérant*.

ANNECY, IMPRIMERIE DE L. THÉSIO.

ON S'ABONNE

—

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur,

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

—

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

—

France. . . . 6 fr.

Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

—

On ne reçoit que des abonnements annuels.

—

Les communications de tous genres adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

LES GLOIRES DE LA SAVOIE

(Neuvième article)

LE LIEUTENANT-GÉNÉRAL CURIAL

Curial (Philibert Jean-Baptiste-Joseph) comte, lieutenant-général, pair de France, grand'croix de la Légion-d'Honneur, naquit à Saint-Pierre-d'Albigny, le 21 avril 1774, et fit ses premières armes dans les Allobroges, avec le grade de capitaine. Il fit partie de l'expédition d'Egypte, et en 1799 il fut élevé au grade de chef de bataillon. Cinq ans après, Curial devint colonel du 88e régiment d'infanterie, puis il conquit à Austerlitz le grade de colonel major des chasseurs à pied de la garde impériale, et reçut l'étoile de la Légion-d'Honneur. A Eylau et à Friedland, il montra une si grande bravoure, que Napoléon le nomma successivement colonel commandant et général de brigade.

Il décida la bataille d'Essling en enlevant le village de ce nom, qui avait résisté à sept attaques consécutives, et fut nommé général de division le 5 juin 1809.

Dans la campagne de Russie, de triste mémoire, Curial commanda les chasseurs de la garde. Au milieu de ces immenses désastres, il se montra plus que jamais à la hauteur de sa mission; le courage, l'habileté, le sang-froid ne lui firent pas défaut un seul instant; donnant le premier l'exemple de cette résignation héroïque qui caractérise le véritable homme de guerre dans les revers, il soutint l'esprit de son corps d'armée et mérita les éloges de l'Empereur.

En 1813, Curial reçut de Napoléon la mission d'organiser douze bataillons de jeune garde, et ce fut à leur tête qu'il fit de nouveaux prodiges de valeur dans les batailles de Wachau et de Hanau; il se rendit ensuite aux frontières du Nord pour résister à l'invasion des armées étrangères.

Lorsque ces dernières eurent envahi la France et dicté des lois à son peuple, Curial fit bientôt sa soumission à Louis XVIII qui le maintint sur les cadres de l'armée, le nomma ensuite pair de France et lui confia le commandement de la 19e division militaire. Dans les *Cent-Jours*, il s'enrôla de nouveau sous ses anciens drapeaux et combattit encore en brave à Waterloo, où la France fut étouffée une dernière fois sous les masses étrangères qui, en signe de victoire, plantèrent sur le sol national imbibé de sang le drapeau du prétendu roi légitime.

Après cette seconde restauration, Curial se vit de nouveau en possession de tous ses grades et de tous ses titres, auxquels vinrent s'ajouter ceux de premier chambellan et de grand-maître de la garde-robe du roi.

En 1823, il prit part à la guerre d'Espagne à la tête de la 5e division, et se fit remarquer à l'attaque de Molinos-del-Rey sous Barcelone.

Il assista au sacre de Charles X, et pendant le voyage à Rheims il fit une chute très grave; depuis cette époque sa santé fut altérée et il fut bientôt forcé par la maladie de renoncer à la vie active pour vivre dans la retraite la plus absolue. Alors la révolution commençait à se montrer ouvertement; la France s'apprêtait au grand jour à secouer le trône des Bourbons et chaque parti combinait ses moyens d'attaque ou de défense. Dans le camp royaliste on convint éventuellement de confier au maréchal Marmont le commandement général des troupes de Paris, en cas de révolte; ce choix, blâmé par plusieurs hauts personnages, ne trouva pas grâce devant Curial; attaché de cœur à Charles X, le premier chambellan, avant de se retirer de la lutte, se fit transporter chez le roi et lui dit ces dernières paroles: « Je viens prendre congé du roi et de la vie; la « brièveté des jours qui me restent à vivre me dispense « de toute autre pensée que l'attachement personnel et « profond que j'ai pour Votre Majesté. Permettez un « dernier conseil à mon affection. Une conspiration « étendue, active, infatigable, sape votre trône; si elle « éclate et que le gouvernement soit forcé d'employer « les armes pour défendre la couronne, n'ayez pas une « grande confiance dans Marmont, il a trop à racheter « du parti révolutionnaire, et les chefs de faction ont « su lui lier les mains (1). »

Curial n'eut pas le temps de voir sombrer la monarchie bourbonienne; il mourut à Paris le 29 mai 1829.

Son nom est inscrit sur l'arc-de-triomphe de l'Etoile, côté Est. JULES PHILIPPE.

(1) De Lamartine, *Histoire de la Restauration.*

ANTIQUITÉS DE THONON

A quelque chose malheur est bon. Les enrochements du nouveau port, en disparaissant sous les eaux, ont soulevé autour d'eux la marne sablonneuse sur laquelle repose un emplacement lacustre. Il s'est formé çà et là des îlots au milieu desquels un amateur qui s'intéresse à nos antiquités nationales, M. Genoud, a pu recueillir des ossements et des fragments de poterie noire semée de grains siliceux. L'addition du sable est destinée, selon M. Morlot, à empêcher le fendillement au feu : il cite des peuplades américaines qui, privées de cette matière, la remplacent par des coquillages pilés. L'un des débris trouvés par M. Genoud est orné d'une ligne de points en relief. — J'ai consacré quelques heures à explorer le vaste rectangle peuplé de pieux en bois lourd et bien conservé. N'ayant pas emporté de pince, j'ai dû saisir les poteries, sur un fond de 2 à 3 mètres, avec deux lattes clouées l'une sur l'autre et maintenues ouvertes à l'extrémité par un morceau de bois attaché à une ficelle. Avec cet instrument un peu primitif, j'ai ramené des fragments de grands vases à panse ballonnée, et dont l'un offre un bouton en saillie ; d'autres en forme d'écuelles, d'assiettes à bords élevés ; enfin un débris percé de deux trous pour y passer un fil de suspension. Parmi les ossements se trouve un canon de cerf.

En nivelant le terrain à Rive, on a trouvé des ossements de grande dimension : quelques têtes d'os ont un diamètre de 15 à 20 centimètres. Une tête de tibia et un atlas m'ont paru appartenir à l'éléphant, à en juger par la comparaison de quelques esquisses faites à la hâte chez M. le docteur Dubouloz, propriétaire de ces précieux restes. Quant aux 4 ou 5 vertèbres dont l'apophyse épineuse atteint jusqu'à 37 centimètres, longueur qui est de moitié moindre dans l'éléphant vulgaire, il faut peut-être les attribuer à l'*Elephas primigenius*, espèce qui a déjà été trouvée à Morges, sur l'autre rive du Léman. La partie intérieure d'une corne, longue de 0^{m},30, adhérente à une portion du front, doit avoir appartenu à un aurochs : elle offre tous les caractères du dessin figuré dans les *Ossements fossiles* de Cuvier, pl. 171, fig. 1.

MM. Dubouloz, Jarre, directeur des travaux du port, et J. Genoud, possèdent un assez grand nombre d'antiquités romaines découvertes également dans les terrassements de Rive. Ce sont des fragments de gargoulettes, de vases pour le lait, d'amphores dont l'une porte l'inscription PoRPAH, de petits vases à jolis dessins rouges et blancs, des contre-poids signés d'un X, des briques avec des stries pour faire adhérer le mortier, des tuiles plates, une meule, une chaînette en bronze, une base de colonne. Les médailles, en bronze et en argent, sont d'Auguste avec l'autel de Lyon et la légende ROM ET AVG ; de Faustine, Antonin-le-Pieux, Commode, Domitien, Gordien, Constance, etc. — Plusieurs tombeaux en pierre ont été découverts près de là. Un squelette de grande taille avait dans la bouche une médaille d'Antonin, et à côté une médaille de Faustina Augusta ; sur la poitrine, une longue plaque de bronze posée en sautoir ; aux pieds deux anneaux de bronze ouverts en croissants, avec des dessins de chevrons et de demi-lunes. Autour de la tête il y avait un cercle de fer tombant en poudre, cloué par un bout à une plaque de bronze ovale, posée sur le front ; cette plaque est longue de 14 centimètres et munie d'un crochet qui s'agrafait à une chaînette de trois boucles aussi en bronze, pour se relier à l'autre extrémité de la bande de fer.

Quelques débris du moyen-âge proviennent du même endroit ; ils consistent en un chapiteau et quelques objets en fer, tels qu'une clef, un éperon, un poignard.

Il y a quelques mois, j'avais proposé l'établissement à Thonon d'un modeste Musée où l'on conserverait les souvenirs du passé et les produits de la riche nature chablaisienne. Les antiquités découvertes récemment fourniraient déjà un commencement de collection. J'ai lieu d'espérer qu'il sera donné suite à ce projet, grâce au zèle qui anime plusieurs savants ou amateurs parmi lesquels il faut citer M. le comte de Foras, M. le docteur Dubouloz, M. J. Genoud et quelques autres. Pour fonder une collection publique, il suffit de se mettre dans la tête cette idée que les plus grands câbles se fabriquent tout bonnement avec la réunion de plusieurs petites ficelles.

Louis Revon.

UNE GRANDE ERREUR ARCHÉOLOGIQUE

Demandez aujourd'hui aux dix-neuf vingtièmes des gens de science ou de goût s'occupant de l'architecture du moyen-âge quel est le caractère le plus saillant du style gothique ; ils vous répondront : l'*ogive*. L'ogive, l'arc ogival, les formes ogivales, toute cette terminologie remplit la bouche des admirateurs comme des détracteurs de nos vieux monuments nationaux. Et qu'entendent-ils par cette expression, l'ogive? Ils n'entendent pas autre chose que le cintre brisé appliqué spécialement aux baies de l'édifice, en un mot la fenêtre pointue.

Or, il y a là, sans aucun doute, une de ces méprises de belle venue, engendrées par la négligence, fortifiées par la routine, et qui poussent dans le champ des sciences historiques avec toute l'exubérante vigueur des mauvaises herbes, jusqu'à ce qu'il devienne impossible de les déraciner. Une pareille erreur est facile à reconnaître lorsqu'on veut se donner la peine de remonter aux textes et aux monuments anciens, sans idée préconçue, en faisant abstraction des théories et des systèmes aujourd'hui en faveur. Voici en quoi elle consiste et comment elle s'est produite.

L'architecture romane proprement dite, dès son début, au xe siècle, part d'un principe constant et invariable : la superposition de la voûte au vaisseau des basiliques. La voûte remplaçant la couverture en charpente, tel est le grand fait qui est l'avènement d'une méthode et d'un style complétement neufs, et qui est amené surtout par le besoin de prémunir les églises contre des incendies presque continuels (1). Du jour où ce pas est franchi, l'art hiératique rompt avec les traditions romaines ou byzantines ; il s'élance dans une voie inconnue jusque-là ; il devient national et original. En effet, pour soutenir la voûte au-dessus des grandes nefs, les constructeurs sont conduits forcément à multiplier les supports, qui sont les piliers, et par consé-

(1) Les mentions d'incendies d'églises se rencontrent à chaque pas antérieurement à l'an 1000. Les incursions des Normands et des Sarrazins étaient la source principale de ces désastres.

quent à réduire la largeur des arcades et des fenêtres : la hauteur de ces percements restant la même et leur largeur étant diminuée, la proportion change et il en résulte la forme allongée ou élancée, qui est d'abord, dans le roman, à l'état rudimentaire, et qui reçoit plus tard, dans le gothique, de merveilleux perfectionnements. Dès lors tout tend à la verticale dans les grandes lignes de la construction, tandis que l'effet du style antique était au contraire produit principalement par les membres horizontaux; la corniche, par exemple, traitée chez les anciens avec un luxe de détails qui attirait le regard, s'efface et disparait presque entièrement. En un mot, l'élancement devient le type, la formule de l'architecture religieuse : dans chaque pays, dans chaque école, on s'ingénie à l'envi pour atteindre cet idéal, on cherche des procédés pour soutenir la voûte à une hauteur de plus en plus considérable (1). Divers expédients sont imaginés successivement, qui presque tous consistent à fractionner la voûte pour en réduire la poussée et prévenir un écroulement général; ainsi paraissent le berceau divisé par des doubleaux, la voûte d'arêtes, etc. Puis on arrive à un procédé nouveau, offrant encore de l'avantage sur les précédents : ce procédé, qui commence à se répandre dès le XIe siècle, est la *croisée d'ogives*.

La croisée d'ogives se compose de deux arcs conduits en diagonale sous la voûte, dans le carré formé par quatre autres arcs, les doubleaux et les formerets. Par là tout le poids de la voûte se trouve amené et concentré sur une carcasse de six arcs, répétée autant de fois qu'il y a de travées dans la nef : la résistance procurée par ces six arcs est plus que suffisante, et permet de donner au vaisseau une élévation déjà très remarquable, but cherché par les artistes romans et gothiques (2). Les deux arcs en croix ou en diagonale apportant un surcroît de solidité à la voûte, furent appelés *augives* ou *ogives* (*arcus augivi*, de *augeo*, comme qui dirait arcs augmentatifs); leur assemblage fit la *croix* ou la *croisée d'ogives*, et tel est le véritable, l'unique sens du terme dont on a tant abusé.

On ne trouve pas dans tout le moyen-âge d'autre application de cet adjectif. Vint la Renaissance, qui fit la nuit sur la littérature et les arts des siècles chrétiens pour rejeter la lumière sur les arts et la littérature de l'antiquité païenne. Au XVIIIe siècle, quelques antiquaires, plus curieux que leurs contemporains ou plus amoureux des gloires de leur patrie, osèrent jeter un furtif coup d'œil sur les édifices gothiques : mais ceux-ci étaient trop en défaveur pour faire l'objet d'une étude sérieuse et attentive. Voilà comment il se fit que les rares amateurs dont nous parlons, peu versés dans la langue du moyen-âge, virent dans la *croisée d'ogives* des anciens textes le mode de percement appliqué aux fenêtres des XIIIe et XIVe siècles, dans l'*arcus augivus* le cintre brisé usité dès la fin de l'époque romane; et ainsi commença à se propager une interprétation qui n'a aucun fondement rationnel. La langue française avait pourtant déjà consacré le mot d'*ogive* dans le sens d'arc en croix placé dans les voûtes; le *Dictionnaire de Trévoux* (éd. de 1732) ne lui donne pas encore d'autre signification. Au commencement de notre siècle, l'Académie française n'osa pas s'écarter d'abord de cette définition logique et traditionnelle. Mais l'erreur, comme la renommée, vole vite : en 1836, la fausse acception était devenue tellement commune que la docte assemblée crut devoir faire une concession à l'usage au détriment de la grammaire, et l'édition de son dictionnaire qui parut à cette date donna en même temps les deux sens, le mauvais à côté du bon, l'intrus à côté du légitime.

Les archéologues les plus distingués se sont faits les complices de cet abus de langage, et le savant M. de Caumont lui-même n'a pas peu contribué à le répandre, en prodiguant, dans sa lumineuse classification des différents styles architectoniques, les expressions d'ogive et d'ogival pour désigner la forme du cintre brisé. Cette confusion, devenue générale, a amené de graves inconvénients (car il ne s'agit pas ici d'une simple querelle de mots) : l'étude des textes a offert des difficultés nouvelles aux archéologues, déroutés sur la valeur véritable des termes d'architecture qu'ils rencontraient soit dans le latin soit dans le vieux français. L'obscurité n'existera plus pour ceux qui sauront faire la distinction enseignée par un de nos plus éminents professeurs d'archéologie, M. Jules Quicherat (1), c'est-à-dire séparer complètement, dans la pensée, l'arc ogive des voûtes d'avec le centre brisé affecté principalement aux ouvertures de l'édifice gothique, et en un mot ne plus les appeler l'un comme l'autre. Que l'on réserve le nom d'ogive au premier, comme le veulent la raison, la langue et l'antique usage; qu'on applique au second la dénomination d'*arc tiers-point*, comme on disait au moyen-âge, par opposition à l'arc à deux points qui est le plein cintre, ou celle d'*arc pointu*, employé par les Anglais, ou simplement celle d'*arc brisé*, en vigueur dans le langage technique de ces derniers siècles.

Cette forme d'arc brisé, appelée à tort ogive, a été encore l'objet de plusieurs suppositions erronées qui ne souffrent guère la discussion. Ainsi, on a cru que sa présence dans les monuments annonçait constamment le XIIIe siècle : elle se rencontre, au contraire, aux grandes ouvertures de la nef dès le commencement du XIe dans certains pays, tandis que dans d'autres contrées le plein cintre se trouve usité jusqu'à la fin du XIIe. Elle n'est donc pas le signe distinctif du gothique, comme on le répète tous les jours : le type gothique et tous ses perfectionnements sont partis du principe de l'arc-boutant, qui était un nouveau et le plus puissant moyen d'alléger la voûte.

(1) C'est ce qui a fait dire à un érudit que l'histoire de l'architecture au moyen-âge n'est que l'histoire de la lutte des architectes contre la poussée des voûtes.

(2) La poussée accumulée sur les arcs est conduite par ceux-ci, comme par autant de canaux, sur les piliers qui les supportent, et par les piliers sur le sol : autant d'arcs, autant de colonnettes s'élevant du pavé jusqu'à la voûte. C'est ainsi qu'une foule de petites membrures qui semblent de pure ornementation, dans l'édifice gothique, ont leur raison d'être et leur utilité immédiate. Le moyen-âge est sobre et utilitaire dans son architecture, sous l'apparence du luxe et de la profusion ; chaque pièce y concourt à un but donné, chaque innovation est amenée par un besoin nouveau, et c'est là peut-être le point de vue le plus curieux sous lequel on puisse étudier l'art de nos pères.

(1) Voyez *Revue archéologique*, VII, 65. M. Blavignac, dans son *Histoire de l'architecture sacrée* (p. 222 et suiv.), a aussi élucidé cette question importante, spécialement au point de vue de l'archéologie romande, et il cite comme nous le savant maître dont nous sommes heureux d'avoir recueilli les leçons.

On a ensuite disserté longuement sur l'origine de la prétendue ogive et sur sa signification symbolique ; on l'a fait venir tour à tour des quatre points cardinaux, et l'invention en a été attribuée successivement à tous les peuples constructeurs. Le fait est qu'on a reconnu une forme de cintre brisé dans certains édifices de la Haute-Asie, de la Palestine et des pays arabes : mais celle-ci se rapproche bien plutôt de l'arc en accolade usité au xve siècle que de l'arc brisé du gothique pur. Pourquoi donc s'en aller chercher si loin la patrie d'un type architectonique dont l'idée se présentait si naturellement aux artistes du moyen-âge? Depuis l'avénement du style roman, ils étaient en quête de toutes les combinaisons qui pouvaient favoriser l'élévation et l'élancement de la nef : or le cintre brisé est, lui aussi, comme la croisée d'ogives, comme l'arc-boutant, un ingénieux procédé pour arriver à ce résultat. Il est évident, en effet, que dans l'arcade à plein-cintre les pièces qui tendent le plus à tomber et qui exercent le plus de poussée sont celles qui se trouvent placées le plus verticalement au-dessus du vide, c'est-à-dire au sommet de l'arc: retranchez cette partie supérieure, décapitez l'arcade, et rapprochez les deux côtés qui restent, vous avez le cintre brisé, qui par conséquent aura perdu les principaux éléments de faiblesse et offrira une solidité, une résistance beaucoup plus grandes (1). Que des peuples de l'antiquité aient connu cet artifice, c'est possible : mais que nos pères aient eu besoin de le leur emprunter et l'aient apporté d'Orient au retour des Croisades, rien n'est moins prouvé, rien n'est moins admissible, quand toutes les écoles françaises d'architecture visaient à l'allégement, et créaient dans ce but une foule de systèmes ; quand, d'ailleurs, le cintre brisé se rencontre chez nous, dès le temps du roi Robert, bien avant le retour des Croisés et la multiplication des rapports de l'Orient avec l'Occident. Il y a de ces esprits ainsi faits qu'ils refusent le mérite de tout art et de toute science aux siècles du moyen-âge, au génie de la France chrétienne, et qu'ils éprouvent le besoin de faire remonter aux Grecs, aux Perses, aux Egyptiens ou plus haut encore, les belles et bonnes idées écloses naturellement sur notre sol.

Non, le type de l'église gothique dans son ensemble, ni sa gracieuse forêt d'arceaux brisés, ni la chaîne de tuteurs gigantesques qui l'étaye au dehors, ne sont des produits exotiques qu'il ait fallu naturaliser et acclimater dans notre patrie. Fruit de l'étude et de l'inspiration de ces milliers de clercs artistes qui peuplaient les écoles des monastères et dont les noms resteront à jamais ignorés, ce type s'est formé et perfectionné peu à peu, au souffle de foi et d'émulation qui animait nos aïeux. L'arc tiers-point n'est pas plus arabe que grec ; le style gothique lui-même ne vient pas plus des Goths que des Allemands : car le pays qui l'inaugura n'est autre que l'Ile-de-France, et le premier essai connu en fut fait à la cathédrale de Laon, en 1112 (2). Disons donc — puisque nous sommes en train de faire la guerre aux noms — que cette appellation de *gothique* n'est pas plus rationnelle pour l'architecture en vogue aux XIIIe et XIVe siècles, que celle d'ogive pour le cintre brisé des fenêtres, des portes ou des arcades ; la qualification de *française* serait bien plutôt celle qui lui conviendrait s'il fallait la désigner par son lieu de naissance.

Il serait temps de rendre à chaque terme sa valeur, à chaque objet son nom, et l'œuvre serait digne d'une époque de restauration scientifique comme la nôtre. Mais dans les luttes de la science contre la routine, il est rare que celle-ci ne l'emporte pas. Ainsi en sera-t-il cette fois encore, si tous les archéologues écrivant ou enseignant ne font, chacun en son particulier, le serment d'abandonner l'ornière, et ne s'écrient une bonne fois :

J'appelle un chat un chat... et l'ogive un tiers-point.

A. Lecoy de la Marche,
Archiviste de la Haute-Savoie.

(1) M. de Caumont reconnaît que l'abandon du plein cintre pour l'arc brisé ou ogival fut commandé par les besoins et l'expérience. (*Abécédaire d'archéologie*, p. 129.)

(2) La France avait déjà vu s'élever les églises gothiques de Laon, de Noyon, de Saint-Denis, de Senlis, lorsque le goût de cette architecture pénétra, en 1168, dans la Normandie et sur les domaines du roi d'Angleterre : il ne gagna les bords du Rhin qu'à la fin du XIIe siècle, et le pays des Goths, l'Espagne, qu'au commencement du XIIIe.

ARCHÉOLOGIE

VOIES ROMAINES

(Suite)

V

Je présume que *Lemenc, Leminicum*, était le nom du lac, nom générique, il est vrai, comme celui de *Léman*, comme le *Liman* de la mer d'Azow, etc. Le radical a la même signification dans les langues classiques : en grec *limnè, limina*, lac, étang, marais. Les observations géologiques établissent que le lac du Bourget a dû s'étendre autrefois jusqu'au bassin de Chambéry. Le retrait du lac par l'encaissement du Rhône était commencé certainement à l'apparition de l'homme dans ces parages. Mais l'atterrissement n'a pu s'effectuer qu'à la longue par les alluvions de la Leysse, grossie de la Doria, de l'Albane et de l'Hyères. C'est au moins à l'époque où les marais formaient encore comme un appendice du lac que le village élevé à l'extrémité en prit le nom de *Lemenc* (1). Privé de ce nom générique par l'éloignement de la bourgade qui le lui conservait, le lac a dû recevoir depuis longtemps celui du *Bourget*, village qui se trouve à son tour à l'une des extrémités, comme le *Léman* a reçu celui de Genève.

Les Romains ont laissé des souvenirs au village allobroge de Lemenc. On y a trouvé les débris d'une statue en bronze de Mercure avec le caducée, plusieurs tombeaux avec squelettes, armes et poteries. Le clos de la Visitation est une mine archéologique. Il y avait à Nezin des puits taillés à une grande profondeur dans le roc, des murs cimentés, des médailles, etc. Les publications de l'Académie impériale de Savoie, de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, et plusieurs autres ouvrages connus me dispensent d'entrer dans de plus grands détails sur les antiquités trouvées aux environs.

J'ai dit plus haut que le château de Chambéry a dû

(1) Comme le *Lemonis portus* de la Manche en Angleterre, les caps *Lemano* et *Limone* qui abritent des ports sur la mer Noire. En grec et en latin *limen*, port de mer.

succéder à la station des courriers romains. Ces établissements ne se plaçaient jamais à l'intérieur des villes. La *mansio*, pour le campement d'un corps d'armée, exigeait un grand espace libre. La simple *mutatio* se trouvait aussi plus à l'aise en dehors des indigènes. Ici la topographie rendait inévitable l'application de ce principe.

On a vu qu'entre *Mantala* et *Lemencum* les XVI milles se mesuraient exactement sur les vestiges que j'ai indiqués ; tandis que le parcours par Saint-Alban et Bassens, très allongé pour éviter les marais et les débordements de la Leysse, serait en contradiction avec le principe de la ligne la plus courte et représenterait au moins un mille de plus que l'itinéraire officiel.

Il est probable que lors de la conquête romaine le bassin de Chambéry était encore tout marécageux, car on n'y trouve aucune antiquité romaine.

Or, arrivé sur la rive gauche de la Leysse ou sur le bord de l'étang, il aurait été superflu de pousser sur la droite jusqu'au village de Lémenc, puisqu'il en fallait ressortir encore plus péniblement pour se diriger vers *Labisco*. Il me semble donc que la position du château était la plus commode pour asseoir la station.

Elevé sur ses ruines le castel d'un seigneur burgonde ou franc aura pris le nom de *Camera*, *Cameriacum* d'une pièce voûtée, comme d'autres châteaux se sont appelés *Saale*, *Salles*, de la pièce principale (1). Comme une voie romaine menait de *Lemencum* à *Aquæ gratianæ*, au camp romain d'Albens et au Val-de-Fier, je suppose qu'elle était reliée à la station par une chaussée, le long de laquelle auraient continué au moyen-âge les constructions dépendantes de *Camberiacum*. Sous le régime féodal, ces nouvelles bourgades acquéraient l'importance que perdaient les anciens villages gaulois, le plus souvent ruinés par les invasions. Seules les traditions religieuses conservèrent Lémenc. L'église et la crypte succédèrent au temple païen et les nouvelles paroisses de Chambéry en dépendaient encore au XVe siècle.

De *Lemenco* tous les itinéraires donnent XIIII milles jusqu'à *Labisco*, XIIII jusqu'à *Augustum*, excepté un des manuscrits de Paris du Xme siècle, qui donne XVII pour ce dernier trait de route.

L'identité d'*Augustum* et d'Aoste, au-delà de Saint-Genix et du Guiers, étant suffisamment établie et par l'étymologie et par les nombreuses découvertes qu'on y a faites, quatre systèmes ont été soutenus sur la direction de la voie romaine dans cette section : celui du Mont-du-Chat, celui de l'Epine, celui d'Aiguebelette et celui des Echelles (2). Je vais les examiner successivement.

Des vestiges authentiques d'un chemin romain ont été reconnus au Mont-du-Chat, ainsi que des tombeaux, dont le plan et les dessins ont été publiés (3). On peut encore en reconnaître quelques restes. Albanis Beaumont rapporte le votif d'un *sextus Apicius* à *Mercure Auguste* trouvé au sommet du passage avec plusieurs pierres d'une taille antique et transporté à Grattéloup (4). Une autre inscription de *T. Terentius Catulus* à *Mercure* a été déposée à la crypte de l'église du Bourget, où l'on voit encore la pierre des sacrifices. On a trouvé dans cette dernière localité un tombeau en briques cimentées, une urne en verre, une coupe en cuivre et des médailles romaines. On peut voir ces objets au musée de Chambéry.

En suivant la direction de l'ancienne route par Bissy, la Motte-Servolex, le Bourget et les vestiges reconnus du Mont-du-Chat, on mesure XIIII milles, soit 20,177 mètres jusqu'à Chevelu, sur le coteau occidental, en face d'un lac réduit aujourd'hui à deux étangs. De là par Yenne, la Balme, Champagneux et Saint-Genix jusqu'à Aoste, on mesure XVII milles, soit 25,177 mètres ; c'est la distance donnée par un manuscrit de Paris ; ou XIIII milles, distance donnée par tous les autres, en passant par Saint-Paul, Loisieux ou Saint-Martin, Saint-Maurice de Rotherens, Grésin et Saint-Genix, selon l'opinion de MM. Cramer et Wickham sur le passage d'Annibal, à laquelle Deluc a fini par se ranger (1).

Mais la table de Théodose donne un embranchement de route de *Genava* à *Augustum* passant par *Condate* qui devait se trouver vers le château de Vence, et *Etanna*, Yenne, c'est-à-dire à 6 kilomètres de Chevelu, station supposée de *Lavisco*. Or, il n'est pas probable que deux stations aient été aussi rapprochées. En admettant la leçon de XVII milles, il semble qu'il était facile aux courriers qui descendaient du mont *Thuates* de faire IV mille de plus pour arriver à *Etanna*. Ces dix-huit milles étaient loin d'atteindre les plus forts parcours d'une station à une autre, qui sont quelquefois de trente milles. Si *Etanna* avait été la réunion des routes romaines venant du mont *Thuates* et de *Condate*, elle aurait dû en être la station centrale.

Si on adopte la leçon des autres manuscrits, XIIII milles, ces deux embranchements devaient se réunir à Loisieux ou plutôt vers la chapelle St-Martin ; et c'est là qu'on voudrait trouver une station centrale. Mais toutes les mesures s'y opposent. C'est plutôt vers *Augustum* que la table théodosienne indique la réunion, en supposant qu'*Etanna* et *Labisco* sont à distance et séparés par un cours d'eau.

Il est vrai que s'il fallait prendre à la rigueur tous les dessins accumulés sur cette bande, la voie de *Genava* à *Augustum* serait sur la rive droite du Rhône ; mais, comme il serait impossible d'accorder les distances réelles avec celles de l'itinéraire, qui ne peuvent se mesurer exactement que par Chaumont et les Usses, et qu'enfin l'identité d'*Etanna* et d'Yenne est prouvée par toutes les anciennes chartes, il est évident que ce tracé doit se placer sur la rive gauche. Du reste, jamais aucun auteur, ni Bergier, ni Deluc, ni Walkenaër, ni les autres n'ont donné à la carte Peutinger l'autorité d'une carte géographique. L'auteur n'a eu pour but que les étapes militaires, et les dessins topographiques n'arrivent qu'accessoirement pour indiquer les grandes divisions naturelles et accentuer un peu les variétés de direction de près de quinze voies militaires.

Et pour rentrer dans notre sujet, il ressort de l'inspection de ce travail, indépendamment des noms qu'on peut donner aux fleuves, que ces deux lignes, loin de se réunir ou au moins de marcher presque parallèle-

(1) Cambray, *Cameracum*, paraît avoir la même origine. En celtique *cam*, recourbé.

(2) *Mémoires de la Société royale académique de la Savoie*, XI, de Vignet.

(3) *Vues de la Savoie*, par Ch. Courtois, etc.

(4) *Description des Alpes grecques et cottiennes*, II.

(1) *Dissertation anglaise*, etc., 23. *Histoire du passage des Alpes*, 2me édition.

ment pendant douze milles avant d'atteindre à *Augustum*, y arrivaient au contraire de points très différents. Sans abandonner donc d'une manière définitive le tracé du Mont-du-Chat, je m'abstiens, pour le moment, de le considérer comme la suite des itinéraires d'Antonin et de Théodose entre ***Lemencum*** et ***Augustum***, jusqu'après la discussion des autres tracés.

Guillaume de Montbel, dont la famille avait pris part à presque toutes les croisades et était alliée à celle des Lascaris, se distingua lui-même à celle de saint Louis et obtint une épine de la sainte couronne, dont il enrichit la chapelle de son château de Nances, situé au nord du lac d'Aiguebelette. Elle devint l'objet d'un pèlerinage si fréquent qu'elle a donné son nom de l'*Epine* non seulement au chemin qui y conduisait de Chambéry par Bissy, la Villette, Villard-Perron, etc., mais à la partie de la montagne traversée par ce passage.

D'Anville en a fait une voie romaine et a fixé à Novalaise la station de ***Labisco***, pour de là continuer par Sainte-Marie-d'Alvey, Saint-Genix jusqu'à Aoste, *Augustum*.

Novalaise avait au moyen-âge un mur d'enceinte de 8 pieds d'épaisseur. On y a trouvé des tombeaux romains. On voit encore dans le mur de clôture du cimetière une inscription romaine d'un assez mauvais goût, et dans une autre pierre de même nature le relief de la tête d'un idiot avec goître. M. le curé Marquet, des notes duquel est tirée l'histoire de la Sainte-Epine, y avait trouvé des monnaies romaines, entre autres de Vespasien, de Gordien, etc.

Quant au chemin, il est tracé sur les deux versants avec assez de régularité, et l'inclinaison ne dépasse guère le quinze pour cent. Les charriots le parcouraient encore au milieu du siècle dernier. Mais s'il arrive parfois à cinq mètres de largeur dans les endroits où il a pu recevoir des améliorations dont quelques-unes ne sont pas très anciennes, on voit évidemment par les tronçons taillés dans le roc que sa largeur normale atteignait à peine deux mètres. Il est du reste assez pierreux et rocailleux, et l'on n'y rencontre pas un reste de dallage romain. S'il a été frayé à l'époque romaine, tout l'honneur qu'on a pu lui faire aura été de le classer parmi les *actus;* mais il n'a aucune prétention à passer pour une *via*. Il ne représente même pas la distance des itinéraires, puisque entre Chambéry et Novalaise il n'y a guère que 16 kilomètres, comme entre Novalaise et Aoste, et en cela MM. Wickham et Cramer ont eu parfaitement raison d'attaquer le système de d'Anville, quoi qu'en dise le comte Vignet, qui a cru pouvoir l'appuyer en prenant pour une pierre milliaire un bloc d'un mètre de hauteur trouvé au revers occidental de la montagne de l'Epine et sur lequel étaient gravées trois ligues verticales (1).

Je n'ai pu voir cette pierre, mais à la description qu'en a donnée M. Vignet fils, il me reste un doute sur sa destination. Ces trois lignes présentent, dit-il, à deux tiers de leur hauteur un évasement qui s'étend à droite et à gauche (2). C'est un caractère inconnu dans les chiffres des bornes milliaires. Cet évasement ne serait-il point celui d'une épine vers sa racine? Il ne serait pas impossible qu'une pierre gravée de trois épines eût été placée au détour, après la traversée du plateau, pour indiquer que de là on commençait à apercevoir le château où était conservée la précieuse relique et donner ainsi une première satisfaction à la dévotion ou à la curiosité des pèlerins. Le nombre ternaire a sa signification symbolique et son analogue dans les trois clous figurés aussi comme monuments de la passion de Jésus-Christ. Les épines auront été gravées la pointe en bas, comme les clous, et la tête ou la racine en haut, caractérisée par cet évasement. Je ne fais ici qu'une conjecture. Mais quand il me serait démontré que c'est une pierre milliaire, je n'en conclurais pas moins que le passage de l'Epine n'est point la voie romaine indiquée dans les itinéraires. DUCIS.

(1) *Mémoires de la Société royale académique de Savoie*, XI, 358

(2) Id., IX, page XXII.

CHEZ LES KEBAILES

I

THIZI-OUZOU

Vingt-cinq lieues séparent Alger de Thizi-Ouzou ; de l'aurore au crépuscule vous avez franchi cette distance, et pourtant vous ne reconnaissez plus rien de ce qui a frappé vos regards au chef-lieu de la province. Une race d'hommes différente vous coudoie, ce sont d'autres costumes, d'autres mœurs, d'autres visages; les plantes appartiennent à une autre flore, les montagnes dessinent des profils nouveaux, le soleil lui-même n'est plus aussi implacable et paraît éprouver ici un sentiment de commisération pour le voyageur.

A quelques pas de la ville naissante, sur le flanc d'une montagne couverte d'oliviers, nous trouverons plusieurs villages abrités par des haies de cactus. Les gourbis en roseaux commencent à disparaître : les conseils de l'autorité française ont amené peu à peu les indigènes à se construire des habitations en pierre. Rien de plus facile que d'en visiter l'intérieur, car les Kebaïles sont le peuple accueillant et hospitalier par excellence. Un homme d'un âge mûr, à la figure gaie, reflétant cette loyauté qui caractérise les montagnards de tous les pays, m'aborde avec des paroles de civilité exprimées d'une façon assez correcte; il me conduit d'un air triomphant vers sa maisonnette, à laquelle les couvreurs mettent la dernière main. A peine ai-je eu le temps de lui faire un compliment sur la bonne apparence de sa demeure, qu'un garçon imberbe m'invite à aller prendre place au milieu de sa famille. J'entre dans une construction en petites pierres blanchies à la chaux; une perche soutient à l'intérieur un toit en roseaux recouverts de tuiles courbes d'un rouge vif. Pour entrer dans l'unique pièce, il faut s'incliner sous une porte basse, tournée vers la cour; du côté de la ruelle il n'y a pour toutes fenêtres que des meurtrières assez hautes pour éviter les regards indiscrets. La famille couche sur une soupente, séparée du réduit consacré au bétail par une plate-forme en terre battue, sur laquelle sont les instruments de travail. Au premier instant, j'aperçois vaguement dans les ténèbres des formes de bimanes et de quadrupèdes; puis, l'œil se faisant à l'obscurité, une femme apparaît, accroupie,

triant le blé dur pour le couscoussou. Dans les angles, des amphores pour porter l'eau ou pour contenir la provision d'huile, des gargoulettes, des lampes à becs multiples, des vases aux anses capricieusement recourbées, tout cela en terre épaisse, très lourde, vernissée de dessins noirs, jaunes et rouges, en damiers, en losanges, en zigzags, en parallèles. Ces poteries, fabriquées ici par les femmes, dénotent une puissance d'imagination et une entente de l'art qu'on voudrait bien retrouver ailleurs que chez les Kebaïles. Un métier à tisser montre un commencement de burnous. Des nattes rondes, en palmier, remplacent nos tapis et nos chaises. Mon hôte me fait boire de l'eau fraîche au bec d'un *aiedhid* où toute la famille vient d'appuyer ses lèvres. Une petite fillette crispe dans sa main peu propre deux ou trois figues pour me les offrir; il y a bien là-dessous quelque espoir d'obtenir un *sordi* en échange du cadeau, mais l'attention n'en est pas moins délicate. Je vois arriver un à un tous les membres de la famille, dont les yeux étaient braqués derrière les clôtures de la cour. On me les nomme les uns après les autres : voici la mère, femme déjà amaigrie par l'âge et le travail; son profil ridé offre encore une certaine finesse et cet air de dignité que la femme kebaïle doit à sa liberté; puis vient une petite sœur et une autre plus jeune, ayant toutes deux une foule de choses dans leur chevelure ébouriffée; puis un grand frère barbu qui égrène son chapelet pour se donner une contenance, car le Kebaïle n'est pas dévot outre mesure; ensuite un autre frère, et un autre, et un autre encore. Il faut écouter jusqu'au bout la liste de leurs noms, déroulée solennellement comme une généalogie des livres saints.

C'est surtout vers les fontaines que le dessinateur doit se poster pour voir des costumes à effet, car la femme qui ne porte que des guenilles à la maison, se pare de ses plus beaux habits et de ses bijoux lorsqu'elle va puiser de l'eau. Dans le midi, l'eau est le grand trésor, la fontaine est un centre, un lieu de réunion, comme aux temps bibliques. C'est un va et vient continuel; en quelques instants on voit défiler une collection des types les plus gracieux et des parures les plus originales. La figure des femmes est ordinairement régulière et reproduit les traits fiers et énergiques attribués à la Liberté. Les cheveux sont noirs, très abondants, frisottés, le plus souvent à la Ninon, en petits tire-bouchons qui se pressent en bataillons touffus. Cet encadrement sombre fait ressortir une peau veloutée, d'un blanc mat, sur laquelle le soleil a étendu légèrement une teinte dorée. Le tatouage, contrairement à ce qu'on pourrait en penser, produit là-dessus un effet charmant; il se borne à une palmette bleuâtre au menton et à une espèce de fleur de lis au-dessus de la jonction des sourcils. On figure autour du cou des colliers à plusieurs rangs, ou des lignées de chevrons. Une dissolution de poudre de chasse constitue la teinture.

Le costume consiste dans une longue pièce d'étoffe sans couture; elle se plie comme la tunique athénienne : on la passe devant le corps, puis derrière, les extrémités étant à droite, on en fixe le premier et le dernier tiers sur les épaules avec des agrafes d'argent de forme triangulaire, ornées de corail, de morceaux de verroterie et de dessins émaillés. Des chaînettes partent de ces agrafes pour soutenir sur la poitrine une grande plaque ornée de la même façon. La pièce d'étoffe blanche, ou avec de larges bandes bleues, ou rouge avec des bandes noires, laisse à découvert les bras et les jambes; elle est serrée par une ceinture de laine rouge dont le premier tour embrasse la taille, et le second retombe en avant comme dans la Rebecca d'Horace Vernet. Une chemise à manches se trouve parfois sous ce vêtement. La coiffure est un foulard, plus souvent une espèce de bonnet phrygien très coquet, en soie amarante; une plaque d'argent se fixe à la partie antérieure. La parure se complète par deux larges bracelets en corne, des boucles d'oreilles quelquefois si grosses qu'il faut les soutenir par une chaînette, un collier de verroterie serrant le cou, et chez les jeunes filles un immense collier tombant sur la poitrine. Les fardeaux de toute espèce, depuis la cruche et le panier jusqu'au petit enfant, se portent sur le dos : les bras se fléchissent des deux côtés de la tête pour que les mains viennent saisir l'objet à hauteur de la nuque. Grâce au modelé parfait des muscles, cette inflexion des bras engendre des lignes d'une finesse remarquable.

Chez les hommes, le costume est loin d'être riche. C'est tout simplement une longue chemise flottante, ou serrée à la taille par une corde. En voyage, un burnous est jeté sur les épaules; pour coiffure, la *chachïa,* calotte de feutre dont la blancheur primitive se change par la suite des années en un noir luisant. Le Kebaïle a le teint bronzé; il laisse croître sa barbe et un peu ses cheveux. L'œil est vif, la physionomie empreinte d'un air de bonté et d'intelligence. Dans ses allures il diffère beaucoup de l'Arabe : il marche vite, parle avec volubilité et ne prend nul souci de sa tournure. Tandis que l'Arabe fabrique sous la tente ce dont il a besoin, ou va acheter dans les villes les objets de nécessité, les Kebaïles sont organisés en corps de métiers; on voit des ateliers de tisserands, de potiers, d'orfèvres, d'excellentes fabriques d'armes. C'est une race forte, active, éveillée, qui offrira les plus grandes ressources pour notre colonisation. Après nous avoir fait une guerre acharnée, à laquelle prenaient part les femmes et les enfants, ils se sont donnés franchement à nous dès qu'ils ont reçu l'assurance que leur liberté et leurs propriétés seraient respectées, et qu'ils auraient l'accès de nos marchés. L'ouverture de la route de Thizi-Ouzou à Fort Napoléon a plus fait pour la paix que les coups de fusil et les razzias. Le Kebaïle profite de cette nouvelle voie pour aller vendre à Alger ses huiles, ses olives vertes, ses figues, ses raisins : il prend avec lui sa nourriture, couche à la belle étoile, accompagne à pied son *bourrico* et vend 12 francs à Alger un panier de raisins qui vaut 4 francs dans la montagne. — Le Kebaïle est parfois méfiant en matière de trafic; souvent pour un marché insignifiant il exige qu'on le paie d'avance ou tout au moins qu'on lui fasse *la carte* (la note). En revanche on peut lui prêter de fortes sommes sans billet avec la certitude d'être remboursé. Des colons m'ont dit avoir voyagé au milieu de la nuit dans les montagnes les plus éloignées, avec plusieurs milliers de francs en poche, sans aucune escorte. Le Kebaïle ne songe pas trop à voler de l'argent; il cherchera plutôt à soustraire des objets insignifiants qui peuvent lui être utiles, comme des morceaux de fer, des bouts de cordes. Jusqu'ici on n'a encore constaté, m'a-t-on

dit, aucun assassinat sur un colon en Kebaïlie; on ne peut pas en dire autant pour les environs d'Alger.

Louis Revon.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

Séance du 11 mai 1862

PRÉSIDENCE DE M. J. REPLAT

M. le Président, au commencement de la séance, a donné communication de deux programmes pour le prochain concours aux prix de la fondation de Loche, décernés par l'Académie impériale de Savoie. Le premier a pour sujet le *répertoire archéologique* d'un arrondissement de la Savoie ou de la Haute-Savoie, et le second, la *biographie d'un Savoisien mort avant 1845*. Ces prix, chacun de la valeur de 750 fr., seront décernés au mois de septembre 1863, en présence du Congrès scientifique de Chambéry.

M. le Président a ensuite communiqué à l'assemblée les franchises de la ville d'Alby, transmises par M. le docteur Dagand, et il est entré dans quelques détails au sujet de ces documents.

M. *Revon* a présenté les poteries qu'il a recueillies sur l'emplacement lacustre de Thonon, et des empreintes de sceaux prises à Lausanne et à Genève. Il a parlé des antiquités découvertes dernièrement dans les terrassements du port de Thonon.

M. *Ducis* a donné connaissance d'une inscription latine qu'il a découverte à Novalaise, en faisant ressortir ce fait curieux que sur la même pierre, à côté du texte, se trouve une figure représentant un goîtreux. M. Ducis a ajouté qu'il a reconnu dans le lac d'Aiguebelette la châtaigne d'eau qui a disparu de la plupart des lacs de Savoie et de Suisse. Ce fruit était autrefois très abondant dans les contrées alpestres, car parmi les débris de l'époque lacustre on en trouve ordinairement de nombreux échantillons.

M *Lecoy de la Marche* a lu un article intéressant sur l'*ogive* et le *style ogival*, qui paraîtra dans la *Revue savoisienne*.

M. *Replat* a donné lecture de l'analyse d'un mémoire curieux, écrit par un chanoine d'Annecy, dans le siècle dernier, et qui a été retrouvé dans une récente démolition. Ce mémoire, en racontant une histoire romantique *très véridique*, dit son auteur, fait connaître dans un style simple et original les côtés les plus saillants des mœurs de nos pères.

La Société a reçu les ouvrages suivants:

1° *Mémoires de l'Académie impériale de Savoie*, t. V, 1re livraison; 2° *Bulletin annuel* de la Société centrale d'Agriculture de la Savoie, 4e n°; 3° *Bibliothèque universelle* de Genève, avril 1862; 4° *Revue archéologique* de Paris, n° d'avril 1862; 5° *Journal des connaissances médicales* de Paris; 6° l'*Union magnétique* de Paris, nos 175, 176; 7° *Notice sur l'exploitation des terres et sables réfractaires du Til* (Ardèche), don de M. G. de Mortillet; 8° *Note sur le crétacé et le nummulitique des environs de Pistoia* (Toscane), par M. G. de Mortillet, don de l'auteur; 9° *Catalogue des minéraux utiles de la Savoie* envoyés à l'exposition de Londres, en 1862, par la Chambre de commerce de Chambéry, don de M. Bonjean, de Chambéry; 10° *De l'autorité de Grégoire de Tours: réponse à M. Bordier*, par M. Lecoy de la Marche, don de l'auteur; 11° *Rapport à la commission du canton de Vaud, sur les fouilles faites à Concise, du 23 septembre au 19 octobre 1861*, par M F. Troyon, don de l'auteur; 12° Brochures diverses, par M. Morlot, don de l'auteur.

—

Depuis quelques années le goût des lettres a fait de notables progrès en Savoie; le nombre des volumes qui s'y vendent aujourd'hui en est une preuve certaine. Mais, entre tous les genres de composition, le public accorde la préférence au *Roman* et à la *Nouvelle*, qui donnent plus de relief, plus de couleur à la peinture des caractères et à l'étude du cœur humain. Beaucoup de dames genevoises se sont distinguées, ces derniers temps, dans ces deux branches de la littérature; aussi nous ne surprendrons personne en mentionnant leurs succès. Au nombre de ces dames, nous citerons Mme Jeanne Mussard, dont un roman: *Mieux vaut tard que jamais*, a été publié l'année dernière à Paris à la librairie Hachette. Aujourd'hui cet auteur vient nous offrir un roman nouveau intitulé: *La fille d'un homme d'argent*. C'est une facette de la vie contemporaine, une image trop sincère d'une grande plaie sociale, et l'auteur nous en montre les terribles résultats dans le relâchement et même l'anéantissement des liens les plus sacrés de la famille. Nous avons la certitude que cette œuvre, aussi bien écrite que noblement pensée, satisfera pleinement les souscripteurs qui favoriseront son essor en même temps qu'ils encourageront et soutiendront l'auteur dans une carrière où il a déjà fait de si grands pas.

La fille d'un homme d'argent formera un fort volume in-12, imprimé sur beau papier. Prix: 2 fr. 50. Une liste de souscription est déposée à Annecy chez M. Didier Monnet, libraire.

—

La librairie Poulet-Malassis vient de publier un nouvel ouvrage de M. Arthur de Gravillon, intitulé: *La malice des choses*. « Nous avons trouvé, nous dit M. Freynet, le spirituel chroniqueur de l'*Illustration*, dans ces trop courtes pages, de la philosophie, du comique, de la mélancolie, de l'ironie, de la rêverie, de l'éloquence, beaucoup de fantaisie et un peu d'amourette. » Nous rendrons compte de ce charmant petit livre dans un des prochains numéros de la *Revue savoisienne*, car il renferme des pages qui laissent le sourire sur vos lèvres longtemps après que le volume est fermé et il donne envie de lire aussi l'*Histoire du feu par une bûche* du même auteur... à moins qu'on ne l'ait déjà lue.

—

Un comité de souscription s'est organisé à Paris pour élever une statue de bronze à Parmentier, l'introducteur de la pomme de terre en France. Les souscriptions sont reçues à l'Ecole de pharmacie, à Paris, et chez M. le trésorier du comité, rue Laffitte, 44.

—

Nous trouvons dans la *Correspondance littéraire* des nouvelles fort intéressantes sur les fouilles du Palatin. On a enlevé et transporté hors de la ville les énormes amas de terre recouvrant les voûtes qui soutenaient le pavé du monument appelé à tort le *Temple d'Apollon*, et l'on a pu alors pénétrer dans les étages inférieurs. On y a découvert deux chambres. La première, au-dessous du Casino Farnèse, était entièrement remplie de terre. Quand elle fut déblayée, on s'aperçut qu'elle avait été, à une époque tout-à-fait récente, dépouillée de tous ses ornements.

La seconde chambre, qui donne sur la première, était aussi presque complètement comblée, mais elle n'a certainement pas été visitée. Les murs sont en pierre d'Albano, et les angles en travertin. Elle paraît avoir formé autrefois un édifice isolé qui fut englobé postérieurement aux autres constructions du palais, et date des derniers temps de la République, comme ce qu'on appelle le *Forum de César*. Ces deux chambres communiquent ensemble par une petite galerie ou corridor. Là, les recherches des déprédateurs se sont arrêtées; aussi la ruine, à partir d'un mètre au-dessus du sol, contient encore de nombreux objets de décoration.

Nous citerons, entre autres, une petite colonne torse avec cannelures, ornée de feuilles d'acanthe; un thyrse en forme de candélabre, surmonté également d'une pomme de pin et de feuillages, le tout bien conservé et d'un admirable travail; et enfin des fragments de corniche en marbre rouge antique. La pureté de style de ces objets prouve, avec d'autres indices, qu'ils appartiennent à une belle époque de l'art. La continuation des fouilles montrera bientôt si l'on approche du temple de Cybèle, que l'on savait avoir existé sur le Palatin.

On ne peut se faire une idée, dit une lettre de Rome, de l'empressement du public à visiter ces ruines, et cela se conçoit, car chaque jour il y a quelque chose de nouveau à voir. Les anciens pavés de marbres précieux, auxquels une restauration intelligente a rendu presque leur ancien aspect, produisent surtout le plus grand effet.

Les fragments d'architecture, chapiteaux, bases, corniches, tronçons de colonnes que l'on a découverts dans la semaine, sont successivement remis, lorsque cela est possible, à la place qu'ils occupaient, ou disposés sur les murs de manière à être en vue. Cela forme un véritable musée d'un genre tout nouveau à Rome, où d'habitude les antiquités sont transportées dans les magasins du Vatican, et y restent invisibles au public.

Jules Philippe, *directeur-gérant*.

ANNECY, IMPRIMERIE DE L. THÉSIO.

3me Année — N° 6. (Omnes omnium caritates patria una complexa est.) 15 Juin 1862

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur;

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr

Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels

Les communications de tous genres adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

COURS SUR LA HAUTE ANTIQUITÉ

PAR M. A. MORLOT

M. le professeur Morlot avait proposé dernièrement à la Société Florimontane de venir faire à Annecy un cours public et gratuit sur la haute antiquité. Avant d'être entré en relations avec nous, le savant professeur bernois nous était déjà connu par ses écrits et par ses leçons : infatigable pionnier de la science, il avait parcouru plusieurs villes de la Suisse, enseignant aux jeunes et aux vieux l'histoire des anciens âges, montrant les tâtonnements, les hésitations des premiers pas de l'humanité, pour établir ensuite un rapprochement avec l'état actuel de la civilisation et montrer la route qui reste à parcourir. Des voyages dans le nord, des fouilles pratiquées dans le sol de nos contrées, une correspondance suivie avec quelques sommités de la science, les succès obtenus dans ses cours précédents, telles étaient les garanties que M. Morlot nous offrait de l'étendue de ses connaissances et de la justesse de ses appréciations. Aussi la Société Florimontane n'a-t-elle pas hésité un instant à appeler auprès d'elle l'archéologue missionnaire. Un salon de l'Hôtel-de-Ville, mis à notre disposition par M. le maire, a vu affluer durant cinq leçons un auditoire nombreux et choisi, recueillant avec une attention flatteuse les exposés faits par M. Morlot avec la bonhomie allemande associée à la clarté et au brillant de l'esprit français. Des antiquités du Musée d'Annecy et de la collection particulière du professeur contribuaient à faire pénétrer la science par les yeux aussi bien que par les oreilles.

Nous ne doutons pas que M. Morlot ne laisse un souvenir durable chez ceux qui ont suivi ses cours ou qui ont conversé avec lui dans l'intimité, et que tous ne désirent assister encore à de nouvelles leçons. Aussi, en nous séparant de lui, ce n'est pas un adieu que nous lui adressons; nous lui disons seulement : au revoir!

LOUIS REVON.

I. INTRODUCTION.

Les temps antéhistoriques, ou la haute antiquité. — Histoire de la science. — Classification. — De la méthode à suivre. — Question chronologique. — But et utilité de la science.

L'histoire de nos contrées ne remonte pas très haut : les Romains parlent des peuples qu'ils ont trouvés à l'époque de la conquête; au-delà, les documents écrits n'existent pas. Comment arriverons-nous à refaire l'histoire des peuples primitifs du nord de l'Europe? Si le géologue a pu retracer la série des bouleversements du globe en comparant des roches et des fossiles recueillis sur divers points, l'archéologue pourra se servir du même procédé pour composer une histoire de l'humanité. L'homme a laissé des traces de son industrie primitive; ces débris nous feront connaître plus ou moins les arts, les mœurs, la religion des premiers peuples. D'un fragment de vase on passe au potier qui l'a façonné, et le travail du potier nous apprend à quel degré était arrivée la civilisation. De même, un tombeau nous donnera des notions sur les religions de l'antiquité.

A la naissance d'une science on se fourvoie facilement; ce n'est qu'avec le temps que l'on arrive à une bonne méthode et à la découverte de la vérité. La haute antiquité a eu le sort des autres sciences : on a recueilli d'abord les antiquités comme des objets de curiosité, et l'on s'est borné à faire des hypothèses ou à avancer des théories étranges. On n'avait alors aucune idée de ce qui n'était pas mentionné dans les ouvrages des classiques. Les Romains n'ayant pas laissé dans le nord les traces nombreuses qu'on étudiait de préférence en France, les savants du nord s'attachèrent à étudier les restes des premiers âges et commencèrent à poser les principes de la science. M. Nilsson, professeur à l'université de Lund, et M. Thomsen, directeur du musée de Copenhague, parvinrent à classer avec méthode les objets trouvés dans leur pays. On découvrit des tombeaux formant des salles sépulcrales en gros blocs recouverts de terre; ces cellules contenaient des couteaux, des poignards, des haches, des flèches, uniquement en silex, d'où l'on conclut que les habitants primitifs n'avaient pas connu le métal, car autrement ils ne se seraient pas servis de la pierre qui est difficile à travailler. D'autres tombeaux, de simples tertres, ne contenaient plus d'objets en pierre, mais des instruments en bronze; d'autres enfin renfermaient des anti-

quités en fer. Ces découvertes amenèrent une classification en trois époques : l'*âge de la pierre*, auquel succéda l'*âge du bronze*, et enfin l'*âge du fer*, qui se continue encore de nos jours. En 1836 parut pour la première fois un ouvrage danois où cette classification est bien déterminée. Nous étudierons successivement ces trois périodes.

Voyons quelle méthode l'on suit pour arriver à bon terme. La comparaison des objets en pierre avec les instruments des sauvages est très utile. Dans beaucoup de parties du monde à la fin du siècle dernier, et encore accidentellement aujourd'hui dans certaines îles que les Européens visitent rarement, on a vu des sauvages ignorer l'usage du métal et se servir de la pierre. L'usage bien connu de ces pièces modernes a fourni des éclaircissements pour l'antiquité. Ainsi, on a trouvé en Danemark, dans une tourbière, une pointe de lance en fer avec des clous d'argent. On cherchait la signification de ces rivures, lorsqu'on examina au musée de Copenhague une pointe analogue venant de l'Himalaya : on savait que chaque guerrier qui avait tué un ennemi avec sa lance avait le droit d'y implanter un clou ; on en jugea de même par analogie pour l'antiquité. — Le style permet de reconnaître l'âge d'un objet; l'architecture a des données certaines là-dessus : un architecte, en examinant les caractères de la tour de Notre-Dame, à Annecy, pourra dire qu'elle est du style roman et qu'elle date à peu près du XIe siècle. Il en est de même pour les petits objets : on a porté des bracelets aussi bien dans l'âge du bronze que dans l'âge du fer, mais le style fait distinguer facilement les deux époques. Lorsqu'on pratique une fouille, il faut noter avec soin l'association des objets ; l'ensemble peut jeter un grand jour sur chaque pièce, aussi les tombes sont-elles d'une grande utilité, parce qu'on y trouve des groupes d'objets dont l'un éclaire l'autre. Il est bon de conserver ces groupes tels quels dans les musées, comme cela se pratique à Schwerin. Un objet est intéressant par la position qu'il occupe dans une tombe ou dans le sol où il est plus ou moins enfoncé : si l'on découvre par exemple des ruines romaines, et au-dessous d'elles un objet, on sait que celui-ci est plus ancien. En fouillant des tertres ou *tumuli*, le docteur Keller remarqua de la poterie en fragments jetés irrégulièrement dans les tombes. Il conclut qu'on faisait dans l'enterrement un festin après lequel on jetait les débris. Cet usage existe encore dans plusieurs pays (1). — Une application intéressante de la superposition a été faite en Allemagne ; elle a fourni un argument de plus contre les sceptiques qui nient la succession des trois âges et disent que les riches se servaient du bronze et les pauvres de la pierre. En fouillant un tertre, on trouva au sommet des restes de l'âge du fer : un squelette, des terres cuites, du fer rouillé. Plus bas, sur plusieurs points, des encaissements de deux ou trois pieds où étaient des urnes cinéraires et des objets en bronze, des épingles à cheveux, des broches, un couteau. Enfin, à la base, une grande construction en blocs renfermant des squelettes et des objets en silex. Il paraît donc que sur une surface horizontale on avait enfoui une sépulture de l'âge de la pierre et qu'on l'avait recouverte d'un monticule ; sur celui-ci on en avait élevé un autre recouvrant une sépulture de l'âge du bronze, et finalement une troisième sépulture de l'âge du fer.

(1) Il y a quelques mois, en me rendant en Kebaïlie, j'ai visité sur le plateau des Issers un cimetière musulman. Un bois d'oliviers, atteignant les proportions de nos chênes, ombrageait un mamelon sur lequel les tombes étaient disséminées sans ordre. Les unes se composaient d'un rectangle de quatre pierres minces, les autres, de cailloux disposés en amas ovales ou rectangulaires. Des débris de poteries, particulièrement des lampes de terre et des écuelles, couvraient le sol en plusieurs points. J'ai surtout remarqué un espace circulaire, légèrement creusé, de deux mètres de diamètre, entièrement rempli de ces fragments, et près de là plusieurs traces de foyers. — Les Arabes ont l'habitude de distribuer sur le cimetière même des vivres aux pauvres qui accompagnent le convoi. — L. R.

Quelle date faut-il assigner à chacun des trois âges ? On n'en sait à peu près rien pour le moment. Les plus anciennes traditions ne remontent pas jusqu'à la première apparition du fer ; son introduction date des âges antéhistoriques ; à plus forte raison pour les deux autres époques. Évidemment l'usage du fer est beaucoup plus ancien qu'on ne se l'était imaginé ; il remonte dans nos pays bien au-delà de l'ère chrétienne. — La géologie a fourni quelques données à la Tinière, près de Villeneuve ; les travaux du chemin de fer ont fait pratiquer la section d'un cône de gravier, d'environ 33 pieds de profondeur, formé par les alluvions d'un torrent. A quatre pieds au-dessous de la surface, on a trouvé une mince couche de terre avec une monnaie et des briques romaines ; à dix pieds, une pareille couche d'ancien terreau avec une poterie grossière et trois objets en bronze caractéristiques de l'âge du bronze ; à vingt pieds, une couche renfermant des poteries très grossières, des fragments d'ossements, et pas de métal : cette couche appartenait à l'âge de la pierre. En supposant, comme tout porte à le croire, que les alluvions aient continué à se former régulièrement pendant la série des siècles, on peut calculer la date des deux couches inférieures, la troisième étant déjà connue, puisqu'elle est de l'époque romaine. Pour le bronze on obtient 3 à 4000 ans, et pour la couche de l'âge de la pierre de 5 à 7000 ans, ce qui se rapproche assez de l'idée reçue sur l'existence de l'humanité. — Depuis lors, M. Gilliéron a fait un calcul qui a amené un résultat analogue. Entre le lac de Bienne et celui de Neuchatel, on trouve un petit golfe qui a été comblé régulièrement. On y voit un établissement lacustre des temps anciens de l'âge de la pierre. A une certaine distance du lac est une abbaye fondée il y a 750 ans, et que l'on croit avoir été établie primitivement au bord de l'eau. Après avoir calculé le temps qu'il a fallu au lac pour se retirer au-dessous de l'abbaye, on obtient par une règle de trois le temps que le retrait a dû exiger depuis les pilotis lacustres, ce qui donne une date de 67 siècles et 1/2 pour cet établissement (1).

« A quoi bon, dira-t-on, la recherche de l'antiquité ? Nous avons assez d'autres choses plus intéressantes à étudier. » Au siècle dernier, de Saussure eût peut-être hésité à dire à quoi la géologie était bonne. Il y a trois mille ans, si l'on avait demandé à la philosophie antique à quoi servait la recherche des sections coniques, elle aurait dit que c'était une étude fort inutile, et pourtant cette étude a permis de calculer le cours des astres en étudiant l'ellipse qu'ils décrivent autour du soleil, ce qui

(1) V. *Bibliothèque universelle*, avril 1862, et *Bulletin de la Soc. vaud. des sc. nat.*, 1860, n° 46.

a fourni aux navigateurs un puissant secours pour leurs voyages. Ainsi, il ne faut pas négliger une science; il faut seulement prendre patience. L'archéologie est bien jeune encore, elle ne peut pas montrer immédiatement des résultats comme l'application de la vapeur et de l'électricité; cependant elle a déjà produit quelque chose. Quand on aura bien compris l'état passé de l'humanité, on connaîtra le présent, et l'on aura acquis une science utile pour les destinées humaines.

II. AGE DE LA PIERRE.

Le Nord, la Suisse et la Savoie. — Marais tourbeux et leurs antiquités. — Les Kjœkkenmœdding. — Instruments et armes en silex. — Habitations lacustres. Leur découverte. Les objets qu'on y trouve.

Un très bel exemple des superpositions s'est présenté en Danemark. On y trouve dans le sol argileux des enfoncements qui ont été de très petits lacs; ils ont été comblés par la tourbe et recouverts ensuite de matières végétales. M. Steenstrup, professeur à Copenhague, a étudié ces dépôts que l'on exploite pour la tourbe. Il a distingué plusieurs couches successives englobant des arbres très bien conservés. A la partie inférieure se trouvent des troncs du *Pinus sylvestris*, qui a formé les premières forêts du pays; les pins ont complétement disparu, sauf ceux qui ont été plantés artificiellement à la fin du siècle dernier, et encore ils ne prospèrent pas. Puis vient la couche des troncs de chêne, enfin le hêtre, qui est en pleine prospérité actuellement. Ces trois époques de la végétation correspondent aux trois âges que nous avons indiqués. L'homme avait déjà apparu à la première époque du pin, car on y trouve des silex travaillés. Dans la couche du chêne on a fait encore peu de découvertes; cependant on y a recueilli un bouclier en bronze. Les plus anciennes traditions, par exemple les Sagas, ne parlent que du fer dans ce pays et ne mentionnent pas un âge du bronze. Cette superposition est utile pour nous qui avons des tourbières où il faudra étudier avec soin la superposition des débris végétaux.

Un autre ordre de recherches est celui des dépôts appelés en Danemark *Kjœkkenmœdding* (en danois *débris de cuisine*). Ce sont des amas de coquillages comestibles, de cendres, d'ossements concassés pour en retirer la moëlle. On les trouve dans le voisinage des fiords. Ce sont les restes de la toute première habitation dans le pays. En animaux domestiques on reconnaît seulement le chien; tout le reste est sauvage, le castor, le lynx, le loup, l'aurochs, bœuf énorme que César compare à l'éléphant; cette espèce est éteinte; il existe encore en Lithuanie une espèce voisine, le bison. On trouve aussi dans les Kjœkkenmœdding des instruments en pierre très grossiers.

Pour obtenir de beaux objets en Danemark, il faut s'adresser aux tombes, salles en pierre qui renferment des squelettes, des restes d'aliments, des ossements de rennes, de beaux objets en pierre. La contrée est riche en silex ou pierre à feu, formant de gros rognons que l'on façonne assez facilement par le choc. Ce qu'on a de plus beau en ce genre est un poignard en silex dont le manche est orné sur toutes ses arêtes d'une ligne de petites esquilles enlevées très régulièrement en frappant de petits coups. On a des vases en terre cuite de forme caractéristique; c'est un cône évasé, suivi d'une panse. Les ornements sont des chevrons, des lignes brisées gracieusement combinées; la ligne courbe ne paraît qu'à l'âge du bronze. Parmi les instruments, on peut citer des haches polies sur la meule dormante, des ciseaux, des scies bordées de petites esquilles tranchantes. Le Danemark se distingue par la beauté et l'abondance de ces objets en pierre.

En Suisse et en Savoie, on a fait des découvertes identiques. Il y a peu d'années, on s'imaginait que l'habitant primitif de l'âge de la pierre s'était limité aux pays riverains, comme les côtes de la Baltique, de la Hollande, de l'Angleterre, de la Bretagne. Mais dans ces derniers temps, des découvertes ont prouvé que nos pays avaient été passablement peuplés. En janvier 1854, on fit accidentellement une découverte au bord du lac de Zurich. Les eaux étant descendues à un niveau très bas, on trouva, au-dessous d'une couche qui ne renfermait rien, une seconde couche noirâtre où étaient beaucoup de pieux implantés dans le sol primitif. Le docteur Keller y recueillit des fragments de poterie, des instruments en pierre, du charbon, des dalles de foyers; il en conclut que l'homme avait habité sur cette place même, et que les pilotis étaient primitivement élevés jusqu'à la surface de l'eau où l'on avait établi un plancher, et sur celui-ci les habitations. Un pont, comme on en a trouvé ailleurs, reliait le village à la rive. Les pieux de ces habitations sont ordinairement en chêne et sont quelquefois très longs; à Nyon, ils ont plus d'un pied d'épaisseur. — Quand le docteur Keller rendit compte de sa découverte à la Société des antiquaires de Zurich, on se moqua de lui, comme cela arrive assez souvent; mais bientôt on fit les mêmes découvertes dans plusieurs lacs de la Suisse, et il fallut se rendre à l'évidence. Ce qui éclaircit la question, ce fut la relation du voyage fait par Dumont d'Urville sur la corvette l'*Astrolabe*: le savant navigateur décrit des établissements analogues, des sauvages de la Nouvelle-Guinée, et en particulier ceux du hâvre de Doré, où les habitations reposent sur des plateaux élevés sur pilotis. — Ces traces de lacustres existent en Savoie: il y a deux emplacements sur le lac d'Annecy (1), un à Thonon (2), où l'on pêche des poteries au milieu des lignées de pieux; à Hermance, où les pilotis abondent. On pêche avec une pince à ressort que l'on ferme en tirant une ficelle; on peut aussi draguer avec une grosse pelle fixée à angle droit sur un long manche. On lave la vase dans des baquets d'eau pour chercher les objets qui peuvent être très fins, comme des graines de fraises. Un excellent moyen est de plonger avec un casque de plongeur muni d'un tube dans lequel on foule l'air à l'aide d'une pompe établie sur un bateau. — Des lacs très petits ne doivent pas plus être négligés que les grands: dans un petit lac suisse, profond de 30 pieds, l'habitant primitif avait jeté des matériaux pour former une île dans laquelle on a trouvé des pieux et des débris; près de là, un autre monticule avait été seule-

(1) 1° Le *Roselet*, dans la partie étranglée du lac, entre Duing et Talloires. M. Serand et moi, nous y avons pêché des poteries grossières; 2° le *Châtillon*, à une assez grande profondeur, en avant de Sévrier. Les pilotis y forment un rectangle étendu. — L. R.

(2) V. *Revue savoisienne* du 15 mai 1862, *Antiquités de Thonon*.

ment commencé : on y a découvert quelques pieux et pas de débris. Les tourbières ont été parfois de petits lacs à établissements; aussi, là où l'on brûle de la tourbe, il faut examiner les cendres : il peut y rester des objets incombustibles, comme des silex taillés.

Passons en revue les objets qui ont été découverts. C'est principalement la hache en pierre, comme on en voit plusieurs au musée d'Annecy. On a trouvé des emmanchures de deux sortes : c'est une simple branche recourbée, dont le petit bout a été fendu pour y attacher avec des ligaments un tranchant de pierre; ou bien ce sont des cornes de cerf dans lesquelles un bout de bois de cerf fixé en mortaise reçoit le tranchant. On a aussi la scie, en silex emmanché. Pour marteau on se servait d'un caillou rond. Le ciseau en pierre est rare dans les lacs de la Suisse, mais en os il est fréquent, surtout en canons de cerf et de chevreuil. L'if présentait une très bonne conservation pour les pilotis; on a trouvé des pieux où les coups de la hache de pierre sont parfaitement marqués. Dernièrement on a découvert des arcs entiers en if. Il y a quelques années, l'if des environs de Zurich était acheté par un marchand hollandais qui l'envoyait aux Indes pour la fabrication des arcs. — La poterie est grossière; elle est faite à la main et non avec le tour, qui est venu plus tard. — On regardait l'habitant primitif de nos contrées comme un sauvage n'ayant ni troupeaux, ni agriculture. Or on voit que l'on pratiquait alors l'élève du bétail et la culture : on a découvert du blé et du pain carbonisé, dans un état parfait de conservation à cause de l'inaltérabilité du charbon. Le grain se broyait avec un caillou sur une pierre plate. Le pain était cuit en galettes sur des plaques de pierre chauffées. Le docteur Keller a reconnu deux espèces de froment, l'un petit, l'autre à beaux grains, puis l'épeautre et l'orge. On retrouve beaucoup de quartiers de pomme sauvage desséchée pour en faire des provisions puis carbonisée par un incendie; la pomme cultivée est beaucoup plus rare. Le lin se rencontre sous toutes les formes, en tiges avec les capsules contenant encore les graines, en filasse, en paquets très bien filés, en tissus, enfin des lambeaux d'étoffe. A cette époque on retrouve le chien, le sanglier, une petite espèce de cochon domestique analogue à celle des Grisons, la chèvre comme la nôtre, le mouton à cornes de chèvre droites et non recourbées, le bœuf sauvage et domestique; le cheval manque encore. — D'après ces données, on voit que l'habitant primitif de nos contrées avait une civilisation assez respectable et qu'il n'était nullement un sauvage.

(La suite au prochain numéro.)

LES GLOIRES DE LA SAVOIE

(Dixième article)

LE GÉNÉRAL SONGEON

Songeon (Jean-Marie), général de brigade, officier de la Légion d'honneur, naquit à Annecy le 3 avril 1771. Poussé par son humeur aventureuse, il quitta la Savoie bien avant que ce pays fut annexé à la France, et s'engagea dans le corps royal d'artillerie des Colonies, le 10 juin 1787. Après avoir servi jusqu'en 1791 dans l'île de St-Domingue où il reçut une blessure au combat de St-Marc, il revint dans sa patrie. Les événements politiques ne tardèrent pas à lui donner l'occasion de reprendre la carrière militaire, et s'étant présenté au général Montesquiou, en 1793, il fut admis dans le 5e bataillon du Mont-Blanc qui se trouvait alors dans les Pyrénées-Orientales. Songeon, la même année, se distingua à la prise d'une redoute espagnole dont il s'empara à la tête de 50 hommes et reçut successivement, dans le mois de juin, les grades de capitaine et de lieutenant-colonel en second. A l'affaire des Moulins, en Catalogne, il reprit aux Espagnols le drapeau de son bataillon, et à St-Laurent de Morga, il fit prisonnier le duc de Crillon-Mahon, alors colonel dans l'armée espagnole; malgré la guerre à mort qui était décrétée, il sauva la vie à cet officier supérieur.

En l'an IV, Bonaparte nomma Songeon administrateur de la 20e demi-brigade. L'année suivante il fut employé comme officier supérieur d'ordonnance auprès du général Joubert dans le Tyrol, et quelque temps après il devint commandant du quartier général de l'armée de Naples. En l'an VII, il fut aide-de-camp du général Garnier, à Rome; deux ans après il fut transféré dans la 19e demi-brigade, en qualité d'administrateur, et en l'an XIII il devint colonel du 53e de ligne, à Rimini.

En 1809, Songeon fut nommé commandant supérieur de la lisière septentrionale du Tyrol et de la Rocca-d'Anfo, après la bataille de Sorile, et ensuite chef d'état-major du prince d'Essling, en Moravie. En 1810, il exerça un commandement supérieur en Hollande et devint chef d'état-major de la deuxième division du 9e corps, en Portugal; il servit, dans les mêmes fonctions, en 1811 et 1812, dans le septième et le cinquième gouvernements d'Espagne à Salamanque et à Burgos, ainsi que dans la place de St-Sébastien. Pendant le siége de 77 jours que cette dernière ville eut à soutenir contre les Anglais, Songeon commanda l'aile gauche de la ligne de défense et se battit avec un si grand acharnement et avec tant de témérité qu'il fut fait prisonnier. Il resta en Angleterre jusqu'en 1814, et ses compagnons d'armes, voulant le faire récompenser de son courage, signèrent une déclaration qui rappelait ses traits de bravoure et la firent présenter au ministre de la guerre. Le 13 novembre suivant Songeon fut élevé au grade de général de brigade.

A son retour de l'île d'Elbe, Napoléon appela Songeon à Paris et lui confia le commandement d'une brigade de tirailleurs de la garde, ce qui lui valut son retrait d'emploi pendant tout le règne des Bourbons de la branche aînée; il fut interné à Seyssel (Ain), et ses fils à Montpellier. En 1830, ayant été rappelé à l'activité, il reçut le commandement de la Seine-Inférieure; mais, placé de nouveau en retraite, après trois ans de ce dernier service, il se retira d'abord à Paris, puis au château de Lemaulette, près Houdan, (Seine-et-Oise), où il mourut le 13 septembre 1834, à l'âge de 63 ans.

LE LIEUTENANT-GÉNÉRAL PACTHOD

Le comte Pacthod (Michel-Marie), lieutenant-général, grand-officier de la Légion d'honneur, naquit à Saint-Julien le 16 janvier 1764. Auditeur des guerres avant la révolution, il prit du service dans les armées françaises aussitôt après l'annexion de la Savoie à la France

et avança rapidement en grade. En 1793, il était à la tête du 2e bataillon du Mont-Blanc.

Pacthod, après le siége de Toulon, auquel il prit part, entra dans l'armée d'Italie avec le grade de sous-chef d'état-major; puis, ayant été nommé provisoirement général de brigade en 1795, il revint en France et commanda les troupes envoyées contre les insurgés de Toulon; il mena cette expédition avec tant de succès que la Convention, par un décret spécial, le confirma dans son grade, et la ville de Marseille lui offrit un sabre d'honneur portant cette inscription : *Les habitants de Marseille au général Pacthod, pour les avoir sauvés le 5 prairial an III.*

En 1799, Pacthod se trouva à la tête de l'avant-garde de l'armée de Hollande, et l'année suivante il fit partie de l'armée gallo-batave. Il prit part aux campagnes de 1805 à 1807; à la fin de la bataille de Mohrungen, qu'il décida en partie par sa bravoure, il reçut un coup de biscaïen à la hanche gauche. En 1808, il passa à l'armée d'Espagne et se distingua dans plusieurs actions : à Espinosa, où il fut fait général de division sur le champ de bataille; à Madrid et à Uclès, où l'armée française fit prisonnière l'infanterie espagnole tout entière. Il assista ensuite à la bataille de Wagram où il fut grièvement blessé.

En 1810 et 1811, Pacthod commanda dans les Calabres, et en 1812, dans les provinces illyriennes et albanaises. L'année suivante, il fit la campagne de Saxe; il se fit surtout remarquer à Bautzen et à Hoyes-Werda où il fit mettre bas les armes à 8,000 Prussiens; à Hanau où il reçut sa troisième blessure. Le 25 mars 1814, à la tête de six mille hommes déterminés, il résista pendant cinq heures aux charges d'un corps de cavalerie cinq fois supérieur, et ne se rendit que lorsqu'il eut perdu presque tous ses soldats et qu'il n'espéra plus de pouvoir sauver le reste. Cette action héroïque lui valut, sur le champ de bataille même, les félicitations de l'empereur Alexandre et du roi de Prusse qui en avaient été témoins.

Après la déchéance de l'Empereur, Pacthod fut nommé successivement comte et commandant de la 4e division militaire dont le centre était à Nancy. Il ne prit point part aux événements qui survinrent dès lors, et figura, à dater de 1821, parmi les lieutenants-généraux en disponibilité. En 1827 il fut mis à la retraite et il mourut à Paris le 24 mars 1830. Son nom est inscrit sur l'Arc de triomphe de l'Etoile, côté Sud.

JULES PHILIPPE.

L'ÉCOLE DES CHARTES — BIBLIOGRAPHIE

En supprimant les ordres religieux, les niveleurs du siècle dernier n'avaient rien fait pour remplacer les travaux des Bénédictins et des Bollandistes. Sous le premier Empire, M. de Champagny avait proposé de fonder une école pour les études historiques. Chargé de faire un rapport, M. de Gerando conçut le projet de l'*Ecole des Chartes* : les événements seuls en empêchèrent la réalisation. Sur ses instances réitérées, elle fut fondée en 1821.

Sans rien ôter à l'autorité des deux ordres que j'ai nommés et dont les travaux ont été repris avec une nouvelle activité, cette Ecole offre un enseignement spécial à ceux qui ont la vocation des mêmes recherches, sans avoir toujours celle de la vie conventuelle. Elle a été considérablement développée sous les gouvernements suivants.

Le cours est de trois ans : la première année est consacrée à la paléographie et à la philologie, la seconde à la diplomatique et au classement des archives et des bibliothèques, la troisième aux sources du droit civil, canonique et féodal, aux institutions politiques, à l'histoire de l'art, de l'industrie et du commerce au moyen-âge.

Il serait superflu d'insister sur l'importance de ces cours. On conçoit que pour les suivre sérieusement le diplôme de bachelier ès-lettres soit tout aussi indispensable que pour les cours universitaires. Mais quelque vaste que soit déjà le cadre de ces études, il est probable qu'il s'agrandira encore; tel est du moins le vœu des élèves. C'est dire que le feu sacré a gagné cette institution. Aussi a-t-elle fourni déjà une pléiade de laborieux investigateurs des archives nationales. Organisés en société au sortir de leurs cours, les archivistes paléographes publient un recueil intitulé *Bibliothèque de l'école des Chartes* : les vingt-neuf premiers volumes contiennent les matériaux les plus précieux sur la jurisprudence, l'histoire littéraire, la philologie, l'histoire générale et locale de la France, la biographie, l'archéologie, la diplomatique, etc.

Le diplôme obtenu aux examens de l'Ecole des Chartes ouvre aux candidats les emplois dans les archives communales et départementales, les bibliothèques publiques, les travaux de l'Académie des inscriptions, la publication des documents inédits de l'histoire de France, etc., et même le concours pour l'auditorat au Conseil d'Etat.

En tout cas, cette Ecole mène à la science, et nos jeunes compatriotes, plus heureux que leurs devanciers, trouveront sans peine dans cet enseignement ce que d'autres ont dû acquérir par un travail toujours long et pénible lorsqu'il est isolé. Des bourses pendant le cours des études, des subsides pendant l'expectative d'un emploi témoignent de l'intérêt et de la sollicitude du gouvernement pour ceux qui entreprennent cette carrière. Pour plus de détails on peut consulter le *Livret de l'école des Chartes* publié par la Société du même nom (1), ainsi que *Quelques mots sur l'étude de la paléographie, par Léon Gautier,* ancien élève de cette Ecole (2).

La thèse que M. Lecoy de la Marche, archiviste du département de la Haute-Savoie, a soutenue en terminant son cours à cet établissement, a pour titre : *De l'autorité de Grégoire de Tours, étude critique sur le texte de l'histoire des Francs* (3). Dans cette étude, des plus consciencieuses, l'auteur apprécie au flambeau de la critique la valeur des sources citées dans l'histoire des Francs, puis les récits traditionnels qui ont passé dans le texte historique, et enfin les faits racontés comme contemporains. Il distingue avec une rare sagacité tout ce qui paraît être l'œuvre originale du saint évêque de Tours d'avec les annotations postérieures que les copistes maladroits ont confondues avec le texte primitif, au point que saint Grégoire devenait responsable de

(1) Paris, chez Dumoulin, quai des Augustins, 13.

(2) Paris, chez Victor Palmé, rue St-Sulpice.

(3) Paris, chez Durand, rue des Grès-Sorbonne, 7.

certains récits ou incompatibles avec son caractère, ou postérieurs à son époque, ou invraisemblables dans l'ensemble de l'action. C'est ainsi qu'on aime à voir Clovis reprendre dans l'histoire le rôle moral qui convenait au fondateur de la monarchie française, et ses successeurs, moins féroces que ne les font certains historiens, qui ne croient jamais pouvoir assurer les progrès de la civilisation moderne sans noircir le passé jusqu'en ses origines. L'histoire de nos premiers rois burgondes est aussi dégagée de quelques exagérations semblables, répétées banalement par les abrégés historiques, la pire espèce de livres, après les romans historiques, pour étudier les temps passés.

Mais il est dans les destinées de toute œuvre réparatrice d'avoir à lutter contre la possession des préjugés. Notre archiviste a été trop heureux de ne rencontrer qu'un contradicteur dans la *Correspondance littéraire* (1). Je n'ai pas l'intention d'intervenir dans le débat. Je veux simplement constater que la lecture des deux articles de M. Bordier ne m'a pas inspiré la moindre arrière-pensée sur la valeur du livre de M. Lecoy. Car dans ces détails, en apparence minutieux, mais qui indiquent avec quelle patience de bénédictin les leçons de l'Ecole des Chartes ont été suivies, il ne faut pas voir seulement cette assurance et cette satisfaction d'un élève dont les études revêtent un caractère public dans une thèse ; mais à travers ces discussions paléographiques et historiques appuyées sur une grande érudition, force est bien de reconnaître l'inspiration des professeurs avec toute l'autorité d'un enseignement qui a fourni ses preuves.

Aussi la réfutation n'a pas été difficile (2) : M. Lecoy de la Marche n'a eu qu'à rappeler son adversaire à une lecture plus attentive de son ouvrage, à une citation plus complète des passages incriminés et quelquefois à le mettre en contradiction avec ses propres attaques. Je dois ajouter que cette réponse a été aussi honnête et modeste que solide et péremptoire, et que la *Correspondance littéraire* l'a accueillie avec la même impartialité.

M. Lecoy a débuté dans la presse savoisienne par *l'Histoire de l'histoire* (3), qui est plutôt le plan d'un ouvrage indiqué à grands traits et avec beaucoup de sûreté. Dans quelques belles pages, l'auteur, après avoir replacé l'histoire sur son vrai piédestal, passe en revue les différentes manières de l'écrire à chaque époque et précise le degré de confiance que méritent ces productions successives. Les préoccupations littéraires des anciens y contrastent avec la sécheresse des annalistes du moyen âge ; mais les broderies romanesques des premiers sont souvent un calcul de la gloriole, tandis qu'elles ne sont chez nos chroniqueurs que les naïvetés d'une ère d'imagination. Justice est faite aussi des préjugés accumulés sur cette époque, dont les clartés ont jeté parfois un vif éclat sur ses ombres.

Nous ne désirons nullement le retour de ces dernières; mais les gloires de ces siècles tant décriés ne peuvent être indifférentes à celles du XIX[e] siècle ; car ils ont vu la lutte longue et désespérée des libertés féodales et communales, dont l'absorption a abouti aux grandes centralisations qui caractérisent les temps modernes ; elle a vu ses pionniers conserver les trésors des lettres antiques en même temps qu'ils défrichaient les forêts et étendaient les bienfaits de l'agriculture ; elle a produit dans les arts les magnifiques édifices qu'à peine nous parvenons à imiter aujourd'hui ; dans les sciences physiques elle a entrevu plusieurs de nos inventions modernes, dans les sciences morales elle a été illustrée par de grands maîtres auprès desquels pâlissent nos utopistes du jour, et qui avaient proclamé dès longtemps les principes attribués trop exclusivement à la Révolution de 1789.

Après avoir rendu hommage, en passant, à l'œuvre des Bénédictins, l'auteur constate que les travaux modernes cherchent à satisfaire l'art et la science en réunissant les qualités historiques des différentes époques : l'étude comparée des monuments et la critique sérieuse des documents ont ouvert en histoire l'ère des grandes réhabilitations ; il appartient à un siècle qui cultive le positivisme comme le nôtre, de s'attacher à ces labeurs solides et consciencieux au lieu de se laisser illusionner par les pages brillantes, mais superficielles, pour ne rien dire de plus, du roman historique.

DUCIS.

(1) Paris, Durand, rue des Grès-Sorbonne.

(2) *De l'autorité de Grégoire de Tours, réponse à M. Bordier*, id.

(3) Annecy, chez Burdet et Didier Monnet, libraires.

CHEZ LES KEBAILES

II

DE THIZI-OUZOU A FORT NAPOLÉON

Avant d'avoir mis le pied sur le sol algérien, on est assez sujet à se le représenter comme une annexe du Sahara, une sorte de plaine sablonneuse, grise ou jaune, avec deux ou trois bouquets d'herbe frite, un pays désolé où l'on n'échappe aux attaques d'apoplexie amenées par l'insolation que pour tomber sous la griffe d'une panthère ou sous le couteau d'un Bédouin féroce. Il est bon de savoir qu'en maint endroit, surtout dans les montagnes de Kebaïlie, on trouve une végétation plus riche, des ombrages plus frais, des sites plus accidentés et des mœurs plus douces que dans beaucoup de localités françaises ; et même il se présente çà et là des tableaux qui prêteraient matière à des idylles infiniment plus intéressantes que celles de Gessner ou de Florian.

J'ai pour guide un bon vieux Kebaïle qui ne sait pas un mot de français, ce qui est rare, mais qui s'ingénie à m'être agréable en fredonnant d'une voix cassée les airs de sa nation et en allant cueillir dans les propriétés d'autrui des figues et des concombres pour nous rafraîchir. Nous suivons la route de Fort Napoléon, cette fameuse route dont les journaux ont tant parlé jadis, qui fut construite en seize jours au beau milieu de la guerre et contribua à amener une prompte soumission des Kebaïles, frappés des prodiges de la civilisation française. Cette voie, correctement macadamisée, unie comme un parquet, escalade plusieurs montagnes sur les flancs desquelles elle décrit un nombre prodigieux de lacets, de manière à produire une pente excessivement douce. Les soldats qui ont pris part à ce travail de géant se sont procuré la satisfaction bien légitime de graver leurs noms sur les parois des rochers. Il y a quatre ans à

peine, le bruit du canon et de la fusillade frappait les échos de ce passage qu'éclairait la lueur des incendies. Aujourd'hui un Français peut s'aventurer sans escorte, au milieu de la nuit, sur une terre que les Romains n'ont pu conquérir. Le Kebaïle, après avoir convié sa femme et ses enfants à la guerre de l'indépendance, a posé les armes dès qu'il a su que l'on respecterait sa religion, ses propriétés, ses franchises municipales. Il chemine gaîment, à côté de son âne chargé de fruits, sur une voie de communication qui réduit à deux journées de marche la distance d'Alger au Djerdjera.

Les sites les plus pittoresques se succèdent pour ainsi dire sans interruption; chaque détour de la route amène un nouveau point de vue. L'œil plonge dans les profondeurs des vallées de l'Oued-Aïssi et du Sébaou. Là-bas le soleil fait miroiter les deux rivières; il inonde la plaine d'une lumière chaude, qui contraste avec les ombres des pentes couvertes d'oliviers, de figuiers et de frênes. L'olivier, en Kebaïlie, ne rappelle en rien l'arbuste rabougri de la Provence; il prend les proportions de nos plus grands chênes, il fouille au loin la terre de ses racines, tord ses branches, étale un dôme de feuillage aux reflets singuliers, grisâtre lorsqu'on le regarde par-dessous, vert intense et d'un brillant métallique lorsqu'on le domine. L'un de ces colosses, aux racines dénudées par les éboulements du talus, se penche en berceau sur la route. La vigne s'enroule autour des arbres fruitiers. Des maisonnettes se groupent sur les points culminants. Là où un ruisseau creuse un sillon, son passage est marqué par une épaisse bordure de plantes, car l'eau combinée avec la chaleur donne dans ce pays à la végétation une puissance prodigieuse. Des femmes Kebaïles descendent le long des monticules en portant leurs paniers sur le dos, les bras renversés en arrière; des bambins sont juchés sur les arbres pour la cueillette des olives. Partout l'animation et le travail; partout la vigueur et la beauté, depuis le vieux frêne jusqu'à la jeune fille. A l'entrée d'un village apparaît une mignonne fille de quinze ans, au nez gracieusement arrondi comme dans les figures bibliques de Schopin, avec des lèvres fines et souriantes, au front et au menton un léger tatouage bleuâtre; et sur la *melafa* serrée par une ceinture qui fait ressortir les contours des hanches, un luxe d'agrafes et de plaques d'argent où l'émail et la verroterie scintillent. D'autres fillettes, plus jeunes, plus fraîches encore, s'arrêtent pour voir passer le voyageur, l'accueillent avec un sourire et l'accompagnent de leurs grands yeux noirs. — Dites, ce paysage d'Afrique est-il bien inférieur aux allées du Trianon, et les bergères véritables de la Kebaïlie feraient-elles triste figure à côté des pastourelles enrubannées de Boucher et de Lancret?

Parvenu à l'un des détours les plus élevés, on se trouve tout à coup en face d'un tableau qui justifie le surnom de *Suisse sauvage* donné à ce pays. Au-delà des talus ravinés où serpente la route, on découvre un entassement bouleversé de montagnes tailladées, érodées, déchiquetées. A l'arrière-plan, la chaîne du Djerdjera, avec son amoncellement de pointes, de rochers à pic, de parois nues. J'aperçois le Fort Napoléon encore bien loin devant nous, perché sur une cime, et déjà le soleil se couche, étalant une teinte de pourpre dans la vallée des oliviers. La nuit approche; le vent des régions élevées inspire un chant mélancolique aux poteaux du télégraphe, des nuages commencent à couvrir le ciel d'un rideau noir; ils s'entr'ouvrent juste assez pour permettre à la lune d'éclairer d'affreux ravins au bord desquels le mulet chemine avec sa sûreté d'allures. Je passe plusieurs heures au milieu des ténèbres sans découvrir d'autre figure que celle de mon guide. A coup sûr, je n'aurais pas été sans crainte s'il avait fallu voyager dans ces conditions près des villes de la plaine, où les Arabes sont moins à redouter encore que certains Européens. Mais ici, comme dans nos Alpes, le montagnard laisse lire dans ses yeux les mots loyauté et droiture.

A peine l'enceinte du fort est-elle franchie, que de la lignée de bouchons qui forme la majeure partie des établissements civils, j'entends s'échapper un joyeux tintamarre de chants et d'éclats de rire. Je descends à l'*Hôtel de l'Europe*, où l'on est reçu en enfant de la famille, avantage précieux pour celui qui se trouve isolé à mille mètres au-dessus de la mer et à trois cents lieues des siens. Des troubades remplissent la salle; attablés devant une rangée de *maas-bier*, comme dans une *kneipe* d'Alsace, ils épuisent un répertoire fort bien choisi de romances où figurent au premier rang les strophes si belles et si pures d'Edouard Plouvier. Oh! que l'on aime à entendre si loin de chez soi les airs de la patrie! L'émotion qui m'a gagné quand un jeune soldat a chanté les *Souvenirs de France* m'a fait comprendre l'effet que devait produire le *Ranz des Vaches* sur les militaires suisses éloignés de leurs lacs et de leurs montagnes.

Fort Napoléon, ou Souk-el-Arba, est une petite ville qui se compose avant tout de bâtiments pour les troupes. Les murs sont blanchis à la chaux et les toits couverts en zinc; l'effet général est satisfaisant, quoique d'une gaîté modérée. Les maisonnettes occupent deux ou trois plateaux enfermés par un mur d'enceinte; des chemins descendent en zig-zag sur le flanc des talus et relient les différents points de cette ville singulière, où les maisons forment des amoncellements sur les hauteurs plutôt qu'elles ne s'alignent en rues. Des jardinets, des tonnelles où grimpent les volubilis et les ipoméas, rompent la monotonie des pentes gazonnées. Si mes renseignements sont exacts, il doit y avoir ici environ trois mille soldats, parmi lesquels brillent les turcos. On compte seulement une cinquantaine de *civils* établis à poste fixe; mais les Kebaïles viennent en grand nombre chaque matin apporter leurs paniers d'œufs, de fruits, de légumes, et donnent pendant quelques heures à Fort Napoléon le mouvement d'une cité populeuse. Les jeunes gens de la tribu des Beni-Raten, sur le territoire de laquelle est établie la forteresse, ont les allures dégagées et la gaîté insouciante des troupiers. Ils parlent notre langue avec volubilité; ils sont curieux, questionneurs, éveillés, très enthousiastes des Français. Peu scrupuleux à l'endroit des préceptes du Coran, ils ne dédaignent nullement de déguster le vin du crû, un vin assez bon en définitive, mais auquel on trouve le premier jour un goût de suie prononcé, dû à la surabondance du tannin.

De retour à Thizi-Ouzou, je n'ai rien eu de plus pressé que de prendre le chemin des fontaines pour étudier de nouveaux types. Des jeunes filles vont et viennent avec leur cruche le long des haies de cactus; elles disparaissent dans des sentiers encaissés, couloirs qui n'ont que la largeur d'un homme entre deux talus de

terre rouge de deux mètres de hauteur; des ronces entrelacées d'un bord à l'autre forment un berceau continu ; c'est charmant de fraîcheur et de sauvagerie.

Au village inférieur, les femmes ont un aspect moins truculent que dans les régions élevées, où mes *salam alek* étaient accueillis par un regard farouche et un froncement de sourcils, tandis que les hommes étaient les premiers à me saluer en accompagnant leur *ha! bono!* d'un franc rire. Au bord de la fontaine qui avoisine Thizi-Ouzou, les femmes se bornent à cacher leur visage entre les mains pour ne pas se laisser *marcar sur la carte*, mais elles le font de manière qu'un œil aussi curieux que noir puisse tout examiner à travers le grillage formé par l'entrelacement des doigts. Je parviens à décider une jeune fille à poser quelques minutes dans son costume pittoresque et surchargé de bijoux. Oh ! la gracieuse figure ! une peau éburnéenne, légèrement dorée par le hâle; des yeux d'un brun foncé, doux, espiègles, imposants, magnétiques, scrutateurs, passionnés, langoureux, tout ce qu'on voudra, brillent, s'humectent, se fixent un instant, se promènent dix fois à droite et à gauche en quelques secondes ; ils exécutent leur manége à l'ombre de longs cils noirs. Une bouche de carmin change constamment de forme pour traduire avec la naïveté de l'enfant toutes les idées qui passent par la tête de mon modèle. La jeune fille plaisante avec un groupe de Kebaïles ; mais elle s'inquiète de sa cruche qui doit être pleine depuis longtemps. Elle exprime ses préoccupations et son impatience avec une voix qui chante ; elle tourne sans cesse les yeux vers la fontaine, multiplie ses petits mouvements de lèvres, et au moment où je lève la tête pour étudier le contour d'une épaule à demi-voilée par la melafa, le modèle a disparu.

L'heure du retour a sonné. C'est avec un vif regret, je l'avoue, que je m'éloigne des montagnes du Djerdjera, de ces hommes dont le serrement de main vous électrise, de ces femmes dont la parole est un chant, de ce climat plus doux et plus fortifiant que celui de l'Italie. Bien des fois je tournerai mes pensées vers une terre qui captive par la splendeur de ses paysages, vers une population qui a su rester neuve et originale après quelques milliers d'années d'existence, vers des hommes qui ont droit à nos sympathies par leur entraînement vers le progrès, par leur respect pour les lois de la fraternité et par leur amour de l'indépendance.

Louis Revon.

CHRONIQUE

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

PRÉSIDENCE DE M. J. REPLAT

Séance du 12 juin 1862.

M. le Président fait connaître qu'il a reçu de M. l'Inspecteur d'Académie 12 exemplaires du prospectus de la *Revue des Sociétés savantes* (partie scientifique), pour les distribuer aux membres de la Société qui s'occupent plus spécialement de sciences *mathématiques, physiques* et *naturelles*. Dans sa lettre d'envoi, M. l'Inspecteur d'Académie ajoute que si les membres de la Société, qui seraient disposés à envoyer des mémoires, veulent bien joindre à leur envoi un extrait succinct de leur travail, cet extrait sera publié dans le plus prochain numéro de la *Revue*.

M. *Ducis* donne lecture d'une lettre de M. le professeur Morlot, qui remercie la Société Florimontane de l'accueil qu'elle lui a fait et de sa nomination de membre correspondant.

M. Ducis fait ensuite une communication au sujet de la vieille église de Saint-Jorioz, où il a remarqué dans plusieurs parties des caractères des XIe, XIIe et XIIIe siècles; il désirerait que l'on fît dessiner ces différents types avant la destruction du monument qui menace ruine.

M. *Revon* dit qu'il est allé au-devant du désir exprimé par M. Ducis, et il met sous les yeux de la Société plusieurs dessins représentant les types d'architecture dont il est question

M. *Lecoy de la Marche* donne lecture de fragments d'un *Mystère* qui a pour sujet la vie de saint Bernard de Menthon. On sait ce qu'étaient ces ouvrages qui ont precédé l'art théâtral moderne, et dans lesquels on faisait intervenir Dieu, les saints, les anges et les diables. Celui qui nous occupe est peut-être le seul connu en Savoie; il doit appartenir au XVe siècle et il est par conséquent précieux, car jusqu'au XVIe siècle les *Mystères* sont très rares.

M. *Revon* donne de nouveaux détails sur la collection intéressante qu'il a commencée de toutes les inscriptions romaines de la Savoie. Au moyen d'un procédé des plus ingénieux, M. Revon relève les inscriptions en imitant les dimensions, les cassures et jusqu'à la couleur des pierres sur lesquelles elles sont gravées. La collection est destinée à orner les salles du Musée, et pour en faciliter l'étude, M. Revon a eu l'heureuse idée de dresser deux tables, l'une par ordre alphabétique et l'autre par numéros d'ordre, contenant les indications les plus précises sur l'origine des inscriptions et les notes dont elles ont été l'objet. Ce travail intéressant sera peut-être l'unique dans son genre.

Les dons et échanges suivants sont déposés sur le bureau :

1° *Revue des Sociétés savantes*; n° de mai 1862;
2° *Revue du Lyonnais*; nos de mai et juin 1862;
3° *Rapport* sur les travaux de la Société de physique et d'histoire naturelle de Genève, de juillet 1860 à juin 1861 ;
4° *Bibliothèque universelle* de Genève; n° de mai 1862;
5° *Revue archéologique* de Paris ; n° de mai 1862;
6° *Cours d'antiquités monumentales*; Paris 1838, par M. de Caumont; don de l'auteur par l'intermédiaire de M. L. Pillet, de Chambery;
7° *Congrès archéologique de France*; séances générales de 1847; Paris, 1848 ; don du même;
8° *Histoire de l'architecture religieuse au moyen âge*; Paris, 1841 ; par le même;
9° *Définition élémentaire de quelques termes d'architecture*; Paris, 1846 ; par le même;
10° *Feuille de route de Caen à Cherbourg*; Caen, 1860; par le même;
11° *Statistiques routières de la Basse-Normandie*; Paris, 1858 ; par le même;
12° *Discours de réception* de M. de Jussieu à l'Académie impériale de Chambery ; don de l'auteur ;
13° *Les eaux thermales de Brides-les-Bains en* 1860 *et* 1861 ; par le docteur Laissus fils; don de l'auteur ;
14° *Journal des connaissances médicales*, de M. Caffe;
15° *L'Union magnétique*, de Paris ; nos de mai 1862 ;
16° *Le Glaneur savoyard;*
17° *Le Léman;*
18° *L'Abeille de Chamonix*.

—

On vient de recueillir dans le comté de Cornouailles un grand nombre d'ossements de cerfs, d'éléphants, de rhinocéros, de loups, d'hyènes et de renards d'espèces fossiles, auxquels se trouvent melangées des haches et des pointes de lance en silex, semblables à celles qu'on rencontre à Saint-Acheul, près d'Abbeville, et dans les terrains du Bas-Meudon.

—

Le musée du Louvre vient de s'enrichir d'une magnifique toile de Velasquez : c'est un portrait en pied de Philippe IV, roi d'Espagne. Un gros mâtin gris, assis, repose à ses pieds; au fond est un paysage boisé et accidenté. Ce tableau, acquis moyennant 25,000 fr., est placé près du célèbre Pouilleux de Murillo.

—

On a commencé à construire la voûte de la cathédrale de Cologne. Après l'achèvement de ce travail, l'édifice proprement dit sera terminé ; il ne restera plus qu'à finir les deux tours de l'ouest, ce qui coûtera environ 3 millions de thalers (11,025,000 fr.)

Le Directeur gérant, J. Philippe.

ANNECY. — TYP. THÉSIO.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur;

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr

Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels

Les communications de tous genres adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

COURS SUR LA HAUTE ANTIQUITÉ

PAR M. A. MORLOT

III. — AGE DU BRONZE

Le cuivre, l'étain et l'or employés. Instruments tranchants, armes et objets de parure en bronze.

Qui se serait douté qu'en arrachant de la terre un métal, la société se serait transformée? L'art du mineur a fait faire des progrès immenses à la civilisation, et l'on peut dire que sans le métal l'homme serait presque un sauvage, et sans le feu une brute.

Il semble qu'avant d'arriver à allier deux métaux, le cuivre et l'étain qui constituent le bronze, on aurait dû se servir d'abord de l'un d'eux. Le cuivre pur est assez fréquent, tandis que l'étain existe sur un petit nombre de points, en Cornouailles, dans l'Erzgebirge et en Transylvanie ; et cependant à la première époque nous rencontrons presque toujours le bronze; on n'employait le cuivre pur que lorsqu'on était forcé de se priver de l'étain par l'interruption des relations commerciales. Dans l'Amérique septentrionale on a découvert les tombeaux d'un peuple de civilisation avancée; quelques-uns de ces *tumuli* ont jusqu'à deux millions de pieds cubes de terre; là étaient des instruments et des ornements d'un âge de cuivre qui manque en Europe. Il est probable que l'usage du bronze a été importé d'Asie.

L'âge du bronze offre des objets très gracieux : des poignards aux riches ornements, des bracelets couverts de jolis dessins, comme ceux du Musée d'Annecy. Habitué à regarder les Gaulois et les Helvétiens comme des demi-sauvages, on croyait que ces beaux bronzes avaient été importés du midi et qu'ils étaient l'œuvre d'artistes romains. Or on a trouvé chez nous des pièces non finies, avec des bavures; il est évident qu'elles ont été fabriquées là où elles ont été découvertes. Il y a plus : on a trouvé des moules, par exemple à Morges, des culots, des réunions d'objets manqués, mêlés avec des charbons, des scories. Ainsi, à Zurich, en établissant, il y a une trentaine d'années, les fondations d'une filature, on mit au jour l'emplacement d'une fonderie; il y avait là une quantité énorme d'objets ouvrés, commencés, des scories, des culots. Toute la masse a passé sur la balance où l'on a pesé trente quintaux de bronze qui fut employé aux machines de la fabrique. A Annecy, M. Eloi Serand a sauvé du creuset, au profit du Musée, des faucilles, des haches, des épingles à cheveux, des bracelets, trouvés dans les environs.

L'or apparaît pour la première fois dans l'âge du bronze. En Suisse, on a trouvé une hache en bronze incrustée de petits clous d'or; en Danemark, quelques objets très beaux, en or massif. L'analyse indique que cet or a dû être tiré de l'Oural. — L'argent, qui apparaît dans l'âge du fer, manque encore dans l'âge du bronze; cela s'explique par le fait que l'or se rencontre souvent pur, en paillettes ou en pépites, ce qui en facilite l'exploitation, tandis que l'argent, étant combiné avec le plomb, le soufre, l'arsenic, exige des procédés métallurgiques assez compliqués. — Une autre matière, le verre, fait aussi défaut dans l'âge du bronze; en Danemark on a trouvé seulement quelques grains d'un verre auquel le cuivre avait donné une teinte bleuâtre; il est probable qu'il s'était formé dans des scories de bronze.

Les objets en bronze, coulés et martelés, indiquent un art du fondeur perfectionné. En se refroidissant lentement dans la cendre, cet alliage acquiert déjà une certaine dureté; mais après la fusion on martelait encore les instruments tranchants, tels que les épées, les poignards, les faucilles. Quelques objets sont moulés simplement en deux pièces, comme les haches; d'autres ont des creusures servant d'ornement ou pour enchâsser des matières précieuses; il est probable que ces pièces ont été façonnées avec de la cire prise ensuite dans un moule où le métal incandescent vient prendre la place de la cire qui s'échappe liquide par des évents.

Un élément d'une grande importance est la décoration, le style. Les formes en général sont belles, et les ornements indiquent une rare perfection du goût. On observe la double spirale, puis les cercles concentriques avec des points ou la croix au milieu, des combinaisons de cercles rappelant la double spirale, des lignes ondu-

lées en méandres gracieux, des lignes droites et brisées en chevrons. Les formes animales n'apparaissent que dans l'âge du fer. De nos jours encore le style mahométan proscrit les représentations d'objets animés et doit s'en tenir aux lignes géométriques.

Passons en revue les principaux objets de cet âge. Au premier rang figure la hache, qui offre trois types principaux : la forme la plus simple est un tranchant avec une douille pour recevoir un manche recourbé; l'un de ces manches, en frêne, a été découvert en Autriche. Ces haches ont quelquefois des ornements et un anneau de suspension; elles sont improprement appelées haches celtiques · nous ne savons pas à quel peuple elles ont appartenu. — La seconde forme a quatre oreillettes pour fixer le manche, système préférable au nôtre, le bronze n'étant pas assez dur pour supporter le genre d'emmanchure de nos haches de fer; en outre elles ont l'avantage de présenter trois sortes d'emmanchures, en ciseau, en doloire, en hache ordinaire. — Une autre forme, assez fréquente, a les oreillettes moins développées. Enfin il existe des pièces où au lieu d'oreillettes on n'a qu'un simple manche pour protéger la main qui saisissait cet instrument comme on le fait avec nos couteaux de sellier. — Il y a, surtout en Danemark, des échantillons rares d'autres types; une belle pièce à clous d'argent ne servait que de hache de commandement; la preuve, c'est que l'une de ces haches, très riche, était creuse avec un noyau de terre cuite. D'autres, en pierre, avaient un tranchant arrondi.

On a trouvé des couteaux à Estavayer et sur d'autres points. La lame est ouvragée, décrit une ondulation gracieuse et se termine par une pointe recourbée.

La faucille a un bouton pour la saisir quand elle est dépourvue de manche, et une pièce au dos pour la renforcer.

Dans l'âge de la pierre les armes n'étaient guère représentées, mais dans l'âge du bronze elles apparaissent en grand nombre; le musée de Copenhague en possède trois cents. Dans le poignard la lame est ornée et le manche assez simple, tandis que dans l'épée c'est la poignée qui a des ornements et la lame est unie. La lance a des ailerons tranchants, rarement ornés de simples lignes longitudinales. La pointe de flèche en silex s'est conservée dans les premiers temps de l'âge du bronze, comme la pointe de bronze jusqu'au commencement de l'âge du fer.

Les objets de parure étaient rares dans l'âge de la pierre; il est probable que l'on se parait de plumes, de belles peaux. Dans la période suivante, les anneaux sont très nombreux et de formes variées, les uns fermés, d'autres en croissant. Les agrafes des manteaux se présentent volontiers sous la forme de double spirale, avec une pointe par derrière. Une de ces agrafes, trouvée dans le Mecklenbourg, pèse une livre et demie; l'Inde actuelle offre aussi de ces exagérations. Un ornement très beau, qui s'est rencontré quelquefois en Suisse, plus souvent dans le Nord, est un diadème de forme très gracieuse, avec des ornements d'une grande finesse. Les épingles à cheveux varient beaucoup de formes et de dimensions; on en a trouvé qui atteignent 90 centimètres. Le nombre des épingles est immense : à Nidau on en a découvert cinq cents sur un seul point.

Dans un *tumulus*, découvert en Danemark en présence de M. Worsaae, on a trouvé, au centre d'un amas de cailloux, un tronc de chêne creusé en cercueil. L'eau des infiltrations ayant demeuré dans le cercueil depuis une époque reculée jusqu'au jour de la trouvaille, les objets qu'il contenait furent bien conservés par l'absence d'air. Un manteau en laine renfermait les cheveux et les cendres du défunt; près de là, une épée de bronze et une poche en cuir, dans laquelle était la queue d'une couleuvre, une coquille de la Méditerranée, deux couteaux en bronze entortillés de bandes de cuir, une pointe de trait en silex, cousue dans un morceau de vessie, des herbes sèches, en un mot l'attirail d'un sorcier ou médecin, — deux termes synonymes chez plus d'un peuple.

IV. — PREMIER AGE DU FER.

Origine du fer. Argent. Verre. Emaux. Monnaie. Alphabet. Découvertes dans le Nord et dans nos contrées.

La fonte était inconnue des anciens. Ils employaient un procédé analogue à la méthode catalane des Pyrénées : on produit un fer doux sans passer par la fonte. La fonte est un progrès du moyen âge; pour l'obtenir il faut une chaleur intense et des fourneaux considérables; puis, il faut la transformer en fer doux par un travail de forge au charbon de bois. Ce n'est qu'au commencement de notre siècle que l'on a imaginé des méthodes d'affinage qui ont permis l'emploi de la houille. — Il y a deux siècles et demi seulement que l'usage de la poudre a été introduit dans les mines; jusque là le mineur était obligé de travailler avec le marteau. On voit encore à Freiberg des galeries tout juste assez larges pour le passage d'un homme, de sorte que quand deux mineurs se rencontraient, l'un se couchait sur le ventre et l'autre lui passait dessus.

L'introduction du fer dans nos pays et dans le Nord est un événement antéhistorique, remontant à mille ans au moins avant notre ère. Il devait être excessivement difficile d'arriver à son emploi : il ne se trouve jamais à l'état natif, excepté dans les aérolithes ou pierres tombées du ciel, qui donnent un fer malléable, quelquefois même à froid. Des tribus sauvages, qui ne connaissaient pas l'usage des métaux, avaient déjà travaillé ces aérolithes du temps d'Améric Vespuce.

N'y a-t-il pas eu une transition entre l'âge du bronze et celui du fer? Les indices d'un passage graduel ne sont pas fréquents; on en voit seulement quelques exemples. On a trouvé des haches en Suisse, en Allemagne et dans le Nord; elles ont presque la forme de celles de l'âge précédent, sauf que la douille est carrée. Les formes de l'âge du bronze se trouvent aussi dans certaines épées de fer. Dans l'ornementation, la spirale est conservée, mais elle se déroule et prend différentes formes; les chevrons subsistent aussi. On voit apparaître pour la première fois des formes animées, rarement des feuillages, mais souvent des animaux. Un autre caractère est la présence du bronze martelé, repoussé, laminé; les exemples de ces pièces, appartenant à la fin de l'âge du bronze, existent quelquefois dans le Nord, mais chez nous elles sont propres à l'âge du fer.

Un autre alliage apparaît dès le commencement de cet âge : c'est le laiton, mélange de cuivre et de zinc. — On voit pour la première fois le plomb; ainsi un bracelet de la collection du professeur est en bronze

creux et rempli d'un noyau de plomb. — L'argent se montre aussi.

Une autre substance importante est le verre, d'abord plein, puis soufflé à dater de l'arrivée des Romains. Le verre plein forme des colliers et des bracelets ; il est excellent, dur, très siliceux, nullement altéré à la surface, tandis que le verre romain devient mat.

La poterie prend un nouveau développement, le vernis est introduit par les Romains. Une des formes usitées est un vernis étendu au pinceau ; une autre forme propre aux Romains est l'émaillage à chaud. Avec la chute de Rome cet art de l'émaillage disparaît de nos contrées ; il est inconnu des Burgondes, des Mérovingiens et des Carolingiens. En 1283 mourut à Schlechstadt un potier qui avait réintroduit l'émaillage, emprunté alors probablement aux Arabes.

Un progrès notable est l'introduction de l'écriture et de la monnaie, deux signes distinctifs d'un pas immense de l'humanité. Jusque là on avait été réduit à faire des échanges.

Examinons les objets de cette époque qui ont été retrouvés. En Danemark on s'était imaginé que le fer avait été introduit très tard, au VIIe ou au VIIIe siècle ; mais dans ces derniers temps on a fait dans les tourbières des découvertes d'armes et d'objets en fer avec des monnaies romaines du premier siècle de notre ère. On y a recueilli un nombre considérable d'objets cachés là exprès par des gens qui avaient planté des pieux pour s'orienter et retrouver leurs trésors. Il y avait en différentes zones des boucliers circulaires avec une bosse et une traverse de fer pour passer la main, des anneaux massifs en or, un casque romain en argent, des harnais richement ornés, avec garnitures d'argent, des épées romaines avec poignée en argent et en ivoire, des pantalons de laine cousus avec les bas et s'attachant à la ceinture au moyen d une courroie, des lames d'épée en acier parfaitement damassé, de petits couteaux, des cottes de mailles où chaque anneau était rivé, des pointes de lances travaillées au marteau, avec les ailerons ornés de chevrons très délicatement gravés, et parfois avec des clous d'argent.

Les Helvétiens n'étaient pas des sauvages comme on pourrait le croire. Sous César, 300,000 Helvétiens se mirent en marche avec leurs femmes et leurs enfants, et des provisions pour trois mois ; les moyens de transport nécessaires pour ce nombre d'hommes et de fardeaux indiquent une civilisation respectable.

MM. Castan et Delacroix, de Besançon, ont fait des fouilles au village d'Alaise, à la recherche de la fameuse Alesia, qu'on sait maintenant être Alise-Ste-Reine, dans la Côte-d'Or. On ne trouva pas Alesia, mais on fit beaucoup de découvertes importantes, entre autres de tombeaux dans lesquels étaient à la fois des objets gaulois et romains ; on reconnut que sur le sol vierge existaient des sépultures gauloises, et qu'on avait fait des creusures dans les *tumuli* pour ensevelir des Romains. Les objets gaulois étaient d'une époque antérieure à ceux de caractère romain.

Près de Berne, à Tiefenau, on découvrit un grand nombre d'objets d'une époque helvétienne anté-romaine, entre autres une centaine d'épées à lame large et arrondie au bout, avec une pointe de métal destinée à fixer une poignée. Dans une motte de terre glaise on trouva une cotte de mailles rouillée. Il y avait aussi des pointes de lances et de flèches, et des mors de chevaux de forme très simple, puis des cercles de roues de charriot, très étroits, de trois pieds de diamètre, avec des ferrures de charriots. — Dans cette trouvaille figuraient des monnaies barbares en potin, c'est-à-dire en bronze mêlé de plomb, analogues aux spécimens du musée d'Annecy, qui proviennent du roc de Chère. Un animal y est grossièrement représenté ; ce sont des imitations barbares de monnaies marseillaises, offrant d'un côté la tête d'Apollon laurée, de l'autre le taureau. Marseille a cessé de battre monnaie 49 ans avant J.-C. On rencontre aussi en Suisse des imitations de monnaies de Philippe de Macédoine. Il y a des inscriptions autour des monnaies ; l'une porte ORCIITIRIX (les deux II représentent l'E dans l'ancien alphabet latin) ; ce sont les monnaies qu'Orgétorix avait fait frapper pour fournir des sommes aux chefs gaulois avec lesquels il avait fait des traités pour préparer la grande expédition helvétienne.

Dernièrement on a trouvé à Pringy (1) deux tombeaux avec des bracelets dont le style est de cette époque ; sur cinq bracelets accolés par la rouille, le 3me et le 5me sont en fer et le reste en bronze ; il y avait aussi là des vases romains et une coupe en bronze, c'était donc une sépulture gallo-romaine.

Une pièce caractéristique de cette époque est le bracelet en bois ou en jayet, quelquefois très gros, comme on peut en juger par les échantillons que possède le musée d'Annecy.

V. — REVUE GÉNÉRALE.

La civilisation et son développement. Débuts de l'humanité. Haches diluviennes Tombeaux. Religions. Langues. Races.

Ce que nous avons fait jusqu'ici n'est qu'une partie de l'histoire de la civilisation ; nous nous sommes attachés aux objets matériels, mais cette étude suffit pour faire pressentir ce qui s'est passé dans l'ordre moral. Disons maintenant quelques mots des antiquités morales, des mœurs et usages, étude qui comporte au fond celle du droit. L'histoire du droit a traversé des phases curieuses chez les différents peuples : ce qui est droit à une époque devient le contraire à une autre ; les idées changent à travers les siècles. — L'histoire des religions a déjà été traitée, mais elle demande encore de grandes recherches. L'histoire des superstitions s'y rattache ; il reste dans nos pays de montagnes une foule de superstitions dont il serait facile de faire remonter l'origine à deux ou trois mille ans.

Enfin l'histoire des langues est une étude de la plus haute importance ; étudier les langues, c'est attaquer au vif l'histoire de la pensée et des développements de l'esprit humain. Dans ces derniers temps on a abordé ce sujet d'une manière beaucoup plus profonde qu'on ne l'avait fait précédemment. Traçons-en l'esquisse générale en quelques mots. Il est évident que la première expression de la pensée doit avoir été l'emploi des monosyllabes ; les langues les plus anciennes sont monosyllabiques, par exemple le chinois, qui l'est strictement, entièrement. Comme les idées s'augmentent de jour en jour, sans que les syllabes changent, il en résulte que pour le Chinois la même syllabe exprime jus-

(1) Voy. *Revue savoisienne* du 15 mars 1863.

qu'à quarante choses différentes avec de simples nuances de prononciation; seulement, dans l'écriture les signes sont différents. Les langues d'agglutination sont celles où les syllabes ont été agglomérées, comme les langues de l'Amérique du nord en fournissent des exemples. Enfin, il est une classe de langues qui présentent des ressources beaucoup plus grandes : ce sont les langues de flexion, où l'on a modifié la racine par des terminaisons différentes. Il y en a deux grandes familles, les langues indo-européennes et les langues sémitiques.

Nous n'avons pas touché jusqu'ici la question de l'origine de l'humanité. Au point de vue de la science nous ne pouvons pas nous prononcer sur son commencement. Les trois âges que nous avons étudiés se rapportent à l'époque géologique actuelle. Le dernier des âges géologiques qui ont précédé s'appelle improprement le *diluvium*, dénomination qui peut faire croire qu'il se rapporte au déluge de Noé, avec lequel il n'a pas de rapport. Dans ces derniers temps on a fait en Angleterre et en France des trouvailles qui prouvent que l'homme avait déjà paru à cette époque. Quand un continent se soulève, le niveau des rivières s'abaisse et laisse un lit d'alluvions anciennes. Dans ces dépôts de graviers on a trouvé des ossements d'animaux aujourd'hui disparus de nos contrées, et des morceaux de silex qui ont été évidemment façonnés par la main de l'homme : ce sont des haches grossières, qui n'ont jamais été polies ou aiguisées, comme on le voit dans les échantillons donnés au musée d'Annecy par M. Boucher de Perthes. Ce sont les traces les plus anciennes que l'on connaisse de l'existence de l'homme ; elles peuvent remonter à cinq, six, sept mille ans. On a cru d'abord à une supercherie, à une spéculation d'ouvriers désireux d'augmenter le prix de leurs journées de travail en fabriquant des antiquités, mais on a vérifié cela dans plusieurs points du département de la Somme et dans cinq comtés en Angleterre.

Pour arriver de cet âge primitif à la civilisation relativement avancée des lacustres, il a fallu un grand nombre d'années. Nous avons la preuve que des relations à de grandes distances existaient déjà à l'époque de la pierre; ainsi, on trouve en Suisse des silex taillés dont la matière est venue de la Champagne, du midi de la France, de l'Allemagne, et sur plusieurs points on a découvert des haches en néphrite, substance inconnue en Europe et qui provient de l'Asie.

Dans le Nord, les restes de l'âge de la pierre présentent, comme nous l'avons vu, des objets remarquables par leur fini. Ce que le Nord offre de plus curieux dans cette période, ne sont les tombeaux, blocs recouverts de terre, formant parfois une chambre à laquelle on arrive par un corridor. Les squelettes y étaient rangés le long de la muraille, ramassés sur eux-mêmes pour occuper moins de place. On n'a pas de trace de la combustion des corps à l'âge de la pierre. Ces tombeaux, fréquents dans le Nord, rares jusqu'ici en Suisse, sont quelquefois ornés à l'extérieur de blocs rangés autour de la base, et parfois à mi-hauteur, avec une construction au sommet. Il y a en Allemagne des tombeaux qui sont en carré long, avec des pierres tout autour; cette dernière forme ne se rencontre pas chez nous.

Quelle peut avoir été la religion des habitants primitifs de l'Europe? Quelques-uns croient que c'était le culte de la pierre, mais on peut croire plutôt que cette religion était le culte des ancêtres, à en juger par le soin que l'on prenait à construire les tombeaux. Les Chinois, qui ont la langue la plus ancienne connue, poussent à l'extrême le culte des ancêtres, quelquefois même au détriment des vivants.

Il y a plusieurs dénominations pour les constructions en blocs : le simple bloc levé, atteignant jusqu'à 60 pieds, s'appelle *menhir;* réunis, ces blocs forment un *cromlech*, comme les quatre pierres disposées en carré à Grandson où on les appelle improprement le monument de la bataille de Grandson. Quand ils forment une espèce de maison, c'est un *dolmen*, comme à Reignier, à quelques lieues d'Annecy. Il y a quelquefois, par exemple près de Porrentruy, des blocs percés, qui passent pour guérir les enfants rachitiques. On trouve des pierres de moyenne grosseur, qui ont à la surface de petites creusures : ce sont des autels anciens, portant des noms différents selon les localités ; ainsi, dans le canton de Vaud, la *pierre à Penni* doit son nom au dieu Penn (Pennilucus, Villeneuve). Un autre bloc, près de Féterne, dans la forêt, était tout recouvert de petits creux, et l'on disait que les sorciers venaient y faire le sabbat ; on l'a fait sauter pour construire l'église de Féterne.

La langue de cette époque doit avoir été probablement monosyllabique. — Quant à la race, le seul moyen qui nous reste est l'étude des crânes, dont la forme est très caractéristique pour les races. En Suisse il y a fort peu de crânes de cette époque, mais en Danemark ils ont été recueillis en grand nombre dans les tombeaux. Le crâne est petit et rond, la longueur à peu près égale à la largeur, type de la race mongole. En Angleterre et en France on en a trouvé de même caractère; il est donc probable que la race mongole habitait l'Europe à cette époque. Il en existe encore quelques restes : les Lapons, les Finnois, les Romanches des Grisons, les Basques dans les Pyrénées.

L'introduction du bronze est venue révolutionner la civilisation en Europe. A cette époque arrive un tout autre mode de sépulture : on brûle les corps. Il est vraisemblable que la religion d'alors était le culte du feu. Le seul objet trouvé en Suisse qui paraisse avoir un caractère religieux, est un croissant orné, dans lequel on peut voir le croissant de la lune.

L'invasion d'une nouvelle race est ordinairement liée à l'extermination de la race précédente, comme nous le voyons en Amérique par l'invasion de la race blanche : les Peaux-Rouges des Etats-Unis ne seront bientôt plus qu'un souvenir historique. En Europe, nous pouvons nous représenter l'invasion de la race du bronze comme ayant amené l'extermination de la race mongole de l'âge de la pierre, laquelle paraît avoir été assez douce, à en juger par la petite quantité d'armes qu'elle a laissées. Nous ne savons presque rien sur la race qui a occupé l'Europe pendant l'âge du bronze : en Suisse il existe un exemple d'un type allongé.

Nous avons vu qu'à l'âge du bronze une civilisation uniforme s'était répandue dans toute l'Europe, car d'un bout à l'autre du continent on retrouve les mêmes instruments, de même forme, avec les mêmes ornements. On peut supposer que la fabrication des objets de bronze était le monopole d'une caste particulière, comme le clergé ; il faut une cause comme celle-là pour

expliquer cette parfaite unité de types, amenée par des relations intimes de diverses contrées.

Il est probable que les langues de l'âge du bronze ont été des langues d'agglutination, comme le hongrois en offre encore un exemple.

Avec le fer apparaît un nouvel élément de développement; l'humanité prend un essor beaucoup plus puissant que tout ce qu'on avait vu précédemment. Il est à croire que le fer a été introduit par une nouvelle race, ayant d'autres habitudes que les précédentes; dans les sépultures par exemple, le cadavre, au lieu d'être replié sur lui-même ou brûlé, est étendu tout de son long. Les tumuli sont plus fréquents qu'on ne s'en doute, surtout dans les forêts. Il faut se transporter sur les petites élévations d'où l'on a une jolie vue. Deux tombeaux de cette époque, découverts à Pringy, présentent évidemment le type celtique par leur crâne allongé. La race de l'âge du fer paraît avoir été celtique ou plus généralement indo-européenne, comme celle à laquelle nous appartenons.

Quant à la religion de l'âge du fer anté-romain, nous n'en savons pas grand'chose. Les fouilles ont montré qu'il y avait là deux sortes de sépultures : des squelettes couchés avec soin, et d'autres, près de là, jetés négligemment et quelquefois avec des membres fracassés. Il est probable que ces derniers étaient les victimes: on sait que les Gaulois faisaient des sacrifices humains.

A propos du développement physique, disons que la race mongole était petite et faible, comme les Lapons de nos jours. La race de l'âge du bronze avait des mains très petites, comme l'indiquent les poignées d'épées, ce qui se voit encore chez les Hindous, les Arabes, et d'autres peuples demi-civilisés (1). Avec le fer apparaît une race grande et forte : les poignées d'épées sont d'une grande longueur. On voit donc que contrairement au préjugé ordinaire, l'homme a cru en force et en vigueur en même temps qu'en intelligence. Ce qu'on a observé pour l'homme se retrouve chez les animaux : le chien de l'âge de la pierre était très petit, aux extrémités grêles; celui de l'âge du bronze est plus grand, et celui de l'âge du fer est supérieur encore. Même progression chez le bœuf et chez le cheval, très remarquable dans le cochon et surtout dans le mouton. La bonne nourriture, un bon gîte, les soins ont amené ce résultat chez l'animal comme chez l'homme.

Nous avons constaté un progrès régulier à travers la série des siècles. Ce progrès doit avoir été très lent chez les peuples primitifs, et sa rapidité est allée en croissant à mesure que l'on faisait de nouvelles conquêtes matérielles et intellectuelles. Aujourd'hui l'on marche à pas de géant. Puisse ce pays si beau, si riche, si intéressant, contribuer toujours pour sa large part au progrès général de l'humanité. A. MORLOT.

Pour l'analyse du cours,
L. R.

GASPARD MONGE

Nous sommes heureux d'apprendre à nos lecteurs que la Savoie vient de s'enrichir d'une nouvelle gloire : l'illustre Gaspard Monge, né à Bonne, en Bourgogne, en 1746, est originaire de notre pays par son père qui sortait de Saint-Jeoire en Faucigny.

La découverte des documents qui prouvent cette origine est due à M. le docteur Caffe, qui en a fait l'objet d'un article dans son *Journal des connaissances médicales*.

Voici comment s'exprime M. Caffe :

La renommée de Monge est fondée sur des titres si incontestables que la ville de Beaune et la Bourgogne entière sont justement fières d'avoir été le lieu de naissance de ce savant que la France compte parmi ses illustrations.

En cherchant à connaître le degré de parenté qui unissait la modeste famille de Monge à la Bourgogne nous avons découvert que son alliance avec cette province était nouvelle, et que la Savoie pouvait revendiquer la moitié de la gloire dont l'auteur de la *Géométrie descriptive* a doté le monde savant.

En effet, Gaspard Monge n'était Bourguignon que par sa mère, Jeanne Rousseau, née à Beaune; par son père, il appartenait à la Savoie où son aïeul exerçait l'utile et estimable profession de laboureur, comme le prouve l'acte de mariage de son père. Cette pièce gisait oubliée dans les anciens « registre des mariages, « baptêmes, mortuaires de la paroisse de Saint-Pierre de la ville « de Beaune en Bourgogne. » Elle nous a semblé digne d'être consignée à la postérité, en raison des détails inédits et circonstanciés qu'elle fournit sur l'humble origine de l'une des plus belles fortunes scientifique et sociale de notre époque si féconde en évolutions de cette espèce.

« Ce dix-neufvième may 1745 a été célébré le mariage de Jacques Monge, gagne-denier, fils majeur de Claude Monge, laboureur à St-Joire-en-Faussigny, diocèse de Genève, consentant par acte du 28 décembre dernier, légalisé à Annecy le 3e janvier suivant, par M. Ribeolle, vicaire général d'Annecy, enfin visé par M. Hamard le 12e du courant, et de Jacqueline Quet, d'une part, avec Jeanne Rousseau, fille majeure de Pierre Rousseau, voiturier à Beaune, et Jeanne Debois; les deux parties de cette paroisse, l'époux depuis sept ans, l'épouse dès sa naissance; trois bans publiés en cette église sans opposition ny connaissance d'empêchement; dispense des publications à faire à Joire, lieu de naissance de l'époux; la dite dispense du 12 du courant accordée par M. Hamard vicaire général de M. l'évêque d'Autun, à cause des difficultés d'un voyage en Savoye, veu les troubles occasionnés par la guerre qui s'y fait actuellement; présents audit mariage : Claude Morot, maître savetier à Beaune; Etienne Loret, garçon perruquier; Vivant Chambrillon, maître cordonnier à Beaune, amis, et Claude-François Monge, frère de l'époux; Jean-Baptiste Pernot, maître tailleur d'habits; Vivant Desbois, vigneron à Chorey, et Edme Mousseau chapelier à Beaune, amis de l'épouse, témoins requis soussignés, qui nous ont certifié la liberté des parties pour le présent mariage, notamment le domicile de l'époux; Chambrillon et le frère de l'époux ont déclaré ne savoir signer enquis, de même que Desbois. — Signé au registre : Jarque (*sic*) Monge; Jeanne Rousseau; Etienne Loret; Claude Morot, et Lhomme, archiprêtre, curé de Beaune. »

Les biographes les mieux renseignés s'accordent à dire que le père de notre grand géomètre fut un homme recommandable, doué de beaucoup d'esprit naturel, et qui honorait sa profession; mais aucun n'avait déterminé exactement quelle était cette profession. On vient de voir que la position sociale du père de Monge fut primitivement plus modeste encore qu'on ne l'avait cru jusqu'à ce jour. Il ne commença pas même par être un pauvre rémouleur, un gagne-petit, comme un biographe beaunois (M. P. Joigneaux) l'a écrit par erreur, ni un marchand obscur. D'abord gagne-denier, c'est-à-dire manouvrier, portefaix, gagnant sa vie au jour le jour, sans avoir de métier, et cela durant les dix premières années de son séjour à Beaune (1737-1746), ce n'est qu'en 1750 que nous lui voyons donner la qualification « d'*artisan de Beaune* » dans l'acte de naissance de Germain Monge, son troisième fils. L'année suivante, lors de la naissance de Jean Monge, son quatrième fils (27 juin 1751), nous le trouvons adjudicataire de la halle de Beaune et entré définitivement dans le commerce (1). Porté comme « marchand forain, demeurant à

---

(1) Le manche des flissas kebailes du Musée et de ma collection offre seulement une longueur de 6 à 7 centimètres entre le pommeau et la lame. — L. R.

(1) Autrefois on ne perdait pas si vite que de nos jours le souvenir du pays natal. Ainsi, quoique Jacques Monge fût marié à Beaune et qu'il y eût fixé son domicile depuis quinze ans, on rappelle encore dans l'acte de naissance de son fils Jean (1751) qu'il était « de Saint-Joire-en-Faussigny, province du duché de Savoye. »

Beaune, » dans l'acte de naissance de Gaspard Monge, son premier fils (10 mai 1746), on le qualifie encore de « manouvrier, » ainsi que dans l'acte de naissance de Louis Monge, son troisième enfant et son second fils (11 avril 1748).

Nous n'avons pu suivre la trace de Germain Monge; quand aux autres frères de l'illustre mathématicien ils ont parcouru, avec distinction, la carrière des sciences; Louis Monge fut examinateur des élèves de la marine, et Jean Monge devint professeur d'hydrographie au port d'Anvers.

Monge ne parlait jamais de son père sans un profond sentiment de vénération. La vie modeste active et laborieuse de cet obscur enfant de la Savoie est malheureusement inconnue; elle formerait sans aucun doute la digne preface de son illustre fils. « Son « jugement et ses idees, » dit le baron Charles Dupin, en parlant du père de Monge, « l'elevaient de beaucoup au-dessus de son « état; il fit tout pour donner à ses enfants une éducation solide « et une instruction supérieure » (*Essai historique sur les services et les travaux scientifiques de Gaspard Monge*, par Ch. Dupin, élève de Monge et membre de l'Institut de France, p 5; Paris, 1819, in-4°)

Nous devons féliciter M. Caffe d'avoir été assez heureux pour restituer à la Savoie un homme illustre, et de nous avoir mis à même de constater que les deux savants les plus remarquables du commencement de ce siècle, les deux chefs de l'expédition scientifique d'Egypte, étaient savoyards : Monge et Berthollet!

J. PHILIPPE.

RESTITUTIONS FAITES AUX ARCHIVES DE LA HAUTE-SAVOIE

Les anciens documents qui intéressent les provinces formant aujourd'hui le département de la Haute-Savoie n'ont jamais été recueillis en un seul dépôt public. Dès longtemps, les archives locales qui pouvaient se trouver dans le pays ont été livrées au désordre et à l'abandon, et cette négligence a engendré les disparitions et les dispersions les plus regrettables. Les archives départementales n'ont donc pu jusqu'ici réunir que des débris isolés, pour la période antérieure à la Révolution. Mais elles viennent de s'enrichir notablement par suite de restitutions importantes, qu'après de longues sollicitations, le Ministre de l'intérieur a autorisées.

Les archives de Chambéry possédaient un grand nombre de titres relatifs à la Haute-Savoie : cette ville, comme capitale de tout le duché et comme chef-lieu, sous le premier Empire, du département du Mont-Blanc, avait centralisé un grand nombre de richesses historiques et paléographiques. Sans parler du cadastre confectionné vers 1730, et qui n'a guère qu'un intérêt administratif, le dépôt d'Annecy vient de recouvrer des pièces d'une valeur réelle, remontant jusqu'au treizième siècle, et qui seront désormais une mine ouverte à tous les amis de la science. Citons entre autres les suivantes :

Fondation, par le duc de Savoie Amédée VIII, du prieuré de Ripaille, formant un monastère composé de quinze chanoines et dépendant de l'abbaye de Saint-Maurice; 1410.

Ordonnances de paiement pour diverses dépenses de Philippe de Savoie, comte de Genevois; 1440-1441.

Lettres et quittances relatives au subside dû pour dépenses de guerre, au duc Charles de Savoie, par les habitants de Rumilly; 1487.

Recueil des privilèges et concessions accordés à Jacques, duc de Genevois-Nemours, par les ducs de Savoie; cartulaire rédigé sur les originaux.

Titres concernant la seigneurie de Boëge; quinzième siècle (une vingtaine de pièces).

Quittances, ventes, testaments, etc., par divers personnages, depuis 1238.

Nomination de noble Jean de Revel comme châtelain d'Annecy, en 1499.

Charles, duc de Savoie, cède la moitié du subside de toutes ses terres à Jacques, comte de Genevois; 1534.

Règlement pour l'administration des finances du duc de Savoie-Nemours; 1617.

Cession du Genevois et du Faucigny faite, à titre d'apanage, par Louis, duc de Savoie, à Janus de Savoie; 1468.

Ferme des *langues* et du *vandi* (sorte de pêche) dans Annecy, en faveur de Claude Brazin; 1653.

Arrêts de la Chambre des comptes de Savoie-Nemours; un registre, 1538.

Inventaire des biens meubles et immeubles de la ci-devant chartreuse de Pomié, terminé le 24 décembre 1792; etc., etc.

Il faut y ajouter plusieurs inventaires de pièces déposées aux archives de Turin et qui devraient être également rendues à la Haute-Savoie. Grace aux indications fournies par ces inventaires, et à celles qu'a eu l'obligence de nous transmettre M. Bonnefoy, notaire à Sallanches, dont la collection paléographique est justetement renommée, on pourrait retrouver, dans les différents dépôts de Turin, tous les originaux qui y ont été emportés successivement de la Savoie entière. La restitution de ces derniers ne serait qu'un acte de justice, dont l'exécution est, du reste, expressément stipulée dans la convention internationale conclue lors de l'annexion. On s'occupe de revendiquer, auprès du gouvernement sarde, tout ce qui appartient à la Savoie : faisons des vœux, et si nous le pouvons, des efforts, pour hâter le succès des démarches entreprises ou à entreprendre dans un but aussi louable.

La reconstitution entière de nos archives est encore loin : toutefois un grand pas vient d'être fait. Le dépouillement du dépôt départemental de Chambéry, à mesure qu'il s'achèvera, fera certainement découvrir de nouveaux documents qui devront nous revenir. Que nos voisins n'en soient pas jaloux : il restera encore un vaste champ ouvert à leurs savantes études, et en partageant le domaine, ils ne feront que partager le travail et la peine de l'exploitation.

La sous-préfecture de Thonon nous a transmis également la presque totalité des anciens documents qu'elle avait conservés sur les abbayes de Chartreux, de Barnabites et autres maisons religieuses des environs.

Ainsi viendront se grouper peu à peu tous les matériaux renfermant l'histoire de la Haute-Savoie. Il s'agira ensuite de les mettre en œuvre et d'en extraire des lumières nouvelles sur un passé trop ignoré ou trop méconnu. Pour cette noble tâche, que tous ceux qui cultivent la science et qui aiment le pays se donnent la main. Tout en nous félicitant des résultats acquis, ne nous contentons pas du crépuscule, mais cherchons à faire le jour.

A. LECOY DE LA MARCHE,
Archiviste de la Haute-Savoie.

ANNEXION A LA FAUNE MALACOLOGIQUE DE FRANCE

III

Après avoir écrit et expédié à tous mes correspondants mes deux premiers articles sur l'*Annexion à la*

faune malacologique de France, je dormais, fort tranquillement, sur les deux oreilles, fier d'avoir produit un pareil chef-d'œuvre, fier surtout d'avoir relevé magistralement quelques erreurs de mes devanciers, quand une lettre d'Edoardo de Betta, 6 juillet 1861, est venue me tirer désagréablement de cet heureux état de béatitude.

Mon collègue de Vérone, avec la plus grande bienveillance du monde, me montre que j'ai moi-même commis une erreur.

Après avoir indiqué l'*Helix insubrica* au sommet du mont Baldo et l'*Helix phalerata* en Carinthie, ce qui est vrai et exact, par suite d'une distraction, confondant les deux noms, j'ai écrit deux fois *phalerata* pour *insubrica*.

J'en fais mon *mea culpa*, et pour le plus grand triomphe de la vérité je proclame que, dans mon deuxième article, il faut lire *H. insubrica* partout où il est question de l'espèce qui habite le sommet du mont Baldo.

Dans sa lettre, Edoardo de Betta m'apprend qu'il a découvert une seconde localité habitée par l'*H. insubrica;* c'est dans le Vicentin, les montagnes au-dessus des célèbres bains de Recoaro, dont la base est peuplée d'*Helix cingulata*. Quant à l'*Helix phalerata*, de Carinthie, de Betta ne la connaît en Vénétie que sur les Alpes de Venzone, tout-à-fait vers la frontière.

Comme on le voit, les deux petits articles que j'ai publiés dans la *Revue savoisienne*, décembre 1860 et février 1861, m'ont valu les honneurs d'une correspondance scientifique. Mais ce dont on ne se doute peut-être pas, c'est de l'importance de cette correspondance. Les quelques mots que j'ai dit sur les nouvelles coquilles annexées à la France ont occasionné dans le service des postes de France, de Suisse, d'Italie et d'Autriche, une augmentation considérable de recettes. Cela prouve l'importance des escargots sous le rapport du Budget !...

Je ne parlerai pas des lettres politiques dans lesquelles on me reproche de n'être pas assez Suisse, de n'être pas assez Italien, d'être trop ou pas assez Français. Parbleu ! je ne suis rien de tout cela ! Je suis naturaliste, et je répondrai que ce n'est pas ma faute si la faune malacologique suisse se distingue de celle de la Savoie ; si les escargots de Nice et de Savoie sont plus Français qu'Italiens ; si ces mêmes escargots se permettent parfois des pérégrinations et des colonisations sur le versant italien des Alpes ; enfin, si des mollusques allemands, passant le Rhin, viennent s'établir en France. Je renvoie donc toutes les lettres concernant ces questions à qui de droit : aux escargots eux-mêmes !

Cela dit, et étant bien établi qu'on peut être excellent citoyen de n'importe quel pays tout en étudiant impartialement la distribution géographique des animaux, je vais faire droit à une réclamation d'un des naturalistes qui a le plus savamment étudié la distribution des mollusques terrestres et d'eau douce. Pelegrino Strobel, par lettre du 7 juillet 1861, me rappelle que déjà en 1853, dans le *Giornale di malacologia*, p. 48, il a établi que les faunes malacologiques de la Savoie et de Nice ont tous les caractères de la faune française.

Deux jours plus tard, le 9 juillet, le docteur Grateloup, doyen des conchyliologues français, aimé et estimé de tous, prenait la plume pour me remercier de l'envoi que je lui avait fait de mes articles. C'est le dernier souvenir que j'ai reçu de ce savant si bienveillant et si obligeant. Peu après il cessait de vivre, emportant les regrets de tous ceux qui ont eu le bonheur de le connaître et d'avoir des relations avec lui. Je n'ai entendu qu'un seul homme parler mal du docteur Grateloup, et cet homme avait reçu de lui, à Bordeaux, la plus cordiale hospitalité... C'était à une table d'hôte d'Italie, il y a deux ou trois ans. En face de moi, se trouvait une dame très sémillante qui s'était placée à côté du Monsieur à l'air le plus important. Elle eut bientôt lié conversation avec lui. Après diverses phrases insignifiantes, elle lui dit, assez haut pour être entendue de tous les voisins :

— Connaissez-vous ce monsieur qui est à l'autre bout de la table ?

— Non, madame.

— C'est M. X.

— C'est possible, mais je n'ai pas l'honneur de connaître ce nom.

— Comment ! vous ne connaissez pas M. X. ? Mais c'est un des naturalistes les plus distingués de France. C'est l'homme le plus fort en conchyliologie.

Et le monsieur regarda M. X., tout honteux de ne pas connaître une pareille célébrité.

J'appris plus tard que la dame était tout simplement la belle-mère de M. X.

Quant à M. X., il se mit à causer histoire naturelle avec ses voisins sur un ton aussi élevé que celui de la dame, ce qui me permit d'entendre sa conversation. Il passa en revue tous nos conchyliologues français, et nul ne fut épargné. Grateloup ne fut pas la seule victime de cet homme qui en fait d'aménité n'a que l'étiquette du sac : Michaud, Dupuy, Moquin-Tandon, Deshayes, Petit de La Saulcaie, Reclus, Saint-Simon, Morelet, tous y passèrent.

Mais laissons ce ridicule et affligeant spectacle pour revenir aux observations qui m'ont été faites par des conchyliologues sérieux.

Il faut, m'a-t-on dit, ajouter encore à la faune française, comme se trouvant dans les environs de Nice, le *Pupa pallida* Phil. Je n'ai point rencontré cette jolie espèce aux environs de Nice, mais je viens de la recueillir en grande abondance à Porto Venere et au capo Corvo, des deux côtés de l'entrée du magnifique golfe de la Spezia. Elle se trouve là sur des rochers dolomitiques, s'élevant au-dessus de la mer, sous un climat à peu près semblable à celui des côtes rocheuses de Nice, côtes qui en partie sont aussi dolomitiques.

Cette espèce, qui a la même couleur que le *Pupa cinerea*, s'en distingue surtout par sa bouche qui est plus solide et dépourvue de dents en lamelles palléales. Elle a une dent columellaire et deux plus ou moins rudimentaires, sur l'avant-dernier tour de spire, au sommet de la bouche.

Le *Pupa pallida* est groupé sur certains points assez restreints et y vit en familles extrêmement nombreuses. On peut le recueillir par milliers contre les rochers qui bordent la route avant d'arriver à Porto Venere, tandis qu'au Lazareto, à trois ou quatre kilomètres de distance, je n'ai plus trouvé que le *Pupa cinerea*. Du côté de Capo Corvo je n'ai également plus retrouvé que le *Pupa cinerea*, à Lerici. Le *Pupa cinerea* existe aussi seul à la Spezia.

Ces deux espèces sont très voisines, cependant elles se distinguent bien à première vue. Ainsi, bien que j'aie

la vue mauvaise, je fus frappé, en cheminant sur la route de Porto Venere, de l'aspect particulier qu'avaient les *Pupa* fixés contre la roche. Le *pallida* se trouve mêlé au *cinerea*, et sans les examiner on peut les séparer et ne recueillir à volonté que des uns ou des autres. Le *cinerea*, est plus dissémné que son congénère.

Il est pourtant quelques très rares individus qui paraissent participer des deux espèces. Ce sont peut-être des hybrides. Ils ont sur la callosité palléale des dents allongées rudimentaires.

Pour moi, ces deux espèces sont aussi bonnes que tant d'autres, mais leur appliquant les principes émis dans mon deuxième article concernant les *Helix* alpines et l'*H. cingulata*, je les considère comme des transformations d'un type dont l'un des extrêmes serait le *Pupa cinerea* et l'autre mon *Bulimus cinereus*. Le *Pupa pallida* se trouverait être un terme moyen. Il est donc tout naturel de le rencontrer aux environs de Nice où le *Pupa cinerea* est extrêmement abondant et offre un grand nombre de variétés de taille, de couleur et de dentition. L'une des plus remarquables a 15 mill. de longueur, 5 de largeur, une ou deux fascies rouges sur la spire, 2 dents columellaires et 4 dents ou lamelles palliales.

Ce passage des espèces les unes aux autres se remarque surtout dans les *Lymnea*. On peut à volonté multiplier les espèces ou les restreindre si fort qu'il n'en reste plus que deux ou trois. Presque toutes les formes intermédiaires se rencontrent. C'est ainsi que M. Jules Mabille m'a adressé, des environs de Paris, une *Lymnea* à test assez léger plus ou moins corrodé, sous le nom de *Lymnea corrosa*, et que mon ami Auguste Baudon, se basant sur cet intermédiaire, rapporte la *L. corrosa* Dum. et Mort. à la *L. peregra* dont elle ne serait plus qu'une remarquable variété. Mais il n'y a pas du tout identité entre la coquille recueillie aux environs de Paris par M. Jules Mabille et celle de Savoie à laquelle nous avons donné le nom de *corrosa*. La première est bien une variété directe de la *peregra*. La seconde a le test encore plus délicat, plus transparent ; les tours de spire sont moins bombés, les sutures moins accentuées, la bouche surtout moins arrondie. La *L. corrosa* au lieu d'avoir la bouche ovale arrondie, l'a ovale très allongée, un peu déprimée sur le bord latéral externe. Ce sont donc deux formes bien distinctes, qui ont une maladie ou un accident commun, la corrosion.

Une autre très intéressante trouvaille de M. Jules Mabille est celle de l'*Helix variabilis*, en abondance dans la plaine de St-Denis, aux portes de Paris. Est-ce une espèce parisienne, ou simplement un produit accidentel dû à la culture, importé avec des graines fourragères ? Je suis porté à admettre cette dernière supposition. L'*H. variabilis* pendant des années favorables s'est développée abondamment. Elle subsistera jusqu'à ce qu'un hiver trop rude vienne les détruire. C'est ainsi que cette espèce apparaît et disparaît alternativement pendant certaines périodes aux environs de Lyon, pays voisin des localités où, dans le bassin du Rhône inférieur, elle se maintient d'une manière permanente. C'est ainsi que de Charpentier ayant introduit aux Devins, près Bex, canton de Vaud, plusieurs espèces, entre autres les *H. variabilis* et *striata*, les vit se multiplier pendant plusieurs années, puis entièrement disparaître en une seule saison défavorable.

Je pourrais encore ajouter quelques considérations intéressantes concernant les mollusques du Piémont, mais M. Joseph Stabile préparant un travail sur les coquilles de cette région, je lui laisse le soin de les développer.

Enfin, avant de terminer, j'aurais voulu dire quelques mots d'une note concernant mes deux premiers articles lue, par M. Villa, à l'une des séances de 1862 de l'Institut lombard ; malheureusement cette note n'a pas encore été publiée, ce qui fait que je dépose ma plume comptant ne plus la reprendre pour ce sujet. Je la reprendrai d'autant moins qu'un conchyliologue de grand talent, dessinateur très habile, mon ami Auguste Baudon, a entre les mains tous mes matériaux, et qu'il en tirera un bien meilleur parti que je ne pourrais le faire.

GABRIEL DE MORTILLET.

Post scriptum. — Antonio Villa, naturaliste distingué de Milan, me remet à l'instant une épreuve de sa note *Della annessione dei molluschi di Savoia e Nizza alla fauna Francese*. Ce travail, qui doit paraître dans le prochain numéro du *Politecnico*, contient de bonnes observations qui complètent ou rectifient les miennes.

Mais l'auteur est désolé parce que le farouche Dr Carlo Cattaneo, directeur du *Politecnico*, s'est permis de faire plusieurs changements au manuscrit. La conclusion a été presque entièrement refaite. On m'y accuse, et encore par grande condescendance, d'une simple folie d'amour national (*Noi vogliamo riferire a un vaneggiamento d'amor patrio*, etc). N'est-il pas terrible de se voir traité ainsi dans un *Répertoire d'études appliquées à la prospérité et culture sociale*, quand on a été condamné à deux ans de prison et deux mille francs d'amende pour s'être trop occupé de la dite culture ? Heureusement, mon collègue en socialisme n'a pas encore les tribunaux pour lui ! Je lui promets de m'amender quand son parti arrivera au pouvoir.

Le titre lui-même n'a pas été épargné. Villa, appelant les choses par leur nom, avait écrit : *Observations lues au royal Institut lombard*. Carlo Cattaneo, ardent mazzinien, a biffé impitoyablement le mot *royal*. Et vive la liberté mazzinienne !...

Décidément, l'étude des escargots vaut cent fois mieux que la politique. Elle rend les hommes plus doux et plus sociables. G. DE M.

ARCHÉOLOGIE

VOIES ROMAINES

(Suite)

Le passage d'Aiguebelette a été signalé aussi par M. de Vignet. Aidé des précieuses indications de M. Laurent Rabut, qui a bien voulu partager les fatigues de ma première excursion, je l'ai étudié et mesuré dans plusieurs autres visites.

En sortant de Maché par Cognin on arrive au village de Monfort, on remonte la rive droite du ruisseau le long d'un grand ravin, puis la rive gauche d'un autre ruisseau, dont les éboulements ont ébréché l'ancienne route sur une longueur de près de cinquante mètres. En suivant le chemin profondément encaissé de la forêt, l'archéologue n'oubliera pas une fontaine qui, quoique d'une antiquité bien plus respectable, n'en marche pas moins avec son siècle en offrant une eau toujours fraîche et limpide aux amateurs de ces ombrages.

Après avoir rejoint le chemin venant de St-Sulpice, vers l'extrémité des champs cultivés, on arrive au sommet par cinq lacets tracés sur le flanc rocailleux de la montagne. Je ne pense pas que la trace indiquée par M. de Vignet et se dirigeant depuis la chapelle du Crucifix vers une échancrure de la montagne au sud, soit antérieure comme œuvre d'art au chemin actuel. C'était probablement une rectification qui n'a pas été achevée ; car on n'en trouve aucun vestige sur le flanc occidental. La clairière gazonnée du sommet du plateau n'y aboutit pas.

La descente se fait par dix lacets jusqu'au village des Allamands, puis à Aiguebellette et à Lépin, après avoir laissé à droite, sur les bords du lac, un *peulvan* dont la fente sert de limite entre ces deux communes.

Depuis l'embranchemant du chemin de St-Sulpice jusqu'aux Allamands le dallage romain est conservé en grande partie, on distingue parfaitement les restaurations postérieures en mauvais pavés ronds ou pointus. La moindre largeur est de huit pieds romains avec une pente de 12 à 15 pour cent, surtout depuis les ruines de la chapelle du Crucifix ; et c'est probablement pour adoucir cette déclivité que l'on avait commencé le tracé dont j'ai parlé. Ce travail aura été interrompu à l'invasion des barbares.

Entre Chambéry et Lépin j'ai mesuré les XIII milles qui distancent *Lemencum* de *Labiscone*.

En présence de ce résultat, confirmé encore par la distance entre Lépin et Aoste, *Augustum*, on ne peut s'empêcher d'un rapprochement étymologique entre *Lespin* et *Labiscone* ou *Lapiscone ;* il ne s'agit au surplus que d'une transposition de lettres, comme dans les noms d'*Axona*, *Axima*, *Oblimum*, *Gennaba*, *Crotona*, *Caralis*, *Syrte*, etc., contemporains de l'époque romaine et qui se sont écrits plus tard *Aisne*, *Aixme* ou *Ayme*, *Ablène* ou *Albine*, *Gebenna* ou *Janua*, *Cotrone*, *Calaris* ou *Cagliari*, *Sidre*, etc.

Sans doute les étymologistes du pays affirmeront que Lespin s'écrivait à une époque antérieure Les pins, puis Le pin, et que le dernier de ces arbres a succombé il y a bien des années. D'autres voient dans le mot *lé* ou *les* la signification de lac que j'ai déjà remarquée ailleurs. Je n'ai pas de renseignements assez complets pour trancher la question.

Ce qui est hors de doute c'est qu'on a trouvé à Lépin plusieurs colonnettes romaines et une inscription que je n'ai pu lire, engagée qu'elle était dans le seuil d'une porte. Une autre, trouvée sous les racines d'un vieux noyer, a dû servir de borne ; elle n'est pas romaine. Le chœur de l'église avec ses trois absides à baies rappelle l'époque latine. Au milieu de l'île on a trouvé des sarcophages et plusieurs autres objets. L'acquisition de ce lac par M. Costa de Beauregard est une bonne fortune pour l'archéologie. La limite du Peulvan à l'extrémité orientale du lac confirme l'importance primitive de Lespin.

Mais la station romaine ne tarda pas à déchoir devant la puissance féodale du château-fort élevé à l'époque sarrasine sur un plateau qui domine l'angle sud-est du lac. Cette baie, appelée *Aiguebellette*, est transformée aujourd'hui en marais. Mais le castel a imposé ce nom, qui était devenu le sien, à tout le lac, comme ceux du Bourget et d'Annecy l'ont fait ailleurs.

Les prieurs de Lépin avaient bâti au bas du château une petite chapelle ogivale, conservée encore dans l'église actuelle. On y voit deux tombeaux dont l'un avec la croix, le marteau et l'équerre en relief.

Le tronçon de voie signalé par M. l'abbé Vallet (1), le long du lac au bas de la montagne et détruit en grande partie, ne peut être la suite de la ligne que nous étudions ; car si elle devait aboutir à Novalaise, on ne conçoit pas la raison du détour qu'elle aurait fait au village des Allamands. Même il faudrait ajouter au moins deux kilomètres pour pouvoir placer la station vers le village de Bellemain, à quatre kilomètres en deçà de Novalaise. La largeur du reste n'est que celle d'un *actus*.

De Lépin on continue le long du lac à l'ouest. La voie s'écarte de la route actuelle avant le gué des planches pour arriver au Mauvais-Pas. On y rencontre encore des vestiges dallés presque jusqu'à la Bridoire. Il aurait été facile, à quelques minutes au-dessus de ce village, de passer à la droite sur le ruisseau et de continuer sur une crête solide au nord et à l'ouest pour traverser Verel-de-Montbel et Belmont, où l'on trouve des inscriptions et autres antiquités romaines. Mais le vieux dallage nous mène forcément à la Bridoire, et de là jusqu'à l'ancienne église de Verel-Montbel, on ne trouve que des marais sur la rive droite du Tiers. Force est donc de suivre les coteaux de Domessin et de la Corbillère pour arriver dessous Belmont et au-delà du château de la Forêt en deçà du Plat.

Presque en face du château du Boutey sous Romagnieux il y a de vieux pilotis dans le Guiers et la tradition y place un ancien pont qui, à une époque très reculée a dû avoir au moins autant d'importance que plus tard celui du Pont-de-Beauvoisin. Les travaux d'améliorations agricoles sont venus confirmer ces premières données. Un propriétaire de Chanaix, en faisant miner un pré marécageux, rencontra presque à fleur de sol un empierrement et un blocage de dix mètres de largeur. Sa direction marque à peu près la ligne droite entre le pont de Boutey et la ville d'Aoste. La mesure de tout le parcours entre Lépin et Aoste représente parfaitement les XIV milles entre *Labiscone* et *Augustum*, soit 20,734 mètres.

J'arrive au quatrième passage, celui des Echelles. M. de Vignet y a vu la voie prétorienne entre *Lemencum* et *Augustum*. D'après cet auteur, il est impossible que les Romains n'aient pas connu ce passage ; s'il n'eût pas été ouvert à cette époque, ils se seraient certainement frayé une route du côté de Saint-Pierre-de-Genebroz ou au midi du côté du Châtelard. Les négations de ce dilemme doivent nous jeter bon gré malgré dans le chemin de la Grotte.

Une seconde et meilleure raison est le nom de *Lavascrone* qu'aurait porté *Antiquitus*, le bourg des Echelles, d'après deux chartes d'Humbert-aux-Blanches-Mains, l'une citée par Guichenon, l'autre observée dans le cartulaire de Saint-Hugues de Grenoble par M. Ménabréa.

Nous supposons d'abord avec l'auteur que la voie romaine ait suivi à droite ou à gauche le ruisseau d'Hyères, par Saint-Thibaud et Saint-Jean-de-Couz, quoiqu'on n'en connaisse pas de traces authentiques. A quelques pas du tunnel commencé sous Napoléon Ier

(1) Congrès de Grenoble, 1857, IIe vol. 337.

on suit à gauche une route dans une grande coupure de la montagne. Elle est bordée à gauche de deux grottes d'inégale grandeur, à droite d'une autre d'une dimension remarquable. Dans les temps de pluie, il s'y forme un lac qui débouche au sud-ouest par une fissure sur le village de Saint-Christophe-de-la-Grotte. Autrefois les piétons seuls pouvaient, au sortir du passage, descendre dans ce village par des marches, d'où le nom *Ad Scalas*.

Avant la délimitation définitive de la France et de la Savoie par le Guiers, en 1354, tout ce territoire appartenait à la même paroisse, dont le centre avait ainsi hérité du nom des *Echelles*, insensiblement substitué à celui de *Lavascrone*. Plus tard, cette descente fut améliorée de manière à la rendre accessible aux bêtes de somme. Mais ce n'est qu'en 1670 que le chemin est devenu carossable par les travaux de Charles-Emmanuel II, comme l'atteste l'inscription gravée sur un entablement.

Nous ne savons pas en quel état se trouvait le passage intérieur à l'époque romaine ; nous admettons encore avec M. de Vignet qu'il fût tel, que le plus considérable des travaux du duc de Savoie, en 1670, ait été la création du chemin en corniche. Là n'est pas toute la difficulté. Si les Romains ont passé par là pour aller à *Labiscone*, la route a dû être carrossable ; les *marches*, *scalæ* ne sont pas leur fait. Elles ont dû succéder à un ancien chemin nivelé par un remblai dallé et contenu dans un fort mur de soutènement.

Qui a pu détruire ces travaux d'art si solides de l'époque romaine ? Il n'y a pas de torrent comme au Val-de-Fier, qui conserve cependant encore de remarquables vestiges de murs romains. M. de Vignet constate que la tradition n'en accuse pas les Sarrasins, ces coupables nécessaires de toutes les destructions, ces chercheurs de grottes ; du reste, en supposant qu'ils eussent voulu réduire le passage à un sentier dangereux pour rançonner les voyageurs dans l'intérêt de leur spéculation, ils auraient respecté la suite de la route jusqu'aux Echelles pour les amener dans leurs filets. Or, dans tout l'environ des Echelles on ne trouve aucun vestige de voie romaine. M. de Vignet, qui attribue à la chute des rochers la destruction du travail romain remplacé par le chemin *ad scalas*, ne donne aucune raison de l'absence totale de ces vestiges, que les accidents de la montagne n'auraient pu atteindre, s'ils avaient existé.

Enfin la tradition locale se tait absolument sur un chemin romain dans ces parages, tandis qu'elle est formelle pour l'antiquité du passage d'Aiguebellette, bien avant l'ouverture de la route de Chailles et des Echelles.

Je sais avec quelle réserve on doit apprécier les éloges poussés jusqu'à la flatterie dans les inscriptions. Cependant il faut reconnaître qu'en Italie, où de grands tronçons de voies romaines sont encore entiers, on a conservé plus qu'en France la connaissance pratique de ces monuments, et Emmanuel Tesauro, l'auteur de l'inscription de la grotte, pouvait bien avoir étudié les lieux et savoir ce qu'il disait en inscrivant : *viam à natura occlusam, romanis intentatam, cæteris desperatam*, etc.

Mais comme je n'ai aucun système préconçu, j'avouerai franchement que le *Lavascrone* des chartes du XI[e] siècle représente assez le *Labiscone* des itinéraires, et que de Chambéry aux Echelles la distance par le parcours indiqué est précisément de quatorze milles romains.

(Sera continué.) DUCIS.

UNE LETTRE INÉDITE DE SILVIO PELLICO

Rumilly, le 7 juillet 1862.

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint copie d'une lettre inédite de Silvio Pellico, adressée à M. Benedict Truffet, prêtre, professeur de rhétorique au Pont-Beauvoisin.

Cette lettre, dont je possède l'original, renferme des conseils précieux à suivre dans le plan d'un ouvrage du genre de celui dont il est question.

Le livre sur le plan duquel l'abbé Truffet demandait des conseils a été publié à Paris en 1848, sous ce titre : *L'Italie ou une conversion au XIX[e] siècle*, 1 vol. in-8° ; Parent-Desbarres, éditeur. C'est un voyage en Italie sous forme de dialogue.

Je fais suivre cette copie d'une petite notice biographique sur M. Truffet, que vous trouverez peut-être intéressante.

« Monsieur,

« Pardonnez-moi si je vous remercie si tard de la preuve de souvenir que vous m'avez donnée au commencement de l'année. J'ai admiré votre talent et je voulais vous exprimer ma reconnaissance. Des souffrances vinrent me rendre plus paresseux. Je vous demande pardon aussi de n'avoir pas répondu plus promptement à votre dernière lettre.... J'ai bien réfléchi à l'idée que vous me communiquez du livre que vous auriez l'intention de publier. Vous avez tout le talent pour faire de bons livres. Cependant celui dont vous me parlez me paraît extrêmement difficile à bien exécuter ; à moins que vous ne puissiez faire un voyage dans toute la péninsule. Sans ce voyage, il vous sera impossible de ne pas ignorer mille circonstances, mille spécialités, mille changements en bien et en mal qui modifient sensiblement la société de dix ans en dix ans. L'imagination de l'homme le plus spirituel ne saurait suppléer à ce qui manque, faute d'avoir vu les lieux et les populations. Voilà, Monsieur, ce que je crains. Pensez-y. Si vous faites cet ouvrage, appliquez-vous à ne pas trop déterminer les choses locales qui ne vous seraient pas connues de la manière la plus positive, car aujourd'hui la critique est sévère. Je ne vous dirai rien de la peinture que vous ferez de votre intéressant jeune homme, ni des sujets religieux et moraux que vous développerez. C'est l'affaire de votre talent, de vos forces, de vos connaissances. Ce que j'ai vu de vos écrits me fait bien espérer. En fait d'ouvrages littéraires, je ne sais point donner de conseils. Je me suis trompé plus d'une fois en applaudissant à des essais qui me paraissaient bons et qui n'ont pas réussi. Cela m'a rendu indécis, craintif, pour tout plan de livre qu'on me communique. Il me semble qu'un auteur a seul la mesure approximative de sa puissance avant que le public ne l'ait jugé.

« Ce que j'ajoute bien sincèrement, Monsieur, c'est que je prie Dieu de vous inspirer. Les conseils des hommes sont toujours des conseils d'aveugles. Recourez à Jésus, recourez à Marie, suivez leur impulsion.

« Je vous renouvelle de tout mon cœur l'assurance des sentiments d'estime et de respect que je vous ai voués. — Votre très humble serviteur. SILVIO PELLICO.

« Turin, 10 mai 1844. »

Benedict Truffet, né à Rumilly le 29 octobre 1812, a succombé aux fatigues de l'apostolat encore à la fleur de l'âge. Avant de suivre sa vocation pour les missions, il avait professé avec distinction la rhétorique pendant près de dix ans au collège royal du Pont-de-Beauvoisin. Consacré à Paris le 25 janvier 1847, dans l'église de Notre-Dame-des-Victoires, sous le titre d'évêque de Callipolis, il fut nommé aussitôt vicaire apostolique de l'Afrique occidentale. Il s'embarqua à Bordeaux le 18 avril de la même année, et arriva le 7 mai suivant à Dakar (Guinée), où la mort le surprit le 23 novembre, après un séjour seulement de six mois et quelques jours.

Dès son arrivée, secondé par de zélés coopérateurs, il se voua au salut de ses frères avec cette ardeur que lui inspirait sa foi, tout en se livrant à une étude profonde des langues du pays. Déjà il était parvenu à se concilier l'estime et l'affection des noirs d'une manière particulière quand Dieu l'appela à lui ; sa mort a été pour eux le sujet d'une profonde affliction.

L'abbé Truffet était un littérateur distingué. Il était déjà connu comme un des publicistes religieux les plus remarquables. Il nous reste de lui *L'Italie ou une conversion au XIX*e *siècle*, 1 vol in-8° de 300 pages; Paris, 1848, Parent-Desbarres, éditeur ; — *Sanctuaires du Dauphiné et de la Savoie :* — plusieurs articles intéressants dans l'*Allobroge*, revue scientifique et littéraire des Alpes françaises et de la Savoie.

L'abbé Truffet était membre de l'Académie de Savoie et de celle de Grenoble.

Agréez, etc. F. Croisollet.

CROQUIS ALGÉRIENS

UN MARABOUT

Nous sommes à la fin d'octobre, époque où commence d'ordinaire la saison des pluies. Il n'est pas tombé une goutte d'eau dans la plaine depuis le commencement de juin, et maintes fois le sirocco a brûlé la terre de son haleine ardente. Les croyants organisent la cérémonie religieuse des Rogations pour supplier Allah de voiler enfin l'azur et de faire pleuvoir ses nuages. Les habitants de Blidah ont appris l'arrivée d'un marabout, un de ces hommes de prière que les musulmans honorent comme des saints, à qui ils demandent à la fois les remèdes du corps et ceux de l'âme, et en qui les chrétiens eux-mêmes reconnaissent souvent la science unie à la sagesse. S'il est vrai que plusieurs marabouts nous ont nui en faisant appel au fanatisme et en prêchant la guerre sainte, s'il en est d'autres qui traitent en jongleurs la religion et abusent pour s'élever de la vénération qui les entoure, il en est beaucoup qui se distinguent par leur piété, par leurs lumières, par leur charité. Celui qui excite depuis quelques jours un grand émoi à Blidah est un homme d'une quarantaine d'années, à figure douce et réfléchie. Monté sur un cheval, il sort de la ville avec un nombreux cortége de cavaliers. En tête est un chaouch, agent de police indigène, agitant sa canne de bambou pour tenir en respect une troupe de gamins qui jettent en l'air leurs petits bonnets rouges, se poussent, se bousculent, comme dans l'*école turque* de Decamps. Six hommes portent des drapeaux de soie aux couleurs du prophète : vert, jaune, rouge. Derrière eux sont les musiciens ; les uns font mugir la grosse caisse avec une baguette flexible et un maillet ; d'autres frappent des deux mains en coups alternatifs de grands tambours de basque élevés à hauteur de la tête ; les clarinettes nasillent ; une douzaine de flûtes en roseaux se livrent à des piaulements désordonnés qui contrastent par leur caquetage avec les notes graves, lentes, solennelles, de quelques chanteurs à barbe blanche. Des dévots, des curieux, des mauresques, se précipitent en foule à la suite de la musique et la font disparaître sous un voile de poussière.

La troupe s'arrête dans le bois sacré des oliviers, converti en jardin public. Là, sous un berceau de grands arbres, on voit un marabout, nom que l'on donne à la fois aux personnages qui ont une réputation de sainteté et au monument qui abrite leur tombeau. La forme de ces constructions est presque toujours la même : quatre murs blanchis à la chaux, le plus souvent sans fenêtres, avec une porte cintrée en fer à cheval, peinte en vert, et une coupole terminée par un croissant. Le tombeau occupe le milieu de la salle ; il est couvert de bandes d'étoffe de soie ou d'indienne, apportées par les dévots, et qui tapissent également les murs. Des drapeaux richement brodés se groupent dans les angles ; au plafond se balancent des lampes de métal à plusieurs becs et des œufs d'autruche ou de cygne emprisonnés dans une filoche pomponnée. Enfin, le long des murs, on voit d'ordinaire quelques tableaux rehaussés de dorures ; ils représentent la pantoufle du Prophète, des vues de la Mekke et de Médine, des versets du Koran.

Le marabout, la tête ensevelie sous le capuchon d'un burnous rayé, s'est accroupi devant le monument ; on fait cercle autour de lui, les hommes d'un côté, les femmes de l'autre. Il récite d'abord des versets entre chacun desquels les flûtes soupirent une phrase musicale accompagnée d'un léger bruit de tambourins. De temps à autre les mauresques traduisent leur ferveur ou leur admiration par une longue file de *you-you*, cris gutturaux qui imitent la voix claire des grenouilles à la fin des beaux jours. Un dévot présente au marabout divers objets à bénir, surtout de petits cierges en cire verte et rouge. Les Arabes, jusque là renfermés dans leur gravité, accourent tumultueusement pour se disputer ces souvenirs du passage du saint homme.

Jusqu'ici, rien que de très convenable et de très édifiant. Mais voici venir la jonglerie.

Un Arabe à figure osseuse et allongée, nez crochu, œil féroce, entr'ouvrant une bouche armée de dents formidables, bondit tout à coup avec un rugissement de tigre mêlé de plaintes étouffées. Il se démène en soubresauts pour se débarrasser de ceux qui l'entourent. Deux compères le saisissent comme pour le retenir, mais en réalité pour le soulever et le pousser au-dessus du groupe des fidèles, en même temps qu'ils lui enlèvent prestement sa coiffure. L'effet est très bien réussi : le public voit un haïk développé en longues draperies, un burnous jeté de travers, et là-dessus deux bras maigres et bronzés qui s'agitent, et une tête grimaçante, au sommet de laquelle flotte une mèche de cheveux noués sur un crâne rasé et brillant de sueur. Le démoniaque tombe sur le flanc aux pieds du marabout qui lui impose les mains. Un instant après, l'exorcisme le tracassant, il se relève et entreprend un balancé ondulant d'avant en arrière, genoux fléchis, bras coudés, mains pendillantes, la tête agitée comme lorsqu'on secoue une statuette chinoise à cou articulé. Et quelle figure ! un front ridé, balayé par la touffe de cheveux, des sourcils contractés, un œil démesurément ouvert, des narines froncées, des crocs longs et jaunes qui semblent vouloir tout mâcher. C'est sublime ! Les mauresques ne peuvent retenir leur enthousiasme et poussent des *you-you-you* aigus, tandis que les hommes laissent échapper des cris rauques, sauvages, accompagnés de gestes frénétiques. Pendant cette scène, le marabout, sans perdre le moins du monde son aplomb, continue à chanter sur un ton très mélancolique. Excité par les grondements des grosses caisses et par les glapissements éperdus des clarinettes, le possédé redouble d'activité. Il ne danse plus, il se détend tout d'une pièce comme un ressort, il prend une expression de fou furieux, de panthère en appétit, de chien enragé. A la fin, il s'arrête épuisé, suant, écumant ; on le recouvre de son burnous, on le soutient, — et toute l'assistance se lève pour remonter à cheval et poursuivre le pèlerinage.

Louis Revon.

CHRONIQUE

—

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

PRÉSIDENCE DE M. J. REPLAT

Séance du 10 juillet 1862.

Cette séance a été consacrée en grande partie à l'examen des affaires intérieures de la Société.

M. le Président a déposé plusieurs exemplaires du programme du prix de poésie qui sera décerné en 1863 par l'Académie impériale de Savoie.

Les dons et échanges suivants ont été déposés sur le bureau :

1° *Revue archéologique* : n°s de juin et juillet 1862 ;

2° *Bibliothèque universelle*, de Genève ; n° de juin 1862 ;

3° Bulletin mensuel des séances de la Société d'agriculture de la Savoie ; n°s 6 et 7 ;

4° *L'Union magnétique* : n° du 25 juin 1862 ;

5° *Journal des connaissances médicales*, de M. Caffe ; n°s 15, 16 et 17 de 1862 ;

6° *Notice sur la bijouterie et l'iconographie religieuse des campagnes de la Savoie*, par M. Laurent Sevez ; Chambéry, 1862 ; don de l'auteur ;

7° *Galerie historique et critique du XIX*e *siècle*, J.-F. Palluel, député, par M. Henry Lauzac ; don de M. J. Replat ;

8° *Notice sur les habitations lacustres du pont de Thielle*, par M. V. Gilliéron ; don de l'auteur ;

9° *Leçon d'ouverture d'un cours sur la haute antiquité*, par M. A. Morlot ; don de l'auteur ;

10° Nouvelles études sur les eaux sulfureuses, etc. de Challes, par M. le Dr Bertherand ; don de M. le Dr Domenget ;

11° Bible de 1527 ; don de M. César Amblet, d'Annecy ;

12° *Le Léman* ;

13° *Le Glaneur Savoyard* ;

14° *L'Abeille de Chamonix*.

—

Acquisitions du Musée d'Annecy pendant le second trimestre de 1862.

DONS.

Mme *Gaymoz*, à Rumilly ; MM. *Bernaz*, à Talloires ; *Picus*, juge à Albens ; *Aatic*, *Paris* : monnaies et médailles.

MM. *G. de Mortillet*, à Milan ; *Bonnefoy*, à Sallanches ; *Latoix*, à Genève ; *Jaquemin*, *Paris*, *Et. Machard* ; Dr *Perrissoud* ; *Gavard* : minéraux, fossiles et mollusques.

MM. *Eloi Serand* ; Dr *Dubouloz*, à Thonon ; *Louis R.* : antiquités.

Mme *Maurin*, à Rumilly ; Dr *Perrissoud* ; M. *Justin*, à Chambéry : faïences fabriquées à la fin du siècle dernier à La Forêt près Albens.

M. *C. Chirat*, à l'Haouch Mimouch (Algérie) : graine de tabac chébli ; fruits du plaqueminier, néflier du Japon, cacis, etc. — Nids de cigales.

M. *Horn*, fabricant de vitraux : six fragments de vitraux, du XIIe au XIVe siècle, provenant d'anciennes églises de Savoie.

Institut genevois : 20 espèces de graines de plantes utiles à acclimater.

MM. *Rod. Blanchet*, à Lausanne ; *Marc Viridet* et *J. Girard*, à Genève ; *Bonnefoy*, à Sallanches ; *Louis R.* : 60 empreintes de sceaux.

M. *Morlot*, à Lausanne : Antiquités lacustres : étoffe de lin, pain et blé carbonisés, pomme sauvage et cultivée, graines de framboise et de meuron. — Fragment d'un manteau de sorcier du Danemark. — Estampage d'une inscription d'Allamand. — Fac simile d'une brique à figures, du moyen-âge.

M. *Frédéric Troyon*, à Lausanne : moulage d'une tête de Méduse, d'Avenches ; fac-simile d'une lamelle en silex trouvée près d'Yverdon.

M. *Brun*, maître ramoneur : groupe sculpté sur pierre de Seyssel par le donateur.

M. *Pacoret*, horticulteur : vase à suspension, sujet rustique. — Plusieurs plantes rares, en vases.

M. *Raoul Michaud*, à Tresserve : 12 rondelles de bois d'ébénisterie et d'autres produits végétaux.

Ville de St-Julien. — 3 médailles grand bronze, commémoratives de l'inauguration des travaux départementaux et communaux.

Mme *Montanier-Garbillon* : ancienne arbalète fabriquée à Annecy.

ACHATS.

Groupe composé d'une hermine, belette et bec-fin, sur un rocher. Grand harle. Tétras rouge. Cardinal huppé. Gros-bec fascié. Cornes de chevreuil. — Antiquités. — Anciennes faïences. — Photographie représentant des monuments et des statues antiques de Rome. — 2 grandes gravures à l'aqua-tinte, d'après les tableaux bibliques de Schopin. — 13 tableaux coloriés, d'agriculture, de mécanique, d'histoire naturelle. — Curiosités. — Œufs d'oiseaux.

—

La Société Florimontane tiendra jeudi 17 juillet à une heure après-midi une séance dans laquelle sera discuté et arrêté le programme de la séance *extra muros* annuelle.

On se rappelle que cette séance a été tenue à Thônes l'année dernière, le mauvais temps ayant empêché la réalisation complète du programme, où figurait une excursion au Grand-Bornand avec retour par la Clusaz et Manigod.

—

Un comité composé de MM. Beaurain, Dr Dubouloz, de Foras, Fournier-Sarlovèze, J. Genoud, abbé Puget, Rollier, Thiebaut et Tredicini de St-Séverin, s'est formé à Thonon pour y établir un musée. La municipalité a cédé un local dans lequel se grouperont les collections d'antiquités, d'objets d'art et d'histoire naturelle. La partie archéologique offre déjà une série intéressante, composée des débris lacustres et gallo-romains dont il est fait mention dans un des derniers numéros de la *Revue*. Nous sommes heureux de voir une petite ville de Savoie travailler aussi activement à répandre le goût des études sérieuses, et nous ne doutons pas que chacun ne prête fraternellement son concours à la nouvelle entreprise ; le Musée d'Annecy en particulier s'est déjà empressé, comme c'était son devoir, de tendre une main amie au musée naissant.

—

Dans la liste des prix de vertu décernés récemment par l'Académie française, nous trouvons trois noms savoisiens :

Jeannette Neyroud, à Chamoux (Savoie) ;

Josephte et Péronne Fontaine, à Rumilly (Haute-Savoie) ;

Louise Portier, à Chambéry (Savoie).

—

Le gouvernement belge vient de faire l'acquisition, dans une vente à Londres, de plus de 400 lettres originales de Charles-Quint et de Marguerite d'Autriche, ainsi que d'autres documents non moins importants pour les archives de la Belgique.

—

La *Correspondance littéraire* annonce une heureuse nouvelle pour les fouilles du Palatin, à Rome. On a enfin découvert une statue. Elle est d'une rare beauté et appartient à la plus belle époque de l'art grec. D'après la photographie que nous avons sous les yeux, elle représente Eros ailé, de grandeur naturelle, debout, avec un carquois auprès de lui. La tête et les jambes et une partie des bras manquaient au moment de la découverte, mais comme on a depuis retrouvé une jambe, on espère que les autres fragments se retrouveront aussi. Les fouilles se poursuivent avec activité. On continue à déblayer les voûtes qui recouvrent les étages inférieurs.

Les moulages de la colonne Trajane sont entièrement terminés. On construit en ce moment autour de l'arc de Constantin des échafaudages qui permettront de mouler les bas reliefs de cet arc, qui proviennent d'un arc de Trajan et qui sont à la fois plus beaux et mieux conservés que ceux de la colonne.

—

Le 18 juin, on a retrouvé à Pompéi un petit faune en bronze de la hauteur de presque un mètre. Il avait en origine des yeux d'argent ; ses pieds sont élégamment chaussés, et une peau de chevreau lui descend de l'épaule gauche sur la poitrine. Cette statuette, d'un très beau style, a été placée au Musée national. On mentionne aussi la découverte d'un vase très remarquable en bronze qui a le manche ciselé en argent.

—

Nous apprenons par la *Gazette de Madrid* qu'on a découvert récemment un précieux manuscrit de la vie et des hauts faits de Charles V, écrit par lui-même. On savait depuis longtemps que Sa Majesté Impériale, à l'exemple de César, avait été l'historien de ses propres exploits ; mais on croyait que son travail avait été perdu. Ce précieux ouvrage, qui par bonheur vient d'être retrouvé, ne tardera pas à être livré à l'impression.

Le Directeur gérant, J. Philippe.

ANNECY. — TYP. THÉSIO.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur,

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels

Les communications de tous genres adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

LES GLOIRES DE LA SAVOIE

(Onzième article)

LE GÉNÉRAL DUPAS

Le comte Dupas (Pierre-Louis), général de division, commandant de la Légion d'honneur, grand cordon de l'ordre du Lion de Bavière, chevalier de la Couronne de fer, naquit à Evian le 13 février 1761. Il servit d'abord en Piémont, puis à Genève, et en 1787 il fut admis au service de France, comme soldat, dans le régiment suisse de Châteauvieux. Après avoir plusieurs fois changé de corps et s'être distingué à la prise de la Bastille, il fut nommé chef de bataillon lieutenant-colonel dans la gendarmerie à pied de Paris.

Lorsque la Savoie eut été réunie à la France, Dupas accourut dans les rangs de la légion des Allobroges avec le simple grade d'adjudant-major. Il y devint bientôt capitaine et le 10 août 1793 il fut nommé chef de bataillon commandant des carabiniers ; il assista au siége de Toulon et remplit les fonctions d'aide-de-camp du général en chef Carteaux. Il passa successivement dans les Pyrénées-Orientales, en Cerdagne, dans les Pyrénées-Occidentales et en Suisse.

Commandant du 3e bataillon de la demi-brigade des Allobroges, Dupas servit à l'armée d'Italie ; il s'empara du pont de Lodi à la tête de 200 carabiniers allobroges et décida la victoire ; ce fait d'armes lui valut un sabre d'honneur que Bonaparte lui décerna. Il se distingua ensuite dans plusieurs affaires, notamment à Caldiero, où il reçut cinq blessures, et à Anghiari où il fut atteint par une balle à la cuisse droite.

Le 22 floréal an VI, Dupas partit pour l'Egypte, fut nommé chef de bataillon dans les guides à pied de Bonaparte à la prise de Malte, puis chef de brigade provisoire le 23 nivôse an VII, et commandant de 1re classe de la citadelle du Caire. Il soutint le siége de cette place pendant 34 jours avec 200 soldats blessés contre les habitants révoltés et 2,000 Osmanlis auxquels il enleva trois queues de pacha, cinq drapeaux et des armes qui furent transportés à Paris et suspendus au dôme des Invalides.

Rentré en France, Dupas fut confirmé dans son grade de chef de brigade et devint colonel des mamelucks le 12 floréal an XI. Général de brigade la même année, il reçut différentes missions du premier consul et commanda ensuite une brigade de la division de grenadiers d'Oudinot au 5e corps de la grande armée. Il se fit remarquer à la bataille d'Austerlitz et prit part aux campagnes de 1806 et 1807 en Prusse et en Pologne. A la bataille de Friedland il se distingua d'une manière si éclatante que les bulletins signalèrent ses exploits ; il passa en Danemark en 1808 et fut créé comte de l'Empire vers cette époque. En 1809 il se trouvait à l'armée d'Allemagne dans le corps du prince de Ponte-Corvo ; il assista aux batailles d'Essling et de Wagram : deux jours après cette dernière lutte, dit un biographe, Dupas se trouvait encore en ligne avec 23 hommes du 5e léger qui restaient seuls de toute sa division. Sa conduite dans cette campagne lui valut une lettre flatteuse de Napoléon. Il fit partie des corps des maréchaux Augereau et Gouvion-St-Cyr, en 1812, et passa en 1813 au corps du duc de Castiglione ; mais sa santé délabrée le força de se retirer du service la même année. Il obtint sa retraite et mourut à Ferney (Ain) le 6 mars 1823.

LE GÉNÉRAL FORESTIER (FRANÇOIS-LOUIS)

Le baron Forestier (François-Louis) général de brigade, officier de la Légion d'honneur, naquit à Aix-les-Bains le 3 mars 1776. Il s'engagea dans les Allobroges et suivit cette troupe intrépide dans toutes ses courses victorieuses. Il se fit remarquer au siége de Toulon où il fut blessé en défendant la porte de la Grille-de-Fer ; ayant passé à l'armée des Pyrénées-Orientales il y devint capitaine des carabiniers, et soutint avec deux compagnies d'élite la retraite de la division Charlet dans les montagnes du Canigou.

Forestier fit ensuite la campagne d'Italie, et se distingua tout d'abord à l'assaut de la redoute de St-Jean, près de Ceva où il eut la jambe cassée. Ayant été nommé adjoint à l'état-major le 6 pluviôse an VII, le général Duhesme le chargea de se rendre en mission de Pescara dans les Abruzzes, au quartier général de Championnet, près de Capoue. Forestier traversa la ligne ennemie et 80 lieues du pays insurgé et parvint à sa destination

après avoir perdu la moitié de son escorte. Le 6 frimaire an VIII, à l'affaire de Pignerol, il fit prisonniers 300 Autrichiens avec le seul secours d'une dizaine de hussards, et fut cité, pour ce fait d'armes, à l'ordre de l'armée. Devenu aide-de-camp du général Duhesme il n'abandonna pas cet officier supérieur et le suivit dans l'armée gallo-batave et ensuite à Lyon où il resta pendant les ans XIII, XIV et partie de 1806, avec le grade de chef d'escadron.

Envoyé dans le royaume de Naples, Forestier devint aide-de-camp du général César Berthier; il passa ensuite à l'armée d'Italie en 1809 et rejoignit avec elle la grande armée d'Allemagne. Il fut blessé à la bataille de Raab, fut créé baron de l'Empire le 15 août et officier de la Légion d'honneur le 22 du même mois. Après la paix de Vienne, il revint en Italie, repartit pour la Russie en 1812, fut blessé à Krasnoë et remplaça en 1813, à l'armée d'Allemagne, le général Vial dans le commandement de la 6e division du 2e corps. Nommé général de brigade le 19 novembre 1813, il suivit le mouvement de retraite de Franckenthal en France, fut blessé très grièvement au combat de Brienne, en 1814, et mourut peu de temps après des suites de ses blessures.

LE GÉNÉRAL FORESTIER (GASPARD-FRANÇOIS)

Le baron Forestier (Gaspard-François), maréchal de camp, commandant de la Légion d'honneur, naquit à Aix-les-Bains le 14 mars 1767; il s'engagea dans les Allobroges et fit avec eux les campagnes des Pyrénées et d'Espagne. Sur la montagne des Alberès, le 27 frimaire an II, il défendit le poste de *la Tour de la Massane* avec 150 hommes contre 500 Espagnols. Le 30 du même mois, au combat livré sous le fort Saint-Elme, il s'élança au milieu des gardes Wallones et leur arracha le drapeau de son bataillon dont elles s'étaient emparé. Il alla ensuite en Italie, fut nommé successivement adjoint provisoire à l'adjudant-général Guillet, aide-de-camp du général Frégeville, et chef d'escadron le 3 messidor an XII. Il fit la campagne de Naples en 1806 et fut blessé grièvement à l'assaut de Civitta del Tronto.

En 1807, Forestier rejoignit la grande armée et fut blessé au siége de Stralsund où il remplissait les fonctions de major de tranchées. L'année suivante il passa au corps d'observation des Pyrénées-Orientales, devenu 2e corps de l'armée d'Espagne; il se distingua à Rio-Secco, fut grièvement blessé à la bataille d'Oporto, en 1809, et résida ensuite pendant quelque temps à Madrid. En 1812, dans le mois de janvier, il devint sous-chef de l'état-major général de l'armée du Midi, et, ayant été nommé général de brigade le 30 mai 1813, il fut désigné peu de mois après pour servir au corps d'observation d'Italie. Dans la campagne de 1814, Forestier commanda une partie de l'avant-garde de l'armée du vice-roi, et dans un rude combat il sauva ce prince qui s'était réfugié au milieu d'un bataillon carré dépourvu de munitions et cerné par une nombreuse cavalerie. Le même jour il enleva, à la tête du 84e régiment, le village de Pozzolo, sur le Mincio, défendu par 6,000 Autrichiens.

Rentré en France, Forestier fut nommé inspecteur d'infanterie dans la 16e division militaire, puis commandant de l'Hérault le 10 juin 1815. Mis en non-activité le 1er septembre suivant, il fut admis à la retraite le 1er janvier 1825 et mourut à Paris le 24 avril 1832.

LE GÉNÉRAL GUILLET

Guillet (Pierre), général de brigade, commandant de la Légion d'honneur, naquit à Chambéry le 3 février 1765. Il fut d'abord volontaire dans les gardes du roi de Sardaigne et passa en 1786 au service de l'Espagne. Lorsque Guillet apprit la réunion de la Savoie à la France et la déclaration de guerre à l'Espagne, il revint dans son pays et entra dans le 1er bataillon du Mont-Blanc en qualité de lieutenant, le 28 février 1793. Capitaine le 18 mars suivant, il passa dans l'armée des Pyrénées-Orientales, et se distingua dans plusieurs rencontres et notamment à la reprise de Villelongue où, suivi de deux ordonnances, il fit prisonniers 28 grenadiers portugais et 2 officiers. A la retraite du 1er nivôse, dit un biographe, il attira l'attention de toute l'armée en se portant seul au-devant d'un escadron espagnol qu'il obligea de se replier après lui avoir tué à bout portant deux cavaliers.

Guillet, nommé adjudant-général chef de bataillon, puis adjudant-général chef de brigade, fut promu au grade de général de brigade le 12 thermidor an VIII, après avoir servi dans l'ouest et en Italie. Il fit ensuite la campagne de Portugal sous les ordres du général Leclerc, et fut employé dans les 10e et 9e divisions militaires pendant les ans X et XI. Nommé commandant de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII, sans avoir passé par les grades inférieurs de l'Ordre, il se rendit en Italie, suivit Marmont en Dalmatie et fut envoyé, en 1807, dans les îles de la Brazza et de la Solta pour y maintenir l'ordre troublé par des révoltes après le départ des Russes; il montra une si grande rigueur dans cette dernière mission qu'il fut rappelé à Milan dans le mois de septembre 1807, et mis en non-activité le 12 février 1809. Pendant les *cent* jours il reprit du service dans les gardes nationales actives de la 7e division de réserve à l'armée des Alpes, et après la paix il se retira dans son pays. Il mourut au fort de Fénestrelles, le 3 mars 1836.

JULES PHILIPPE.

LES ANTIQUITÉS DE SEYSSEL

Dans un précédent article relatif à l'embranchement de voie romaine indiqué sur la carte de Peutinger entre Genève et Aoste, j'ai placé les deux stations intermédiaires, *Condate* à Vence près de Seyssel, et *Etanna* à Yenne. Plusieurs découvertes semblent venir confirmer le résultat de ces mesures. Dans les nombreuses ruines de murs du plateau de Vence, on vient de trouver parmi les briques une antéfixe avec palmette, plusieurs monnaies romaines fourrées avec la légende retournée, quelques petits bronzes d'une contrefaçon postérieure, peut-être celle dont l'atelier se voit encore sur la rive gauche dans le val de Fier, enfin quelques sous romains authentiques. On remarque surtout une petite pièce portant de face une figure équestre avec la légende *Eburo*, et au revers une tête casquée avec le reste du mot, *dunum*.

On connaît depuis longtemps deux inscriptions à Seyssel: l'une, qui sert de piédestal à une croix, a été tirée de dessous l'autel principal de l'église, et porte *Bono reipublicæ nato*. La cavité du sommet et le canal

d'écoulement indiquent évidemment une *ara* élevée à la naissance du fils d'un empereur romain. L'autre est un *ex voto Deo Vintio Polluci*, c'est-à-dire à *Pollux*, devenu le dieu onomastique de Vence. C'est ainsi que *Mars* s'appelait aussi *Vintius* sur les inscriptions de Vence, dans le département du Var.

On en a trouvé une troisième au château de Vence, que possède aujourd'hui M. Trolliet :

ACCENS
CONSVLARIS. CVR
TOR. CIVIVM. ROMAN

Malheureusement elle est brisée, et le nom du personnage manque ; mais il nous reste deux de ses titres. L'*accensus consularis* précédait celui des consuls qui n'avait pas les faisceaux, convoquait le peuple aux assemblées, maintenait l'ordre dans les séances des tribunaux, etc. Le *Curator* était un inspecteur ; il y en avait pour tous les édifices, les travaux publics, les employés, les corporations industrielles, les citoyens des colonies et des provinces. Relativement à ces dernières catégories, on voit dans le musée lapidaire de Lyon un *primus secundianus Curator coloniæ copiæ Claudiæ Augustæ*. On sait que la colonie lyonnaise avait pris son nom de l'empereur Claude, qui en était originaire. Ailleurs, un *Sextus Ligurius* est qualifié *Summus Curator civium romanorum provinciæ Lugdunensis*.

Tout près de Vence, au village d'Arbigny, la tradition locale place une ancienne ville dont les ruines se retrouvent en descendant jusque dans les gués débordés du Rhône. La proximité du confluent du Fier expliquerait le nom gaulois *Condate*. Ce ne serait pas le seul village du nom d'Albigny qui aurait succédé, au moyen âge, à une ville gallo-romaine. J'ai établi ailleurs qu'Albigny sous Saint-Pierre était le centre de la station romaine de *Mantala*. Nous avons encore plusieurs villages d'*Albin*, d'Arbin, d'Albigny, tout près d'autres bourgs qui ont eu ou qui ont encore quelque importance. Deux voies romaines aboutissaient à Condate, celle des Usses et celle du Fier.

Espérons que de nouvelles recherches prouveront de plus en plus l'importance de cette station. DUCIS.

CAUSERIE LITTÉRAIRE

Mieux vaut tard que jamais, par Mme Jeanne Mussard. — ***Chants agrestes***, par M. Achille Millien. — ***Histoire du feu racontée par une bûche***, par M. Arthur de Gravillon.

Nous avons l'honneur de présenter aujourd'hui aux lecteurs de la *Revue savoisienne* un romancier, un poète et un fantaisiste. Aucun d'eux n'appartient à ce monde de célébrités contemporaines créées par les talons rouges de la critique parisienne, et déjà rien qu'à ce titre ils auraient droit à notre préférence. Écrites en province, leurs œuvres n'ont donc pas vu le jour dans l'atmosphère factice des salons de Paris, qui donnent souvent aux livres ce qu'une serre chaude donne aux fruits : une maturité précoce, mais privée de tout parfum.

Mme Jeanne Mussard, MM. Arthur de Gravillon et Achille Millien ne sont certes pas des noms nouveaux, mais ce ne sont pas encore des noms proclamés. Chacun d'eux groupe autour de lui une phalange de lecteurs dévoués, de cœurs sympathiques ; mais cela n'est pas encore la gloire. Qu'ils ne se découragent donc point, car pour avoir grandi lentement leur réputation n'en sera que plus solide. La foule s'éloigne presque toujours des talents modestes : elle va où est le bruit, où est la grosse caisse, et c'est ainsi que bien souvent elle contribue, sans s'en douter, à la consécration de ces gloires banales si soudainement florissantes, mais si tôt fanées, de ces réputations bâties en un jour, mais qui n'ont que l'oubli pour lendemain. La mode n'est que rarement du côté des talents sincères et des écrivains consciencieux. Ils ne l'ignorent pas et s'en consolent aisément, car ils ont pour eux ce qui vaut mieux que la mode : ils ont l'estime des cœurs honnêtes.

I

Mme Jeanne Mussard s'est fait d'abord connaître à Genève par des productions d'un goût délicat et ennemi de la vulgarité. Aujourd'hui son nom a franchi le Jura, et la France a accordé une gracieuse hospitalité à son dernier roman : *Mieux vaut tard que jamais !* Son livre, du reste, arrivait à propos. Le public commence à se lasser des excentricités de quelques-uns de nos romanciers en vogue ; il est fatigué de les suivre toujours dans les bas-fonds de la vie sociale ou dans les boudoirs d'Aspasies poitrinaires. Par leurs propres excès, les écrivains sensualistes ont donc opéré une réaction salutaire. Ils avaient renoncé à l'idéal dans leurs œuvres ; ils avaient le plus souvent recherché leurs succès dans la vulgaire complicité des sens, et ils recueillent aujourd'hui ce qu'ils avaient semé. La curiosité du lecteur une fois satisfaite, l'attrait pour le fruit défendu une fois assouvi, il n'est plus resté que le dégoût pour ces œuvres matérialistes où se déroulait sans cesse le sombre tableau de nos infamies secrètes et de nos corruptions ignorées. Répétons-le bien haut à ceux qui paraissent l'oublier de nos jours : l'idéal est la vie de l'art ! Or, quiconque s'écarte de ce principe sacré et prend seulement son point de départ dans le réel, sans s'élever jusqu'à l'idéal, celui-là, qu'il soit poète ou prosateur, qu'il écrive un ouvrage dramatique ou un roman, ne laissera point une œuvre durable. Certes, ce n'est pas le talent qui fait défaut à notre époque ; ce sont les principes qui font défaut au talent. Pourquoi tant de romans meurent-ils dans l'ombre, après avoir été carillonnés et fêtés à leur naissance ? La raison en est fort simple : le romancier s'est fait photographe. Placé en observateur, il guette l'humanité au passage, la saisit dans toutes ses poses, choisissant de préférence les plus triviales et les plus forcées ; puis, fier de son travail, il l'expose à tous les regards. Et les badauds de s'écrier en passant : C'est parfait ! Non, ce n'est pas parfait ; — ce n'est que ressemblant, car la mission du romancier n'a rien de commun avec l'art du photographe. C'est ce qu'a parfaitement compris Mme Jeanne Mussard.

La donnée de son livre n'est point extraordinaire. Un jeune homme appartenant à une des premières familles de Genève se croit adoré d'une femme du demi-monde, et il délaisse pour elle une jeune et belle cousine qui l'aimait depuis son enfance. Il épouse cette rouée, malgré les larmes de sa mère, et part avec elle pour l'Italie. Mais là une lettre vengeresse lui apprend qu'il

n'a jamais été aimé et que Léonore Vernier n'a cherché qu'à se créer une brillante position sociale. Une rupture éclate à la suite de cette révélation. Peu de temps après, Léonore meurt, et Angéline devient alors la femme d'Ernest Farvel. Autour de cette action principale s'enroule une autre intrigue qui se termine par le mariage de la sœur d'Ernest avec un sentimental enfant de l'Allemagne.

Le mérite de l'invention seul sauverait difficilement ce livre, s'il ne se cachait pas derrière chacun des personnages que l'auteur fait mouvoir, une idée ou un sentiment. La préoccupation constante qu'a Mme Jeanne Mussard d'idéaliser son œuvre lui a même fait un peu oublier de choisir, avec toute la délicatesse désirable, les faits et gestes des acteurs qu'elle met en scène. Plusieurs détails sont dépourvus d'originalité et se rencontrent déjà dans maint roman. Souventes fois aussi le style est terne et le dialogue est faible. D'où vient donc que, malgré ses défauts, on lise ce livre avec attrait du premier au dernier chapitre? D'où vient qu'il vous captive, vous attache et vous attendrisse? Ce n'est ni par un style à la Sand, ni par l'inattendu des péripéties. Dès le début — et à défaut de perspicacité, le titre l'indique assez, — on sent qu'Ernest échappera des mains de l'habile Léonore et que le pur amour d'Angéline sera récompensé. Où est donc la force de ce livre? Elle réside tout entière dans les sentiments vrais et chastes qui s'y développent, dans l'honnêteté du cœur de l'écrivain qui se révèle à chaque page, dans la noblesse des pensées, dans l'*idéal*, en un mot.

Mme Jeanne Mussard va bientôt nous donner *la Fille d'un homme d'argent* dont la *Revue savoisienne* annonçait dernièrement la prochaine publication. Nous ne connaissons pas encore cette œuvre, mais le passé est pour nous un sûr garant de l'avenir; nous avons lieu de croire que ce livre viendra, comme son aîné, se ranger parmi les romans spiritualistes et qu'il sera pour l'auteur l'occasion d'un nouveau succès.

II

Il nous est arrivé, avec le printemps, un second volume de poésies de M. Achille Millien, intitulé : *Chants agrestes*. A vrai dire, cela n'a point été une surprise pour nous, car nous nous y attendions un peu. Le bienveillant accueil qui a salué ses débuts avait dû encourager ce jeune poète. Aussi s'est-il empressé de témoigner sa reconnaissance, en nous offrant réunis en gerbe les blonds épis qu'il a glanés, depuis lors, dans les plaines de son cher Nivernais. Il s'est écrié avec un de nos amis :

> Je suis alerte à mon ouvrage,
> Car je me sens les bras dispos :
> A vingt ans on a beau courage,
> On ne craint rien que le repos!

Si la plus précieuse qualité de la critique est la franchise, nous dirons, dès le début, à M. Achille Millien, que nous n'avons pas trouvé dans ses *Chants agrestes* un progrès assez sensible sur son précédent volume. Il se raidira peut-être un peu contre l'amertume de notre remarque, mais qu'il s'en console bien vite, car, dès son apparition, il arrivait à nous avec des qualités solides et sérieuses qui nous l'avaient fait distinguer parmi les poètes de la jeune génération. Nous avions rencontré en lui une âme droite et loyale, un cœur enthousiaste et sincèrement épris du beau, et, en le lisant, nous avions appris à l'aimer. Ses *Chants agrestes*, comme sa *Moisson*, nous ont convaincu que c'est surtout dans les pièces rustiques, dans les scènes de village, dans les tableaux de genre que M. Achille Millien réussit le mieux. Parmi les poésies de ce genre, il en est de charmantes; nous nous bornerons à signaler : *En allant à la foire*, — *le Char rustique*, — *la Dernière gerbe*, — *l'Auberge*, — *la Vache*, — *la Blonde*.

Et l'*Ingénu?* Quel tableau achevé dans ses modestes proportions! Les sentiments les plus vrais s'y épanouissent, et quand la poésie retrace de pareilles images, l'âme en est fortifiée et rendue meilleure. L'auteur des *Chants agrestes* s'y montre dans toute son originalité. Du reste, M. Achille Millien a un bonheur qui devient tous les jours plus rare et que bien des poètes lui envieront : il a découvert un filon d'or! Qu'il l'exploite donc cette veine avant que de s'essayer dans de nouveaux genres qui, d'après notre opinion, lui réussissent moins bien. Or, ses *Chants agrestes* dénotent une tendance vers les sujets sublimes, vers la poésie élevée. Mais M. Achille Millien aborde rarement un sujet philosophique sans qu'un reflet de Victor de Laprade n'en vienne éclairer quelque partie, et quand, plus loin, il veut toucher la corde patriotique, elle ne résonne pas non plus sous ses doigts avec assez de vigueur. Ses pensées alors ne se renferment pas toujours dans une expression frappante, en relief, et l'idée première manque parfois aussi de nouveauté et de profondeur. Le style même ne se soutient pas avec une force suffisante : il y a de très belles lueurs, mais une lueur n'est pas la lumière.

Combien nous préférons le ton simple, alerte ou ému de ses chants rustiques, de ses poèmes familiers, de ses pastorales où les images fraîches et où les observations piquantes abondent. Là, il nous montre que sous la vigueur du tempérament peut vivre une âme sensible qui s'attendrit et nous attendrit; il sait trouver, dans les faits les plus vulgaires, une source inépuisable de douces émotions et de sages enseignements. Peint-il un petit tableau de genre, c'est merveille de voir comme il réussit alors à former avec un rien quelque chose qui lui appartient, quelque chose qui a une saveur toute particulière même pour ceux qui connaissent les délicieuses productions de Brizeux et d'Autran. Là est, selon nous, le vrai talent poétique de M. Achille Millien; là est son individualité; là est le chemin à suivre. Qu'il continue à développer cette idée d'enseignement rustique; qu'il interroge les bois remplis d'ombre et de fraîcheur, les vallons, les solitudes, les prairies; qu'il s'abreuve toujours plus aux sources fécondes de cette nature par lui si bien comprise et si loyalement aimée! Qu'il donne, en un mot, de nouvelles sœurs à ses premières poésies agrestes, et notre tâche de critique sera bien simplifiée, car nous n'aurons plus alors que des éloges à lui adresser.

III

M. Arthur de Gravillon n'est point un nom nouveau pour les lecteurs de la *Revue savoisienne*. Nous avons déjà parlé ici de cet écrivain quand nous avons rendu compte de *J'aime les morts!* dont M. Jules Janin disait dernièrement : « Il est ingénieux et touchant, ce doux

» livre, qui nous apprend l'utilité de toutes ces pous-
» sières qui se mêlent sans cesse et sans fin, depuis le
» commencement du monde. »

Avec son *Histoire du feu racontée par une bûche*, M. de Gravillon se révèle à nous sous un nouveau jour. De philosophe qu'il était dans *J'aime les morts!* il est devenu fantaisiste. Blotti au coin de son feu, il nous fait assister à l'emploi d'une de ses journées passée dans la solitude, et nous livre les spirituelles bizarreries, les brillantes divagations et les étourdissants paradoxes qui lui ont été suggérés durant sa captivité volontaire. Pages charmantes, où le persiflage coudoie la mélancolie, où les rires tapageurs éclatent, tout à coup, au milieu des larmes, où les boutades folâtres s'accouplent aux pensées profondes, et où l'émotion grandit de chapitre en chapitre.

Mais suivons l'auteur dans sa retraite, et examinons ensemble l'emploi de ses heures. Confiné dans sa chambre, loin des importuns et des indiscrets, en compagnie de son chat, comme Théophile Gautier, il a résolu de faire, tout un jour, sa plus intime société d'une grosse *bûche du fond*.

« Au lecteur, nous dit-il, de juger si ma bûche m'a
» bien inspiré, ou plutôt si sa fréquentation est agréa-
» ble, féconde, instructive ; si elle a vraiment mérité la
» publicité où je la lance et l'auréole de gloire dont je
» la fais rayonner. »

Cependant, ce n'est pas sans difficulté qu'il allume son feu : le bois était humide, les vents contraires, et, tandis qu'il souffle et tisonne, sa chambre nage dans une atmosphère bleue. « Comment échapper à mon su-
» jet? s'écrie-t-il, il me tient à la gorge. » Ainsi naît le chapitre intitulé : les *Fumées*.

Et, tour à tour, défilent les fumées du vin, — les fumées des batailles, — les fumées de l'usine, — les fumées du cigare, depuis celle des collégiens qui se cachent « pour aspirer furtivement deux ou trois bouffées
» de leur papier buvard ou de leurs pages de Cornélius
» traduit en cigarettes » jusqu'à celle qui remplit les tavernes d'outre-Rhin.

Aux *Fumées* succèdent les *Lueurs*, — lueurs de l'aurore, — lueurs sinistres de la tempête, — lueurs qui flottent derrière les barreaux des prisons, — lueurs d'espoir, — lueurs de la beauté. Ici, arrêtons-nous un instant, car nous sommes arrivés à un chapitre écrit avec une verve remarquable. « Ne me contestez point,
» nous dit-il, que les premières lueurs de la beauté
» soient celles de l'aube pour nos âmes. Tout est nuit
» sur la terre, excepté la beauté. Tout est doute, com-
» bat, dispute et incertitude, sauf ce rayon direct qui
» nous vient de par-delà le soleil : nous marchons à
» tâtons jusqu'à ce que nous l'ayons rencontré, et nous
» fermons les yeux qu'avec ce seul regret de ne plus le
» poursuivre encore. Hors la beauté, est-il chose évi-
» dente ou sérieuse et qui vaille la peine de respirer
» une fois? Je dirai plus ; tout passe en ce monde, si
» ce n'est la beauté. Mutuellement se renversent les
» doctrines ; les religions se transforment, les empires
» s'écroulent ; rois, sages et philosophes se rient au
» nez tout à coup, par derrière leurs rideaux ou leurs
» murailles, mais la Sulamite du temps de Salomon
» n'aurait qu'à paraître pour régner de même qu'au-
» trefois, sur les cœurs ou les trônes d'aujourd'hui.
» Hélène, qui perdit Troie, conquerrait aussitôt Paris
» si elle surgissait au milieu de nous. Elles sont mortes
» ces femmes merveilleuses, mais leur beauté s'est
» transmise à d'autres, comme la flamme de flambeaux
» en flambeaux. Tout s'est éteint de ce qui faisait la vie
» des peuples antiques, et alors que rien n'en peut re-
» prendre, la beauté seule a survécu dans sa puissance
» et dans son éclat, toujours ancienne et toujours nou-
» velle, miracle de ce matin, bénédiction de ce soir,
» unique et incontestable triomphe de l'heure où nous
» vivons! »

Depuis un moment, la bûche brûle avec activité au fond de la cheminée et se livre à de tapageurs épanouissements. — « Elle pétille jusqu'au milieu de ma cham-
» bre, nous dit l'écrivain fantaisiste, et lance des pa-
» quets d'étincelles dont chacune se dédouble et se
» multiplie, éclatant en l'air comme des pièces d'ar-
» tifice. »

Ces quelques lignes d'introduction nous conduisent tout naturellement au chapitre des *Etincelles*.

Etincelles qui vous échappez des fers des chevaux lancés au galop, — étincelles qui ruisselez autour de l'enclume du forgeron, — étincelles fatales qui portez l'incendie au sein d'un village endormi, — étincelles de la rosée qui brillantez les prairies au lever du soleil, — vous, lucioles, qui êtes des étincelles animées, et vous, enfin, étincelles de l'amour, que de pages gracieuses, originales, émouvantes, vous avez inspirées à votre historien! Comme, pour vous bien décrire, il fait étinceler tout son esprit!

Ici se place une anecdote pleine de fraîcheur, un souvenir de voyage de l'écrivain où se dessine une charmante figure de jeune fille du nom de Lina.

Dans la partie intitulée : *Les petites flammes*, M. de Gravillon nous parle de toutes ces petites lumières, fixes ou ondoyantes, qui, la nuit, s'éclairent soit sur les flancs des monts, soit dans les brumes de la plaine, qui se perdent isolées sous les bois ou qui, par milliers, illuminent le front de nos grandes villes. Arrivent, à la suite, les petites flammes de l'amour où se trouvent les meilleures pages du volume, l'épisode de *Jenny*, chaste petite flamme qui éclaira la marche de l'auteur, pendant les premières années de sa jeunesse. Analyser ce ravissant poëme serait lui enlever toute sa virginité : il faut le lire.

Après les *Petites flammes* viennent les *Foyers*. Passent successivement devant vos yeux les ardents brasiers des forges, les foyers villageois, les foyers du riche, les foyers du pauvre et les foyers solitaires des penseurs. Foyers de la cuisine, vous aussi vous avez votre mention, car vous jouez un grand rôle en ce bas monde. Sans vous, adieu les banquets officiels, les joyeux repas, les franches lippées! M. de Gravillon doute « que l'a-
» mitié survive à l'impossibilité de dîner en commun, et
» croit que l'amour perdrait beaucoup à ne plus pouvoir
» souper en tête-à-tête. »

Mais, après l'ironie, la tristesse. L'auteur n'oublie pas les hommes assez malheureux pour ne point avoir de foyer, et, devant ces réelles souffrances, en face de ces muettes douleurs des deshérités de la fortune, il sait trouver d'éloquentes paroles pour nous convier tous à la charité et à l'amour des pauvres.

Et le soleil? n'est-il pas le grand foyer où se réchauffe l'humanité entière, et comme le dit si bien Edouard Plouvier :

En fait d'amis il n'en est guère
Dont la visite à mon réveil
Parvienne aussi vite à me plaire
Que celle de l'ami soleil :
Impossible qu'on lui résiste,
Quand d'amour il vient vous parler;
Impossible de rester triste,
Quand il prétend vous consoler.

Pour tout répandre en abondance,
Pour voir éclore sous ses yeux,
Raisins, chansons, fleurs, espérance,
Il n'a qu'à se montrer joyeux.
Donnant toujours, sans faire attendre,
Même sans se faire prier,
Du monde, qui ne peut lui rendre,
Il est l'éternel créancier.

De le voir les fleurs sont heureuses,
Et c'est devant lui seulement
Que leurs corolles langoureuses
S'entr'ouvrent amoureusement!...
Généreux, même aux égoïstes,
Il sourit aux cœurs fatigués,
Fait moins tristes ceux qui sont tristes,
Et rend plus gais ceux qui sont gais.

M. de Gravillon ne pouvait oublier l'ami soleil; en homme généreux, il veut qu'il réchauffe tout le monde et il le dit franchement : « Diogène, empêché de jouir « du soleil par une ombre royale, ne chassa-t-il pas « Alexandre devant lui! Et, encore aujourd'hui, qui « donc n'aurait autorité pour crier au roi comme au « passant, au tyran d'une époque comme à l'importun « d'une heure, à celui qui confisque un rayon de liberté « comme à celui qui intercepte un rayon de lumière : « *Ote-toi de mon soleil!* »

Mais le soir est proche, et le feu de la bûche commence à faiblir. L'auteur nous l'annonce lui-même : « Plus fréquemment je m'interromps pour réédifier « mes charbons croulants; pincettes en avant, prenant « un à un les plus gros, puis les moyens et les tout « petits, soigneusement je les couche on les entasse « contre ma vieille bûche; ils remplissent à peine le « vide de ses côtes efflanquées. En vain je garnis de « cendres le fond de la cheminée; mon foyer n'est plus « qu'un feu de veuve. Par-ci par-là quelques flamme- « rolles bleuâtres, quelques essais d'étincelles, quelques « lueurs inquiètes de leur mort prochaine, quelques « fumées qui tirebouchonnent et s'enlèvent sur elles- « mêmes; c'est tout ce que j'obtiens. Evidemment, et « je ne cherche plus à me le dissimuler, dans un instant « ma bûche va s'en aller en deux tisons : deux tisons « de ruine et de discorde, image fidèle de la querelle « des sots qui s'embrasent d'autant qu'ils sont bûches « d'essence et de vocation. »

Les *Cendres*, telle est la dernière partie qui clôt naturellement le volume de M. de Gravillon. Lugubre et farouche est son tableau de la destruction d'Herculanum, de cette ville étouffée sous les cendres d'un volcan voisin. Attendrie et poétique est sa description de la poussière, de ces atomes imperceptibles qui errent dans les airs et qui, à l'aide des siècles, ont enseveli des multitudes de temples, de statues, de bas-reliefs, de camées, de mosaïques, de tombeaux, trésors artistiques d'Athènes et de Rome.

Cendres sont aussi nos ambitions, nos vanités et nos haines, et quiconque lira ces derniers feuillets se prendra involontairement à réfléchir sur le néant des choses d'ici-bas.

Puis, tout-à-coup, au milieu de ces tristes pensées, de ces sages sentences, de ces sombres rêveries, surgit une historiette piquante, nous racontant les conséquences fatales d'un petit tas de cendres oublié sur un piano qui trahit la belle Alise et rend le blond Armand furieusement jaloux. Tout s'arrange à la fin; toutefois, depuis cette révélation maudite, le malheureux Armand conserva toujours un arrière-goût de cendre sur la langue.

Mais la grosse bûche est entièrement consumée. Tout est cendre dans le foyer, tout est noir dans la chambre, et l'auteur prend ainsi congé de ses lecteurs :

« Déjà machinalement, par-dessous ma petite table « de travail, j'ai chassé mes souliers, l'un emportant « l'autre; déjà mon habit s'est retiré de moi d'une « manche entière; déjà mon foulard nocturne s'est « venu nouer de lui-même sur mon front..... et ma « tête, chargée de songes, s'allonge amoureusement « du côté de l'oreiller. Il fait nuit noire; j'ai sommeil « et je prends froid. Permettez que devant vous, sans « lumière et sans façon, je..... Je vous abandonne mon « livre encore tout chaud : prenez-le, s'il peut vous « servir à veiller durant que je dors, et puisque,

Ma bûche étant morte,
Je n'ai plus de feu,
Ouvrez-lui la porte
Pour l'amour de Dieu.

Telle est l'*Histoire du feu par une bûche*. L'auteur des *Elévations* et de *J'aime les morts!* s'y montre avec toutes ses qualités et toutes ses imperfections. Sa pensée est vive, sa verve est inépuisable, son ironie mordante, mais l'écrivain se laisse quelquefois emporter par les ardeurs de son imagination, et dépasse souvent le but qu'il voulait atteindre. Son style est chaud, alerte, passionné, mais il ne se meut pas toujours avec la sobriété, la justesse et la proportion voulues. Que M. de Gravillon y prenne garde, car les délicats pourraient, un jour, lui reprocher d'avoir plutôt une manière qu'un style. Le style et la manière sont liés entre eux par une parenté très étroite : l'*individualité*. Mais l'individualité du style repose sur les qualités de l'écrivain, tandis que la manière consiste dans ses défauts. Une manière est composée de procédés, d'affectations, de *trucs* souvent répétés et devenus visibles pour un lecteur attentif. On peut presque dire que si le style est l'homme, la manière n'en est que le tic. Il est indéniable que tout style comporte une manière, mais, remarquez-le bien, cette manière résidera toujours dans les parties les plus faibles du style, et, pour ne pas devenir fatiguante, elle ne devra être employée qu'avec tact et modération. Cette tendance à un style tourmenté est le plus grave reproche que l'on puisse adresser à M. de Gravillon, reproche qui est vite oublié au milieu des légitimes encouragements que mérite son œuvre sous tant d'autres rapports.

La critique a assez innocenté de romans malsains, assez parfumé d'encens des écrits saupoudrés de mots douteux et de périphrases cyniques, pour que la publication d'un bon livre soit saluée avec enthousiasme.

Aussi, ami lecteur, si, un jour, l'ennui vous saisit dans ses froides étreintes, prenez la bûche de M. Arthur

de Gravillon. Si elle ne vous réchauffe pas, allez vite consulter un médecin, car vous êtes alors bien malade, bien sérieusement malade. LOUIS MACON.

ARCHÉOLOGIE

VOIES ROMAINES

(Suite)

La conclusion principale de M. Vignet étant loin d'être certaine, nous pourrions remonter à ses deux prémisses alternatives. Elles sont toutes les deux négatives. Le chemin laissé à gauche vers la croix de Blaise aboutit au bassin du Guiers par des escarpements bien rapides, soit sur le pont St-Martin, soit un peu plus à l'est, malgré de récentes améliorations. Nulle part on ne trouve un passage à charroi. Quant à la montagne de la Magdelaine, pour arriver à la Bauche ou à Genebroz, il n'y a que d'étroits sentiers sur le roc brut, sans nivellement, sans direction principale. Continuons cependant son système.

Entre le bassin des Echelles et celui du Pont-de-Beauvoisin on ne connait aucun vestige de voie romaine. Rien dans la tradition ne vient donner un relief d'antiquité au taillé de Chailles. Et cependant le consul romain qui l'aurait fait exécuter aurait eu moins raison d'être modeste que celui qui a fait ouvrir le passage de Dingy-St-Clair. Or, le pays de Chailles est tout à fait stérile en monuments romains. Du Pont-de-Beauvoisin la direction toute naturelle de la voie semblerait avoir été le Rôti et Touvanches, pour se rattacher aux vestiges de Romagneux. Car les masses ondulées de grès semées de fer oolithe dans lesquelles est ouverte la route actuelle, sur la rive droite du Guiers, ne présentent ni la solidité ni la ligne droite que préféraient toujours les Romains. Or, l'une et l'autre de ces directions dépassent les 14 milles des itinéraires.

Enfin un dernier système menace de s'ajouter aux quatre précédents. Il consisterait à rapprocher étymologiquement *Labisco* de la Bauche. Question d'étymologie, en effet ; car il n'y a point de vestiges romains entre Aiguebellette et la Bauche, pas plus qu'entre la Bauche et Chailles ; on sait le reste. Il y a même un excédant de cinq kilomètres en continuant d'Aiguebellette par Oncin jusqu'à la Bauche.

Après avoir passé en revue tous les systèmes sur la direction de la voie romaine entre *Lemencum* et *Augustum* pour chercher la station intermédiaire de *Labisco*, je n'ajouterai plus qu'un mot sur le nom de cette localité et j'arrive à des considérations d'un autre ordre en faveur des opinions que j'ai embrassées.

D'après tout ce qui précède, la position réelle ou supposée de *Labisco* se trouverait ou à Chevelu, au bas d'une descente de montagne et près d'un lac autrefois plus étendu qu'aujourd'hui ; ou aux environs de Novalaise ou Lépin, c'est-à-dire encore tout près d'un lac et après la descente de la montagne ; ou aux environs des Echelles, c'est-à-dire au confluent du Guiers-vif et du Guiers-mort dont les méandres forment une espèce de lac dans les grandes pluies et tout près d'un accident de montagne coupée à pic.

Enfin quelques auteurs dauphinois placent *Labisco* à l'ancienne ville d'*Ars*, abîmée, dit-on, dans le lac Paladru, au sud-est du passage. Cette opinion est suffisamment réfutée par tout ce que j'ai dit précédemment et ce qui suivra. Je ne prends acte que du rapprochement traditionnel du lac et de *Labisco*. Voilà donc cinq positions de *Labisco* près d'un amas d'eau et quatre près d'un accident de montagne. Il y a là une énigme dont on trouverait peut-être l'explication en reconnaissant un nom générique dans le *labisco, lavisco, lavascro*, etc., et dont le radical serait *labes* ou *lavacrum*, et qui aurait été donné à plusieurs localités différentes. La question, ainsi dégagée de la discussion étymologique, parce qu'elle aboutit à plusieurs solutions identiques, peut être reportée sur un terrain plus sûr et plus fécond.

Nous ne savons pas jusqu'à quelle précision les Romains appréciaient la hauteur des montagnes. Ce que nous savons c'est qu'entre les deux principes qui luttent perpétuellement dans la confection des routes, la direction droite et le niveau, la première domine dans les voies romaines, le second dans les routes modernes. Et, pour le dire ici en passant, il y a entre les deux extrêmes toute l'étape parcourue par les idées sociales qui ont, bon gré malgré, leur expression dans tous les grands travaux.

Aujourd'hui, le passage de l'Epine, haut de 1,004 mètres au-dessus du niveau de la mer, ne mériterait pas la peine d'une étude, non plus que celui d'Aiguebelette, de 913 mètres d'altitude. Mais on a tenu compte du plateau du Mont-du-Chat, de 634 mètres, et de la route de la Grotte dont le plus haut point, près de la Croix-de-Blaise, est de près de 600 mètres.

Sans doute qu'à l'époque romaine, on préférait les passages moins élevés lorsqu'ils ne détournaient pas trop de la ligne droite, comme aujourd'hui on ne s'effraie pas non plus d'une élévation lorsqu'il s'agit d'une route stratégique. Nous en avons un exemple dans les restes romains du Mont-du-Chat et dans la route des Encombres projetée par Napoléon Ier.

Deux autres principes ressortent évidemment de l'étude des tracés romains, c'est la solidité du terrain et l'aménité ou la solarité du local. Or, la vallée de l'Hyères ou de Couz, étroite, sombre, aqueuse, aboutissant à une fissure, puis à un précipice, puis aux marécages du Guiers, et enfin aux corniches abruptes de Chailles, n'offrait pas assez de compensation aux travaux d'art qu'elle nécessitait ; tandis que les riants coteaux de La Motte et du Bourget invitaient d'eux-mêmes à gravir l'entaille du Mont-du-Chat au-delà duquel la route ne rencontrait plus d'obstacles sérieux, surtout par Saint-Martin et Grésin. Entre ces deux lignes, il n'y avait pas à hésiter, et le choix des Romains, prouvé par leurs monuments, confirme ces données.

Si nous étudions maintenant la direction naturelle de *Lemencum* à *Vienna*, nous arriverons encore à une solution convenable. Aujourd'hui que le nivellement des routes fait de plus en plus préférer les vallées profondes, même avec de grands détours, on n'est pas étonné de la nécessité de passer par les Echelles et Chailles pour arriver de Chambéry au Pont-de-Beauvoisin. Mais on le serait certainement d'être obligé de passer par Aoste pour aller des Echelles à la Tour-du-Pin, près de laquelle passe néanmoins la voie d'*Augustum* à *Bergusium*. Cet étonnement aurait été plus rationnel encore à l'époque romaine où les obstables de la nature n'arrêtaient pas

plus la ligne droite des *agrimensores* que la résistance des populations ne brisait le despotisme du peuple-roi.

Le détour au village des Echelles, entre *Lemencum* et *Augustum,* devait être tout aussi insolite que le détour à *Augustum* entre les Echelles et Vienne. Si donc la voie romaine de *Lemenco* à *Vienna* a dû passer aux Echelles, certainement elle n'a pas dû remonter à *Aoste.* Mais comme elle passait évidemment à *Augustum*, elle n'a pas dû y arriver par le détour des Echelles.

Ce raisonnement *à priori*, basé sur l'étude des localités, est confirmé par le tracé romain du Mont-du-Chat et surtout par celui d'Aiguebellette et Lépin, la ligne la plus directe entre Chambéry et Aoste. Aussi a-t-elle été remise à l'étude ces temps derniers, mais à la condition de réunir les deux principes de la ligne droite et du niveau dans un tunnel. Et, pour en finir avec cette question, si le passage d'Aiguebellette et de Lépin me semble reproduire plus énergiquement la ligne directe du tracé romain à travers les obstacles, pour la correspondance des courriers, le passage du Mont-du-Chat, plus accommodé à l'usage du *plaustrum* romain, a dû venir après et servir de complément à l'autre. DUCIS.

(Sera continué.)

CHRONIQUE

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

PRÉSIDENCE DE M. J. REPLAT

Séance du 17 juillet 1862.

La Société a reçu les dons et échanges suivants :

1° *Revue du Lyonnais ;* juillet 1862 ;

2° *Union magnétique ;* juillet 1862 ;

3° *Journal des connaissances médicales ;* juin-juillet 1862 ;

4° *Compte-rendu médical de 1861 sur l'asile départemental de Bassens*, etc. ; don du docteur Fusier.

5° Une clef trouvée dans les fouilles de Gevrier ; don de Mme Burnod.

M. *Revon* a exposé les objets antiques qu'il a recueillis à Bredannaz dans un souterrain qu'il pense avoir été une fabrique de poterie. Il a donné le plan géométrique de ce qui reste et une vue de l'entrée où l'on remarque un rudiment de style ogival.

M. *Serand* a fait observer qu'en 1836 on a trouvé dans la même localité une certaine quantité de médailles romaines.

L'inscription signalée par la *Société d'histoire et d'archéologie* au château des Allamands près d'Evian, a été transportée à Lausanne. M. Morlot en a envoyé à M. Revon un estampage, sur lequel M. Ducis a donné quelques explications.

Il a cité ensuite quelques faits sur la nationalité savoisienne de Joachim Murat, roi de Naples, dont la famille serait originaire des Avanchers, en Tarentaise.

La Société a voté à l'unanimité des remerciements à M. le Préfet pour l'appui qu'il a prêté à la réintégration d'une partie notable des archives du département, et à M. l'archiviste qui a provoqué et mené à bonnes fins cette restitution si avantageuse soit à l'administration, soit à l'étude de l'histoire du pays.

Séance du 7 août 1862.

Dans cette séance, la Société a décidé qu'elle suspendrait ses réunions pendant les vacances, jusqu'au 6 novembre prochain.

Les dons et échanges suivants ont été déposés :

1° *Revue archéologique ;* août 1862 ;

2° *Bibliothèque universelle*, de Genève ; juillet 1862 ;

3° *Saint-Gervais sur Arve, vallée du Mont-Joie ;* par A. G. ; Bonneville 1862 ; don de l'auteur ;

4° Pièces historiques et autographes, donnés par M. Charles Burdet ;

5° *Journal des connaissances médicales,* de M. Caffe ;

6° *L'Abeille de Chamonix ;*

7° *Le Glaneur savoyard ;*

8° *Le Léman ;*

10° *Le Criquet,* nouveau journal paraissant à Chambéry.

—

La Commission instituée pour la publication de l'*Album* de la Haute-Savoie a tenu séance, lundi 25 août, à l'hôtel-de-ville d'Annecy, sous la présidence de M. le Préfet. Le Comité que cette Commission avait choisi dans son sein, pour traiter avec des éditeurs et organiser la publication, a rendu compte de ses travaux et soumis diverses propositions. La plupart de ces dernières tendent à faire adopter, pour la reproduction des plus belles vues du pays, la gravure sur bois ; d'autres plaident en faveur de la photographie, qui a l'avantage d'entraîner beaucoup moins de frais. La Commission, avant d'opter entre les deux procédés, a décidé qu'une souscription publique serait ouverte immédiatement, et que selon l'importance de la somme qui serait réalisée par ce moyen, on ferait un album gravé ou photographié. Cette souscription, grâce à la générosité de MM. les Députés, de M. le Préfet et de plusieurs Conseillers généraux, a atteint, séance tenante, un assez joli chiffre. Espérons qu'avec le concours du département et des municipalités, on n'aura pas de peine à réunir des fonds suffisants pour créer une œuvre artistique et littéraire digne, sous tous les rapports, de la contrée qui y sera décrite. Le patriotisme, aussi bien que le goût de la belle nature, fera un devoir à tous nos concitoyens de contribuer à l'exécution de ce monument en apportant leur part de cotisation, qui sera reçue chez M. le Receveur général et chez MM. les Receveurs particuliers du département.

—

Par arrêté de S. Exc. M. le ministre de l'instruction publique et des cultes, en date du 22 août, M. l'abbé Ducis, professeur d'histoire au collège Chappuisien d'Annecy et sous-secrétaire de la Société Florimontane, a été nommé officier d'Académie.

—

Il existe à Londres un journal spécialement consacré à donner les résultats des observations faites au microscope. Le *Journal microscopique* contient le résumé de curieuses observations faites par le docteur Maddon, sur des organismes animaux développés dans un bain de nitrate d'argent. Il est vraiment étonnant de trouver des êtres organisés dans un milieu aussi destructeur, au sein d'une liqueur aussi corrosive que le nitrate d'argent. C'est le cas de rappeler les observations tout à fait analogues qui ont été faites sur le développement de certains infusoires dans une dissolution de noix vomique, l'un des poisons les plus violents que l'on connaisse. La présence de ces êtres extraordinaires ne semble devoir s'expliquer que par la génération spontanée. Il faut toutefois attendre, pour prononcer, que l'auteur ait publié ses observations avec plus de détail, et qu'il ait fait connaître le mode de formation de ces singuliers infusoires.

—

Le savant botaniste Unger, directeur du jardin de botanique de Vienne, croit pouvoir, à l'aide de quelques observations de géologie microscopique, caractériser l'état de la végétation de l'Egypte dans les temps géologiques. M. Unger a soumis à l'examen microscopique la poudre d'une brique provenant des ruines de la ville d'Eileithyia, en Egypte. Il a reconnu dans cette poudre des débris organiques mêlés aux restes, encore déterminables, de huit espèces de plantes que l'on trouve encore aujourd'hui en Egypte et en Nubie, à l'état sauvage ou à l'état de culture.

Cette brique paraissait remonter à trente-cinq ou même quarante siècles. Le fait, constaté par le savant botaniste de Vienne, prouverait donc que cette longue période a passé sur l'Egypte sans faire subir de changement notable au caractère général de la végétation de ce pays. M. Unger compte faire venir une quantité plus considérable de ces restes curieux pour les soumettre à un examen approfondi, ce qui lui permettra d'arriver à des conclusions précises sur la flore de l'Egypte ancienne.

—

Un accident, arrivé au moment de mettre sous presse, a nécessité la recomposition d'une des planches du journal. De là le retard éprouvé par les lecteurs de la *Revue savoisienne* dans la réception du présent n°.

Le Directeur gérant, J. PHILIPPE

ANNECY. — TYP. THÉSIO.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur ;

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels

Les communications de tous genres adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

LES GLOIRES DE LA SAVOIE

(Deuxième article)

HOMMES DE GUERRE

(Suite et fin)

Après les onze généraux que nous venons de passer en revue, la Savoie a encore fourni aux armées françaises plusieurs officiers distingnés qui ne doivent pas être oubliés et qui tous sortirent de l'intrépide légion des Allobroges.

Le baron Louis-Ignace Marthod, de Chambéry, fit toutes les campagnes de la liberté, de 1792 à l'an VI, dans les Alpes, le Midi, l'Italie et la Suisse. En l'an II il passa dans le 15e régiment de dragons, en qualité de lieutenant ; le 24 fructidor an IV, à la tête de son peloton, il enfonça un escadron de hussards autrichiens, s'empara des portes de Vicence et les conserva jusqu'à l'arrivée de la division française. A Arcole, il se battit avec distinction pendant les trois journées, et, avec quelques cavaliers, fit mettre bas les armes à 700 Autrichiens.

Marthod fit les campagnes d'Egypte et de Syrie en qualité de capitaine et se distingua d'une manière éclatante à Redesir, où il prit le commandement de son régiment dont le colonel et la moitié des soldats avaient été tués. Il fut nommé chef d'escadron le 7 ventôse an XI et servit dans différentes divisions militaires jusqu'en 1807 ; dans cette année il entra aux dragons de la garde impériale et fit les campagnes d'Espagne de 1808 à 1811. Pendant ce temps, il fut nommé colonel-major et baron de l'Empire.

La campagne de 1812 fournit à Marthod une nouvelle occasion de montrer sa bravoure à toute épreuve, mais elle lui fut fatale. Envoyé en reconnaissance avec un escadron aux environs de Moscou le 25 septembre, il culbuta une nuée de cosaques qui l'avaient attaqué et enfonça ensuite un régiment de cuirassiers ; mais bientôt entourés par plus de 4,000 ennemis, les dragons et leur brave chef se défendirent avec une rare vigueur et firent payer chèrement leur vie : Marthod, après avoir reçu deux coups de sabre sur l'épaule gauche, eut le bras cassé, la cuisse gauche ouverte par deux autres coups de sabre, et le corps criblé de coups de lance ; il fut fait prisonnier parce qu'il ne put plus se défendre ! Il mourut le 5 octobre suivant des suites de ses blessures.

Balleydier, colonel d'infanterie légère, officier de la Légion d'honneur, naquit à Annecy le 12 février 1762. Il servit d'abord en qualité de commandant des volontaires d'Annecy au commencement de la Révolution, se distingua en Italie où il fit la guerre depuis l'an II jusqu'à l'an VII, et fut nommé chef de la 29e brigade. Ayant rendu de grands services à l'arrière-garde de Kellermann, le grade de général lui fut offert, mais il le refusa sous prétexte qu'il en était indigne ! Trait remarquable de modestie que l'on aurait de la peine à rencontrer aujourd'hui !

La veille de la bataille de Magnano, Belleydier fit prisonniers 1,500 Esclavons du corps du général Sommariva, et pour cette action d'éclat il fut cité à l'ordre de l'armée.

Il fit ensuite les campagnes des ans VIII et IX aux armées de l'Ouest et gallo-batave, et fut encore cité à l'ordre de l'armée le 13 frimaire an IX. Réformé et nommé commandant d'armes dans l'île d'Elbe en l'an X, il quitta ce poste en l'an XII pour prendre le commandement du 18e régiment d'infanterie légère, au camp d'Utrecht. En l'an XIV, Balleydier faisait partie de la 1re division du 2e corps de la grande armée, et dans la nuit du 18 au 19 brumaire, il fut tué aux avant-postes, en allant en reconnaissance au village de Vordenberg.

Pillet (Louis-Marie), né le 18 avril 1775 à Chambéry, s'engagea dans les Allobroges et fit les campagnes de 1793 à l'an IX aux armées des Pyrénées-Orientales, d'Italie et des Grisons, et se distingua dans plusieurs affaires. Nommé chef de bataillon, le 24 thermidor an VII, par le général Championnet, le 2 floréal il enleva à la tête de son bataillon le village de Gravières, dans la vallée de Suse, en chassa l'ennemi qui s'y trouvait en nombre bien supérieur, lui fit 200 prisonniers et s'empara de trois pièces de canons ; le 17 prairial suivant, avec 50 chasseurs, il enfonça un corps de cavalerie ennemie.

Le 30 frimaire an XII, Pillet fut nommé major du 10e d'infanterie légère et membre de la Légion d'hon-

neur ; il fit les campagnes de Prusse et de Pologne en 1806 et 1807, et celle du Nord en 1809. Nommé colonel du 1er régiment d'infanterie légère le 5 mai 1812, il se distingua en Espagne, aux combats d'Yecla, de Villena, de Castalla et de Barja, en 1813, et fut cité à l'ordre de l'armée. Retraité en 1814, il se retira à Chapareillan (Isère) où il mourut le 8 mars 1830.

Philippe (François), né à Annecy le 30 janvier 1774, s'engagea dans l'armée d'Italie à la fin de 1792 ; il fit la campagne de 1793 en qualité de capitaine dans la 18e demi-brigade, et celle de 1794 comme adjoint à l'adjudant-général Delort. En l'an III et en l'an IV, Philippe se trouva à l'avant-garde de l'armée d'Italie. Sous les ordres du commandant Dupas, il commanda la première compagnie de la colonne qui s'empara du pont de Lodi, et il alla tomber parmi les blessés à la tête du passage ; il reçut dans cette affaire un coup de sabre à la jambe droite, un coup de lance à la main gauche, quatre coups de sabre à la tête et un coup de feu à la jambe gauche qui fut fracturée. Cette dernière blessure le rendit incapable de continuer le service actif, et il obtint le commandement de Crémone, le 16 vendémiaire an V, sur les recommandations des généraux Berthier, Vaubois et Vignolle. L'année suivante il fut transféré, dans les mêmes fonctions, aux îles Sainte-Marguerite.

Absent au moment des promotions, Philippe avait été oublié ; mais sur la réclamation de ses camarades mêmes, il fut élevé au grade de chef de bataillon en 1800 : il avait alors 26 ans. Ses blessures ayant altéré sa santé, il demanda un congé, revint à Annecy et mourut à Menthon le 30 octobre 1803 à l'âge de 29 ans.

L'auteur des *Mémoires d'une contemporaine en Egypte*, en faisant les plus grands éloges du commandant Philippe, rappelle que ce fut cet officier, alors commandant des îles Sainte-Marguerite, qui fit tirer sur les bâtiments montés par Bonaparte revenant d'Egypte : ces bâtiments n'ayant pas répondu aux signaux des ports, il les avait pris pour des vaisseaux anglais.

Je pourrais citer encore un certain nombre d'officiers savoyards dont les noms figurent avec distinction dans les annales des armées de la République et de l'Empire ; mais j'en ai dit assez pour prouver que la Savoie a fourni plus que sa part proportionnelle de ces hommes intrépides dont les phalanges victorieuses ont foulé le sol de l'Europe entière ; j'en ait dit assez pour démontrer à nos détracteurs que nous avons payé à la nation notre tribut de sang et de courage.

Et dans les temps modernes nos cohortes montagnardes ne se sont-elles pas montrées dignes de leurs devanciers ? Interrogez les plaines de l'Italie, fouillez les champs de bataille de l'indépendance et vous y trouverez des milliers de nos braves dont les restes reposent sur les lambeaux du vieux drapeau de Savoie, qu'ils ont défendu jusqu'à la dernière goutte de leur sang. Du milieu d'eux ont surgi des capitaines distingués, et je citerai entre autres les généraux Mollard, Ménabréa, Jaillet de St-Cergues, de Rolland et de Sonnaz.

En Russie même, la Savoie compte un de ses enfants parmi les officiers distingués de cet empire, le feld-maréchal Burnod, d'Annecy.

La vieille bravoure savoyarde n'est donc pas près de s'éteindre ! JULES PHILIPPE.

LA LÉGENDE DE MARCELLAZ

C'est une histoire bien triste ; et pourtant, c'est de l'histoire.

Elle s'est passée tout près de la ville que nous habitons ; les échos de nos montagnes l'ont redite à la Savoie tout entière ; deux ou trois siècles peut-être se sont écoulés depuis, et c'est à peine si l'on trouverait aujourd'hui, hors de la localité qui en fut le théâtre, quatre personnes au courant de ce drame oublié. Mais la justice divine et la justice humaine se sont partagé le soin d'en perpétuer la mémoire dans un funèbre monument : il ne faut pas laisser éteindre une aussi intéressante tradition.

Il y a quelques jours, en m'acheminant vers Rumilly, curieux d'interroger les annales de cette vieille capitale de l'Albanais, je m'arrêtai dans un chétif village, dont le site élevé et pittoresque fait le seul agrément. Un petit groupe de maisons de pauvre apparence, une église qui semble encore neuve, voilà tout Marcellaz. A l'entour et sur la longue pente qui descend au riche bassin du Cheran, s'étagent de vénérables châtaigniers qui ont dû survivre à bien des tourmentes : là, et dans les campagnes voisines, se recrute la meilleure partie des marrons de Lyon, que jusqu'ici j'avais naïvement crus lyonnais.

Ces arbres séculaires ne sont pas les seuls demeurants du passé que renferme le territoire de Marcellaz. A cinquante mètres de l'église, une vieille construction, maladroitement rajeunie, et décorée par les indigènes du nom de château, étale encore aux yeux du visiteur des restes d'écussons, de portes, de tourelles, d'où s'échappe un certain parfum d'antiquaille. En questionnant, j'appris qu'à ces ruines se rattachaient de tragiques souvenirs.

« — Connaissez-vous, me dit-on, la tête de mort du clocher ? C'était là le manoir de la tête de mort. »

J'avouai que mon intelligence était rebelle aux énigmes, et que le rébus n'avait jamais été mon jeu de prédilection. On voulut bien me faire faire la connaissance de la tête mystérieuse, et je ne tardai pas à avoir le secret du lien singulier qui unissait son histoire à celle du vieil édifice.

L'antique maison d'Auteville, propriétaire du fief de Marcellaz, avait là une ferme, un pied-à-terre, un rendez-vous de chasse, où, dans les beaux jours, le seigneur venait parfois charmer ses loisirs, non loin du château féodal qui faisait sa principale résidence (1).

Le fermier y demeurait l'année entière avec sa famille. Or, à l'époque des événements en question, le fermier avait une fille, une enfant unique : jolie, ses compagnes l'enviaient ; sage, tout le monde l'admirait.

Appelons-la Jeanne : ce fut de tout temps le nom populaire dans les pays de langue française.

Formée à la simplicité et à la vertu par l'exemple de

(1) On voit encore dans la commune d'Auteville quelques ruines de ce dernier château. La branche seigneuriale dont il s'agit ici, disparue depuis longtemps, était alliée dès le quatorzième siècle aux illustres maisons de Lucinge et de Conzié. Ses armes étaient : palé d'argent et de gueules de huit pièces, à la fasce d'azur, brochant sur le tout. Diverses familles ont porté depuis le nom d'Auteville. Quelques-uns croient que le héros de cette histoire appartenait à la maison de Pontverre, dont le blason se voit sur l'ancien manoir de Marcellaz : la tradition ne semble pas autoriser cette opinion.

ses parents, par les leçons du vieux prêtre qui régissait la paroisse, Jeanne n'avait pas la moindre prétention à faire la damoiselle. Venue au monde quelques centaines d'années plus tard, elle eût peut-être dédaigné la crinoline ! Dieu l'avait créée fleur des champs : fleur des champs elle restait.

Un jour, un matin, le soleil illuminait le feuillage naissant des grands châtaigniers, et, à leurs pieds, tombait doucement tamisé sur les gouttes de rosée de la prairie, dont il faisait autant de perles scintillantes.

C'était le printemps : dans les cœurs purs, le retour de la sérénité au ciel, de la verdure sur la terre, réveillait la gaîté et mille suaves émotions. Jeanne sortait, leste et joyeuse, de la maison paternelle, portant dans les champs aux travailleurs le repas préparé pour eux. Elle pensait... non, elle ne pensait à rien ; elle marchait avec l'insouciance de ses dix-sept ans, et elle se sentait chez elle au milieu des oiseaux et des fleurs.

C'était le printemps : au fond des âmes dégradées, les nouvelles ardeurs du soleil réveillaient la brûlante convoitise des sens et tout le cortège des basses passions. Dévoré par l'oisiveté, sous l'empire de quelque démon malfaisant, le sire d'Auteville était, lui aussi, parti de bonne heure pour se rendre à la ferme de Marcellaz.

Il était de cette classe de nobles, ferrailleurs et libertins, que la Renaissance avait vus surgir sur les ruines de la chevalerie. Voltairien avant Voltaire, il ne professait guère d'autre culte que celui du plaisir. Quoiqu'il fût jeune encore, des excès de plus d'un genre lui avaient fait une vieillesse précoce, dont les progrès visibles irritaient son esprit sensualiste. Il prétendait toujours au rôle de séducteur, et il avait à cœur de se prouver qu'il était capable de le remplir.

Comme le serpent et la colombe, le sire d'Auteville et Jeanne se rencontrèrent à l'ombre de la même feuillée. Saluant son maître, la jeune villageoise passa craintive et réservée sous le regard fascinateur qui l'enveloppait. Le premier, ébloui par cette fraîcheur d'enfant, par cette grâce champêtre qui s'ignorait, resta un moment immobile, surpris, comme s'il n'eût jamais vu la fille de son fermier. Longtemps il la suivit d'un œil avide ; et lorsqu'à travers son étonnement mille désirs coupables se firent jour, elle avait disparu.

A partir de cette heure, la fièvre d'une brutale passion courut dans les veines du châtelain. Entourer Jeanne d'obsessions et d'embûches, la tenter par tous les moyens imaginables, tel fut l'emploi de ses journées. Il ne quittait plus Marcellaz. Sa famille, ses anciens compagnons de plaisir, sa vênerie et tous les nobles passe-temps de la vie féodale furent sacrifiés à la poursuite de cette proie, qu'il se flattait de conquérir en huit jours.

Mais les jours, les mois se succédèrent : promesses, menaces, prières, emportements, tout lui était inutile. Les parents de Jeanne, occupés la plupart du temps en dehors de la ferme, ne s'apercevaient guère de ces dangereuses manœuvres. Le séducteur n'en était que plus étonné de son insuccès, et cherchait à deviner quel était l'invisible soutien de la vertu qu'il assiégeait. Il ne tarda pas à le reconnaître.

Le pasteur qui avait donné à l'humble fille la première instruction continuait tous les jours à veiller sur sa conduite. Elle, de son côté, recourait fréquemment à ses conseils, à sa protection, et puisait des forces dans les salutaires exercices de la piété.

Peut-être aussi attendait-elle avec un secret espoir, sans oser se l'avouer à elle-même, quelque brave et jeune promis qui devait lui apporter le bonheur dans le travail. Saura-t-on jamais tout ce qu'un chaste penchant, gardé comme un parfum mystérieux au fond d'une âme simple, peut donner de courage contre les séductions ?

Mais le prêtre seul se révélait aux yeux du seigneur courroucé comme l'odieux obstacle sur lequel se brisaient ses efforts. Chez celui que dévorait déjà le feu du désir, s'alluma une haine sourde, implacable : vingt fois elle fut sur le point d'éclater ; vingt fois le caractère sacré de l'homme qui en était l'objet, l'estime et l'affection dont il était entouré, arrêtèrent l'explosion. Ainsi le flot de deux passions opposées montait, montait toujours dans le cœur du malheureux, sans qu'il pût trouver l'occasion d'assouvir l'une ou l'autre.

La saison entière s'écoula dans cette lutte stérile. Poussé à bout, mis hors de lui par une résistance si longue et si inattendue, le sire d'Auteville résolut d'en finir. C'était par une matinée d'automne, froide et pluvieuse, qui contrastait singulièrement avec celle où, pour la première fois, dans cette fatale rencontre sous les châtaigniers, il avait juré que Jeanne serait à lui. Vous l'eussiez vu, l'œil en feu, la lèvre frémissante, s'élancer seul, armé comme pour la chasse, s'éloigner de la ferme avec un de ses limiers fidèles, puis se blottir, ainsi qu'une bête fauve, derrière un épais fourré près duquel il savait que la jeune fille devait passer.

Sûr de sa victime, il attend, il écoute avec anxiété... Bientôt des pas légers se font entendre : c'est elle. En deux bonds il est à ses côtés ; il va pour la saisir, lorsque tout près, au détour du sentier, apparaît, muette et sévère comme le fantôme du Destin, la figure du vieux curé de Marcellaz. Un coup-d'œil suffit à celui-ci pour reconnaître l'urgence de son secours : s'approchant aussitôt de l'agresseur, il l'arrête d'un geste impérieux, tandis que la pauvrette s'enfuit effarouchée vers sa demeure et va donner l'alarme au voisinage.

Au premier aspect du téméraire qui, une fois encore, lui arrachait sa proie, le châtelain avait laissé déborder en menaces et en injures le ressentiment que depuis longtemps il avait peine à contenir. Que se passa-t-il lorsqu'ils furent demeurés seuls tous deux ?... Personne ne le sait. Mais quand les gens de la ferme et des environs accoururent aux cris de Jeanne, et se firent conduire par elle sur les lieux où elle avait été attaquée, ils ne trouvèrent qu'un cadavre : le pasteur gisait baigné dans son sang, au bord du chemin. En même temps, ils entendirent les aboiements d'un chien qui s'éloignait dans la plaine : le meurtrier allait chercher l'impunité derrière les fossés et les créneaux de sa résidence seigneuriale.

A cette époque, si, malgré la disparition de l'esprit chevaleresque, la noblesse exerçait encore un prestige puissant, le clergé, de son côté, conservait sur les masses l'intégrité de son influence protectrice. Tuer un de ses membres était un acte inouï qui demandait une vengeance immédiate, une réparation éclatante ; et quels que fussent le crédit ou l'autorité du sire d'Auteville, ils ne pouvaient étouffer le cri d'horreur qui vola de bouche en bouche à la nouvelle de ce sanglant sacrilège. Peut-être les vassaux de l'assassin n'osèrent-ils pas

prendre l'initiative des poursuites. Mais à coup sûr, il se trouva parmi eux des témoins, lorsque le Sénat de Savoie, la cour souveraine du pays, ordonna une enquête au sujet des faits dont la rumeur publique lui apportait le lugubre écho (1).

Le procès s'instruisit avec rapidité. Les remparts derrière lesquels s'abritait le coupable n'arrêtèrent pas longtemps le cours de la justice des hommes. Afin d'entourer le châtiment de plus de solennité et de laisser aux générations futures un monument qui attestât, avec la honte du châtelain de Marcellaz, l'impartialité des juges ses pairs, le Sénat accompagna la sentence de mort d'un étrange et impitoyable arrêt : la tête du supplicié devait être détachée du gibet et clouée sur la façade de l'église que sa victime avait desservie, à l'endroit le plns apparent, pour y rester à tout jamais.

Ainsi fut fait. Et aujourd'hui que des siècles ont passé sur ce tragique événement, elle est là, béante et décharnée, cette éternelle tête de mort, preuve vivante du néant des passions humaines, trophée sinistre qne la vengeance divine s'est chargée de nous transmettre intact.

Seulement, elle n'est pas demeurée dans sa position primitive : traversée autrefois par un barreau de la fenêtre grillée qui surmontait le porche, elle regardait en face quiconque franchissait le seuil sacré. Un clocher ayant été, par la suite, adossé à la façade même de l'édifice, la fenêtre disparut, et ce ne fut plus qu'à travers une ouverture, ménagée exprès dans la construction de la tour, que l'on put apercevoir le crâne blanchi dn sire d'Auteville. Enfin, en 1843, l'église entière fut rebâtie : le vieux clocher, seul conservé par respect ponr la tradition locale, se trouva, non plus en devant, mais sur un des côtés du vaisseau. C'est là maintenant que de rares curieux vont contempler ce qui reste de l'ancien seigneur de Marcellaz : une tête enserrée dans le ciment, et, au-dessous, deux os fixés en croix dans le mur.

Bien des visiteurs ont passé outre, sans connaître le mot de l'énigme qn'ils avaient sous les yeux. Si vous vous arrêtez au village, frappez à la porte de cette modeste demeure qui s'élève à droite de l'église. Le presbytère, en Savoie, est l'asile ouvert à tous : le bon curé qui l'habite sera heureux du vous accueillir et de deviser avec vous, au coin du foyer, de ces événements d'un autre âge. Il évoquera en votre présence les ombres de son courageux prédécesseur, et de Jeanne la fermière, et du libertin blasonné ; puis vous remercierez Dieu ensemble de ce qu'il y ait eu jadis des hommes d'Eglise pour s'opposer aux excès des hommes d'épée.

Aucun document n'a pu être retrouvé concernant les faits qui viennent d'être racontés. Les archives de l'ancien Sénat de Savoie sont muettes à cet égard ; et dans les registres de la paroisse de Marcellaz, il manque les feuillets qui paraissent correspondre à l'époque du crime et du châtiment. Peut-être la famille du coupable, autrefois puissante et aujourd'hui complétement éteinte, aura-t-elle réussi à les faire disparaître clandestinement. Quoi qu'il en soit, la tradition vit chez les *anciens* du pays, et, bien qu'elle ne désigne pas de date précise, ce qu'elle rapporte ne semble pas remonter si haut qu'on ne puisse y ajouter foi.

Bien des récits ne nous sont point parvenus autrement : les pères les ont redits à leurs fils, dans ces veillées de famille que l'hiver fait si longues à la campagne ; et les fils les ont transmis à leur tour, jusqu'à ce qu'une plume enfin se soit rencontrée pour les confier à la garde plus fidèle de l'écriture.

C'est ainsi que je vous livre ma légende, comme je l'ai recueillie. A. LECOY DE LA MARCHE.

Rumilly, 22 août 1862.

(1) Le Sénat de Savoie, séant à Chambéry, fut substitué par le duc Emmanuel-Philibert, en 1559, au *Conseil suprême* de justice. Il connaissait, comme ce dernier, des causes des barons, châtelains, baillis et autres officiers, ainsi que des plaintes formées contre eux.

LES AMOURS DE LA JOSON

ESQUISSE DES MŒURS DU VIEIL ANNECY

I

A deux heures d'Annecy, on trouve la campagne du Crévion. Elle s'élève sur la pente inférieure du côteau de Montagny, au-dessus d'un vallon plantureux, derrière un double rempart de collines aux noires futaies. Aujourd'hui propriété des hospices, le manoir délabré n'est plus qu'une habitation fermière ; cependant il est en bel air, a belle apparence et conserve encore quelques vestiges du temps qu'il était le séjour des fêtes et des banquets joyeux. Au plafond de certaines chambres, dont le sol est encombré de bahuts, de linge qui sèche et de sacs de blé, des médaillons en guirlande gardent les portraits de quelques beautés du dernier siècle. Dans un compartiment du salon une musicienne à tête blonde touche du piano, au-dessous d'une colombe tenant banderole à son bec avec devise latine effacée à demi : pieusement on pourrait la prendre pour une sainte Cécile quelconque.

De la terrasse, plantée de vieux marronniers, on a une grande vue des montagnes. Le Semnoz, la Tournette, le Parmelan, plus loin le Môle et le Jura, au-dessus de tout la cime du Mont-Blanc, forment le cadre du paysage.

Le Crévion était, il y a cent ans, la résidence favorite d'un homme remarquable à plusieurs titres. François Aubert, chanoine de Saint-Pierre de Genève, tenait large et digne place au chapitre et à la ville. Annecy lui doit bien un peu de reconnaissance : avec le chanoine Dumas son ami, il fut le fondateur de notre bibliothèque publique. Envoyé à Rome comme postulateur de la béatification de vénérable mère de Chantal, il avait passé huit ans de sa vie dans cette capitale du monde chrétien. Pendant son absence, le chapitre de Saint-Pierre lui avait fait un passe-droit en donnant la préséance à R^d Perréard, chanoine de nomination postérieure. Aubert s'en était plaint au roi Charles-Emmanuel, au ministre d'Orméa, et avait dit vertement son fait au chapitre ; il lui reprochait d'avoir favorisé Perréard parce que ce révérend était alors à la mode et qu'il donnait de bons diners. Bref, ayant fini par obtenir réparation, Anbert s'en félicitait par sentiment de patriotisme : « Tout injuste passe-droit, dit-il dans une « de ses lettres, est un morceau difficile à digérer « dans l'estomac d'un Savoyard. »

A son retour de Rome, en 1740, ayant repris stalle au chapitre, il partageait ses loisirs entre la campagne du Crévion et le soin de la bibliothèque de ville qui occupait une partie de sa maison bourgeoise. Le jeune An-

dré, son neveu, l'unique rejeton de la famille, était surtout l'objet de ses soins les plus tendres; l'éducation achevée, il songeait à l'établir. Or, le manuscrit dont nous allons rendre compte renferme le récit des peines et tribulations que lui a causées le mariage de son cher neveu.

II

Ce manuscrit contient 517 pages; il embrasse une période de dix années, de 1747 à 1757. Il était renfermé dans une boite en fer blanc hermétiquement close et scellée dans le mur d'un galetas de la rue Notre-Dame, où elle a été trouvée le 15 mai 1861 par les ouvriers de M. Lacombe, maître maçon.

Le manuscrit porte ce titre:

« X... — X...

« Histoire savoyarde qui n'a que les apparences du « roman, étant en tout très véritable, et comme telle « écrite par François Aubert, chanoine de Genève, en « l'année 1757. »

L'auteur nous apprend pourquoi il a caché son manuscrit; après avoir dédié cette œuvre à l'un de ses arrière-neveux, il ajoute: «Je me vois contraint de pren- « dre de grandes précautions pour que cette histoire, « qui est celle du mariage de votre cher père, et qui « par plusieurs bonnes raisons doit être tenue long- « temps secrète, ne tombe jamais entre ses mains, « parce que très sûrement il la jetterait au feu, ayant « eu toujours une honte infinie du personnage extraor- « dinaire, pour ne pas dire extravagant, qu'il a fait du- « rant ses légitimes amours. »

Le chanoine dit ailleurs: « Il me faudra maçonner « moi-même cette histoire tragi-comique, ce qui « m'embarrasse beaucoup, n'étant ni faux ni franc- « maçon. »

A toutes ces précautions, pour que son manuscrit reste longtemps caché, il a joint une liste de onze familles auxquelles on ne devra point le communiquer; mais toutes aujourd'hui sont éteintes, et dès lors rien n'empêche de rendre publique cette histoire. Le chanoine pensait lui-même qu'elle pourrait plus tard être mise au grand jour. Tout préoccupé du soin d'en cacher l'existence à son neveu, il écrit en terminant:

« J'avais annoncé que je brûlerais tous les originaux « qui ont servi à cette histoire, de même que les deux « *factums;* mais j'ai pensé depuis qu'il convenait de ne « le pas faire. Mon neveu pourra donc se satisfaire en « trouvant tous ces papiers dans ma garde-robe après « ma mort; et s'il les brûle, comme je n'en doute pas, « après les avoir lus peut-être par curiosité, il aura par « là moins de défiance sur la présente histoire qu'il ne « soupçonnera jamais que j'aie eu l'idée ni la patience « d'écrire. Il croira sans doute que tous mes écrits sur « ce sujet sont entre ses mains, et croira en les brûlant « qu'il ne sera jamais plus parlé de son histoire. Mes « arrière-neveux sauront si j'ai deviné juste; et s'ils « ne trouvent point les susdits originaux que leur père « André aura brûlés en ce cas, ils comprendront que « j'ai bien fait de prendre de grandes précautions pour « sauver cette histoire, qui mérite assurément d'être « conservée par son extrême singularité, car un bon « esprit peut y faire de grandes et sérieuses réflexions « sur la force presque inconcevable que les passions « ont sur les hommes. . . . .

. . . .

« Les romans, qui sont des histoires faites à plaisir « au coin d'un feu par quelque beau génie, ne servent « tout au plus qu'à amuser les jeunes gens; les per- « sonnes sensées dédaignent d'employer leur temps « toujours précieux à lire des fables, méprisent avec « raisons ces sortes de livres. . . . .

« Mais quand les gens sérieux peuvent trouver des « cas pareils dans les histoires en tout véritables, ils « les lisent alors avec un plaisir infini, pouvant y étu- « dier à fond le cœur humain qui est après la religion « la science la plus nécessaire à l'homme dans quel- « que état qu'il puisse être. Sur ce principe j'ose dire « que cette histoire, dont je n'ai cherché qu'à conser- « ver le fond, n'ayant pas eu le temps de la polir, doit « faire plaisir à tout le monde, car étant en tout très « réelle et véritable, elle a encore tous les agréments « d'un vrai roman, ayant d'un bout à l'autre une infi- « nité de singularités qui paraissent des plus extraor- « dinaires, et qui par la réalité des faits attirent beau- « coup plus l'attention du lecteur et lui plaisent infini- « ment plus que la lecture des romans. . . . .

. . . .

« C'est surtout ce qui rend précieuse cette histoire « qui ne doit faire aucun tort à ma famille, André et « la Joson n'ayant manqué que par défaut de monde et « de politesse, mais ayant eu tous deux toutes les par- « ties essentielles des honnêtes gens, beaucoup plus « même que tant d'autres qui sont infiniment méprisa- « bles, n'ayant que les susdites premières qualités. Mes « arrière-neveux peuvent donc, après la mort des « principaux intéressés, montrer avec discrétion ce- « pendant la présente histoire à de bons génies, sans « s'en faire aucune peine ni scrupule: c'est du moins « mon avis. »

C'était encore celui du R. P. Dumas, car le chanoine dit quelque part:

« La seule personne qui a eu connaissance de cet « ouvrage, le R. P. Dumas, prévôt des barnabites, « homme de beaucoup d'esprit, de science et de bonnes « mœurs, mon ancien ami et mon confident dans toute « cette intrigue, m'a toujours défendu de jeter au feu « une histoire qui est peut-être unique dans son es- « pèce. »

Il écrit encore ailleurs: « Viendra un jour que « ce grand secret ne sera plus si fort requis, et que « cet écrit, où la nature se voit telle qu'elle est, fera « plaisir à ceux qui sont curieux d'apprendre au vrai « de quoi les différentes passions sont capables, et « comment elles font agir et parler ou taire ceux dont « le naturel est différent du commun des hommes. »

Les motifs qui paraissent avoir déterminé le chanoine à cacher son manuscrit, c'étaient quelques récriminations personnelles; or, nous avons eu soin de les supprimer dans notre analyse.

La publicité ne peut donc offenser personne. La mémoire d'André ne sera point blessée, parce que l'on dira qu'il fut un modèle de constance amoureuse; l'ombre de la Joson ne sera pas indignée, parce que nous aurons

appris à nos contemporains qu'elle fut une aimable et jolie femme.

III

Si l'auteur a voulu conserver cette histoire à cause des singularités qu'elle contient, ce n'est pas le même motif qui nous engage à la faire connaître. Les agréments que le bon chanoine y trouvait nous touchent fort peu. Laissons-le s'émerveiller à son aise sur la force inconcevable des passions ! Son récit offre un attrait qu'il ne pouvait guère soupçonner.

Ce qui charme dans les pages qu'il nous a laissées, ce sont les détails intimes sur les mœurs de nos pères ; ce sont des tableaux d'intérieur pris sur le vif, et qui nous apprennent ce qu'était il y a cent et cinq ans l'existence des bons bourgeois d'Annecy. Tel passage nous initie aux goûts, aux habitudes, aux pensées des hommes qui peuplaient notre cité dans le milieu du XVIIIme siècle. Tel autre passage ouvre à deux battants un de leurs salons de la rue Ste-Claire ou de la rue du Pâquier.

Un autre charme, dont l'auteur était loin de se douter, c'est que l'excellent oncle est lui-même le héros de son épopée. Sa figure est bien certainement la plus intéressante et la plus originale dans la galerie d'originaux qu'il a mise sous nos yeux.

Mais les faits et gestes du chanoine, les traits de vieilles mœurs, les tableaux intimes qu'il a semés dans le récit sont liés aux aventures d'André et de la Joson. Nous devons donc raconter après lui l'histoire très véridique de leurs très laborieuses amours.

En conservant au récit du chanoine son style, sa vive impression du passé, nous supprimerons toutefois les longueurs, les répétitions et plusieurs lettres inutiles. Que le chanoine ait voulu tout rapporter, qu'il se soit complu dans les redites, on le conçoit : il y mettait un peu d'amour-propre d'auteur. Si le digne homme n'a pas été amoureux de sa nièce future, il a du moins, en tout bien tout honneur, filé le parfait amour aux lieu et place de son neveu ; il lui dictait ses lettres les plus tendres ; il plaidait pour lui auprès de la belle en vers et en prose.

A côté de la haute mine de l'oncle, celle du neveu est certes un peu bien pâle ; voici son portrait :

« Le caractère d'André est abstrait, peu affable, du « tout point prévenant ; il est incapable de faire le per- « sonnage d'amant badin et frétillant. Sa petite figure « n'est pas indifférente, mais son naturel a toujours été « peu poli. Le fond en est bon, mais les corps ne sont « pas diaphanes ; c'est ce qui l'a perdu. »

La Joson était jolie et avait de l'esprit, *même du mâle et du malin*, dit le chanoine, *ce qui ne nous a que trop donné de peine !* Quelquefois, en badinant, on l'appelait *Mlle de la Tour du Pin*, parce qu'elle était propriétaire d'une petite métairie, avec tour et pigeonnier, au bas de la montée des Molasses, au-delà du pont des Arnons.

Le chanoine la connaissait dès le berceau. Etant vicaire à St-Maurice en 1731, il l'avait baptisée ; il lui fit même à son entrée dans le monde beaucoup plus d'honneur qu'au commun des enfants. *A cause de M. son père qui était le meilleur médecin de la ville, à cause de M. le curé son oncle qui était le parrain*, le chanoine prit une chape, fit allumer six cierges sur l'autel, et reçut la fillette en grande solennité.

Elle était encore enfant à la mort de son père. Sa mère s'était remariée à l'avocat Ribitel, homme de plaisirs, grand chasseur et beau diseur. C'était lui qui, le 1er mai de chaque année, avant l'élection des syndics, et en sa qualité d'avocat de la ville, adressait au populaire le discours d'usage.

Les commensaux habituels de l'orateur du 1er mai étaient son frère, R^d Ribitel, de l'ordre des Barnabites, et son neveu, le P. Favre, de l'ordre des Jacobins. R^d Ribitel racontait volontiers qu'il était autrefois grand-vicaire à Bazas ; mais le chanoine n'avait pas vu le diplôme de la charge, et n'en croyait rien ; il n'aimait pas ce barnabite, *qui d'ailleurs était détesté de tous ses confrères.* Quant au jacobin Favre, c'était (toujours au dire du chanoine) un petit-maître fat et galant ; il assistait régulièrement à la toilette de trois dames d'Annecy, Mme Magnin, Mme du Tour et Mme de Seyssel.

La famille Ribitel habitait tantôt Annecy, tantôt Alby, quelquefois Sillingy où Josette et sa mère possédaient de grands biens. En cas de célibat de la demoiselle, qui était unique enfant, les terres de Sillingy devaient faire échûte aux bénédictins de Talloires : aussi la mère et le beau-père étaient fort désireux de la marier.

Comme elle passait pour le meilleur parti de la ville, les soupirants ne manquaient pas. Le public, qui souvent fait les mariages, avait déjà décidé, tant les convenances étaient grandes, qu'André serait l'heureux mari de la Joson. Le bruit en était grand. Le chanoine voulut sonder le gué ; il fit une première ouverture à l'avocat Ribitel, en se promenant un jour avec lui dans la rue de Notre-Dame. Le spectable (1) laissa voir que la proposition lui était agréable.

Le jeune homme plaisait assez à sa prétendue. Elle l'aimait un peu à la muette.

Le chanoine chargea son ami R^d Dumas de s'enquérir à cet endroit des sentiments du neveu : mais, de ce côté, on ne trouva qu'une froideur extrême. André n'aimait alors que la vie de garçon, aucune femme n'avait encore fait battre le cœur de ce jeune et farouche Hippolyte. Il se faisait même une gloire de fuir le commerce des dames.

Quelques intéressés à rompre le projet de mariage lui avaient mis en tête que Mlle Josette était une Agnès dépourvue de tout esprit.

Le chanoine avait du projet de mariage touché quelques mots à son neveu, l'engageant à y réfléchir.

Peu après, sur la route du Crévion, le neveu fit connaître en ces termes le résultat de ses réflexions : « J'ai pensé à ce que vous m'avez dit, mais je pense que « je n'y pense du tout point. » Après cette superbe réponse, il fallut retirer les premières paroles échangées avec l'avocat Ribitel.

Cependant le public ne cessait de parler de ce futur mariage. Le jeune homme prit dès lors à l'égard de Mlle Josette un air de réserve et de hauteur dont la fine mouche s'aperçut bien vite.

Un jour, à Alby, après le dîner, l'avocat offrit aux deux jeunes gens des cartes de piquet, leur disant : « Tenez, jouez vous deux quelques parties au mariage. » La demoiselle prit bien les cartes ; mais André refusa constamment de jouer à ce jeu-là : on aurait dit qu'il s'agissait de lui faire signer son contrat de mariage. Un autre jour, invité à boire à la santé de la Joson, il fit sourde oreille ; l'avocat, voyant cette impolitesse, dit

(1) Titre qu'on donnait aux avocats en Savoie avant l'annexion.

d'un ton haut en prenant son verre : « Eh ! Mlle Josette vaut bien un verre de vin ! »

Tous ces mauvais procédés mortifièrent la jeune personne. Son amour à la muette s'en allait grand train.

IV

Sur la fin de 1748, André dut partir pour l'Université. Il avait bien parlé un peu de se faire prêtre ; le chanoine avait soufflé sur cette fausse vocation. Il fut destiné au barreau.

Après avoir achevé une première année de droit, il revint passer les vacances en Savoie. Durant ce séjour il vit beaucoup Mme Thérèse Magnin née Chardon. Cette jeune femme avait été donnée à un mari qu'elle n'aimait pas. Les douces confidences de l'incomprise amollirent le farouche Hippolyte ; elles commencèrent à lui donner quelque tendresse pour la plus belle moitié du genre savoisien.

Les vacances finies, de retour à Turin, il entra au collége des provinces, s'y lia d'amitié avec Charlot Crochon, son condisciple et son compatriote.

Mlle Josette était cousine de Charlot et la confidente de ses amours. Charlot avait une passion malheureuse pour Mlle Henriette Brunier, qui fut plus tard Mme Dépouilly. Il écrivait ses peines de cœur à la cousine et en recevait des nouvelles de sa bien-aimée.

De la cousine Charlot avait dit beaucoup de bien à André, qui lut la correspondance, et ainsi put juger que la Joson n'était point, comme on le lui avait fait croire, une Agnès à 24 carats.

André écrivait avec facilité ; il proposa à Charlot de lui servir de secrétaire et de composer sa correspondance avec la belle cousine. La proposition fut acceptée : André faisait les lettres et Charlot les transcrivait.

Le faux Crochon écrit une première, puis une seconde, puis une troisième lettre, et reçoit les réponses ; à la quatrième il était affolé.

La demoiselle, de son côté, avait bien vite découvert l'amoureuse friponnerie du prétendu Charlot. La correspondance n'en devient que plus active.

Toutes les lettres de la Joson allaient de droit fil au cœur du neveu.

Pour les écrire, elle se cachait dans une vieille maison de sa mère au faubourg de Bœuf. Un coffre lui servait de bureau.

Quelquefois elle donnait au faux Charlot les nouvelles de la ville. Un jour elle écrit : « Les divertissements « du carnaval ne seront pas fort brillants. Les officiers « sont aux bourgeoises, de quoi les dames de condi- « tion sont fort piquées. » L'échange de lettres continue ainsi près de deux mois, sur un ton mi-parti de badinage et de tendresse.

Au bout de ce temps, André prend la résolution d'écrire à visière découverte. Il se démasque et signe de son nom. La réponse est gracieuse et permet d'espérer. Il charge son oncle de rouvrir les protocoles avec les grands parents.

L'oncle va du Crévion à Alby rendre visite aux Ribitel. Il rencontre la Joson auprès d'un bois, vêtue en bergère, elle faisait paître un mouton frisé au bout d'un ruban bleu. Cette bergerie, renouvelée de l'Astrée, fait dire au chanoine qu'il a eu une vision de sainte Geneviève, et il écrit à André qu'il a trouvé la Joson plus jolie que jamais dans son attirail de simplicité.

Le chanoine, qui se flattait de connaître parfaitement la racine grecque du cœur humain, ne pouvait manquer de réussir dans son ambassade.

En recevant la bonne nouvelle, le neveu lui écrit : « Abstraction du collet, dérobez-lui un baiser, et con- « fiez-en à un zéphir autant qu'il en faut pour me faire « apercevoir, malgré le déchet que produit le voyage, « qu'il a été pris en forme. Oh ! pour le coup je suis « fol ! J'ai relu cette phrase, et je ne puis m'empêcher « d'en rire. Il est de votre réputation de ne pas me « laisser rire impunément. Nous avons un axiôme en « droit : *Qui mandat ut alter aliquod negotium gerat,* « *idem est ac si mandator per semetipsum faceret.* Si « vous ne le faites pas en forme, j'aurai une grande ac- « tion contre vous. »

Il écrit par le même courrier à Mme et à M. Ribitel pour demander leur agrément au mariage. Invitée par eux à déclarer ses sentiments, Mlle Josette cache avec soin sa pensée ; elle ne montre pas d'opposition, mais se fait presser, et finit par dire à M. Ribitel qu'il peut répondre ce qu'il jugera à propos, qu'elle souscrit à tout.

En conséquence, et pour conclure, on n'attend plus que le retour du jeune étudiant. On est au mois de mai ; il quittera le Piémont vers la mi-juin. Son impatience est extrême, son amour l'est bien davantage. Mais dès cette époque certains passages des lettres à son oncle font déjà pressentir l'écueil où son esquif viendra sombrer.

JACOBUS.

(La suite au prochain n°)

LE DISCOURS DE M. DE PERSIGNY A LA DIANA

Nous ne pouvons laisser passer sous silence, parmi les événements littéraires et scientifiques, les remarquables paroles prononcées par M. le comte de Persigny à la réouverture de la Diana. L'édifice qui porte ce nom, à Montbrison, est le lieu où se tenaient jadis les assemblées des nobles du Forez. Converti depuis en magasin, il vient d'être restauré et rendu à une destination digne de son origine : il sera consacré désormais aux séances d'une société savante, nouvellement fondée dans l'ancien chef-lieu de la Loire, et qui entreprend de former là un musée archéologique avec une bibliothèque intéressant spécialement la province du Forez. M. de Persigny, enfant du pays, présidait la première réunion des sociétaires. Bien que sa sollicitude pour les intérêts historiques nous ait été plus d'une fois démontrée, on est heureux de retrouver de nouveau chez l'homme du présent la noble préoccupation du passé, et dans sa bouche un langage comme celui-ci :

« Le culte du passé honore le présent. Sans l'étude et l'expérience des siècles, pas de grandes choses ! pas de grand peuple sans tradition ! »

Mais la partie la plus instructive de ce discours est sans contredit celle où sont implicitement renversés les systèmes absurdes de certains historiens trop accrédités, tendant à diviser la nation française en deux races encore distinctes de nos jours, les Francs et les Gaulois, la noblesse et le peuple, en un mot, les vainqueurs et les vaincus de la Révolution. La fusion du sang germanique et du sang gallo-romain était commencée dès le septième siècle : il y a longtemps qu'elle est complète. C'est

l'idée que développe avec un grand sens M. de Persigny, pour répondre à cette objection : A quoi sert de restaurer les emblèmes de la féodalité, les blasons de familles éteintes, et toutes ces choses qui semblent n'intéresser que quelques personnes ?

« Au temps où nous vivons, a-t-il dit, nous sommes frappés de la mobilité que présente l'histoire des familles tour à tour élevées ou abaissées par la fortune. Mais ce spectacle n'appartient pas seulement à notre siècle et à notre société telle que l'a faite le Code Napoléon. Si nous considérons le tableau que présente l'état social des huit derniers siècles, nous y voyons que, malgré les institutions tendant à immobiliser la propriété, pour une terre qui se maintient dans la même maison, mille autres passent de famille en famille ; que la liste des possesseurs de fiefs se modifie de siècle en siècle avec une étrange rapidité, et que sans cesse des familles disparaissent de la scène pour faire place à de nouvelles.....

« Non seulement les anoblissements royaux, mais encore une foule de charges civiles, militaires ou judiciaires, accessibles au mérite ou à la fortune, font franchir à la bourgeoisie les degrés de la noblesse ; de sorte que, tandis que la pauvreté rejette sans cesse d'anciennes familles, et surtout les branches cadettes de ces familles, hors de la classe privilégiée, de nouvelles y pénètrent à l'envi et comblent les vides laissés par les premières. Pour quiconque, sans parti pris et sans préjugés sur ces matières, parcourt les titres, les terriers, c'est un singulier spectacle que ces transformations continuelles de la société.

« A certaine époque, vous voyez des noms de laboureurs, d'ouvriers, que vous retrouvez à peine un siècle plus tard portés par la bourgeoisie des villes et bientôt par la noblesse. Le phénomène contraire se produit tout aussi vite. Jetez les yeux sur la plus haute noblesse du douzième siècle ; déjà au quatorzième un grand nombre d'entre eux se trouvent dans la bourgeoisie, et bientôt après parmi les ouvriers et les laboureurs ; et de cette manière se justifie ce proverbe, fameux au moyen âge : *Cent ans bannière, cent ans civière.....*

« C'est, du reste, une loi mathématique qu'en remontant d'un certain nombre de générations en arrière, tout individu d'une nation a pour ancêtres, à une époque déterminée, la population de cette nation entière. Comme le nombre des aïeux, en commençant par ceux de père et de mère de chaque individu, se double à chaque génération, et que cette progression pour vingt générations dépasse déjà le chiffre d'un million, si nous prenons pour moyenne trois générations et demie par siècle, nous pouvons dire que chacun de nous a pour ancêtres tous les habitants du Forez, noblesse et peuple, au temps du comte Jean, le fondateur de la Diana. »

Sans exagérer la portée de ce raisonnement, qui a dû faire éclore plus d'un sourire sur les lèvres des auditeurs, il y a là une grande vérité. Bien des familles se sont maintenues dans le rang qu'elles occupaient autrefois, la haute noblesse surtout ; mais bien davantage ont suivi ce flot de la mobilité humaine, qui abaisse et élève tour à tour les races comme les individus.

La fondation de la Société de la Diana, accompagnée du discours dont nous venons de citer une faible partie, est un puissant encouragement pour les associations de même nature. Bien que la Savoie n'y soit pas particulièrement intéressée, elle se ressentira quelque peu, il faut l'espérer, de cette haute impulsion donnée aux sciences historiques. A. Lecoy de la Marche.

CORRESPONDANCE

Saint-Etienne, 12 septembre 1862.

Eloigné depuis quelques années des congrès, par les pertes successives que j'ai faites, pendant les vacances, de personnes auxquelles je tenais le plus en ce monde, j'ai pu cette année faire une apparition à celui de St-Etienne, qui s'est ouvert le 8 septembre. Comme dans les précédents, les représentants des nouveaux départements ont été très bien accueillis et plusieurs ont eu les honneurs du bureau. Les Savoisiens, du reste, ne sont venus ici que pour renouer la chaîne des traditions, recevoir, comme on dit, le *crochon* pour l'année prochaine, et serrer la main aux anciennes et nouvelles connaissances pour le congrès de Chambéry. Il n'y a pas, en effet, entre la Savoie et le Forez les rapports qui existaient depuis longtemps entre la Savoie et le Dauphiné, et qui ont rendu le congrès de Grenoble si intéressant pour les deux pays. Cependant, à la séance générale de la Société française d'Archéologie, j'ai fait une communication sur les découvertes de lacustres aux lacs de Genève, d'Annecy et du Bourget, M. le marquis Costa de Beauregard a parlé de celles qu'il faisait dans le lac d'Aiguebellette dont il est propriétaire. L'assemblée a été vivement impressionnée par les découvertes faites dans cette branche d'archéologie toute nouvelle pour la France, et elle attend avec curiosité les discussions qui s'ouvriront à ce sujet l'année prochaine.

Je n'ai pas l'intention de résumer les travaux scientifiques accomplis jusqu'à ce jour ; le compte-rendu de la session le fera mieux et plus complètement. Je ne veux que vous faire part d'une de mes impressions de voyage. En parcourant les vieux quartiers de Saint-Etienne, je traversai un jour la rue de *Tarentaise*, toute bordée d'anciennes maisons, dont les façades étaient formées de grosses dalles noires de plus d'un mètre de carrure, et dont les portes étaient couronnées de timbres veufs de leurs armoiries. Ensuite des explications que je demandai sur l'origine de ce nom, on m'apprit qu'à près de 15 kilomètres au sud-est il y avait une commune du même nom. Je n'eus rien de plus pressé que d'aller la visiter.

Je n'y trouvai nullement l'objet de mes recherches. Les populations industrielles ne s'occupent pas d'histoire ; c'est au point qu'un curé de Saint-Etienne, voulant publier une notice historique de sa paroisse, qui ne date que de cinquante ans, a eu mille peines à se procurer quelques titres.

Il faut pourtant que j'aventure quelque chose sur Tarentaise. Parmi les croix monolytes, avec Christ sculpté sur pièce, que l'on rencontre dans les pays vierges, il y en a une qui porte un saint Roch, le patron de la paroisse ; il l'est aussi de celle de Rochetaillée et de l'un des faubourgs de Saint-Etienne. La dévotion à ce saint s'est beaucoup étendue pendant les pestes des XVe, XVIe et XVIIe siècles. Il est possible qu'une colonie de Tarins, comme on en voit encore beaucoup en émigration, se soit groupée dans la rue en question et lui ait donné le nom de la Tarentaise ; puis qu'à l'apparition d'un fléau, ils se soient enfuis et aient remonté le torrent du Furens, à travers des gorges qu'on appelle *le Gouffre-d'Enfer*, et dont je ne vous donnerai pas la description, parce que les Alpes en offrent de semblables dans toute leur chaîne ; et qu'enfin ils se soient fixés dans un bassin creusé au sommet de la montagne sur la route d'Annonay, là où ils pouvaient respirer un air aussi pur que celui de leur patrie primitive, la Tarentaise, dont ils ont conservé le nom.

Cette explication s'appuie sur un reste de tradition d'après laquelle Tarentaise aurait été une colonie, sur une analogie de dévotion à saint Roch et quelques émigrations de la haute Tarentaise en Savoie, enfin sur l'identité de plusieurs noms de famille qui viennent évidemment du même pays. Ducis.

Le Directeur gérant, J. Philippe.

ANNECY. — TYP. THÉSIO.

3me Année — N° 10. (Omnes omnium caritates patria una complexa est.) 15 octobre 1862

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur;

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels

Les communications de tous genres adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

LES AMOURS DE LA JOSON

ESQUISSE DES MŒURS DU VIEIL ANNECY

(Suite — Reproduction interdite.)

V

D'un caractère timide, concentré, André redoute la première entrevue. Le 25 mai, il mande à son oncle : « J'ai fixé mon départ au dix du mois prochain, « ainsi je pourrai vous voir le quinze et vous témoi« gner par combien de respects et de tendresse je serai « attaché au directeur de mes conquêtes amoureuses. « . . . . . . Je n'ai pas encore acheté le bouquet . « . . . . « peste soit de la première entrevue! je sue d'avance. « Au reste, croyez qu'avec mon petit air nigaud je « pourrai donner leçon à Dompmartin ; il l'emportera « sur moi pour faire *le pied de veau* (le petit-maître) ; « puis, le père Dumas m'éduquera sur le bon ton. . . »

On lit dans une autre de ses lettres : « Mon Dieu ! « que cette première entrevue me pèse ! Il faut être « un peu plus leste que je ne le suis pour laisser son « monde édifié. Comment tenir bon devant dix à douze « yeux qui semblent s'être malicieusement donné le « mot pour ne rien laisser échapper de mon premier « début ! . . . . C'est autant de guet-à« pens pour me décontenancer dès la première révé« rence. Il en sera cependant tout ce qu'il plaira à Dieu « et à la *sainte petite Geneviève*, etc. . . . . »

Le 9 juin il annonce qu'il part de Turin. « Je suis « bien curieux, écrit-il, de voir le progrès de votre « plantation (1) ; en fils chéris et reconnaissants, les « tilleuls et les marronniers s'empresseront dans quel« ques années de prêter leur ombre pour garantir du « hâle la Joson votre bonne amie. . . . . . . J'ai en« fin acheté des fleurs ; la sœur de Fleury m'a assuré « qu'on en faisait d'infiniment plus belles à Annecy ; « celles-ci sont cependant de Milan et des plus belles « qu'il y ait à Turin, etc. »

Le 16 juin il écrit de Saint-Félix. Le chanoine lui avait conseillé de faire, en arrivant, une visite aux Ribitel et d'entrer dans leur maison par la porte de derrière. Il répond : « Mon cher oncle, j'ai donc vu hier au « soir le fameux Chambéry qui ne le cède guère en lai« deur à Annecy, quoiqu'il soit notre capitale. La place « Château, dans l'obscurité de la nuit, fournissait plu« sieurs tête à tête. Il y régnait un doux zéphir qu'exci« taient à ce que je crois maints et maints soupirs d'a« mour. C'est ce que je conjecturai sur l'ondulation de « l'air, n'ayant pas encore l'odorat assez fin pour en « décider en habile connaisseur. L'on y voyait un tas d'al« lans et venans qui semblaient prendre à tâche de vous « coudoyer ; ils poussaient leur curiosité jusqu'à vous « regarder sous le nez. Dans les petites villes, c'est « l'étamine des étrangers. Il se présenta le cas d'es« corter une fort jolie personne, car il est du dernier « ridicule d'avoir les deux bras libres et la respiration « aisée et uniforme. Je n'en fis rien, sachant que ce « n'était pas la terre que je devais *incendier*. A propos, « mon cher oncle, vous m'avez marqué que je devais « ouvrir ma thèse ce soir vers les neuf heures. Un « honnête homme ne doit jamais prendre son monde « par derrière. Venir en bottes, tout d'une volée faire « la demande, cela sent trop le contrat ou un enlève« ment. Je ne sais point si mademoiselle s'accommo« dera d'un début qui sent un peu la présomption . . « . . . . En amour il faut un peu « plus de mystère ; c'est un assaisonnement que de « dire : *Je vous aime tendrement, et j'espère que ceux « dont vous tenez le jour ne désavoueront pas des feux « aussi sincères* . . . . . C'est trop raffiner, me di« rez-vous. Je le sais. Aussi, si vous jugez à propos « que je commence ma visite ce soir, envoyez-moi « votre valet avec deux mots de lettre à la rencontre « du Crévion où nous allons passer à la tombée du jour. « Il nous trouvera vers les Molasses. »

Le lecteur voudra bien remarquer ces mots : « Ce « n'était pas la terre que je devais *incendier*. »

Hélas ! le pauvre garçon aurait bien dû se garder d'une velléité pyrotechnique ; elle lui valut plus tard le quolibet d'*incendiaire*. Nous allons voir comment il ne sût que trop bien le mériter. « Nous touchons, dit

(1) Les arbres de la terrasse du Crévion.

« le chanoine, au point capital de l'histoire; ici com-
« mence

« LA TRAGÉDIE. »

VI

Le 16 juin, à la brune, André et son ami Charlot descendent de cheval dans la rue Ste-Claire. Le chanoine les attendait chez l'avocat Crochon. Peu après, ils sortent pour aller souper au logis du chanoine.

Arrivés à côté de la chapelle qui existait alors au milieu du Pont-Morens, ils voient venir le professeur Fontaine, Mlle Constance Crochon et Mlle Josette. Le chanoine et l'avocat étaient à une vingtaine de pas en avant des deux *Piémontais*. « Voici la Joson, dit le chanoine, voyons un peu comment tout se passera ! » Il regarde des deux yeux, et l'avocat prend sa lorgnette. Mlle Constance embrasse son frère d'abord, André ensuite. Mlle Josette embrasse aussi le cousin Charlot, et le fait parler en attendant qu'on vienne à elle. Au lieu de l'aborder, voilà mons' André qui se tourne galamment du côté de l'abbé Fontaine, le salue, l'embrasse, cause avec lui, et ne fait aucune attention à Mlle Josette.

Justement blessée du procédé, elle reprend le bras de Mlle Constance, et s'éloigne vivement sans qu'on fasse mine de l'accompagner.

« Comment diable! s'écrie le chanoine stupéfait, « est-ce ainsi que les Piémontais font l'amour? Peut-« être que les manières ont changé! . . . » Le père Crochon ahuri laisse tomber sa lorgnette. André les rejoint. « Eh quoi! lui dit son oncle, n'avez-vous pas « reconnu la Joson? » « Oui, sans doute, mais je me « suis mis à causer avec M. Fontaine, et voilà! » A cette réponse, le chanoine hausse les épaules et ne sait plus que dire.

VII

Le lendemain, il donne à dîner à quelques amis. Avant de quitter la table, il avertit le neveu qu'il est temps d'aller faire ses révérences à la famille Ribitel. Ne pouvant l'accompagner lui-même, et redoutant l'incendie, il prie le Rd père Dumas d'aller avec le prétendu. Le père Dumas avait lu toutes les épîtres du jeune homme; il pensait que l'amour lui avait mis le diable au corps, et avant de frapper à la porte, il crut devoir lui donner cet avis fort sage : « A propos, An-« dré, il faut bien faire les choses, mais il ne faut pas « sauter sur la Joson comme un loup sur la brebis. »

Admonition bien inutile.

M. Ribitel fait bon accueil aux deux visiteurs. On s'entretient de choses indifférentes, du voyage de Turin, des cours de l'Université. Mais la Joson ne paraît pas. Encore piquée de la rencontre de la veille, elle affecte de ne pas se montrer au salon, et reste dans la pièce voisine d'où on l'entend causer et rire avec Charlot.

M. Ribitel l'appelle à deux ou trois reprises. Enfin, elle arrive, mais traverse la chambre d'un air froid, fait sans s'arrêter quelques révérences, et prend place en dehors du cercle dans un coin reculé. La conversation continue sur le même thème, Turin, l'Université, le passage du Mont-Cenis. Les assistants sont sur les épines. L'ennui les gagne. André, décontenancé, baisse les yeux, et ne dit mot. Le Rd père Dumas, honteux d'une si sotte visite, y met fin en se levant. André se lève aussi, fait force révérences à M. Ribitel, et se retire sans avoir regardé la demoiselle.

Outrée, furieuse des manières du galant, elle rapproche cette première entrevue de la rencontre sur le Pont-Morens, et croit à un parti pris de l'offenser. Sa mère et elle se persuadent qu'André n'est point du tout amoureux, que le chanoine a mené seul toute l'affaire, que les lettres et les démarches du neveu n'avaient eu pour but que de faire la cour à son oncle.

De son côté, le chanoine se fait rendre compte d'une aussi inqualifiable conduite. Le pauvre André en est étonné plus que personne. Il ne sait quel funeste enchantement l'a saisi; la crainte et le respect l'ont paralysé. Non seulement il n'a pas adressé le plus petit mot à la belle, mais il avoue avec candeur qu'il ne l'a pas même regardée; et pourtant il proteste qu'il l'adore toujours.

La conversation de l'oncle avec son neveu est rapportée par un tiers dans la maison Ribitel. On se calme un peu. André fait une seconde visite, mais, comme à la première, il ne sait pas ouvrir la bouche. Rien ne le peut tirer de son assoupissement. La demoiselle se croit jouée; elle en devient toujours plus furieuse.

Afin de porter remède à la situation, le chanoine dicte à son neveu une lettre touchante, pleine d'excuses et de tendresses. L'épître était bien tournée, et fit bien quelque impression : mais elle venait trop tard. L'amour-propre était blessé.

Peu expérimentée, ne connaissant l'autre amour que par les révérences, les sauts et les gambades des jeunes gens à la mode, ou bien par les mots galants que parfois il leur inspire, la Joson ne pouvait croire à cet effet bien étrange d'une passion qui va ôtant l'usage de la parole à ceux-là mêmes qui ont le plus d'esprit.

André se présente encore de temps à autre dans la maison, mais toujours en tremblant. Ses visites sont d'autant plus sottes, qu'elles sont reçues plus froidement. Il fait de mal en pis tout ce qu'il entreprend pour se réhabiliter. On va, on vient, on se tourmente; « ou « plutôt, dit le chanoine, je faisais presque seul tout « cela pour remettre notre affaire en bon train; mais « mon neveu, toujours incapable de parler ou d'agir, « détruisait dans une seule visite tout ce que j'avais « pu faire dans une semaine. » Le chanoine était condamné au travail de Pénélope.

VIII

M. et Mme Ribitel sont allés à Alby pour faire rentrer leurs foins. Mlle Josette est restée à la ville. Une parente d'âge mûr lui sert de chaperon.

Avec les beaux jours de l'été commencent les promenades *extra muros*. On met en train les petits goûters sur l'herbe dans les bois de Trézon. Il y a là une troupe de folle jeunesse qui ne cherche qu'à se divertir. Les cousines Crochon et d'autres belles personnes attirent les cavaliers. On remarque surtout la jolie Défavergette de Turin, et la charmante Gabrielle Perréard, surnommée *la belle piqueuse* parce qu'elle excellait à faire des tabatières d'osier.

André est de toutes les parties, mais toujours grave, toujours silencieux. S'il ose approcher de la Joson, c'est pour lui débiter des sentences. Naturellement distrait, il ne s'aperçoit point qu'elle l'observe et l'étudie. Il

donne à son tour quelques goûters, mais il n'en fait pas galamment les honneurs. A table même, où ses compagnons se réjouissent fort, il fait une très petite figure. Au lieu de se poser, comme il convenait, en amant déclaré de Mlle Josette, il ne sait ni l'amuser ni l'entretenir, et va toujours s'accrochant aux bras des autres dames. Avec celles-ci bien disant et assez gracieux, auprès de celle qu'il aime il perd toujours la parole.

Dans ses meilleurs moments, s'il ouvre la bouche, il ne sait que trouver et redire cette phrase : « Soyez « persuadée, Mademoiselle, de l'intégrité de mes sen- « timents. »

En comparant les manières de cet amoureux transi aux belles façons enjouées et galantes des étudiants revenus comme lui de Turin, la Joson tire ce corollaire de bon sens : c'est que l'on calomnie le Piémont lorsqu'on attribue à son influence le peu d'amabilité du jeune homme. Elle croit, et plusieurs sont du même avis, qu'André est un bourru, un philosophe bizarre, bouffi d'orgueil et de vanité pédantesque. Aussi l'aigreur, qui avait déjà remplacé le premier penchant, tourne à l'aversion.

Un jour enfin, le malheureux, après avoir assuré la belle de *l'intégrité de ses sentiments*, essaie de pousser plus loin sa déclaration. Elle l'écoute d'abord en dissimulant sa colère, puis le gasconne, le ravaude d'importance, et lui signifie un congé en bonne forme.

IX

Après cette rupture, furieuse d'avoir été leurrée, mécontente d'ailleurs d'avoir, à l'intention d'André, éloigné les galants, refusé même d'autres partis, elle trouve insupportable le séjour de la ville, et demande par grâce à sa mère de lui permettre de passer à Sillingy le reste de l'été.

Le chanoine opine qu'il est prudent de laisser filer cet orage. Mais l'amant congédié se désespère. Il proteste, pleure, supplie son cher oncle, et va s'enfermer au Crévion où il mènera la vie d'un ascète. Touché d'un si violent désespoir, le chanoine se sent porté de nouveau à renouer l'affaire.

Il reçoit de son chapitre la commission d'aller mettre les dimes à la Balme, paroisse voisine de celle de Sillingy. Il se propose d'aller surprendre la cruelle Joson dans sa retraite, et de lui lever de la tête toutes ses préventions. Il fait dire à son neveu de trouver un prétexte pour venir le rejoindre. M. Ribitel, grandement pressé de marier sa belle-fille, a de son côté le soin de l'avertir de la visite de l'oncle.

Après avoir terminé à la Balme ses affaires capitulaires, le chanoine monte à cheval et part pour Sillingy.

Il rencontre sur le chemin un jeune paysan qui venait de prendre et portait dans un panier une poule d'eau en vie. Fidèle au principe que les petits présents entretiennent l'amitié, il achète le joli palmipède qu'il veut offrir à la Joson.

Sillingy plaît au chanoine; il trouve ce village tout autre qu'il n'avait cru. « Je pensais, dit-il, que c'était « tout marécageux, mais point. L'air y est bon, et l'en- « droit n'est pas indifférent. On y est à la vérité logé « comme paysans, mais à peu de frais on s'y donnerait « des aisances. Il y a de très beaux promenoirs, et « beaucoup plus qu'au Crévion. »

Il a du reste tout loisir d'admirer, car au moment de son arrivée la demoiselle venait de quitter la maison. Elle est allée se promener avec sa servante, et paraît prendre plaisir à dépister le chanoine qui s'est mis en quête. Il court à la ferme de Lusy, où elle n'était déjà plus. Il va ensuite à Quincy, autre grangerie qu'elle venait de quitter. Il la rattrape enfin lorsqu'elle était près de rentrer au logis. Il met pied à terre, est accueilli poliment. Elle le retient à souper. Il s'en défend d'abord, parce qu'avant de quitter la Balme il lui avait fallu goûter et boire avec les dîmiers. Bref! il finit par accepter.

A table, et tête à tête, le chanoine se plaint de l'arrêt inhumain qu'elle a prononcé. Elle lui répond gracieusement; et toutes les politesses qu'il en reçoit *lui font toujours plus souhaiter de raccrocher cette adorable fille* (sic).

Entre la poire et le raisin, il entame la justification du neveu; mais sur cet article la Joson se montre fort récalcitrante. Vainement lui dépeint-il en termes touchants la situation de l'amoureux retiré au Crévion *avec un morceau de pain sec dévoré par le plus violent désespoir.*

Elle retient à peine un éclat de rire, et assure le cher oncle qu'il est vraiment trop bon de croire à ce grand désespoir. « Sçavez-vous, lui dit-elle, ce que vo- « tre beau neveu m'a répondu lorsque je lui ai donné « son congé? Eh bien! il m'a dit avec la plus parfaite « tranquillité d'âme : *Mademoiselle, me permettrez- « vous du moins de vous voir quelquefois?* »

Ce trait inouï d'indifférence stupéfie le bon chanoine. Il proteste qu'il y a dans tout cela un malentendu extraordinaire, et qu'apparemment l'excès de son amour a rendu André méconnaissable.

Le souper fini, le chanoine veut partir. La demoiselle lui offre un lit, insiste, et pour le retenir elle a fait cacher la selle du bidet.

Il reste donc à coucher, et le lendemain reste encore à dîner. Un peu avant le repas, il entreprend à nouveau la justification du neveu; mais sur ce point il est de plus fort et vivement contredit. André se présente à son tour. La demoiselle est infiniment surprise de le voir. Pour donner le change, le chanoine s'écrie : « Eh! « mon neveu, où donc allez-vous? » André fait son personnage à merveille; il dit d'un ton langnissant : « Mademoiselle, pardonnez-moi ma hardiesse! je suis « à la recherche de mon oncle pour affaire pressante. » Puis il se laisse tomber sur une chaise comme un homme que le chagrin accable, et reste court.

Le neveu ne disant plus rien, l'oncle reprend la parole, et ajoute à ses précédentes supplications tout ce qui se peut de plus fort et de plus tendre. Il est tellement pénétré de son sujet qu'il s'émeut et verse des larmes. Un peu émue aussi, *l'adorable fille* s'écrie : « Ah! messieurs! » se lève, passe un instant dans la chambre voisine, mais retourne bientôt d'un air parfaitement tranquille.

Entreprise de rechef et pressée de se déclarer, soit qu'elle veuille mettre fin à ces instances, soit qu'elle soit un peu revenue de ses préventions : « Monsieur, « dit-elle, n'a pas achevé son cours de droit, on a du « temps pour y penser. » Le chanoine réplique : « Nous en finirons, s'il vous plaît, pendant ces vacances « mêmes, car avec son amour mon neveu est tout à « fait incapable d'un travail suivi. »

En somme, et dans un dialogue de plus de deux heures, le chanoine dit tant et tant de belles choses qu'il aurait pu ramollir un caillou. Très certainement il aurait opéré une conversion complète, si André l'eût un peu secondé. Mais après les deux mots débités en entrant, mutisme complet.

Le charme et l'enchantement, qui lui nouaient la bouche, persistèrent jusqu'à la fin de la visite. Cela produisit un fâcheux effet. Aussi quelques jours après la Joson disait à M. Ribitel : « L'oncle a fait merveille, « mais le neveu n'a rien dit!... »

Ce propos, rapporté au chanoine, lui persuade que la place n'est pas absolument imprenable, et que l'on pourra s'en rendre maître si le neveu une bonne fois veut enfin parler.

X

Elle est toujours retirée à Sillingy.

L'occasion s'offre d'aller encore à la Balme pour affaires du chapitre. Le chanoine s'y rendra le lendemain, mais la veille il veut demander à la Joson le gîte et le souper.

Il monte à cheval, après avoir mis une paire de poulets dans ses sacoches. Lorsqu'il arrive, elle est encore à courir les champs. Il met sa monture à l'écurie, entre dans la maison dont il sait où prendre la clé, retire la porte sur lui pour n'être point vu des paysans; et dans cette solitude, ne sachant que faire, il plume ses deux poulets, les nettoie, et brûle d'envie de les mettre rôtir en les tournant lui-même ayant le dos sur le foyer. « Il eût été plaisant, dit-il, que la Joson me surprît « dans cette posture. » Malheureusement pour cette mise en scène, la broche était dans une chambre dont l'errante damoiselle avait gardé la clé. A son retour de la promenade, on prépare le souper, et l'on mange les poulets assez galment.

Ainsi, grâce au chanoine, les choses encore se soutiennent. Il sollicite de plus fort son neveu pour qu'il s'aide aussi de son côté : peine perdue! il est toujours plus sot, plus hébété, rien ne le peut tirer de sa léthargie.

Le chanoine est à bout de patience. *Verba volant, scripta manent*. Croyant que ses exhortations écrites seront plus puissantes que ses paroles, il adresse une longue épître à son neveu, lui demande une catégorique explication de sa trop singulière conduite, et le somme de déclarer si, oui ou non, il persiste dans ses vues matrimoniales. Il reçoit pour réponse nouvelles protestations d'amour, nouvelles prières de continuer ses bons offices.

XI.

Le 12 août 1751, le chanoine et tous les membres de la famille Ribitel se trouvaient à Sillingy. L'avocat dit en badinant : « A propos, la Joson finit au- « jourd'hui ses vingt ans. La voilà majeure (1), et « M. le secrétaire de ville, Bessonis, n'a plus de droit « sur elle comme son curateur. Il faudra lui faire « savoir que ses pouvoirs ont cessé. » Aussitôt le chanoine prend la plume, et écrit à M. Bessonis la lettre suivante :

(1) La majorité était fixée à vingt ans par les Royales Constitutions.

« Monsieur,

« L'adorable Claire-Brune, mademoiselle de la Tour « du Pin, fille de très généreuse dame de Sillingy, « Quincy, Luzy et autres lieux, ayant appris de sa « chère maman qu'il y avait aujourd'hui vingt ans « qu'elle fut mise au monde pour le bonheur, dit-on, « du neveu de ce grand coquin de chanoine qui prit la « chape et fit si bien les choses en l'ondoyant, ménageant dès lors ses bonnes grâces par une politique « prophétique qui lui a beaucoup servi dans le présent « négoce, dont êtes très informé; et en conséquence, « ladite très aimable demoiselle, fine comme l'ambre, « douce comme satin, polie comme marbre et blanche « comme neige, ayant ouï dire à son très illustre et « jurisprudent beau-père qu'un fille dès lors n'est plus « sujette à gratelle, tutelle, ni curatelle; ladite en question, dès longtemps dégagée de la bagatelle, n'ayant « point l'esprit volatile en femelle, vous prie et conjure « de la rayer enfin de votre matricule, vous avertissant, « en échange, de bientôt radouber parchemin fort et « large,

« Pour apprendre à postérité
« Comment, par vertu d'antimoine (1),
« On tire des pattes du moine
« Une ample et belle hérédité. »

Signé : L'ami Aubert, secrétaire.

Après avoir lu ce chef-d'œuvre épistolaire à la Joson et aux grands parents, le chanoine charge Charlot de le porter à son adresse.

M. Bessonis répond le même jour par le même courrier :

« Monsieur, puisque monsieur y a, bonjour bonne « œuvre. A quelque chose malheur est bon. Tant « va la cruche à l'eau qu'à la fin elle fend. De trois « choses Dieu nous garde : de bœuf salé sans moutarde, d'un valet qui se regarde et d'une femme qui « se farde. Mieux vaut bonne renommée que ceinture « dorée. A fol fortune. Le diable n'est pas toujours à la « porte d'un pauvre homme. Les petits deviennent « grands, et les mères ont des enfants. A propos de « quoi je juge qu'il était fort à propos de me ramentevoir que notre aimable défunte pupille est devenue « majeure et hors de ma puissance, afin que je ne me « conchie pas si elle aliène son corps et ses biens, tripes et boudins, pourvû que mort naturelle ne s'ensuive, et qu'au contraire elle se dépêche de travailler « de tous ses sens de nature, en tout bien et tout honneur, à me faire en amis des arrière-neveux pour « que je voie leur quatrième génération (ceci est matière de bréviaire). Avouez-moi donc sans fard que « vous seriez bien fâché aujourd'hui de déambuler les « *Compites* et *Quadrives* de l'école, et que bien mieux « vaut sillogiser en sillogisant la verbocination latine « avec le dévot grand-vicaire du temps jadis (2) qui « prêche si bien la St-Dominique, et le très révérend « et dévot orateur du beau premier jour de mai, sans « oublier madame l'oratrice, la mère de la fille, et l'une « des braves gens jadis de mon Quartier, que je prie

(1) On sait que le célibat de la demoiselle devait entraîner l'échûte des biens de Sillingy aux R^ds Pères de Talloires.

(2) Le R. P. Ribitel.

« d'agréer mes baisemains, avec la lettre de voiture ci-
« après :

« A la garde de Dieu, et à la condnite du sieur Cro-
« chon, je vous envoie mon ami André, lequel ayant
« reçu bien conditionné, vous me le renverrez de même
« bien frotté, crotté, botté, éperonné, et franc de port
« suivant l'avis du défunt et inutile curateur de *la da-*
« *moidéla de la Tor du Pain.*

« *ADIU GOGAN!* »

Si nous avons reproduit ces deux lettres, ce n'est pas qu'elles soient des modèles d'un goût bien épuré; mais elles font connaître le côté rabelaisien de l'esprit de nos pères. JACOBUS.

(La suite au prochain n°)

BIBLIOGRAPHIE

Chartes inédites du diocèse de Genève, publiées par la Société d'histoire et d'archéologie de cette ville. — *Dick Moon en France, journal d'un Anglais de Paris*, par M. Francis Wey.

La Société d'histoire et d'archéologie de Genève vient d'éditer un volume de chartes inédites antérieures à l'année 1312, et relatives à l'histoire de la ville et du diocèse de Genève ainsi que de quelques pays environnants (1).

Une telle publication offre un intérêt tout particulier pour la Haute-Savoie, formée en grande partie, comme on le sait, de l'ancien diocèse de Genève. Environ la moitié des pièces contenues dans ce recueil concerne des familles ou des localités savoisiennes. La première idée de l'œuvre est due à un savant regrettable, que vient de perdre il y a quelque temps la ville de Genève, M. Edouard Mallet : c'est lui aussi qui en commença l'exécution, en recueillant durant de longues années une quantité de documents précieux, dont la copie, faite de sa main, remplissait au moment de sa mort plusieurs milliers de pages. MM. Paul Lullin et Charles Le Fort ont entrepris la tâche laborieuse de mettre au jour ces trésors inconnus, en y ajoutant toutes les pièces de même nature dont ils ont pu se procurer la transcription. Ils ont ainsi réuni quatre cent deux chartes, dont la plus ancienne remonte à l'an 926. Les archives de Genève, de Lausanne et de Turin en ont fourni le plus grand nombre ; mais, en ce qui concerne spécialement la Savoie, MM. Costa de Beauregard, Bonnefoy, notaire à Sallanches, Eloi Serand, archiviste de la Société Florimontane, ont largement enrichi par leurs communications la collection dont nous parlons.

Est-ce à dire que l'ouvrage soit complet, et représente le cartulaire général du diocèse de Genève pour la période antérieure à 1312? Il s'en faut bien, et telle n'est pas, du reste, la prétention des éditeurs.

Mais, comme ils le disent dans leur préface, une exploration plus étendue, sans amener un résultat complet, eût retardé indéfiniment la publication. Dans les travaux de ce genre, on ne finirait jamais si l'on voulait finir. Néanmoins le volume qui vient de paraître est appelé à rendre de véritables services à la science, et nous souhaitons qu'il soit suivi de plusieurs autres. Le recueil des franchises et lois municipales des plus importantes localités du Genevois, actuellement sous presse, ne fera pas moins d'honneur au zèle et à la sagacité de nos voisins; sur cet heureux terrain neutre de l'érudition, nous devons leur tendre la main et les encourager de toutes nos sympathies. Rassembler de côté et d'autre des matériaux ignorés, déchiffrer les indéchiffrables, en former un recueil méthodique et raisonné, d'un abord facile, tout cela peut sembler au public une besogne ordinaire. Pour nous, qui connaissons un peu les coulisses, qui ne sommes pas étrangers aux labeurs de cette nature, nous féliciterons en toute sincérité MM. Lullin et Le Fort d'avoir surmonté comme ils l'ont fait des difficultés réelles et nombreuses.

(1) In-8°, 1862. Librairies Jullien frères à Genève, et Allouard à Paris.

Il faut citer quelques-unes des pièces les plus remarquables et les plus anciennes que cette publication renferme concernant la Savoie :

Donations faites à l'abbaye de Bonlieu par les seigneurs de Sallenove, de Chaumont et autres, vers 1160.

Henri de Faucigny confirme à la Chartreuse du Reposoir des donations faites par son père Aymon et son frère Rodolphe, en 1185.

Confirmation par Thomas, comte de Savoie, des donations faites par ses prédécesseurs aux couvents d'Aulps et d'Abondance, en 1225.

Aimon, seigneur de Faucigny, reçoit sous sa garde et protection le prieuré et les hommes de Chamonix, en 1236.

Délimitation de la vallée de Vallorsine, opérée entre l'abbaye de St-Maurice et le prieuré de Chamonix, en 1307.

Voici un nouveau volume qui, à un point de vue différent, n'intéresse pas moins le pays. Ce n'est plus l'érudition pure et sèche qui entreprend de faire connaître la Savoie, c'est la fantaisie et l'humour d'un littérateur nomade. Sous l'équipement du touriste de profession que revêt l'auteur de *Dick Moon en France, journal d'un Anglais de Paris* (1), on voit bien percer le bout de l'oreille du savant et de l'explorateur d'archives ; mais M. Francis Wey, comme il avait déjà fait dans *les Anglais chez eux*, a eu le talent de cacher les épines de la science sous les fleurs du beau langage, — j'allais dire du langage mondain — et il a pris des gants pour offrir au public ce bouquet d'une composition si variée.

Dick Moon est un voyageur anglais, mais un Anglais cosmopolite. un Anglais de Paris en un mot, qui, pour étudier la France, l'aborde successivement par les quatre points cardinaux, avant de s'enfoncer au cœur de ce vaste polygone : à Marseille, à Calais, à Strasbourg, autant de fausses entrées; c'est de Bordeaux que le fils d'Albion se décide enfin à pénétrer dans l'intérieur et à se lancer vers la capitale en suivant la grande artère qui passe par Poitiers, Tours, Blois, Orléans. Son récit émaillé d'anecdotes et de saillies, ses observations fines et judicieuses, respirent beaucoup plus l'esprit parisien que le flegme britannique. Les mœurs de la capitale et des différentes provinces sont critiquées d'une manière piquante ; chaque ville a son portrait et son histoire dans cette galerie incomplète, mais déjà riche.

En flânant aux environs de Grenoble, Dick Moon se

(1) In-12, 1862 ; librairie Hachette.

laisse naturellement entraîner sur la route de Savoie. Une halte à la Grande-Chartreuse lui permet de recueillir ce petit trait plein de sel. Un de ses compagnons de voyage, jeune lion tenant à la fois de l'étourneau, questionnait à outrance et jugeait à tort et à travers. C'était dans le réfectoire des moines, traversé dans toute sa longueur par deux tables avec des bancs pour s'asseoir. « Puisque les statuts de l'ordre, demanda-t-il d'un ton tranchant et convaincu au religieux qui le conduisait, obligent les Pères à se tourner le dos pendant le repas, comment donc vous placez-vous à table ? »

— « Rien n'est plus simple, répondit le bon Père avec un sérieux parfait ; chacun s'assied perché sur la table et tient son assiette à ses pieds sur le banc de siége ; de cette manière, nous mangeons dos à dos... — L'austérité du cloître ne préserve pas toujours de la tentation de se railler des gobe-mouches. » M. Tupinier fils ne comprit pas la leçon, assez claire pourtant. C'est lui-même, bien sûr, que j'eus le bonheur de rencontrer à mon tour à la Grande-Chartreuse, vers le printemps dernier ; nous étions dans la bibliothèque du convent, qui commence à réparer les immenses pertes subies lors de la Révolution. Une série de vénérables in-folio latins frappe les yeux du présomptueux dandy ; sur le dos de l'un d'eux, renfermant les écrits de Rupert, il déchiffre un titre ainsi conçu : *Ruperti opera*. « Quoi, dit il en se retournant vers son guide avec un ton de connaisseur qui n'excluait pas une légère nuance d'admiration, quoi ! vous possédez dans votre bibliothèque *jusqu'à des opéras !* » Si ce n'est pas là le héros de M. Francis Wey, ce doit être son frère ou quelqu'un des siens, si nombreux dans la classe des touristes.

On voit que Dick Moon, lui, relève la sottise et combat le préjugé partout où il le rencontre. Il ne sera donc pas de ces rapsodes ignorants et déclamateurs qui jugent la Savoie du haut d'un wagon ou d'une chaise de poste, en ressassant pour la millième fois les histoires de marmottes et de ramoneurs qui excitaient naguère la noble indignation de notre ami Jules Philippe. Dick Moon est anglais ; il n'a pas à se faire l'esclave de ces hâbleurs parisianissimes et le complice de leurs calomnies. Dans les courtes pages qu'il consacre aux villes de Chambéry et d'Annecy, il y a quelques dures vérités, il y en a beaucoup de flatteuses. Nos voisins de Chambéry sont cependant assez maltraités, et la comparaison est toute en faveur des Anniçois.

« Annecy, dit-il, plus voisin de Genève, en est beaucoup plus distant (que Chambéry) par le caractère. Les esprits y sont doux, les mœurs hospitalières, les dispositions liantes... Polis et serviables, les Anniçois ne ressemblent pas plus aux Chambériens inquiets que Jean-Jacques Rousseau à saint François de Sales... Ce n'est pas qu'Annecy soit une fort belle ville, et loin de là. Elle est mal percée, mais plaisante : au bord de son joli lac, et d'un frais paysage encadré de collines riantes et fertiles, elle prend une physionomie champêtre qui repose la vue et réjouit la pensée. Le climat y est d'une douceur exceptionnelle, bien que les neiges de la Tournette viennent se refléter dans les eaux du lac, au pied des pampres entremêlés de pêchers et de figuiers qui mûrissent le long des coteaux. »

Hommage mérité rendu aux sites ravissants de Menthon et de Talloires, qui sont notre petite Provence !

Maintenant faut-il adopter toutes les idées émises par notre voyageur fantaisiste au sujet de ceux qu'il appelle les Chambériens inquiets ? Le lecteur jugera. *Non nostrum inter vos tantas componere lites.*

Toujours est-il que ce livre est appelé à rendre un grand service à la Savoie entière, en la faisant tant soit peu connaître parmi les amateurs de littérature à la main, qui représentent la grande masse des lecteurs d'aujourd'hui. C'est donc une œuvre qui a droit aux sympathies du pays.

Mais, s'il montre à la France ce qu'est la Savoie, le livre de M. Francis Wey doit également répandre parmi les Savoisiens la véritable connaissance de la France, et c'est à ce titre qu'il leur est recommandé spécialement. Paris n'est point toute la France ; et dans les récits de Dick Moon, l'élément provincial, si fort et si fécond jadis, occupe une large place. Il doit en être de même dans toutes les appréciations, dans tous les jugements portés sur la France. Sans doute le sol français n'est pas entièrement connu ni décrit par l'auteur ; quelquefois même, il procède d'une manière trop générale en attribuant à toute une province la physionomie de sa capitale ; ainsi fait-il à l'égard de la Touraine, dont la ville de Tours et la vallée de la Loire, prises isolément, ne peuvent donner une notion juste. Derrière cette plaine trop spacieuse et ces coteaux uniformes dont parle notre capricieux touriste, combien de coins pittoresques, combien de riches paysages lui ont échappé ou lui ont passé sous les yeux par un jour de mauvais temps !

Malgré ces inévitables imperfections de détail, les impressions de Dick Moon sont la plupart du temps vraies, et sérieusement instructives. Livrées au public sous la forme d'un espèce de roman dont le dénouement ne manque pas d'originalité, elles offrent un grand caractère d'utilité et d'à-propos, indépendamment de l'intérêt qui s'attache toujours aux nouvelles productions d'un écrivain renommé comme celui qui a prêté son nom et sa plume à l'Anglais francomane.

A. Lecoy de la Marche.

CROQUIS ALGÉRIENS

—

LES COURSES D'AUTOMNE

Parodiant la phrase de Buffon, quelqu'un a dit que ce qu'il y a de meilleur dans l'homme, c'est le cheval. Un Bédouin serait assez disposé à prendre au sérieux cet aphorisme. Pour lui, un coursier, un *mangeur d'air*, c'est l'être le plus noble, le plus digne de soins et de prévenances. Le chef de tente portera volontiers un burnous en lambeaux, un haïk effiloché, pourvu que son cheval ait une selle de maroquin rouge, une musette brodée d'argent, une housse en soie de Tunis. Le cheval est l'ornement obligé de toutes les fêtes ; il n'est donc pas étonnant que les courses d'automne acquièrent les proportions d'un grand événement pour l'Algérie. Plusieurs jours avant la solennité, les Arabes se mettent en route avec armes et bagages. On les voit apparaître sur les hauteurs du Sahel et des-

cendre processionnellement le long des chemins bordés de lentisques et d'aloès. En tête des cavaliers sont les musiciens ; ils font mugir les tambours et les timbales en les frappant de deux coups consécutifs suivis d'un moment de silence. Puis viennent les chefs, signalés au loin par le scintillement de leurs armes. Ils sont accompagnés par une dizaine de porte-étendards et par le gros de la troupe, tenant verticalement sur le pommeau de la selle des fusils enveloppés d'étoffes aux couleurs voyantes. A quelques pas en arrière, les serviteurs surveillent un convoi de mulets chargés de tentes, de coffres, de nattes, de fagots, de foin, d'ustensiles. Le point de réunion est à deux ou trois kilomètres d'Alger, sur les plateaux de Mustapha, où l'on voit bientôt se dresser plusieurs centaines de tentes.

Le grand jour est venu. Tout Alger se porte au Champ-de-Mars, placé dans une position magnifique. Le Sahel décrit un arc de collines peuplées d'ombrages touffus, de bosquets, de jardins au milieu desquels s'élèvent les murs de couleur laiteuse des villas mauresques. Les pentes viennent mourir au bord de la Méditerrannée, ce grand lac intérieur, si coquet dans sa majesté, avec sa nappe d'un bleu d'outremer où glissent lentement des voiles blanches. Les routes qui aboutissent au champ de manœuvres présentent un va et vient de piétons empressés, une cohue fiévreuse de chevaux, de calèches, d'omnibus, de corricoli, qui déversent à chaque minute une foule bariolée ; toutes les races de l'Afrique, tous les types de vêtements, toutes les originalités de la fantaisie semblent s'y être donné rendez-vous. Le costume pittoresque des Maures, des Juifs, des Arabes, des nègres, des Mozabites, se mêle aux uniformes des zouaves, des turcos, des spahis, des chasseurs d'Afrique. Les étoffes de soie, les passementeries, les galons d'or, les bijoux et les armes chatoient ou scintillent sous les flots de lumière. Il faut être allé dans le pays du soleil pour se faire une idée de cet éclat, de cet assemblage des couleurs les plus gaies et les plus vives.

A l'arrivée du gouverneur, les Arabes rangés le long de la plaine répondent à l'air de la reine Hortense par une fusillade générale, suivie d'un concert de tambourins et de flûtes. Les étalons défilent un à un, conduits à la bride blanche et ornés de rosettes et de rubans. Crinière au vent, les narines agitées, la tête droite, l'œil en feu, ils semblent avoir nettement conscience de l'admiration qu'ils excitent avec leur robe soyeuse et leurs formes d'une délicatesse exquise.

Voici le moment des grandes émotions : les courses commencent ! Au signal, un peloton de sept ou huit cavaliers part d'un galop violent, échevelé ; les crinières s'agitent, les haïks flottent avec des claquements ; le cavalier se couche en avant, le cou tendu, l'œil féroce, harcelant son cheval avec l'éperon et la baguette. Lorsque cet ouragan passe devant la tribune, on entend un roulement sonore de sabots sur la terre durcie, un frémissement de vent, on entrevoit à travers la poussière des draperies blanches qui se gonflent, un éblouissement de harnais dorés. Le peloton, d'abord compact, s'éclaircit peu à peu ; au premier tournant, quelques cavaliers perdent le cordon, des chevaux se dérobent, si bien que pour le reste du parcours il n'y a plus que deux concurrents qui éperonnent avec fureur. Ce qui gâte un peu la fête, c'est la vue d'une civière placée près du tournant, avec un aide-chirurgien qui se promène en guettant une proie. Il est rare qu'il n'y ait pas quelque crâne fracassé ; quant aux chevaux qui se brisent les jambes, on n'en parle pas. Mais qu'est-ce que la mort d'un ou deux individus, comparée au triomphe qui attend le vainqueur ? Le grand intérêt de la victoire ne réside pas seulement dans un prix de deux à trois mille francs, véritable fortune pour qui connaît la sobriété de l'Arabe ; ce que l'on envie le plus, c'est la considération qui s'attache à la récompense : acclamé d'abord par des milliers de spectateurs de sa race et de la grande nation franque, l'Arabe sera reconduit dans sa demeure par ceux de sa tribu, avec grand renfort de musique, et longtemps il fera le sujet des conversations sous la tente.

La fête se termine par la fantasia ou le défilé. Après la fusillade de rigueur, les Arabes se groupent en un immense pêle-mêle à l'extrémité de la tribune. Ils se détachent successivement par pelotons et parcourent au galop le front des gradins en déchargeant leurs armes devant le pavillon du gouverneur. En faisant un détour avec leurs chevaux lancés à fond de train, plusieurs glissent à terre ; un vieillard, entre autres, tombe pour ne plus se relever, tandis qu'autour de lui deux ou trois chevaux sont emmenés dans un piteux état. Cela n'empêche nullement les autres Arabes de rire, de gesticuler, de pousser des interpellations gutturales. Ils se massent par milliers ; c'est une cohue de chevaux, de burnous blancs, noirs ou rouges, de housses éclatantes de broderies ; l'argent, l'or jettent des éclairs, les drapeaux flottent au vent, les timbales grondent, les flûtes élèvent leurs notes aiguës au-dessus du brouhaha des voix humaines. Tout cela montre au plus haut degré l'enthousiasme des hommes de la plaine ; ils ont perdu leur gravité et se livrent avec ardeur aux tours de force variés que comporte la fantasia : les uns sautent à terre et remontent en selle pendant que leurs chevaux sont lancés au galop ; d'autres profitent du même galop pour charger leurs fusils, les décharger et les recevoir après les avoir jetés en l'air.

Les officiers français parviennent à grand'peine à réunir les cavaliers pour le défilé qui termine la cérémonie. La musique se tait, les flots de populations s'écoulent, et de tout cet entraînement il reste, comme en beaucoup d'autres choses, — un nuage de poussière.

LOUIS REVON.

CORRESPONDANCE

Agen, septembre 1862.

Mon cher directeur,

Me voilà en vacance et, comme je vous l'ai promis, je viens causer un peu avec vous d'histoire et d'archéologie.

Eloigné comme je le suis de mes collections et des sources, je ne puis vous envoyer pour la *Revue* des travaux suivis ; mais je peux, si cela vous est agréable, vous adresser quelquefois des lettres où nous causerons des choses de notre goût et que vous pourrez insérer dans votre recueil si vous les en jugez dignes. Dans ces épîtres familières je vous ferai connaître quelques-unes des notes que j'ai pu glaner à différentes époques sur l'histoire des trois provinces de Chablais, de Faucigny et de Genevois et que je destine à la Société Florimontane.

Je vois avec plaisir que cette Société donne la plus grande partie de ses soins aux recherches historiques relatives au département dont elle habite le chef-lieu ; car j'ai le bonheur d'être de

ceux qui aiment à voir la besogne partagée et le cercle des travailleurs s'élargir. Il y a tant à faire pour reconstituer la topographie ancienne et les annales littéraires, politiques, religieuses, etc., de notre pays, qu'il n'y aura jamais assez de plumes ou de crayons en mouvement.

Je vous ferai aussi part des observations que m'aura suggéré la lecture de la *Revue savoisienne* et, si vous voulez le permettre, je relèverai quelques légères erreurs qui se glissent parfois dans des notes écrites rapidement ou tronquées dans le cours de l'impression et qui sont toujours fâcheuses dans un recueil qui prend de l'importance et qui sera souvent consulté. J'ai hésité un peu à m'y déterminer, de peur de passer pour un esprit frondeur ou jaloux. Mais je ne suis ni l'un ni l'autre, et en histoire il ne faut rien laisser passer d'erroné. Je le ferai donc, et pour me montrer résolu, je débute par une rectification qui est bien légère mais qui témoignera de ma bonne volonté.

Dans le dernier article de M. Lecoy de la Marche, dont l'acquisition est une des bonnes fortunes de la Société Florimontane, il a donné en note de la manière suivante les armes de la famille d'Auteville ou Hauteville : Pallé d'argent et de gueules de huit pièces à la fasce d'*azur*. J'ai toujours vu que la bande était de *gueules*. Je l'ai vu ainsi dans l'Indice armorial de Guichenon, dans l'armorial manuscrit de Besson, et dans l'armorial manuscrit de M. de Reydet qui, je crois, appartient aujourd'hui à la *Florimontane*. Ces armes sont aussi données de cette manière dans le recueil qui est aux archives de la Chambre des comptes à Turin.

Avant d'aller plus loin, je veux vous féliciter, mon cher directeur, de la série des *Gloires de la Savoie* que vous venez de terminer : LES HOMMES DE GUERRE. Non seulement vous avez prouvé votre thèse, que la Savoie avait fourni sa large part d'illustrations guerrières, notamment dans les armées françaises ; mais vous avez accompli un travail où l'on ira chercher des renseignements quand on voudra écrire l'histoire militaire de cette contrée. Aussi aurais-je voulu, pour la commodité de ceux qui iront faire des recherches dans la *Revue*, que vous eussiez indiqué les noms, au moins les noms, avec une date et l'indication du plus haut grade, d'autres hommes de guerre ; et pour vous aider à cet appendice, je vous envoie quelques noms.

Parmi ceux qui ont appartenu à des armées étrangères : Frédéric de Bellegarde, frère aîné d'Henry de Bellegarde, né en 1757, mort en 1822 lieutenant-général en Autriche ; et Xavier de Maistre, général-major en Russie.

Parmi ceux qui ont servi en France : le général en chef Maison Nicolas-Joseph, originaire de Jarsy en Beauges, né en 1770, mort en 1840 ; les généraux de division Bagdelone, mort en 1795 ; Janin Antoine, de Chambéry (1775) ; Montfalcon Jean, du Pont-Beauvoisin (1767-1845) ; Monfort Joseph, de Combloux (1769-1821) ; les généraux de brigade Chevillard Victor-Joseph, d'Aix-les-bains (1757-1827) ; Favre-Buisson, de Thonon (1769-1830) ; Montserrat, de l'Hôpital (1770-1830) ; Riondet, des Echelles (1768-1796) ; De Monthoux Othon, de Monthoux (1769-184.) ; les adjudants-généraux Favre François-Bertrand, des Marches (1770-1800) ; Viviand Gaspard, de Chambéry (1772-1839) ; les colonels Beaurhaton, d'Evian, mort vers 1820 ; Gay François, de Chambery (1767-1796) ; Martinel, d'Aix-les-Bains, mort en 1814 ; et son frère Martinel Joseph-François, de la même ville (1763-1820).

Je laisse les autres grades.

J'arrive au but principal de cette correspondance et je vous y transcris une ou deux notes que j'ai extraites de quelques cahiers sortis des anciens greffes du Faucigny. Dans un cahier intitulé : *Notes de provisions et procédures criminelles de la judicature-mage de Foucigny* (1653-1656), je n'ai rien trouvé à recueillir que le nom du Fiscal du Faurigny, MONET, et 25 *livres d'amendes applicables à la réparation du Château-Tribunal, pour larcin*.

Dans un *Roole des informations prinses à requeste du procureur d'office d'Abondance*, j'ai vu au milieu de délits ordinaires parmi lesquels figurait le *coppement des bois*, qu'en 1655 on avait informé contre les nommés André Vuaraud et Thomas Mercier, *pour avoir beu à la santé du diable*, et en 1657 contre Michel Presset, *pour parrolles malsonnantes contre l'honneur dheus à justice proferées le 13 janvier*.

Dans un rôle de neuf feuillets *des informations jugées et à juger produites au gréffe des juridictions de Chamonix, Servoz et Ayse dès décembre* 1639, je n'ai pris que les noms du procureur au baillage, *Jean de Passier*, et d'un prévenu en 1644, *Abraham Montfort de Blanchevills, parrochien de Sallanches*.

Un autre rôle des *informations et procédures criminelles produites au gréffe des juridictions de Chamonix, Servoz, Ayse et Cluses dès le 28 février 1648*, m'a fourni les deux notes suivantes :

1651. *Michel Simon, accusé d'avoir eu la compagnie de Michelle Mugnier sa parente et servante...... Par le bon Conseil des PP. de la mission s'en est ensuivy mariage.*

1656. *Sur plaintif et dénoncé du curé, ... accusé et convaincu de blasphèmes est condamné à 50 sols d'amendes à œuvres pies.*

C'est peu pour aujourd'hui, mais il fallait entrer en matière. Vous aurez davantage la prochaine fois.

Je termine en vous signalant un fait peu connu dans la vie du barnabite Redemptus Baranzano, qui a été professeur à Annecy où il a publié quelques-uns de ses ouvrages. Ce religieux piémontais, un des premiers philosophes qui ont secoué le joug d'Aristote, était familier avec François de la Mothe-le-Vayer. Il lui promit plusieurs fois, mais cependant *sous le bon plaisir de Dieu, qu'il se ferait revoir à lui* s'il partait le premier de ce monde. Il mourut en effet le premier, en 1622, mais La Mothe ne le revit plus. (La Mothe-le-Vayer, *Discours de l'immortalité de l'âme*, tome IV de ses œuvres, page 172.) F. RABUT

CHRONIQUE

Acquisitions du Musée d'Annecy pendant le troisième trimestre de 1862.

DONS.

Ministère d'Etat. Moulages d'après l'antique, accordés sur la demande faite à S. M. par le Conservateur. Statues : Vénus de Milo, Antinoüs du Capitole, Vénus de Médicis, Vénus accroupie. — Sept bustes. — Trois statuettes d'après des modèles égyptiens. — Bouclier d'Apollon.

MM. *Tavernier ; Dunant*, de Pringy ; *Court*, à Faverges ; *E. Buttin ; J. Genoud*, à Thonon. Minéraux et fossiles.

Mlle *Fanny Serand ;* MM. *Pacoret ; Pâris*. Produits végétaux.

MM. *Massarolo ; Terrier*, drapier. Œufs d'oiseaux.

Mme *d'Orlyé ;* MM. *Dunant* de Pringy ; *Edmond Moglia ; J. Guillot*, à Bredannaz ; *Horn ; B. Poulet ; Raphin ; Poreaux ; J. et F. Terrier ; Rouge*, relieur. Antiquités, curiosités, médailles.

M. *J. Replat*. Frontière, coiffure des femmes d'Aime.

M. *Borget*, confiseur. Antiquités égyptiennes : deux statuettes en bronze, trois en émail vert, deux scarabées, trois médailles.

M. *F. Morel-Frédel*. Un Busard St-Martin.

M. *Arnoud*. Benikat, coiffure de femme kebaile.

Mlle *Joséphine Bernard*, à Carouge. Sandales turques. — Bas turcs en laine brochée or. — Couteau du XVIIIe siècle. — Noix de coco sculptée.

L. R. Poteries et pilotis lacustres du Roselet et du Châtillon. — Estampages d'inscriptions. — Minéraux. — Produits végétaux.

ACHATS.

Hibou scops, Bécasseau cocorlis, Gros-bec ventre orange, Gros-bec joue orange, Roi des gobe-mouches, Guêpier rose, Groupe de jeune coucou se faisant nourrir par un rouge-gorge ; nids et œufs. — Lézards à deux queues ; bois de chevreuil à 1, 2 et 3 ans ; serpent cuivré et deux scorpions de l'Inde ; 80 espèces de coquilles marines. — Préparations ostéologiques. — Produits industriels tirés du Pin sylvestre. — Cercles concentriques de l'âge du bronze, trouvés à Perroix. — 5 dessins originaux : portrait au crayon par Lugardon, dessin à la plume par Burdallet, aquarelles d'Adolphe Topffer.

Nous lisons dans la *Correspondance littéraire* que les fouilles du mont Palatin, à Rome, suspendues presque entièrement à cause des chaleurs, ont pourtant donné lieu, le 22 août dernier, à la découverte d'une inscription que M. L. Renier a communiquée à l'Académie. Elle est gravée sur une petite colonne en pierre d'Albano, et appartient par son orthographe au commencement du sixième siècle de Rome, bien que la forme des caractères ne permette pas de la faire remonter au-delà du règne de Claude, c'est-à-dire qu'elle aurait été refaite à cette dernière époque, particularité dont il existe plus d'un exemple. C'est un monument élevé au roi des Equicoles, auquel, suivant Tite-Live et plusieurs autres historiens, Ancus Martius avait emprunté le code du droit des Féciaux ; et l'inscription est précieuse en ce qu'elle offre le premier texte où le nom de ce roi, Fertor Erresius, soit donné exactement. Il avait été estropié jusqu'ici dans les éditions de Valère Maxime et d'Aurélius Victor, les deux seuls écrivains qui l'eussent mentionné.

Le Directeur gérant, J. PHILIPPE.

ANNECY. — TYP. THÉSIO.

3me Année — N° 11. *(Omnes omnium caritates patria una complexa est.)* 15 septembre 1862

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur;

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr

Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tous genres adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

LES GLOIRES DE LA SAVOIE

(Treizième article)

HOMMES POLITIQUES

La carrière politique a de tout temps été peu goûtée par les Savoyards: leur caractère franc et loyal se prêtant difficilement aux exigences de la diplomatie, ils se sont rarement engagés dans cette voie dangereuse. Frapper son ennemi par derrière et dire *oui* lorsqu'il pense *non*, sont deux choses que le Savoyard n'a jamais su faire à propos; c'est une gloire qui en vaut bien une autre!

Cependant la Savoie compte quelques hommes dont les noms ont marqué dans les annales de la diplomatie, sans abandonner toutefois la voie de la loyauté. Ce n'est que dans le XVIe siècle que nous trouvons les premiers.

Pierre de Lambert, seigneur de la Croix, de Chambéry, fut envoyé par le duc de Savoie, Charles III, en qualité d'ambassadeur auprès de plusieurs cours de l'Europe. Le règne de ce duc, qui dura de 1504 à 1553, fut des plus malheureux; la Savoie et le Piémont furent envahis tour à tour par les voisins de Charles III, qui mourut complétement dépouillé de ses Etats. Il ne fallut rien moins que la *tête de fer* d'Emmanuel-Philibert pour reconstituer en partie ce petit Etat si grand aujourd'hui. Dans d'aussi malheureuses circonstances, Pierre de Lambert rendit de grands services à Charles III, sans cependant pouvoir le sauver; François Ier, qu'il chercha à délivrer après la bataille de Pavie, lui montra une grande confiance. Il assista à l'entrevue qui eut lieu à Nice en 1538 entre Charles-Quint et François Ier, entrevue qui amena un traité par lequel ces souverains se partagèrent les Etats du duc de Savoie.

Lorsque Emmanuel-Philibert, le vainqueur de Saint-Quentin, eut reconquis les terres de ses pères qui lui furent restituées par la fameuse *paix maudite* du 3 avril 1559, il s'occupa de réorganiser son petit Etat. Il choisit, pour l'aider dans cette tâche difficile, les hommes les plus habiles dans toutes les branches de l'administration publique. Ce fut un Savoyard, Louis Millet, de Chambéry, qu'il employa dans les missions les plus délicates. Louis Millet appartenait à une famille qui dès lors a fourni à notre pays un grand nombre d'esprits supérieurs. Il fut envoyé huit fois en ambassade auprès du roi de France et négocia différents traités avec les voisins des Etats de Savoie. Après avoir pris une grande part à la réorganisation politique et administrative entreprise par Emmanuel-Philibert et poursuivie par Charles-Emmanuel, il mourut en 1599, avec le titre de grand-chancelier de Savoie.

Ici vient se placer un nom qui pendant longtemps a eu un triste retentissement dans la cour de Savoie: Réné de Lucinges, ambassadeur extraordinaire de Charles-Emmanuel Ier. Cet homme politique fut envoyé à Lyon en 1601, pour conclure un traité avec Henri IV qui avait envahi une partie de la Savoie. Ce fut ce fameux traité qui enleva à la Maison de Savoie la Bresse, le Bugey, le Valromey et le pays de Gex, cédés à la France en échange du marquisat de Saluces. A la nouvelle de cet arrangement, la cour de Savoie retentit de plaintes et de récriminations; le duc laissa éclater une si grande colère que Réné de Lucinges n'osa plus reparaître devant son souverain; et cependant il n'avait rien moins que jeté la première base d'une ligne politique uniforme et constante qui allait détourner les princes savoisiens de la voie indéterminée qu'ils avaient suivie antérieurement, et leur donner l'idée de chercher l'agrandissement de leurs Etats là où leurs limites naturelles étaient tracées.

Jusqu'alors la politique savoisienne avait été indécise; jetant ses efforts tantôt à droite, tantôt à gauche des Alpes, elle ne s'était pas encore bien rendu compte du résultat qu'elle pourrait obtenir au moyen de ce système de tergiversations. Du côté de la France, un obstacle puissant et insurmontable l'aurait toujours arrêtée; mais du côté des plaines italiques, le morcellement des Etats lui donnait la facilité de gagner peu à peu du terrain; Réné de Lucinges, soit qu'il ait prévu sagement l'avenir, soit qu'il n'ait été inspiré que par des considérations secondaires, remit la Maison de Savoie dans le droit chemin et prépara les événements immenses qui se sont passés en Italie dans l'époque moderne. Singulière coïncidence, ce fut un diplomate savoyard qui, le premier, détermina les princes de Savoie à porter leurs vues de l'autre côté des Alpes, et

c'est un diplomate à moitié Savoyard (1) trop tôt enlevé à l'Italie, qui a le plus fait de nos jours en faveur de cette idée.

Dans le xviie siècle, la Savoie a fourni un homme politique remarquable bien que malheureux. Le P. Monod, né à Bonneville, entra dans l'ordre des Jésuites et se fit connaître par quelques travaux historiques sur la Maison de Savoie, entre autres son *Trattato del titolo reggio dovuto alla Serenissima casa di Savoia, insieme con un registretto delle revoluzioni del reame di Cipro appartenente alla corona di Vittorio-Amedeo, duca di Savoia*, Turin 1633.

Il s'agissait alors de soutenir, contre les Vénitiens, les droits de la Maison de Savoie sur le royaume de Chypre, qui aurait dû revenir de fait à nos princes, en 1487, après la mort de Charlotte de Lusignan, veuve de Louis II de Savoie. Venise fit réfuter l'ouvrage du P. Monod, qui n'en acquit pas moins une certaine considération auprès du duc Victor-Amédée Ier, au nom duquel il remplit deux missions en France, en 1631 et en 1636.

Le 11 juillet 1635, un traité d'alliance avait été signé entre Louis XIII et le duc de Savoie pour la conquête du Milanais sur l'Espagne, et la campagne qui s'en était suivie ayant été infructueuse, Victor-Amédée Ier, l'année suivante, envoya le P. Monod à Paris pour y faire régler les frais de la guerre et connaître le plan de la prochaine campagne; mais le Jésuite-diplomate eut surtout pour mission d'obtenir la couronne royale pour son souverain qui, en 1632, avait déjà pris le titre d'Altesse Royale (1).

Le P. Monod eut, dans ces circonstances, de fréquents rapports avec le cardinal de Richelieu, le Père Joseph, le Père Caussin, Emery, MM. de Bullion, Bouthillier, Chavigny, etc. (4), et il montra, jusqu'à un certain moment, la plus grande habileté et le plus grand dévouement dans ses actes diplomatiques, à en juger par la correspondance qu'il entretenait directement avec le duc. Malheureusement, il ne réussit point dans ses négociations, peut-être à cause de son caractère un peu violent et altier qui finit par le brouiller avec Richelieu dont l'obstination le lassa. Entraîné par l'ardeur de la lutte, il alla jusqu'à entrer dans le complot ourdi par la reine-mère, le Père Caussin et Mlle de la Valette contre le cardinal, qui lui jura une haine implacable (1). A dater de cette époque, la vie du P. Monod fut semée de malheurs. Il rentra en Piémont où, sur les instances de Richelieu, la régente de Savoie, Christine de France, le confina dans une ville, puis le fit emprisonner à Miolans. Pendant sa captivité, il fut assez habile pour intéresser à son sort les cours de Madrid et de Rome; le pape Urbain VII venait d'envoyer à la cour de Turin l'invitation de remettre en liberté la victime de Richelieu lorsque la mort de notre fougueux Jésuite, arrivée le 31 mars 1644, mit fin à toutes les tempêtes qu'il avait soulevées. « Son *Trattato del titolo reggio,* dit M. Costa de Beauregard (5), « attaqué par Graswinkel et Gianotti, resta sans défenseur, et plus tard cet ouvrage, écrit sur l'ordre exprès de la cour de Savoie, *fut désavoué par elle. C'est ainsi que la raison d'Etat* justifie souvent, aux yeux des souverains, l'ingratitude et la faiblesse; le Père Monod, comme son livre, lui furent successivement sacrifiés. »

Homme d'une vaste intelligence, Monod se retrouvera encore au nombre de nos savants les plus distingués.

Après lui, plusieurs autres diplomates savoyards se distinguèrent par leur habileté dans les négociations toujours si difficiles qu'eut à poursuivre la cour de Savoie avec les grandes puissances de l'Europe. Grillet cite, entre autres, Jérôme de Chabôt, premier marquis de Saint-Maurice, remarqué pour ses grandes connaissances dans les conférences qui précédèrent la paix de Westphalie, en 1648; les marquis de Lullin, de La Pierre et de Bellegarde, qui furent chargés de missions importantes auprès de Louis XIII, de Louis XIV et de Louis XV.

Le comte Philibert Sallier de La Tour, de Chambéry, joua un rôle important au congrès de Riswick en 1697, et s'attira l'estime de Louis XIV et de Guillaume III, roi d'Angleterre.

Pierre de Mellarède fut envoyé comme ministre plénipotentiaire auprès de toutes les cours de l'Europe par Victor-Amédée II, sous le règne duquel la Maison de Savoie monta d'un degré dans le rang des monarchies, et plaça définitivement la couronne royale sur son écusson (1720).

Le comte de Viry, sous le roi Charles-Emmanuel III, prit une part importante aux négociations qui précédèrent le traité de Paris de 1763, grâce auquel fut terminée la guerre de sept ans; le parlement anglais lui vota, en reconnaissance de ses bons services, une pension reversible à son fils, Joseph-Marie de Viry, qui, après avoir été successivement ambassadeur à La Haye, à Londres et à Madrid, devint chambellan de Napoléon Ier.

Dans la dernière moitié du xviiie siècle, d'autres noms savoyards s'illustraient à l'étranger : le comte de Bellegarde de Saint-Romain arrivait au poste élevé de premier ministre du roi de Pologne, Auguste III. Le baron Germain de Montgelaz remplissait les mêmes fonctions à la cour de Bavière. Gavard, de Viuz, en Faucigny, était administrateur général des finances en Toscane, et Dupré, de Saint-Jean-de-Maurienne, d'abord secrétaire particulier de l'infant d'Espagne, Don Philippe, devenait secrétaire d'Etat de Parme et Plaisance, cédés à ce prince après la paix d'Aix-la-Chapelle, en 1748. A la même époque, la Savoie fournissait à l'Amérique un administrateur habile : Joseph Ducroz, de Passy, près de Sallanches, devenait successivement officier-major des milices, procureur des hoiries vacantes, lieutenant-général de police, l'un des régidors perpétuels et dépositaire général de la Nouvelle-Orléans, sous les gouvernements français et espagnol.

Quelques années après, le général de Boigne, dont j'ai parlé plus haut et que je ne rappelle qu'en passant, reconstituait un Etat puissant dans les Indes, de telle sorte que je puis dire, sans rien exagérer, qu'à la fin du xviiie siècle la Savoie était représentée dans presque toutes les parties du monde par des intelligences d'élite.

(1) La mère de M. de Cavour appartenait à la famille de Sales.
(2) Voir les *Recherches sur le livre anonyme de Guichenon*, publiées dans la 1re livr. de la Ve série des *Mémoires* de l'Acad. imp. de Chambéry, par M. Costa de Beauregard.
(3) Ouvrage cité.
(4) Ouvrage cité.
(5) Id.

Beaucoup de peuples pourraient-ils en dire autant?
(La suite au prochain n°.) JULES PHILIPPE.

LES AMOURS DE LA JOSON

ESQUISSE DES MŒURS DU VIEIL ANNECY

(Suite et fin. — Reproduction interdite.)

XII

Bien que toujours polie envers l'oncle, l'adorable claire-brune se montre de plus en plus rétive à l'endroit du neveu.

Elle parle d'entrer dans un couvent. Le chanoine combat à outrance cette fausse vocation. Il charge Charlot Crochon de plaider un peu pour André. Charlot y consent. Dans le jardin de Sillingy, il a un long entretien avec sa cousine. Le chanoine surprend la conversation en se traînant, couché dans l'herbe, derrière un rideau de pois ramés.

Comme l'on croit facilement ce que l'on désire, il s'imagine que l'éloquence de Charlot a un peu ébranlé la Joson. Aussi, de retour à Annecy, s'empresse-t-il de lui écrire qu'il va demander sa main à ses parents. Mais l'effet de cette missive n'est du tout point favorable. La réponse porte en substance *qu'avant de songer au mariage, le jeune bachelier doit aller à Salamanque achever ses études.*

André devient toujours plus taciturne.

Pour suppléer au défaut de la parole, l'oncle compose pour lui des lettres d'amour; il les transcrit et les envoie à son inhumaine.

Si elle les lit, elle n'y répond pas.

Il paraîtrait qu'à cette époque (mais cette partie de l'histoire est assez obscure dans le manuscrit du chanoine), ayant tout de bon tourné le dos à André, elle cherchait un mari sur un autre point de l'horizon.

Elle suivait d'ailleurs trop volontiers les conseils de son parent le jacobin Favre, de ce petit-maître qui assistait chaque matin à la toilette de trois dames. C'est à lui apparemment que faisait allusion André dans ce passage d'une de ses lettres : « Il y aurait eu plus de « gloire pour moi d'avoir sçu imiter les attitudes d'un « *polichinel enfroqué*, que d'être réduit à la réputation « stérile de n'être propre qu'à faire des lettres. »

XIII

Les vacances sont finies. André retourne à Turin. Il part toujours atteint de son mal d'amour.

Le malade n'a pas recouvré la parole.

Il écrit de Turin lettres sur lettres. La Joson ne les décachète pas, les laisse traîner sur les tables de la maison.

De taciturne il devient affreusement mélancolique.

Seul, le chanoine ne désespère pas. Il compte sur un grand mémoire justificatif auquel il travaille sans relâche. Il voit très bien que l'adorable évite sa rencontre; il est même fort convaincu que dans ce temps-là elle n'aurait pas pris de lui de l'eau bénite dans l'église : mais il élabore le fameux *factum* qui doit la convertir, et il ne cesse d'épier toutes les occasions de lui faire sa cour. « En ce temps de carnaval, dit le chanoine, nos « gens de condition représentaient certaines pièces « choisies sur un petit théâtre qu'ils avaient fait faire « dans une salle de la maison de M. le marquis de Sales. « La Josette s'en amusait infiniment, et n'y manquait « jamais. Comme les spectateurs y mangeaient quel- « quefois des confitures, j'en fis provision. Ma place « au théâtre étant au premier rang, je priai la très ai- « mable dame Ruphy, née Marclay, ma grande amie, « amie aussi de la Joson, de se placer au moins au se- « cond rang, et de tâcher de la faire placer à son côté. « La très aimable dame m'en fit la promesse, et je la « mis dans la confidence de ce que je voulais faire. « Mon projet était de porter au spectacle une tourte « maigre, toute coupée par morceaux dans une boîte « bien propre, de la glisser auprès de Mme Ruphy sans « faire semblant de rien, et d'y faire mordre la Joson ; « ce que certainement elle n'aurait pas fait, si elle eût « pu sçavoir que la boîte venait de moi. Mme Ruphy « m'assura que tout irait à mes souhaits, et que la « tourte mangée, on ne manquerait pas de m'en faire « honneur. C'était tout mon désir.

« Ma tourte étant faite, je la coupai toute par mor- « ceaux raisonnables, et les rangeai très proprement « dans une boîte en séparant les couches par du papier « blanc. Je pliai ma boîte dans ma soutane, ce qui ne « paraissait, le tout étant couvert d'un manteau court, « et j'allai de bonne heure à cette noble comédie. J'at- « tendis plus de 3/4 d'heure dans la chambre des ac- « teurs, qui n'auraient pas manqué de me dévaliser « s'ils avaient sçû quelle contrebande je portai sous « mon manteau. Tout le monde étant enfin placé, je « me mis au premier rang, et vis avec plaisir Mme Ru- « phy au second, assez près de moi et gardant une « place à la Joson. Celle-ci étant arrivée, Mme Ruphy « voulut la faire mettre à son côté, mais s'apercevant « qu'elle m'aurait pour voisin elle s'y refusa et alla se « placer au troisième rang. Mes confitures se débi- « tèrent fort bien sans que j'en fisse les honneurs. « Quant à la tourte, je fis tout ce que je pus pour la « faire manger, l'ayant glissée fort à propos dans sa « boîte vers le bout des pieds de Mme Ruphy. Malheu- « reusement, le parterre était trop éclairé, ce que je « n'avais pas prévu. La très aimable dame, de peur de « faire rire l'assemblée, n'osa jamais prendre ni ouvrir « la boîte, et je fus obligé de la remporter dans ma « soutane. »

XIV

Pour se consoler de cette petite mésaventure, le chanoine n'en travaille qu'avec plus d'ardeur à son grand *factum* justificatif. Il pense que c'est le dernier moyen de ramener la Joson.

Ce mémoire contenait quarante-huit pages. L'exorde en prenait trois. Il était divisé en deux points, l'un présentant la justification du neveu, l'autre renfermant l'apologie de l'oncle. L'apologie était nécessaire, parce que des malveillants, *proh pudor!* avaient cherché à le faire passer pour un Harpagon.

« Ce *factum*, dit le chanoine avec une parfaite mo- « destie d'auteur, ce *factum* n'était pas bien écrit ; mais « il était fort et persuasif, en même temps affectueux « et gracieux. Une fille de bronze se serait ramollie en « le lisant. »

La taciturnité d'André y était attribuée à une sorte d'enchantement ou de maléfice. A l'appui de cette thèse

venait une citation de *L'esprit des conversations agréables*, par M. Gayot de Pittaval, où il est ainsi parlé des effets de l'amour et du vin : « On dit que l'amour et le « vin donnent de l'esprit à ceux qui n'en ont point et « l'ôtent à ceux qui en ont. » Le *factum* étant couvert d'un papier doré, lié d'un beau ruban, le chanoine charge son domestique *Liodo* de porter le poulet. Mais ce lourdaud de valet, au lieu d'aller droit au logis des Ribitel, ne s'avise-t-il pas de le présenter à la Joson en pleine rue, lorsqu'elle sortait de la messe! Rabroué comme il le méritait bien, il dut reporter le *factum* à son maître. Bref! après quelques autres tentatives sans résultat, le chanoine finit par le remettre en mains propres; mais, hélas! ce chef-d'œuvre de force et de persuasion ne fut pas même lu, du moins en entier, par la belle inhumaine. Elle laissa le mémoire traîner par la maison. Plus tard, l'avocat Ribitel dit au chanoine qu'il s'était amusé en le lisant devant sa femme et sa fille, pendant le carême après la collation.

XV

Sur ces entrefaites, R^d Ribitel va à la cité d'Aoste; il passe par Turin et dit à André de la part de Mlle Josette qu'il ne doit plus penser à elle.

Dans son désespoir, il brûle tous ses livres de droit, ses cahiers, son diplôme de bachelier, les attestations de ses professeurs. Il écrit à son oncle qu'il ne retournera plus en Savoie. Il se propose de quitter l'Europe.

Sa tête avait donné le tour.

Tantôt il parle d'aller au Canada, tantôt d'entrer chez les Barnabites ou dans la congrégation de messieurs de l'Oratoire. Le chanoine s'emploie de son mieux à exorciser toutes ces fausses vocations.

Sachant d'ailleurs que la Joson marque très hautement du dépit et de la colère, il en conclut qu'elle est fâchée surtout d'avoir manqué un mari, et que le cas n'est pas absolument désespéré. A son avis, la maladie de la jeune personne n'est point mortelle; seulement il doit redoubler d'attention pour guérir ses deux malades, l'un en Piémont et l'autre en Savoie.

Dans ce but, il prie l'abbé Fontaine de chercher à adoucir l'humeur de la belle. Au retour de sa mission, l'abbé rend compte en ces termes du résultat : « Imagi- « nez-vous un chat sauvage que l'on veut caresser, et « qui à chaque fois qu'on le touche vous donne une « égratignure. » C'est pourquoi il conseille au chanoine de se lever de la tête cette chimère *et de l'envoyer paître les oies.*

Mais le chanoine connaît mieux que le professeur Fontaine toutes les racines grecques du cœur des femmes. Il compare à un tournant d'eau les sentiments d'André et de la Joson : ils ont beau, dit-il, s'éloigner l'un de l'autre, ils ont beau tourner et pirouetter, ils finiront par glisser dans le courant du mariage.

Ne rencontrant plus la charmante et douce minette, il prend le parti de lui adresser encore une missive; il lui écrit entre autres qu'il pleure en pensant à elle, et que cela lui arrive même quelquefois lorsqu'il dit sa messe. L'épître renferme cette phrase : « Tant que « vous ne serez pas religieuse professe ou morte, « j'espérerai toujours votre conversion, car si vous « en épousiez un autre j'espérerais encore un veu- « vage. »

La Joson ne répond rien à cette lettre, et la renvoie au chanoine avec toutes celles qui l'avaient précédée.

De ce côté, la maladie s'aggrave.

A Turin, André va de mal en pis. Il tombe en fièvre tierce; il se croit en péril de mort, et fait son testament. Abnégation touchante! il institue pour héritier le premier enfant à naître du mariage de Mlle Josette.

Au milieu de toutes ces tribulations, le chanoine compte un peu moins sur sa prose; il fait un appel aux muses et enfante un sonnet. Il suppose artificieusement que son neveu en est l'auteur, que Desmaisons, condisciple du neveu, l'a pris sur sa table à Turin; et il charge l'étudiant de remettre lui-même ce bouquet à Iris. Voici le sonnet :

« Ecoute, si tu peux, inflexible Josette !
« Par l'absence et le temps mon mal ne fait qu'aigrir ;
« Tout mon cœur n'est qu'amour, j'en vais bientôt mourir,
« Si toujours cet amour chez toi n'est que sornette.

« Ayant pris tes rigueurs en amoureux athlète,
« Fière bergère, hélas! tu devais t'adoucir :
« Mais puisque mes tourments ne font que t'endurcir,
« Ne pouvant te haïr, je brise ma houlette.

« Que fais-je? c'est ainsi qu'une folle raison
« Me fait désespérer de l'aimable Joson,
« Que je connais trop bien pour taxer de cruelle.
« Je l'adore, elle est juste, eh! pourquoi reculer?
« La constance toujours triompha d'une belle,
« Quand par d'autres vertus on ne sut l'ébranler »

XVI

Les vers eurent plus de succès que la prose. La demoiselle les lut et les conserva. Ils le méritaient bien. « Ils furent, dit le chanoine, la première étincelle qui « alluma sa conversion, tant il est vrai que tout ce qui « se chante pénètre mieux les esprits! ce qui fait res- « souvenir du beau passage de S. Ambroise dans sa « préface sur le premier psaume : *Legis tabulæ prius-* « *quam cantico firmarentur per indignationem Moysis* « *fractæ et communitæ sunt: ubi vero tali signaculo* « *consecratæ sunt, humana locum ira non habuit.* »

Deux Révérends, les Pères Dumas et Ribitel travaillaient aussi à la conversion. Un jour, R^d Dumas dit en présence de la demoiselle *qu'elle était bien la cause que le jeune Aubert n'avait rien fait cette année à Turin;* mais elle lui répondit d'un ton sec : « Mon père, en « voilà assez! vos paroles me donnent la fièvre. » R^d Ribitel fit à son tour le récit du désespoir d'André, de sa maladie, et de ses dispositions testamentaires en faveur de l'enfant à naître. Ceci fit une certaine impression. Le lendemain, R^d Dumas ayant demandé à Mlle Josette si sa fièvre était passée, elle lui répondit avec politesse, lui permit même de la badiner sur les belles et héroïques passions qu'elle savait inspirer. Le R^d Père enfila ensuite le récit des tragiques effets du désespoir d'André, redit une partie de ce que le chanoine lui avait fait lire dans son grand *factum;* et bien qu'elle eût un air de se moquer, elle écoutait avec complaisance, même paraissait prendre un certain plaisir à la conversation.

Charmé de ces premières apparences de retour à des sentiments plus traitables, pour achever la guérison de l'adorable fille, le chanoine élabore un second *factum* en trente et une pages, avec toutes les pièces à l'appui, les lettres, la copie du testament, etc., etc.

Le neveu, d'ailleurs, étant remis de sa fièvre tierce, le chanoine le décide à revenir en Savoie pour changer d'air, et aussi pour faire encore une tentative.

André a trouvé à Turin un nouvel ami, M. Béardé, l'aîné. Ils quittent le Piémont ensemble, et vont passer quelques jours à la campagne de l'*Abbaye*, à deux lieues de la petite ville d'Yenne. Alarmé de ce voisinage de la Grande-Chartreuse, persuadé en outre que son neveu donnera à droite ou à gauche selon qu'il sera bien ou mal conseillé, le chanoine écrit à M. Béardé pour faire entrer dans ses vues ce nouveau directeur de l'esprit du jeune homme. Dans sa lettre, il a grand soin de se récrier de plus belle contre les fausses vocations. « Le « voilà, dit-il, près de la Grande-Chartreuse; c'est là « apparemment qu'il va se jeter, comme dit la chanson, « *pour l'amour d'une fille!* . . . . « . . . . S'il est toujours décidé « contre le mariage, il n'est point nécessaire pour cela « de s'enfroquer ou de s'exiler, ni de s'enfoncer dans « un cloître en vrai héros de roman. » Il écrit aussi à André qui se flattait de pouvoir surmonter son amour : « On porte en croupe sa passion, mon cher neveu. Si « on galope pour la faire tomber, elle embrasse son ca- « valier, et se tient ferme sans broncher. *Equitem se- « quitur atra cura* : c'est bien pire quand c'est *blanda « cura!* »

XVII

Cependant, la Joson est à Alby, et le chanoine veut la prévenir du retour d'André. Le second *factum* est achevé; il y joint une grande lettre qu'il arrose encore de ses larmes; et à ce propos, il s'excuse ainsi d'en verser trop souvent : « On ne manquera pas sans doute « de se mocquer de me voir pleurer si souvent dans « cette affaire; il semble être honteux en effet de voir « pleurer comme un enfant un homme de cinquante « ans, un homme grand, fort et robuste, encore un « prêtre, et cela dans la crainte de n'avoir pas une « femme! J'avoue moi-même n'avoir jamais lu, dans le « 3ᵉ chap. du 2ᵉ livre des Rois, le renvoi de Michol « à David sans avoir levé les épaules de pitié contre son « mari Phalthiel à qui on l'enleva pour la rendre à Da- « vid, lequel mari la suivait en pleurant, comme le re- « marque l'Ecriture (1); mais il ne m'arrivera plus de « m'en mocquer depuis ma propre expérience; non « parce que j'ai souvent pleuré moi-même pour pa- « reille chose, car ce serait là une mauvaise raison, « mais parce que je suis très persuadé qu'une excel- « lente femme mérite bien qu'on la regrette par des « pleurs quand on la perd. »

Loay, garçon de ferme au Crévion, et que le chanoine appelle son *Page aux pieds nus*, est chargé de porter à Alby la lettre et le *factum*, le tout roulé comme une paire de lunettes et enveloppé d'une paire de jarretières.

C'étaient des jarretières toutes neuves dont on avait fait présent au chanoine; elles étaient de soie et de couleur verte. Ce rouleau de bon goût le met en verve; et pour mettre la Joson en belle humeur, il a l'ingénieuse idée de glisser dans le paquet huit superbes alexandrins. « Peut-être, dit-il, je les fis bien un peu trop « galants; mais on ne peut pas faire des mariages sans « parler ce langage. Mon intention était bonne, on me « pardonnera le reste. Voici les vers qui se ressentent « de ma précipitation :

« La Joson bondissant, et courant devant nous,
« Nous a mis hors d'haleine, et nous a fait morfondre;
« Mais ces liens d'amour ont daigné nous répondre
« D'arrêter cette belle au-dessus des genoux.

« Allez, volez, courez, pliante jarretière!
« Entortillez-vous donc sur cette fine peau,
« Et par un stratagème et plaisant et nouveau,
« Nous la tiendrons un jour sur la verte fougère. »

Dans l'enveloppe de la grande lettre, il insinue encore ces quelques petits mots :

« Mademoiselle, je vous envoie mon page d'autant « plus volontiers qu'il s'acquitta à merveille de sa com- « mission en son premier voyage du mois de juin. Ja- « mais je n'ai ambitionné l'état d'un domestique qu'à « présent. Quel plaisir, en effet, n'aurais-je pas de pas- « ser quelques heures seul avec vous! J'aurais à vous « entretenir huit jours de suite des affaires dont vous « allez être l'unique arbitre, mais je suis toujours mal- « heureux. J'espère que ce dernier écrit y suffira. Je « vins hier au soir au Crévion pour faire partir mon « *Loay* qui est un peu plus éveillé que mon sot de « *Liodo* qui vous présenta au milieu de la rue mon « premier *factum*, dont j'eus un chagrin mortel. Je ne « puis plus voir la ville dès que vous êtes à la cam- « pagne, où je vous vois toujours en idée. »

Le mémoire produisit le meilleur effet. Après l'avoir lu, et aussi poussée un peu par ses parents, la charmante avait résolu de se rendre; mais ses bonnes dispositions furent longtemps ignorées du chanoine. Il dut continuer ses travaux herculéens. Il n'était pas au bout, et voici bien un autre embarras!

XVIII

André l'incendiaire s'est mis en tête la sotte idée qu'il est impropre aux devoirs du mariage; il mande à son oncle qu'il se croit incapable de faire le bonheur de la Joson. Cette billevesée lui attire cette verte réplique : « On répond ordinairement à un capucin qui se signe « *capucin indigne* au bas d'une lettre : *De quoi diable « seras-tu digne si tu n'es pas digne d'être capucin?* « (ce que je ne dis ici qu'en badinant, étant pénétré « d'un grand respect pour ce saint ordre). Je vous dis « donc de même, mon neveu : de quoi diable seras-tu « capable si tu ne l'es pas d'épouser une aimable et « jeune fille? »

Reprenant courage, le neveu, qui est toujours à l'*Abbaye*, écrit une lettre à son inhumaine, et lui demande à genoux *si elle lui permettra de vivre?*

Le chanoine va du Crévion à Alby chercher une réponse; il est arrivé assez tôt pour donner du jour au lit de la charmante, et la surprend dans le simple appareil; mais il ne peut la joindre, ni l'entretenir en

(1) *Sequebaturque eam vir Suus, plorans usquè Bahurim.*

particulier. Bien que souriante et gracieuse, elle lui échappait toujours.

Aussi, de retour au Crévion, s'empresse-t-il de lui envoyer des excuses pour ne lui avoir pas même adressé la parole. Voici quelques fragments de sa lettre : « Dieu « sait qu'en faisant ce voyage, j'ai eu en vue de vous « gagner la première comme la pièce la plus impor- « tante de notre sac, et la personne la plus rétive qu'on « ait jamais pu rencontrer sur les routes de Cythère! « J'avais l'idée de vous *incendier* des feux de mon ami- « tié, et de ceux de l'amour immense de mon neveu, « dont j'avais en poche les preuves les plus authen- « tiques . . . .

« Je n'ai pas même eu la force d'en faire autant que le « pauvre André, qui vous assurait au moins quelque- « fois *de l'intégrité de ses sentiments* . . . .

« . . . .

« La première personne que je découvris en entrant « chez M. Ribitel fut la diligente Josette. Je brûlais « d'envie de lui baiser la main ; et le croirez-vous, je « fis semblant de ne l'avoir pas aperçue, craignant de « la désobliger dans son déshabillé . . . .

« J'ai fait plusieurs demi soupirs ; j'en fis un tout en- « tier au premier bonjour que j'eus l'honneur de lui « donner . . . .

« . . . .

« Je croyais être assez savant dans l'art d'aimer, mais « je vois que je n'en avais pas appris tous les détours, « et tous les revers. Il n'est pas étonnant qu'une jeune « demoiselle s'y méprenne, tandis que des vieux rou- « tiers y font de si grands écarts . . . . »

Il termine en la suppliant d'avoir pour son neveu l'œil de la colombe, et de lui épargner le regard du basilic.

XIX

Le *vieux routier* va se promener du Crévion à Vouchy, chez les Pères barnabites. Il est très agréablement surpris d'y rencontrer M[lle] Josette.

Tous les Ribitel avaient dîné dans cette pieuse maison. Au moment du départ, le Père Dumas dit en confidence au chanoine que la belle est enfin décidée à capituler. Aussi, comme elle était déjà en selle, le chanoine, dont le cœur est gros de joie, s'approche tout épanoui, se contente de bien lui serrer la main, et la prie de se conserver.

Il apprend ensuite qu'avant le dîner le Père Dumas a eu avec elle une longue conférence, qu'elle lui a avoué qu'elle finissait par se rendre, mais qu'elle en était encore à comprendre comment elle avait pu en venir à ce point, qu'elle aurait cru que le Rhône aurait remonté contre sa source plutôt qu'elle n'aurait surmonté son aversion.

A cet heureux revirement le chanoine trouve une explication toute naturelle, et comme toujours puisée dans sa connaissance de la racine grecque du cœur. L'aversion avait pour cause le dépit ; elle s'était imaginée qu'elle avait été dupe de semblants amoureux ; elle croyait qu'on l'avait jouée : or, le dépit suppose l'amour, et le dépit s'en allant, l'amour reste. Il est vrai que sa première belle passion n'était pas encore revenue. Elle ne revint même que beaucoup plus tard, et par les grâces du sacrement. Aussi, en parlant de cet amour à l'état de seconde éclosion, le chanoine dit un jour à l'abbé Fontaine que pour le rendre parfait comme celui des pénitents qui n'ont encore que l'attrition, il fallait y ajouter le sacrement. L'abbé trouva le mot assez joli pour en faire l'épigramme suivante, adressée à Joson-Cloris.

« L'AMOUR COMMENCÉ.

« A CLORIS.

« ÉPIGRAMME.

« Vous reprochez à tort au malheureux Clitandre
« Qu'il n'ait encor pour vous qu'un amour commencé :
« Ce reproche, en effet, peut-il être sensé,
« S'il n'a tenu qu'à vous de le rendre plus tendre !
« Demandez-vous comment il faut donc vous y prendre
« Pour pousser sa tendresse au plus vif sentiment?

« Dès longtemps ma réponse est prête :
« Il en sera de lui comme d'un pénitent,
« Ajoutez-y le sacrement,
« Et la voilà parfaite. »

XX

En recevant l'heureuse nouvelle du revirement de la Joson, André-Clitandre et son ami Béardé partent de l'*Abbaye* pour Annecy. Comme ils devaient, en passant à Alby, s'arrêter dans la maison Ribitel, ils eurent soin de faire à Chambéry ample provision d'excellent gibier. L'avocat et son Révérend frère étaient coutumiers du mignon péché de gourmandise. Les jeunes gens avec leur chasse furent donc les très bien venus. Mais à ce revoir André et la charmante furent un peu bien embarrassés. Il essaya de dire par moments quelques petits mots. Elle fit la sourde, et se montra toujours rétive.

Elle tenait à ces deux vices rédhibitoires.

La première entrevue, du reste, fut très courte. Les voyageurs prirent congé et arrivèrent le soir au Crévion où le chanoine fut ravi de tenir enfin dans ses bras son désespéré de neveu. En apprenant que la visite à Alby n'a pas eu tout le succès possible, et que la Joson a toujours échappé comme anguille, l'excellent chanoine dit au neveu : « Je vois fort bien que tu ne sais pas encore « la bonne manière de l'entreprendre. Il ne faut pas « t'embarrasser dans la première phrase, que d'ordi- « naire elle n'écoute pas. Elle est, comme un cheval « qui trépigne quand on veut le monter : il faut lui « parler ferme au début, et te radoucir ensuite, lors- « qu'elle aura été fixée par un premier coup de main « fortement appuyé sur la selle. »

XXI

Mais, triste retour des choses du cœur ! en revoyant son prétendu, la belle a rechu dans ses premières aversions. André va une seconde fois à Alby. Il y fait quelques révérences de plus, allonge quelques phrases de plus ; mais la Joson toujours lui échappe.

Enfin, le 10 octobre, le chanoine prend la résolution d'aller chercher une parole définitive. Il trouve toute la maison bouleversée. M[me] Ribitel, excitée par son mari, a malmené sa fille, l'a menacée du couvent, et lui a donné jusqu'à l'après-midi seulement pour qu'elle

se décide entre le cloître et le mari. La pauvrette est gémissante au coin du feu de la cuisine. Le chanoine est désespéré qu'on ait eu recours aux moyens violents. Il adresse à la belle éplorée force excuses, force prières, force supplications, et lui parle du constant amour d'André, de l'intégrité de ses sentiments : mais à toutes ses homélies elle répond tout net : « Oui! je sais « qu'il m'aime, mais, moi, je ne l'aime point! » Le chanoine tombe de son haut. Il y perd son grec et son latin.

Jusque-là il avait pensé que pour décider la cruelle il suffisait de bien la convaincre de l'amour du neveu. Dans ce but, il avait tout mis en œuvre, lettres nombreuses et instructives, *factums* justificatifs, prose et alexandrins; et lorsqu'il croit toucher au terme, voilà que subitement aigrie par la dureté de ses proches, elle fait retomber sur l'innocent et malheureux Clitandre toute la tempête soulevée à son occasion!

Le mauvais temps, se dit le chanoine, vient seulement de ce côté; alors, il prie et supplie encore; il rappelle à l'adorable qu'autrefois elle était moins dure pour le faux Crochon. « J'avoue, réplique-t-elle, que « j'ai aimé votre neveu sur sa manière d'écrire; mais à « son premier retour de Turin je m'étais déjà dégoûtée « de lui parce qu'en effet il se comporta, vous le savez, « très mal à mon égard. Tout ce que vous avez fait en- « suite, vos discours et vos écrits m'avaient calmée, et « depuis quelque temps j'étais résolue de l'épouser; « mais, en le revoyant ici ces jours passés, mes pre- « mières aversions sont revenues. Je ne sais ce que « c'est que tout cela. Je cherche à l'aimer, à me vain- « cre sur ce point, mais je ne puis; je crois que c'est « un prestige, un sortilége..... enfin, je suis bien mal- « heureuse! »

A ce dernier mot, le chanoine fond en larmes; jamais, dit-il, elles ne coulèrent de si bonne grace.

Soulagé par cette effusion, il reprend un peu ses esprits, et il épuise tout ce qui peut se dire de plus insinuant et de plus tendre. Ses pleurs bien plus que ses raisons la désarment. Elle le quitte en lui disant qu'elle donnera une suprême réponse au Père Ribitel.

XXII

On dîne tranquillement, et sans faire aucune allusion aux scènes du matin. Rd Ribitel rapporte au chanoine qu'elle a été vivement touchée de ses larmes, que cependant elle a bien de la peine à se rendre. La journée passe sans rien conclure, et le chanoine couche à Alby.

Le lendemain, au matin, l'avocat se disposait à partir pour la chasse; la table était dressée pour le déjeuner; on avait déjà servi le thé au lait; la Joson était depuis longtemps au jardin avec Ribitel le barnabite. On appelle ce Révérend pour qu'il vienne prendre son thé; il tarde encore quelque peu, puis rentre enfin avec la demoiselle, et s'adressant à sa belle-sœur : « Madame, dit-il, voilà le chanoine Aubert qui demande « votre fille en mariage, et votre demoiselle y consent « si c'est votre bon plaisir. » Mme Ribitel répond d'une façon très courtoise; mais encore tout sot d'avoir été tant battu et abattu, le chanoine n'a pas même l'esprit d'embrasser la mère et la fille.

Dieu sait pourtant, s'écrie-t-il, Dieu seul sait tout ce que j'ai fait, dit, écrit, souffert, pour en venir à cette bienheureuse fin, pour obtenir ce *oui* tant désiré!

XXIII

Le moment était venu de s'occuper des cadeaux de noce. Comme l'on avait calomnié le bon chanoine en cherchant à le faire passer pour un avare, il tenait à faire grandement ses honneurs.

Une dame de Turin voulait se défaire de ses diamants; ils étaient de fort belle eau, et lui avaient coûté 8,000 livres; le chanoine en fit l'achat au prix de 2,000.

Heureux temps d'innocence et de candeur primitive, où l'on ne connaissait point les lettres chargées! Pour le transport de Turin à Annecy, les brillants, roulés dans un papier gris, furent jetés tout simplement dans la boîte aux lettres de la place Carignan.

Il y avait 47 diamants, 15 gros et 32 petits. Le plus gros sert pour la bague; les autres font une belle croix et des pendants d'oreille. Les petits servent à garnir les pendeloques et les pendants. Un Anglais, horloger fort habile, résidait à Annecy : on lui commande la montre avec la grande chaîne de vermeil; il se charge de faire mettre à la montre deux boîtes d'or, des plus propres de Genève, l'une tout unie, l'autre ciselée, avec le surtout de chagrin vert orné d'un cercle d'or et de clous d'or. Toute cette commande réussit à merveille, et coûta bien au chanoine soixante patagons. Il achète encore d'un ami une assez belle tabatière. Pour les autres emplettes, les Ribitel ont décidé que l'on fera le grand voyage de Lyon : aussi, l'on ne confectionne à Annecy qu'un habit de cheval pour la Joson.

L'habit est rouge avec parements et collet de *velours*, larges et doubles trennons, et les *almars* d'or. Un castor avec son plumet blanc et un beau point d'Espagne en or complètent le costume.

Le contrat passé, les jeunes gens fiancés, il est donc décidé que l'on ira se promener à Lyon pendant que les proclamations se feront à la paroisse. Au retour, on célèbrera le mariage à Alby; on le consommera au Crévion. Les Ribitel invitent à faire le voyage le Père Montant, provincial des Cordeliers, un bon réjoui. On écrit à Genève pour avoir un bon carosse. A cette époque, on ne voyageait guère qu'à dos de cheval ou de mulet (1). Si l'on excepte les charriots à bœufs, les voitures dans notre Savoie étaient aussi rares qu'elles l'étaient à Paris du temps de Henri IV, lorsque ce bon roi écrivait à sa mie : « Je n'irai pas tirer vos rideaux ce matin, « vu que ma femme a pris ma coche. »

La coche de Genève devant se trouver à Seyssel au jour indiqué, et tout étant ainsi disposé, on partit d'Annecy le 15 novembre, un jour de mercredi. La caravane se composait de M. et de Mme Ribitel, du Père Ribitel, barnabite, du père Montant le gros réjoui, des deux fiancés, du chanoine, et de deux bons valets; plus, d'un troisième, pour ramener de Seyssel les chevaux des personnes qui devaient monter dans le carrosse. Sur la route, on se régala très bien dans toutes les hôtelleries.

(1) Par un acte du 14 avril 1699, Chappet notaire, François Lavigne, bourgeois d'Annecy, s'engage envers M. Hély Collomb de Lacharrière et M Jean-Baptiste Saxe, ces deux derniers en qualité *de traittants des postes et messageries en Genevois*, à faire chaque semaine *deux* voyages d'Annecy à Genève, et *un* voyage à Chambéry, en portant et rapportant *les malles d'estaffet et messageries*.

Mais, hélas! dans ce voyage l'ingrate Joson commença par se montrer très peu polie pour le chanoine; ce n'était plus l'adorable fille, la petite sainte Geneviève avec son agneau frisé et son ruban bleu. On doit ajouter qu'elle ne fut du tout point complaisante pour son futur, qui pourtant se comportait aussi bien qu'elle voulait le permettre.

A Lyon, aussitôt après le débotter et le dîner on se promène un peu par la ville. La Joson n'a pas voulu changer d'habit; elle a gardé celui d'écuyère, avec le castor, le plumet blanc, le point d'Espagne. Elle a, ainsi costumée, un beau succès dans les rues. Chacun accourt pour la voir. Les courtauds sortent des boutiques. « C'est une Anglaise! » disent les uns. « C'est une Hollandaise! » disent les autres. Tous vont répétant: « Qu'elle est jolie! Comme elle est rose et blanche! » Il est vrai qu'elle était charmante sous cet habit de cheval; mais elle l'eût été bien davantage si elle s'était fait marronner, qu'elle eût porté ses diamants, et fièrement donné le bras à son fiancé. Malheureusement, elle avait gardé sous son chapeau un mouchoir qui la couvrait trop. Puis n'ayant jamais donné le bras à personne, elle marchait seule et négligemment à côté de son beau-père ou d'André, ce qui diminuait de beaucoup ses graces.

Le lendemain de l'arrivée, elle se fit voir sous le même costume; et tout le monde encore sortait des boutiques à son passage, tant elle plaisait aux Lyonnais. Les jours suivants elle prit d'autres habits, afin de n'être plus tant remarquée ni inquiétée.

On passa ainsi toute une semaine dans la seconde ville de France. En dentelles, en étuis d'argent avec les armes accolées des deux familles, en boîtes de senteur, pendants d'oreille, rubans, bas de soie, pompons et colifichets, le chanoine finit par laisser à Lyon un gros argent; mais comme il ignorait certains usages, il oublia de faire des cadeaux à l'avocat Ribitel et à son révérend frère: aussi, le voyage du retour se fit avec assez peu de cordialité. Le chanoine et les Ribitel se piquaient à tout propos. La Joson se montrait toujours moins polie et moins reconnaissante.

En passant à Chambéry, elle était bien allée à confesse, mais elle n'en devint pas plus affectueuse.

Décidément, le chanoine n'était plus sous le charme de cette adorable fille.

XXIV

La fête de saint André était le jour fixé pour le mariage. La veille, il faillit rompre. Le barnabite, qui avait sur le cœur l'oubli des cadeaux, monta la tête de Mme Ribitel à propos de certains procédés du chanoine, que l'on avait dénaturés et noircis. L'ami Bessonis et le Père Dumas raccommodèrent la maille défaite. Enfin, le 30 novembre, dans l'église d'Alby, le chanoine administra le sacrement et ses grâces à un neveu *qui avait du sentiment mais n'en témoignait guère*, et à une charmante nièce qui n'était pas la rose sans épine: « Dieu « soit béni! exclame le chanoine, c'est une de ses « croix; je la porterai jusqu'à la mort. »

Le dîner fut un peu sérieux pour un festin de noces. La tristesse de l'épouse, un jour pareil, n'avait rien d'extraordinaire; elle devait bien montrer quelque regret de quitter le giron maternel. Puis, si elle répandit quelques larmes, historien désillusionné et trop véridique, le chanoine prétend que plus tard elle lui fit l'aveu d'avoir employé des oignons pour se donner des airs de pleureuse.

Aussitôt le couvert levé, on partit d'Alby en belle cavalcade. L'épouse portait son magnifique habit de cheval, avec le chapeau à plumes et le point d'Espagne. Elle montait une jument forte et fringante, toute trênée de rubans et proprement harnachée. Quand on eût fait les premières montées, elle lui lâcha la bride et se mit à galoper, faisant bien voir ainsi comment elle regrettait la maison Ribitel. La bise était très mauvaise ce jour-là, et jetait de temps en temps les chapeaux à terre; mais à cela près, tout fut gai et heureux, hors les chevaux qui gagnèrent bien leur avoine; car la Joson, qui se tenait bien en selle, aimait passionnément le galop.

Mme Aubert et plusieurs amis attendaient la noce au Crévion. En touchant à cet heureux séjour, il semblait qu'on eût passé la ligne et qu'on fût entré dans un nouveau monde. Une symphonie était préparée sous les marronniers de la terrasse, pour saluer la bienvenue. Il y avait là M. Dépouilly, maître de musique de la collégiale de Notre-Dame, l'abbé Fontaine, professeur de philosophie, et dom Ducol, bénédictin. A ces habiles exécutants se joignirent bientôt M. Bessonis avec sa basse, le chanoine avec son violon; et toutes les ombres noires s'envolèrent bien vite. Un grand feu ayant aussi ranimé toute la compagnie, on ne pensa plus qu'à chanter, danser et rire.

Dom Ducol avait composé pour la circonstance une pièce de chant et de musique des plus burlesques. Elle ne rendait que trop bien les phrases fescennines *(Erotica verba)* que le bénédictin avait pillées un peu partout pour en faire un épithalame. Le poème était en latin, ce qui fut très heureux, les dames ne le comprenant pas.

M. Fournier, du Grand-Bornand, curé de Léchaux, un vrai poète celui-là, avait aussi envoyé quelques jolis vers sur un œillet piqué par une rose. Il avait de plus composé une pastorale, dont voici quelques passages assurément bien remarquables:

« Tous nos bergers en sont en fête,
« Il n'est que festins et banquets,
« Feux de joie, chansons et ballets;
« Mélys au son de sa musette
« D'aise sautille sur l'herbette;
« Lycas, fredonnant ses airs gais,
« Recommence sur nouveaux frais;
« Ménalque fait la pirouette,

« Et dans le vin éteint ses feux secrets
« Pour Lucille qui le maltraite.
« . . . .
« . . . .
« . . . .
« . . . .

« Calcas, surnommé le Devin,
« Et qui ne fait ses prophéties
« Que lorsqu'il est trempé de vin;
« Rempli de son esprit divin,
« Après maintes vives saillies:

» Je vois, je vois, dit-il, la *Tour du Pin*
« Attaquée par les harpies,
« Un berger, la férule en main,
« Les en chasser comme des pies,
« Et les mener loin, le bon train.

« Ce ne sont point des harpies femelles
« Ni qui volent avec des ailes,
« Mais certains barbares humains
« Qu'on n'ose plus appeler moines,
« Qui pour prendre ont plusieurs mains
« Et dévorent les patrimoines.

« . . . .
« . . . .
« . . . .
« . . . . »

Nous en passons, et des meilleurs.

L'allusion aux révérends et joyeux compères de Talloires est, on le voit, aussi fine que transparente; pour les chanter, le poète-curé de Léchaux ne mettait point ses plus blanches manchettes : mais *ceci est matière de bréviaire*.

XXV

On avait bien dîné à Alby, on soupa encore mieux au Crévion. Les uns ne s'étaient pas trouvés au dîner; la bise avait rouvert l'appétit des autres.

Sur la fin du repas, le chanoine craignait qu'on ne fit des folies pour emmener l'épouse, ou qu'elle ne fit de sottes difficultés pour s'en aller. Mais tout se passa sans bruit. L'épouse se leva doucement de table. Une ou deux dames la suivirent. Le neveu assez longtemps après fit de même, et ne fut suivi de personne. Trois ou quatre des convives, parmi les plus éveillés, préparèrent bien une rôtie, mais ils la mangèrent eux-mêmes, et n'en portèrent point aux nouveaux mariés. Le chanoine avait prié de les laisser en paix. Connaissant leur naturel effarouché, il pensait avec raison qu'ils devaient être déjà assez étourdis et étonnés de se trouver ensemble. Du reste, une copieuse rôtie fut faite le lendemain, puis portée en grande cérémonie au spectable avocat Ribitel et à madame son épouse.

A cet endroit de notre récit se place un mystère qui a préoccupé beaucoup le bon chanoine. A vouloir l'éclaircir, il a consacré au moins trois grandes pages. Sans chercher après lui à lever les voiles de l'alcôve, contentons-nous de dire que selon toutes les probabilités la Joson fit subir à son tendre époux la dure épreuve, sinon des trois nuits et trois jours, au moins de deux des nuits du jeune Tobie lorsqu'il s'unit à Sara, fille de Raguel. « Or, dit le chanoine, c'est une dévotion « que je n'approuve guère que dans les vrais Tobies. »

Le lendemain du mariage, il y eut grande symphonie à la première messe de l'épouse, qui fut dite à la chapelle domestique après le déjeuner.

Tous les invités à la noce restèrent au Crévion pendant cinq jours. D'autres amis remplacèrent ensuite les plus pressés de partir. On s'égaya infiniment par toutes sortes de jeux. Les chants, la danse et la musique succédaient à chacun des quatre repas. Claudine Paget, cuisinière du chanoine, était un cordon bleu; et l'on avait pour le maigre du très beau poisson de Genève.

XXVI

Tout ce temps passé au Crévion, qui prit une douzaine de jours, fut le plus gracieux du monde.

Il ne restait plus dans le champêtre asile que Mlle Philiberte Crochon, devenue plus tard Mme Marchant. Tous les autres gens de la noce étaient partis.

Un beau matin, les époux ne descendent pas de leur chambre. Le chanoine envoie la domestique écouter pour savoir s'ils ne bougent point. La messagère rapporte qu'au dortoir le silence est complet. La matinée avance, il est déjà tard. On attend, on écoute encore. Même silence au dortoir. Personne ne remue. Le chanoine, qui riait dans sa barbe, va tout doucement avertir Mlle Philiberte de ne faire aucun bruit. Midi sonne, et l'on dîne sans les mariés. Vers une heure et demie, M. Greyfié, qui habitait Montagny, vient en visite. On l'amuse de l'endormie des deux jeunes gens. Une deuxième heure s'écoule; enfin, l'on commence à se réveiller.

Pour pousser la plaisanterie jusqu'au bout, le chanoine a reculé la montre de la Joson, qu'elle avait laissée au salon la veille.

Vers les deux heures, elle descend ses jarretières à la main, et donne un bonjour. L'oncle lui demande si elle veut son café. Elle dit qu'elle le prendra volontiers, et passe dans le cabinet à côté du salon pour faire sa prière du matin.

Le neveu descend à son tour, et comme il a grand appétit, il annonce qu'il prendra pour déjeuner autre chose que du café.

C'était jour maigre. La servante vient à passer, et le chanoine affecte de lui dire très haut : « A propos, « Claudine, n'y a-t-il pas encore du poisson? » Elle répond affirmativement. « Eh bien! ajoute-t-il, quand « il sera temps vous l'accommoderez pour le dîner, car « M. Greyfié nous fera bien la grâce de manger la soupe « ici. » Les deux jeunes gens prirent à merveille ce brûlot, et l'on s'amusa auprès du feu sans sortir, eux attendant toujours midi et le couvert.

Il était passé trois heures; le chanoine était obligé de venir à Annecy; ne pouvant plus reculer son départ, il prend la Joson en particulier, et lui dit : « Que veux-« tu envoyer à Mme Ribitel? » — « Quoi! dit-elle, par-« tez-vous donc avant dîner? » Le chanoine l'embrasse et lui montrant la fenêtre : « Ne vois-tu pas, grosse « folle, qu'il est nuit bientôt! Regarde où en est le so-« leil. » Les voilà tous à rire.

Elle ne pouvait croire la chose, et ne se rendit qu'en voyant le soleil à une heure de son couchant.

Elle pria bien le cher oncle de ne rien dire à Annecy de cette *jolie petite aventure;* mais puisque l'excellent homme en a conservé le souvenir, nous pensons qu'elle doit former la conclusion toute naturelle des amours de la Joson. JACOBUS.

DISQUE EN BRONZE DE PERROIX
SUR LE LAC D'ANNECY

A M. L. Revon.

Lausanne, 12 novembre.

Les antiquités que vous avez découvertes dans un

terrain d'éboulis, au-dessus du hameau de Perroix, sont tout à fait pareilles à celles qui se retrouvent des deux côtés du Jura, d'une part sur le massif d'Alaise, et de l'autre dans les tombeaux helvétiens de la Suisse. Vos cercles en bronze, quelque peu mutilés et incomplets, sont la reproduction exacte des anneaux concentriques du même métal, aplatis et généralement au nombre de six, que nous trouvons autour d'une plaque circulaire et à jours, dont le centre fait saillie sur les faces, comme vous pourrez en juger par la figure 21e de la planche XVIIe de mon ouvrage sur les *Habitations lacustres*. Quelquefois ces diverses pièces sont reliées entre elles par des restes de lanières de cuir entrelacées comme la trame d'un tissu. Un anneau placé sur la circonférence de ce disque a évidemment servi à le suspendre.

Les tumuli de la Suisse allemande et du canton de Vaud ont déjà présenté plusieurs exemplaires de ce genre d'ornement qui appartient aussi à la Franche-Comté; mais jusqu'à présent je n'ai vu aucune pièce pareille dans le reste de la France, ni en Allemagne, ni dans les pays du Nord. La découverte de Perroix offre donc à cet égard un intérêt particulier, et elle me confirme en outre dans l'idée que les antiquités de la Savoie présenteront de plus en plus de grands rapports avec celles de la Suisse.

Il n'est pas facile de dire quelle a été la destination de ce genre de disque. On en a fait un *umbo* de bouclier; mais, outre son peu de solidité, on ne comprendrait pas pourquoi les deux faces de ce disque sont également ornées de stries pareilles, si l'une devait être appliquée sur le cuir ou le bois du bouclier. Ces pièces ont évidemment été suspendues de manière à être vues des deux côtés, et leur grandeur, qui varie de 25 à 30 centimètres de diamètre, me paraît exclure l'idée d'un ornement personnel, quoiqu'elles se retrouvent ordinairement dans des sépultures : cette dernière circonstance exclura peut-être aussi l'idée d'un ornement d'étendard. Cependant, si cette hypothèse venait à se confirmer, il y aurait quelque induction intéressante à tirer sur les rapports que devaient avoir dans l'antiquité les peuplades des contrées où l'on découvre le même genre de signe.

Quant à l'époque à laquelle remontent ces pièces, on ne saurait douter qu'elle ne corresponde avec le premier âge du fer. Vos anneaux de Perroix étaient accompagnés d'un charmant petit poignard de ce dernier métal, et nous les retrouvons aussi en Suisse avec des cercles de roues de chariots et divers débris en fer. Quelques-uns des tumuli qui les contenaient et que j'ai fouillés moi-même, présentaient en outre tous les caractères des sépultures gauloises, avec l'urne cinéraire et les traces évidentes de sacrifices humains. Aux détails fournis par les auteurs anciens à ce sujet, on peut ajouter de nouveaux traits, ainsi l'usage de jeter violemment des pierres sur les restes funèbres, ce dont il est facile de se convaincre quand on retrouve à distance les fragments de la même pièce qui ont volé en éclats sous le choc d'un caillou qui en recouvre encore une partie. Je possède l'un de ces disques dont j'ai recueilli 43 fragments sur un espace d'une toise carrée, et le même tumulus offrait encore d'autres indices de cet usage qui a, du reste, été propre à plusieurs peuples de l'antiquité. Il est donc possible que la fracture de quelques-uns de vos anneaux ne provienne pas uniquement de l'éboulement dans lequel a sans doute disparu la plaque centrale qui vous manque.

En résumé, sans pouvoir déterminer la destination du disque de Perroix d'une manière tout à fait satisfaisante, je ne doute pas qu'il ne provienne des Allobroges et ne remonte aux derniers temps de l'indépendance gauloise. FRÉD. TROYON.

ARCHÉOLOGIE

VOIES ROMAINES

(Suite)

D'Aoste, la voie continuait par *Bergusium*, Bourgoin, jusqu'à Vienne, ville principale des Allobroges, dont Jules-César avait fait une colonie, *Colonia Julia Viennensis*, et qui devint, sous Galba, la métropole de la province Viennoise. Les milles romains se comptaient donc en partant de cette métropole, comme on le voit d'ailleurs par les noms des villages établis près des milliaires. C'est pourquoi nous partirons de Vienne. Nous avons du reste un autre motif encore. Les phases historiques de la longue lutte des Allobroges contre la conquête romaine, accusent un état de civilisation plus avancé que ne semble d'abord l'exprimer l'épithète de barbares jetée par les vainqueurs. Si nous en jugeons par d'autres détails, la capitale des Allobroges devait, bien avant la domination romaine, communiquer par une route principale avec les deux autres villes considérables de ce pays, Genève et Cularo ou Grenoble. D'après les manuscrits de M. Schneyder, fondateur du musée de Vienne, les Romains auraient réparé ces voies de communication sous le consulat de M. Plautius Hypseus et M. Fulvius Flaccus, et relié Vienne à la voie *domitienne* qui venait d'Arles. On sait les concussions du préteur Fonteius qui la fit réparer et le plaidoyer de Cicéron contre les Allobroges.

Lorsque, après la soumission des Centrons, Agrippa fit construire la voie des Alpes graies, il ne se contenta pas de la faire aboutir au grand chemin qui faisait communiquer Genève et Grenoble à l'extrémité du territoire allobroge, par *Bautas, Ad publicanos* et l'Isère. Il voulut la mener directement à Vienne par *Lemencum*, *Labisco* et *Augustum*, où il rencontrait l'ancienne route de Vienne à Genève, que nous allons suivre.

Les monuments de Vienne ont été décrits par Lelièvre, Chorier, Charvet, Mermet, Delorme, Collombet, etc. Ils sont en si grand nombre que nous renvoyons à leurs ouvrages. Nous ne mentionnerons ici que la découverte de près de 80 colonnes provenant du théâtre romain et employées à l'ornementation de l'église romane de St-Pierre avec des chapitaux romans. M. l'architecte Quenin, chargé de la restauration du temple d'Auguste et de Livie et de St-Pierre, en dégageant ces colonnes de la masse de stuc dont l'architecte Soufflot les avait empâtées pour draper à la moderne un des plus beaux monuments du moyen-âge, a continué ses fouilles dans le sol et a trouvé un grand nombre de sarcophages romains et des premiers siècles du christianisme.

La voie que nous allons parcourir avait pour stations *Bergusium* à XXI milles, *Augustum* à XVI, *Etanna* à XII, *Condate* XXI, *Genava* XXX.

D'après Trebonius Ruffinus (1), le rempart qui, du mont *Quiriacum*, descendait à l'endroit appelé aujourd'hui Pont-l'Évêque, y était percé de deux arcades, l'une pour donner passage à la rivière de Gère, l'autre à la route d'Italie qui, à peu de distance de la ville, se subdivisait pour tendre aux Alpes cottiennes par Cularo et aux Alpes graies par Bourgoin. La première de ces arcades s'appelait *Pons Lausoniæ*, la seconde, porte d'Apollon. On conçoit que cette porte, la plus orientale de la ville, fut consacrée au soleil, qui du reste y avait un temple. Quant au *Pons Lausoniæ*, faut-il voir dans ce nom l'indication du lieu de tendance ou la destination primitive de la route à laquelle il menait, c'est-à-dire vers le *lacum Lausonium*, dont Genève était la tête? Car ce nom signifie en gaëlique la *tête de l'eau*. Les analogues ne manqueraient pas; il y avait dans la même ville la porte de Lyon sur les bords du Rhône.

C'est ainsi qu'on a dit plus tard la porte de France à l'ancienne capitale du Dauphiné, la porte Susine à Turin, la porte Tarine à Conflans, etc.

A quelques mètres au-dessus de la rue actuelle de Pont-l'Évêque, on voit encore un beau tronçon de voie romaine. Ce sont des dalles de granit dont plusieurs ont un mètre de surface. On distingue encore toutes celles qui ont été employées au mur de soutènement de la vigne voisine. Dans les temps modernes, cette voie avait été couverte de gravier et de terre sur lesquels on avait construit un pavé en galets.

Je pense qu'elle passait sur la gauche de la Véga pour arriver au village de Soultier, puis à Septème. Leurs distances respectives donnent la clef de leur étymologie, *Sextus*, *Septimus lapis*. Le moyen-âge y a laissé le château fort de Septème. A un kilomètre se trouve le village d'Oyctier qu'on interprète *Ad octavum lapidem;* mais la distance est insuffisante; il faut chercher l'ancien village-station au Paget, le petit *Pagus* qui a été détruit par un torrent; le nom du milliaire est resté au village voisin, probablement à cause d'un établissement thermal dont on a découvert encore quelques ruines d'hypocaustes et de canaux dans la tranchée de la route.

Le village de Diemoz que l'on croit avoir été au dixième milliaire, représente plutôt le douzième pour les distances. De là, la voie continuait par Roche, Four, Domarin, jusqu'à Bourgoin, *Bergusio;* les XXI milles romains représentent 31,101 mètres, et la distance réelle est de 32 kilomètres entre Vienne et Bourgoin par le parcours que j'ai suivi. Tous les autres que j'ai explorés dépassent de plusieurs kilomètres les distances des itinéraires.

Le plateau de Bourgoin est riche en antiquités romaines; il est regrettable qu'un musée local n'ait pas soustrait à l'avidité mercantile une foule d'objets, tels que statues, monnaies, mosaïques, coupes, fioles, gobelets, lampes funéraires, etc. On a trouvé aussi des tombeaux en briques, des colonnes, des aqueducs, des ruines de villas, etc. (2).

M. l'abbé Perrot m'a montré près de la fabrique de MM. Gindre, etc., l'emplacement d'un camp romain, où l'on a découvert des colonnes, des urnes, des fioles, des médailles, etc.

(1) Mermet. *Histoire de Vienne*, I, 80.
(2) *Souvenirs historiques sur Bourgoin, Saint-Chef et Maubec*, par L. F.

M. Fauchiez, auteur d'une notice intéressante sur Bourgoin, pense que de cette ville la voie se dirigeait par la route actuelle de Morestel pour arriver à Vercin, Arcisse, Crussilieu, Veseronce, Curtins, Thuelins, Verins, Granieu. Mais ce parcours donne 32 kilomètres, tandis que les XVI milles ne font que 23,696 mètres. Du reste, on ne conçoit pas trop la raison de ce détour; tandis que le cours de la Bourbre indiquait une ligne assez directe pour les deux tiers du parcours. Quand on a pu voir les constructions romaines dans les marais de la Verpillière, comme aussi le camp romain dans les marais d'Albens, il n'y rien d'insolite à supposer que Bourgoin, la fabrique et Cessieux étaient reliés par une route. Je pense donc que la voie, suivant d'abord la direction de la route actuelle de Grenoble jusqu'au camp qu'elle laissait à gauche, passait la Bourbre, et, entre cette rivière et la montagne, continuait au bas de Cessieux, de Roche, toujours en remontant la rive droite, parce qu'elle est plus solide, plus courte et plus exposée au soleil. Cette supposition, faite sur la simple inspection des lieux, me fut confirmée par le témoignage d'un vieillard de plus de 80 ans, qui avait heureusement recueilli les traditions des générations précédentes. J'ai même observé à Cessieux de beaux débris de colonnes romaines. Au bas de ce village, la voie a été coupée par le chemin de fer.

La Bourbre ayant détruit l'ancienne route entre Cessieux et la fabrique, on en ouvrit une autre par Ruy, derrière le monticule, sous le règne de XIV. La sculpture des pierres indiquant les lieues est bien, en effet, de cette époque. La route actuelle en est déjà une modification. En quittant la Bourbre, la voie passait à la Bathie-de-Mont-Gascon et laissait Faverges à gauche et Chimillin à droite pour tomber assez directement sur Aoste.

Cette ligne, la plus courte de celles que j'ai étudiées, n'a pas moins de 25 kilomètres, tandis que les XVI milles qui séparent *Augustum* de *Bergusia* ne représentent que 23,696 mètres. Mais si l'on considère que le camp de la station de Bourgoin se trouvait à un mille de cette bourgade et qu'il est très possible que l'on n'ait compté les distances pour *Augustum* que de ce point de départ, on arrivera à une exactitude parfaite entre les mesures anciennes et les modernes.

On trouverait la même distance par Montceaux; mais les deux abords de ce plateau sont trop rapides, et il n'est pas probable qu'on les ait préférés au cours de la Bourbre.

Les nombreuses découvertes faites à Aoste et aux environs, ont amené la création d'un musée qui s'enrichit chaque jour. Ce sont des tuyaux, des urnes, des amphores, des fioles, etc., des moulins portatifs en lave, des autels, des inscriptions. L'une d'elles précise le titre de la localité dans ces mots *Vicanis augustanis*. Un établissement thermal y était alimenté par des eaux venant du sud. DUCIS.

(Sera continué.)

CHRONIQUE

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

Séance de rentrée du 13 novembre 1862

PRÉSIDENCE DE M. J. REPLAT

A l'ouverture de la séance, M. le Président donne lecture d'une

lettre de M. le marquis Costa de Beauregard, invitant la Société Florimontane à prendre part à la souscription ouverte à Chambéry pour élever un monument à Antoine Favre.

Sur la proposition d'un membre, il est décidé qu'une souscription sera ouverte parmi les membres de la Société et qu'une commission de deux membres sera nommée pour la présenter et recueillir les fonds.

MM. Favre, chanoine, et E. Serand sont nommés à cet effet. La liste de souscription est dressée, et tous les membres présents s'y inscrivent.

M. le Président a ensuite donné connaissance d'une lettre du secrétaire de l'*Union des Arts* de Marseille, qui demande à entrer en relation avec la Société. Cette proposition est acceptée avec empressement.

Sur la proposition de M. *Replat*, la Société reçoit au nombre de ses membres correspondants MM. Francisque de Lachenal, conseiller à la Cour d'appel de Cagliari, et M. Croset-Mouchet, chanoine de la cathédrale de Pignerol.

A ce propos, M. *J. Philippe* fait observer que jusqu'à ce jour la Société avait pris pour règle de ne pas nommer de membres correspondants dans l'ancienne Savoie; maintenant que notre pays est divisé en deux départements bien distincts, il serait opportun de se départir de cette règle pour ce qui concerne celui de la Savoie; on conserverait ainsi d'une manière plus sure les liens de confraternité intellectuelle qui doivent tenir toujours unies les populations savoyardes. Cette proposition est adoptée.

M. *Lecoy de la Marche* fait une communication au sujet du tombeau de *messire Thomas de Savoie*, qu'il a récemment visité dans la cathédrale d'Amiens. Ce Thomas de Savoie, chanoine dans cette dernière ville, était le quatrième fils de Thomas III, comte de Maurienne et de Piémont; il mourut en 1335. Son tombeau, d'un style remarquable, se trouve dans une chapelle nouvellement restaurée; il est orné des armes de Savoie, d'une statue du défunt et de moines pleureurs des différents ordres de l'époque.

Cette communication fera l'objet d'un note spéciale dans la *Revue savoisienne*.

M. *Revon* fait connaître de nouveaux estampages d'inscriptions qu'il a rapportés du Midi de la France et qui peuvent servir à interpréter les inscriptions existant en Savoie. Il expose ensuite ses croquis, coupes et plans des monuments de la Provence et il explique leurs analogies avec des fragments trouvés près d'Annecy.

Cette intéressante communication fera aussi l'objet d'une note pour la *Revue*.

Les dons et échanges suivants sont déposés sur le bureau:

1° *Union des Arts*, brochure publiée par la Société de ce nom à Marseille;

2° *Mémoires et documents publiés par la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève*, tom. XIV;

3° *Mémoires de l'Académie impériale de Dijon*; 2e série, tom. IX;

4° *Revue scientifique italienne*; livr. 2 et 3;

5° *Bulletin mensuel* des séances de la Société d'agriculture de la Savoie; nos de juillet et d'août;

6° *Bulletin* de la Société vaudoise des sciences naturelles; t. VII, n° 49;

7° *Revue archéologique*, de Paris; nos de septembre, octobre et novembre 1862;

8° *Bibliothèque universelle*, de Genève; nos 56, 57, 58;

9° *Revue du Lyonnais*; nos d'août et septembre 1862;

10° *Journal des connaissances médicales*, de M. Caffe; nos de septembre et octobre;

11° L'*Union magnétique*, de Paris; nos d'août, septembre et octobre;

12° *Contes et causeries*, par Jacques; Paris 1862; don de l'auteur, membre correspondant de la Société;

13° *Illustrazione di una base votiva in bronzo, con iscrizione trilingue, latina, greca et fenicia, trovata in Pauli gerrei nell'isola di Sardegna*, par le chanoine Spano, de Cagliari; Turin 1862. Cet ouvrage, tiré à seize exemplaires seulement, a été donné par l'auteur;

14° *Catalogo della raccolta archeologica sarda*, par le chanoine Spano; Cagliari, 1860. Don de l'auteur;

15° *Lettres pastorales et mandements* de Mgr Louis Rendu, évêque d'Annecy, précédés d'une notice biographique, par M. l'abbé Mermillod; don de ce dernier;

16° *Discours* prononcé par M. l'abbé Mermillod, recteur de Notre-Dame de Genève, en faveur des pauvres d'Irlande, à Paris, dans l'église de Sainte-Clotilde, le 22 mai 1862; don de l'auteur;

17° *Rapport général du Préfet de la Haute-Savoie au Conseil général*; session d'août 1862;

18° *Les bibliothèques scolaires, prescrites par S. Exc. le ministre de l'instruction publique*, brochure in-8°, Paris, 1862. Envoi du ministère.

19° *Mémoire sur l'ozone manifesté dans le serein et la rosée*, par M. C. Calloud, de Chambéry. Don de l'auteur;

20° *Analyse d'une terre argileuse en culture*; par le même auteur;

21° *Rapport présenté au Conseil départemental de l'instruction publique*, par M. Mariguac, inspecteur d'Académie à Annecy; don de l'auteur;

22° *Discours* prononcé à la distribution des prix au Petit-Séminaire de La Roche, le 6 août 1862, par M. l'abbé Grobel; don de l'auteur;

23° *Quatrième notice sur quelques monnaies de Savoie inédites*, par M. F. Rabut; don de l'auteur;

24° *Observations météorologiques faites à Chamonix* en 1858 et en janvier et février 1859, par M. Venance Payot; don de l'auteur,

25° *Végétation de la région des neiges*, par le même auteur;

26° Brochures archéologiques, données par M. F. Troyon;

27° Thèses diverses, données par M. Jean Terrier;

28° Manuscrits divers, donnés par M. C. Burdet;

29° Chartes sur parchemin, données par M. Samuel Girod;

30° Id. id., données par M. François Terrier;

31° Deux petites sagayes; une autre sagaye à lance phalange; deux gargoulettes en terre aurifère; la *cuiller du roi de Carrache*, donnée par lui-même; un aileron de requin; vertèbre de cachalot, pêché entre le Groënland et le cap Vert. Tous ces objets ont été donnés par M. Jules Selle, capitaine à bord de la *Couronne de Savoie*, et ont été recueillis par lui-même, dans les différentes expéditions qu'il a faites sur la côte occidentale d'Afrique et dans les mers du Nord.

Pour extrait conforme :

Le secrétaire,

JULES PHILIPPE.

—

C'est avec la plus grande satisfaction que nous annonçons l'apparition d'un nouveau journal scientifique, intitulé *Revue scientifique italienne*, et publié à Milan par notre collaborateur, M. Gabriel de Mortillet.

Les travaux remarquables de M. de Mortillet répondent de l'avenir de son journal; personne mieux que lui n'est à même de rassembler, de grouper les éléments épars de la science en Italie; ses relations étendues, son activité l'aideront puissamment à atteindre le but qu'il se propose et qu'il résume ainsi dans son programme:

« Je fais appel aux savants italiens, les priant de me mettre à même de rendre cette *Revue* aussi complète que possible. Je recevrai avec reconnaissance toutes les communications et toutes les publications qu'ils voudront bien m'adresser.

« Cette *Revue*, à laquelle je donne toute la publicité possible, a pour but de vulgariser les remarquables travaux scientifiques qui se produisent de toute part en Italie, mais qui, malheureusement, manquent trop souvent de publicité et restent ainsi parfois presque inconnus. J'ose espérer que les Sociétés savantes, aussi bien que les particuliers, voudront bien me seconder dans cette œuvre d'une vraie utilité et d'un intérêt si général.

« Le tirage à part formera une série de volumes, résumant, année par année, tout le mouvement scientifique, médical, agricole et industriel de l'Italie. Ce sera en même temps un répertoire complet de bibliographie pour ces branches des connaissances humaines. C'est assez dire que ce livre doit trouver place dans toutes les bibliothèques, dans tous les cabinets d'études, d'autant que la modicité du prix de souscription le met à la portée de tous. »

Nous souhaitons la bienvenue à notre nouveau confrère, et nous faisons les vœux les plus sincères pour qu'il reçoive tous les encouragements et l'appui qu'il mérite.

Le Directeur gérant, J. PHILIPPE.

ANNECY. — TYP. THÉSIO.

3me Année — N° 12. *(Omnes omnium caritates patria una complexa est)* 15 décembre 1862.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur;

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr

Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tous genres adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

LES GLOIRES DE LA SAVOIE

(Quatorzième article)

HOMMES POLITIQUES

Sous la République, à cette époque extraordinaire où du sol de la France surgit cette foule d'esprits supérieurs qui jeta de force l'humanité dans une voie nouvelle et glorieuse, notre pays fournit peu d'hommes politiques. Cette particularité, qui peut étonner au premier abord, n'a cependant rien que de très naturel : le peuple savoyard n'était pas préparé à la lutte ; ses hommes d'intelligence se sentaient mal affermis sur les degrés de la tribune qu'ils n'osaient gravir, et leur parole n'était pas assez exercée pour qu'il leur fut permis de prendre part à ces joûtes oratoires qui resteront comme des monuments historiques ; aussi leur dévouement patriotique se créa-t-il une issue plutôt dans la carrière des armes, comme nous l'avons vu.

Après l'annexion de la Savoie à la France, le mouvement politique se fit vivement sentir dans notre pays, ainsi qu'en témoignent les actes de l'*Assemblée des Allobroges* ; mais c'est à peine si je puis citer deux noms savoyards qui aient marqué leur passage dans ce grand mouvement de réorganisation : Doppet et Simond de Rumilly.

Le premier, que nous avons vu figurer parmi nos généraux, ne se mêla pas seulement aux événements militaires. Ardent républicain, il prit une part active aux luttes politiques, après s'être rangé dans le camp des Jacobins avec lesquels il succomba. Doppet, plusieurs fois attaqué dans ses actes, publia, pour se disculper, ses *Mémoires politiques et militaires* (Carouge, 1797), ainsi que plusieurs brochures sur la Révolution.

Né à Rumilly en 1755 et issu d'une famille originaire de Samoëns, Philibert Simond embrassa la carrière ecclésiastique et fut ordonné prêtre en 1780, au grand-séminaire d'Annecy. Dès les premiers jours de son entrée dans la vie active, il paraît que l'on put s'apercevoir qu'il avait fait fausse route dans le choix de sa carrière, et il donna une fois de plus la preuve que ce que l'on appelle la *vocation* n'est pas chose si facile à déterminer.

Interdit par l'évêque d'Annecy au bout de quatre mois d'exercice, Simond erra pendant quelque temps en Savoie, après avoir passé plusieurs mois à Paris où l'avait envoyé un de ses oncles ; puis, en 1788, il se rendit à Strasbourg où il devint professeur du prince de Metternich. Ce fut dans cette ville que son ardeur révolutionnaire prit son premier essor. Il fut remarqué dans les clubs par ses discours patriotiques, obtint, en 1791, la place de vicaire épiscopal de l'évêque constitutionnel du Bas-Rhin, et la même année fut élu député à la Convention par ce département.

Après l'annexion de la Savoie à la France, Simond fut compris au nombre des commissaires envoyés par la Convention pour organiser le département du Mont-Blanc. Rappelé à Paris dans le mois d'avril 1793, il prit une part active aux luttes parlementaires, et dans le mois d'août suivant, il fut de nouveau envoyé en Savoie en qualité de commissaire près l'armée des Alpes, avec le représentant du peuple Dumas ; sa mission dura jusqu'à la fin de l'année. Lorsqu'il revint siéger sur les bancs de la Convention nationale, il se jeta dans le parti de Danton, en opposition avec Robespierre, dont il espérait, disait-il, voir tomber la tête avant la sienne. Son espérance ne se réalisa pas. Danton avait été exécuté le 5 avril 1794, et le 13 du même mois, à six heures du soir, Simond gravit à son tour les degrés de l'échafaud (1).

Simond n'avait pas une intelligence extraordinaire ; ses discours n'avaient rien de cette éloquence grandiose qui a fait la gloire d'un grand nombre d'hommes politiques de son époque ; mais son ardeur révolutionnaire suppléait à ses talents, et il brillait dans les clubs où le geste et la parole du tribun impressionnaient plus que le talent du véritable orateur.

Je n'entreprendrai pas de louer ou de blâmer Simond dans ses actes politiques, car ce n'est point une histoire que j'écris ; chacun appréciera à son point de vue la part que notre compatriote a prise à ce grand mouve-

(1) Le cardinal Alexis Billiet, archevêque de Chambéry, a publié des renseignements nouveaux sur Philibert Simond, dans le tome V, 2e série des *Mémoires* de l'Académie impériale de Chambéry.

vement qui a changé la face de la France et ébranlé l'Europe. Ici, je parle pour tous et je dois citer tous les Savoyards dont le nom a eu du retentissement, à quelque parti qu'ils appartiennent, et en admettant cette idée que tous ont agi avec sincérité, avec la conviction de faire le bien.

C'est ainsi qu'après avoir retracé en quelques mots la vie du révolutionnaire Simond, je dois écrire le nom d'un homme, son contemporain, dont les opinions furent bien opposées aux siennes : Joseph de Maistre.

Joseph de Maistre, né à Chambéry en 1754, siégeait au Sénat de Savoie lorsque la révolution française éclata.

Fidèle à la maison de Savoie par tradition de famille, il émigra en Piémont après l'annexion de la Savoie à la France, et se fixa à Venise lorsque les armées de la République pénétrèrent en Italie. Il fut envoyé ensuite, en qualité de régent de la chancellerie royale, en Sardaigne, par le roi qui n'avait plus que cette île pour Etat, et, en 1802, il reçut l'ordre de se rendre à Pétersbourg comme ministre plénipotentiaire.

Dans ce poste qu'il occupa jusqu'en 1817, de Maistre montra un dévouement que l'on ne saurait trop admirer. Séparé pendant longtemps de sa famille, sans appointement et vivant pour ainsi dire au jour le jour, ministre d'un roi sans royaume, desservi même par des envieux auprès du prince auquel il sacrifiait tout, il n'en fit pas moins tous ses efforts pour défendre les intérêts de celui qu'il appelait son maître. Il tenta plusieurs démarches auprès de Napoléon Ier, afin que l'on n'oubliât pas l'existence du roi de Sardaigne, perdu par l'Autriche même qu'il détestait et qu'il considérait avec raison comme la plus grande ennemie de l'Etat sarde. Bien qu'il n'ait pas toujours réussi, il déploya les plus grands talents dans toutes ces négociations et conquit l'estime particulière de l'Empereur Alexandre et même celle du gouvernement français.

Après la restauration et le rétablissement du roi de Sardaigne, de Maistre obtint de conserver son poste à Pétersbourg, où il s'était créé des relations et une position qu'il lui coûtait d'abandonner. Puis ayant demandé son rappel par suite des tracasseries auxquelles il était en butte de la part de certains hommes de la cour de Turin, il se rendit dans cette ville en 1817 et fut nommé chef de la grande chancellerie du royaume avec le titre de ministre d'Etat. Il mourut le 26 février 1821, quelques jours avant la révolution piémontaise.

Ce qui frappe le plus dans la vie politique de Joseph de Maistre, c'est ce dévouement complet, absolu envers son roi, dont il donna des preuves si éclatantes. Dans tous les partis, dans toutes les opinions, le dévouement sincère est chose qui commande le respect et l'admiration. Comment ne pas se découvrir devant cet homme qui, sans appui matériel, sans autre fortune que son intelligence, représentant d'un roi qui n'en est plus un, défend pied à pied ce roi de nom mais non de fait ! Il frappe à toutes les portes royales ou impériales, il crie partout le nom de son souverain, poussé par la seule idée d'accomplir son devoir. Aussi n'est-il point étonnant de l'entendre répondre à un personnage qui, après les conférences de Tilsitt et d'Erfurt, lui demandait ce qu'il allait faire : « Tant qu'il y aura une Maison de « Savoie et qu'elle voudra agréer mes services, je res« terai tel que vous me voyez. »

Joseph de Maistre fut aussi le premier qui jugea sainement la politique de l'Autriche relativement au Piémont, et il donnait, de ce côté, la main aux amis de l'Italie. « Toujours il y aura des puissances prépondéran« tes, dit-il dans une de ses lettres (1), et la France « vaut mieux que l'Autriche. Nous n'avons nul besoin « d'un Charles V. Si je n'ai point de fiel contre la « France, n'en soyez pas surpris, je le garde tout pour « l'Autriche..... Vous parlez d'orgueil, de prétentions ; « trouvez-moi une suprématie, une domination plus « insultante que celle que l'Autriche exerce à notre « égard.

« J'aimerai mille fois mieux 30,000 émigrés qui se « battraient pour nous, que 30,000 Allemands qui sont « venus nous voir assommer sur les montagnes avec des « lunettes d'approche. » Et plus loin : « Cette maison « d'Autriche est une grande ennemie du genre humain, « et surtout de ses alliés. »

Les événements modernes n'ont-ils pas donné raison à Joseph de Maistre ?

Le comte de Cavour, l'un des premiers hommes d'Etat de notre époque et à demi Savoyard, a tendu la main à la France et l'Italie a été créée.

Je m'arrête dans l'énumération des hommes politiques auxquels la Savoie a donné le jour. Je pourrais citer encore quelques noms qui ont un peu marqué dans les annales de la diplomatie sarde, mais ne devant parler que de ceux qui ont occupé le premier rang, je suis forcé de taire les autres que les circonstances ont peut-être moins favorisés, quoiqu'ils fussent également doués de talents.

On sera sans doute étonné de ne pas voir sortir de l'époque de régénération du Piémont quelques hommes politiques appartenant à nos vallées. Mais il n'y a rien là de surprenant ; le mouvement qui s'est produit dès 1848 au-delà des Alpes a été exclusivement italien, et bien que les cœurs savoisiens fissent les vœux les plus sincères pour le triomphe de la liberté italienne, ils subissaient l'influence de certaines appréhensions qui leur représentaient l'avenir comme très incertain pour eux.

Les hommes politiques de la Savoie hésitaient forcément, mais nos soldats se faisaient tuer sur les champs de bataille, au pied de leur immortel étendard, pour la cause de l'indépendance.

Nous ne pouvions donner que notre sang !

(Sera continué.) JULES PHILIPPE.

ANTIQUITÉS ET SOURCE MINÉRALE DE LA BAUCHE

A M. L'ABBÉ DUCIS

Chambéry, 24 novembre.

Monsieur,

Dans votre très intéressante étude sur les voies romaines à travers l'antique province des Allobroges dont vous entretenez, avec bonheur, les lecteurs du journal

(1) *Lettres et opuscules inédits du comte Joseph de Maistre*, publiés par son fils Rodolphe de Maistre ; Paris 1851, tome I, p. 1.

Voir aussi le remarquable ouvrage intitulé : *Mémoires politiques et correspondance diplomatique du comte J. de Maistre*, par M. Albert Blanc.

de l'académie salésienne et florimontane d'Annecy, j'ai remarqué, à propos de la station romaine *à trouver (ad inveniendam)* de *Labisco* ou *Lavisco*, entre *Lemencum* et *Augustum*, le passage suivant (n° d'août 1862, p. 71) :

« Enfin, un dernier système menace de s'ajouter aux quatre précédents. Il consisterait à rapprocher étymologiquement *Labisco* de La Bauche. Question d'étymologie, en effet ; car il n'y a point de vestiges romains entre Aiguebelle et La Bauche, pas plus qu'entre La Bauche et Chailles. »

Je suis obligé, tant pour satisfaire aux droits do la vérité historique que pour publier, par anticipation, une découverte toute récente qui intéresse beaucoup l'hydrologie minérale de la Savoie et même l'archéologie, de venir vous demander une rectification en faveur de la modeste paroisse de La Bauche, ello aussi dotée de quelques vestiges vénérables de l'occupation romaine en deçà des Alpes. Or, voici que dans le courant de l'été dernier un filet d'eau ferrugineuse, très riche en fer, rougissant considérablement le sol et endommageant pour cela un pré dépendant du beau domaine de M. le comte Crotti de Costigliole, non loin de son château à la Bauche, fut soumis à une investigation chimique. Je fus invité à venir constater sur place ce que pouvait être et valoir cette eau. Mes réactifs signalèrent immédiatement une eau minérale *proto-ferrée* d'une valeur exceptionnelle dans la classe des *eaux minérales ferrugineuses bi-carbonatées et crénatées*, je puis dire même (aujourd'hui que je suis très avancé dans son analyse et que j'ai opéré le dosage du fer et des autres éléments minéralisateurs) d'une richesse inouïe dans les annales hydrologiques de France, de Navarre et de Savoie. Elle tiendra la même place, dans la classe des eaux *proto-ferrées bi-carbonatées et crénatées*, que la célèbre eau de Challes dans celle des *eaux sulfureuses monosulfhydratées*. Cette révélation obligeait à un captage de la précieuso fontaine. Le propriétaire, M. le comto Crotti, obéissant noblement, selon ses propres expressions, *aux ordonnances de la science*, commanda, sur le champ, les travaux nécessaires. Des ouvriers furent amenés et, d'après mes indications, une tranchée fut ouverte dans le sens d'une colline à terre cultivée, reposant sur un banc de molasse marine abondant en nodules ferrugineux, avec indices de lignite (1). A mesure qu'on avançait en longueur et en profondeur dans le sol, le mince filet d'eau primitif grossissait et devenait multiple, car de tout côté suintait de l'eau que définissaient d'abord les réactifs et, le lendemain, l'aération, par de nombreuses pellicules irisées et par des dépôts de la plus belle ocre (2).

Désirant trouver enfin un captage fixe, pris sur le point de réunion des eaux, il fallut creuser encore et élargir le périmètre d'excavation qui fut porté à plus de deux mètres de profondeur sur cinq de large. Ces fouilles amenèrent, dès la profondeur de $1^{m},20$ à $2^{m},60$ au-dessous du niveau du sol, la découverte de quelques briques rouges à rebords, à argile siliceuse, à pâte fine, homogène et compacte, d'une cuisson parfaite, telles que savait si bien les faire l'art céramique des anciens ; d'un pavé dallé, d'une auge, de pieux et autres pièces en bois que leur tannin et l'eau ferrée avaient teintes en *noir violet* et conservées en partie, et enfin d'un mur de soutènement à ailes, parfaitemont conservé, de $1^{m},15$ d'épaisseur sur quatre mètres de long, dans l'enceinte duquel jaillissaient sur deux points deux sources, dont l'une, plus abondante, y était amenée par un canal. Ici se terminent les découvertes faites jusqu'à ce jour ; mais M. le comte, autant pour l'aménagement utile des eaux que pour l'intérêt archéologique, se propose, dès que le beau temps le permettra, de faire élargir l'excavation pratiquée, ce qui amènera peut-être un plus riche butin d'objets enfouis, sur lesquels, avec ceux déjà découverts, auront à débattre MM. les docteurs en archéologie.

Quoi qu'il en soit de mes études hydrologiques et des faits rapportés ci-devant, il conste pour moi : 1° que là existe et *existait jadis une fontaine d'eaux minérales ferrugineuses froides, alcalines, terreuses, bi-carbonatées et crénatées et un peu ammoniacales*, dont la proportion en *protoxyde de fer*, dissous par les acides carbonique et crénique, dépasse tout ce que je connais dans l'espèce ; que ces eaux sont si bien minéralisées qu'elles conservent, chose rare ! sans altération, *leur élément proto-ferré* lorsqu'elles ont été embouteillées avec soin au temps beau de la saison sèche (1) ;

2° Que ces eaux, *antiquitùs*, avaient attiré l'attention do quelques dévots à la nymphe des eaux minérales, peut-être de quelques vétérans des légions romaines, usés par les fatigues des combats, et qui savaient apprécier, pour cause, l'utilité des eaux minérales ferrugineuses dans la cicatrisation des plaies, l'étanchement des blessures et, à l'intérieur, pour la réparation d'un sang appauvri et d'un tempérament débilité.

Si je ne donne pas à cet égard de plus précises appréciations, c'est que, en plus d'un mur solidement construit, de quelques briques bien caractérisées, d'un canal et d'un pavé dallés, jo n'ai trouvé ici ni inscription ni cet air d'élégance qu'avaient l'habitude de revêtir les constructions hydro-minérales de la grande époque romaine.

Il conste toutefois deux faits à l'avantage historique

(1) M. le chanoine Vallet, l'un de nos savants géologues, a visité tout récemment avec moi les sources ferrugineuses de La Bauche. Très familiarisé avec la connaissance de cette localité, il a constaté, très près des sources en question, dans un affleurement de molasse, la présence d'une quantité considérable d'*amandes ferrugineuses*. Cette sorte de molasse a un large développement dans la vallée. A La Bauche, elle se voit adossée aux strates urgoniens de la montagne, s'incline dans la vallée et se redresse vers la colline de St-Franc, au-dessus de Chailles.

(2) Un artiste peintre de mérite, M. Reverchon-Chamussy, de Chambery, qui avait remarqué depuis longtemps l'éclat de ces dépôts ocraces, a eu l'idée de les faire servir à la peinture et en a obtenu des tons avantageux pour certains coloris. Cet artiste s'occupe presentement d'une toile représentant le site des sources dont l'horizon, au midi, est très beau par la luxuriante végétation des côteaux de la vallée et par le relief des montagnes de la Grande-Chartreuse et de Voreppe.

(1) J'ai vérifié bien des fois ce fait remarquable de la conservation de l'élément *proto-ferré* dans les eaux de La Bauche, embouteilllées dans de bonnes conditions. Ainsi, deux bouteilles emportées par M. le comte Crotti dans un voyage qu'il a fait à Turin, ont été examinées par un chimiste distingué, M. le professeur Abbene, qui avait déjà fait l'analyse des eaux minérales de la vallée d'Aoste. Non-seulement le transport n'a pas altére l'eau, mais après un mois et plus elle a eté trouvée telle qu'à la source. Et M. Abbene a rendu le même témoignage que le mien sur la richesse exceptionnelle de cette eau en *élément proto-ferré*.

de la paroisse de La Bauche, située à égale distance de Lépin et des Echelles :

1° Un aménagement ancien des eaux, accusé par des restes de captage pratiqué avec l'intelligence de ces sortes de travaux communs dans l'époque gallo-romaine.

2° L'utilisation d'une source minérale des plus estimables, et qui atteste un groupe peuplé non loin de là et habitué, par l'effet diffusif de la civilisation, aux usages hygiéniques et thérapeutiques des eaux.

D'autre part, le dressement de la route des Echelles à Yenne par La Bauche, Lépin et Novalaise, a mis à découvert partout, notamment à La Bauche, des tuiles et des tombes de l'époque gallo-romaine.

Ici se terminera ma digression ; car, je l'avouerai sans peine, je n'ai pas suffisamment le don d'archéologie. Mais à propos d'une similitude apparente de *Labisco* ou *Lavisco* de la carte Peutinger avec La Bauche, je vous dirai, d'après le vénérable curé du lieu, aussi estimable qu'érudit, qu'un chemin existant sur les plus anciennes mappes y est noté *chemin de Lavicoque*. Si, à ce mot, quelque archéologue militant ne voyait que l'adjonction du mot roman *vi* (chemin rural) à un nom propre de maison *Coq* ou *Coca*, je m'empresse de dire que la tradition et les registres de la paroisse viennent attester solennellement qu'aucun de ces drôles de noms n'y est connu de temps immémorial. Ce chemin mappé, qui, il faut le dire, tel qu'il est à présent, délabré, pierreux et boueux, n'a rien de romain, passe tout près des sources ferrugineuses de M. le comte Crotti, *jadis fontaines gallo-romaines*, et mène, d'une part, à la route neuve, vers Attignat-Oncin, et de l'autre, vers le passage pratiqué encore par les habitants à travers la montagne pour aboutir plus brièvement à Chambéry, par Vimine. Vimine ! à propos, *Via minor?* implique l'existence, *à proximité*, de la grande voie prétorienne dont vous nous avez entretenu avec tant d'intérêt. Où est-elle ? En sortant de *Lemencum* pour conduire à *Labisco* ou *Lavisco*, passait-elle la montagne à la droite ? la passait-elle à gauche ? Selon le système de la solarité, dont je suis aussi ami que jadis le tempérament romain, j'inclinerai vers le côté *gauche*. En effet, la solarité est bonne et la neige séjourne rarement sur le revers *sud-est* de la montagne de Vimine, au-dessus de St-Thibaud, menant droit à La Bauche.

Enfin, s'il faut absolument, pour obtenir la station romaine de *Labisco*, la circonstance d'un lac ou amas d'eau quelconque, ceci peut se trouver encore à La Bauche. Près du château et plus près encore des sources ferrugineuses anciennement captées, se trouve une belle pièce d'eau d'une étendue de 40 à 45 ares, mesurant en profondeur environ cinq mètres et qui, autrefois, a dû avoir une plus grande étendue, à en juger par les dépôts superposés de tuf arénacé *blanc jaunâtre*, que les eaux calcaires ont laissé sur les bords en se concentrant dans la saison sèche. Mais, jusqu'à plus ample information, je suis résolu à vous suivre par le chemin dallé de la montagne d'Aiguebelette menant à..... *Labisco*. Et je suis de ceux qui ne peuvent pas voir à Chevelu cette station romaine qui serait là, comme vous le faites remarquer judicieusement, à peine à six kilomètres d'*Etanna*, autre station importante entre *Augustum* et *Genaba*, d'autant plus qu'*Etanna* n'a pas dû être à la position d'Yenne d'aujourd'hui, mais bien au village yennois d'Etain, en dessous de Jongieux.

Agréez, etc. CHARLES CALLOUD.

Je me fais un plaisir de publier cette lettre de M. Calloud. Elle vient ajouter aux preuves déjà si nombreuses de la richesse hydro-minérale de nos contrées, et en même temps de leur antique civilisation. J'ai pu dire qu'il n'y avait pas de vestiges romains à La Bauche, puisque ces découvertes n'ont eu lieu qu'après ma dernière excursion. Du reste elles n'infirment aucunement mes assertions sur la station prétendue de La Bauche.

1° Lorsque j'ai signalé la vallée d'Hyères comme sombre et aqueuse, j'ai entendu le fond de la vallée par où M. Vignet mesurait les 12,000 toises. Il est évident que ces épithètes ne pouvaient convenir à la surface raboteuse des rochers qui tapissent le flanc oriental de la montagne.

2° En admettant l'étymologie de *Via minor*, qui est contestable, je maintiens que, soit le sentier qui de Vimines tend à Aiguebellette, Oncin et La Bauche, par le plateau de l'ancien hospice de St-Michel, — soit celui qui, en face de St-Thibaud, mène à La Bauche, entre le mont Grelle et la Magdelaine, ne présentent ni l'un ni l'autre aucun caractère de voie prétorienne. Si on en trouve une trace, je suis prêt à la vérifier et à mesurer le parcours sur place comme je l'ai fait ailleurs.

3° Je soutiens encore que le prolongement de la voie romaine de Chambéry à Lépin, par Oncin, pour atteindre La Bauche, même en prenant un raccourci depuis Aiguebelette, a un excédant de six kilomètres sur les XIV milles romains entre *Lemencum* et *Labiscone*. Il est inconcevable du reste qu'arrivé à Aiguebelette on dût aller faire le détour par La Bauche et Chailles pour atteindre plus directement Aoste.

4° Quelque puisse être le rapport étymologique du chemin de *la Vicoque* des mappes cadastrales avec le *Labiscone* des itinéraires romains, le plus ancien nom latin de La Bauche que j'aie pu trouver est *Boschia*, dans une charte de 1142, citée par Guichenon (histoire du diocèse de Belley, dont dépendait La Bauche). La première syllabe de *La Bauche* est tout simplement un article comme dans *La Bridoire*, traduit par *Bredoria* dans la même charte. *Boschia* vient probablement de *boscus*, bois, à moins qu'eu égard à la pièce d'eau sus-mentionnée, on préfère le tirer de *boscas* ou *boscis*, espèce de canard d'après l'agronome Columelle. DUCIS.

LES EVANGILES DE L'IMPRIMERIE IMPÉRIALE

M. Anselme Petetin, directeur de l'imprimerie impériale, vient d'offrir à la bibliothèque publique d'Annecy un chef-d'œuvre de typographie et de gravure. Les caractères employés pour l'impression des *Saints-Evangiles* ont une plénitude de formes propre à rendre la lecture facile aux plus mauvaises vues, tout en offrant des liaisons d'une finesse remarquable. Les lettres se dessinent avec des contours si vifs, si nets, si purs, qu'on les dirait tracées dans une plaque d'acier.

Des gravures sur bois ornent la tête et la fin des chapitres. L'exécution des dessins a été confiée à MM. Barrias, Lenepveu, Bouguereau et Biennoury, quatre

artistes qui ont débuté comme grands prix de Rome. Plusieurs compositions, par leur fougue, leur tumulte de personnages groupés dans les attitudes les plus diverses, rappellent certains cartons de Kaulbach; d'autres, au contraire, sont conçues avec le calme et la sobriété qu'on retrouve dans les œuvres d'Overbeck et de l'Ange de Fiésole. Ici, c'est le mouvement, la vie, l'action, les clameurs d'une multitude compacte, gesticulant avec la mimique passionnée des hommes qu'échauffe le soleil de l'Orient; là, ce sont des groupes silencieux de disciples qui recueillent la parole du Maître. L'espace nous manque pour mentionner une foule de tableaux dont chacun mériterait une description détaillée; contentons-nous d'indiquer parmi les mieux conçus: Jésus environné d'une foule de peuple, le Renoncement de St-Pierre, la Guérison d'une femme courbée, *Ecce homo*, et les deux gracieux sujets de la Parabole des semences.

Le trait de cette multitude de petites gravures est un prodige de xylographie: on est tenté de les regarder à la loupe afin d'étudier dans leurs plus légers délinéaments les figures de Jésus, des apôtres, des saintes femmes; il ne nous semble pas que la gravure sur bois puisse arriver à une perfection plus grande.

Quatre grands dessins de M. Lehmann, tracés à larges traits et tirés sur un papier d'une teinte chaude, avec de gracieux encadrements composés par M. Liénard, produisent au milieu des autres planches un effet puissant. Il est regrettable seulement que quelques têtes pèchent par le défaut de grâce et de caractère religieux, entre autres celle de St-Jean.

Parler du soin qui a été apporté à la correction du texte, du goût qui a présidé à la disposition des chapitres, à l'ampleur des marges, à la richesse de la reliure, tout cela, selon nous, serait chose inutile; il suffit de dire que le livre sort de l'imprimerie impériale, et que M. Peletin y a mis les soins et le dévouement dont il nous a donné maintes fois les preuves pour des entreprises d'un autre genre. LOUIS REVON.

ARCHÉOLOGIE

—

VOIES ROMAINES

(Suite)

D'*Augustum*, la table de Peutinger suppose que la voie passait le Rhône pour arriver à *Etanna*, *Condate* et *Gennava*. J'ai déjà fait observer plus haut que ce tableau des routes romaines n'a jamais été considéré comme une carte géographique. La projection de cette carte routière semble enserrer dans une zône allongée non seulement les routes, mais les fleuves, les montagnes et la mer, dont les grands traits ne sont accentués que pour faciliter un peu le classement des routes par versants et bassins. Les brisures des lignes routières ne représentent pas même géométriquement les distances indiquées par les chiffres qui leur sont accolés. Les villes sont déplacées; Genève, par exemple, qui est séparée de deux stations du lac Léman. En dehors des nombres itinéraires, il ne faut donc y chercher aucune exactitude topographique. Cette conclusion deviendra de plus en plus évidente dans l'étude de cette section de route.

Au moins depuis Agrippa, une voie reliait Genève à Lyon, et conséquemment à Vienne, par Miribel, Montluel, Lagnieu, Belley et Seyssel (1). Mais celle qui, dans la carte de Peutinger, rattache directement Genève, la seconde ville des Allobroges, à Vienne leur capitale par Aoste, était évidemment leur route nationale, dont j'ai parlé plus haut. Ils avaient un intérêt politique et industriel à ce qu'elle desservît leur territoire.

Or, les Allobroges de la rive droite du Rhône ne devaient pas être bien nombreux, si l'on en juge par le texte de César. Cette zône ne devait guère dépasser les cimes du grand Crest-d'Os, du grand Colombier et du Nû. En cas de lutte avec les peuples voisins, le Rhône restait leur seule ligne de défense, comme on le voit dans la campagne de Jules-César contre les Helvètes (1). C'est donc à l'est du Rhône que devait être tracée une voie de cette importance. C'est du même côté qu'ont dû la maintenir les Romains bien avant la soumission des Séquanes et des Helvètes.

C'est bien là aussi que l'on trouve les trois stations qui la jalonnaient, *Etanna*, que toutes les traditions placent à Yenne; *Condate*, en celtique *confluent*, que les mesures placent entre les confluents des Usses et du Fier; tandis qu'en face, sur l'autre rive, aucun torrent de quelque importance ne vient justifier cette étymologie; enfin, *Gennava*, sur la rive gauche encore, puisque, selon Jules-César, le pont menait au territoire helvète sur la droite du Rhône (3).

Ajoutons, enfin, que les distances itinéraires de la table de Peutinger sont dépassées de près de 12 kilomètres par la direction la plus courte que l'on puisse supposer à l'ouest du Rhône.

D'abord il serait bien difficile de désigner avec quelque probabilité la position d'un ancien pont sur le Rhône, autour de la presqu'île de Cordon, où le fleuve a une si grande étendue. Le pont romain de Brangues correspondait à l'embranchement de Véseronce dont j'ai parlé plus haut. Mais *Augustum* était en dehors de cette ligne. On ne conçoit pas, en effet, le prolongement jusqu'à Aoste de la route de Vienne à Genève, si elle ne devait pas achever le contour du Rhône par un pont sur le Guiers.

Le bassin de cette rivière, dont les débordements s'étendent quelquefois du côté d'Aoste, est si large à son embouchure dans le Rhône que plusieurs géologues en ont attribué le creusement à ce fleuve. Et il n'est pas étonnant que le recenseur romain les ait confondus vers cette courbe ou ce *cordon*, qui donne au Rhône la direction du Guiers.

Les villages de Flandres et de Champagnes sont probablement des colonies établies sur les ruines de l'ancienne *Augustum* qui s'étendait plus que la ville actuelle vers cette rivière. Et Saint-Genis d'Aoste où sont encore plusieurs monuments et inscriptions romaines, pouvait être considéré comme un faubourg d'*Augustum*. C'est donc de là que nous suivrons l'embranchement de la route sur Genève.

Continuait-elle au bas de Champagneux, entre la montagne et le Rhône, puis à travers le défilé de la Balme, ou grimpait-elle depuis Truison par Gresin,

(1) Description du pays des Ségusiaves, par A. Bernard, 158.
(2 *Commentarii*, I., 11.
(3) *Comment.*, I., 6.

Saint-Maurice-de-Rotherens pour aboutir à Yenne par Charosse ou Leysieux? Le Rhône ne comblait-il point les grottes de la Balme, il y a deux mille ans? C'est très possible. Aussi je pense que les Allobroges auront primitivement suivi le chemin de la mentagne; puis à mesure que le Rhône s'abaissait, ils auront passé à Léchaud, à la Fontaine-aux-lions et, vers les Bessons, monté à Charosse. Le Rhône s'encaissant de plus en plus dans son lit actuel au bas de Pierre-Châtel, ils auront traversé les Balmes et suivi jusqu'à Yenne un passage au-dessus de la route actuelle.

Quant à l'ouverture de la corniche, si elle a été l'œuvre des Romains dans la rectification de la vieille route en voie prétorienne, les caractères authentiques en ont disparu dans les agrandissements successifs qu'elle a reçus. La seule preuve de l'encaissement du Rhône et de l'ancienneté de la route reposerait sur le caractère des culées que l'on remarque un peu plus haut que le pont actuel de la Balme.

L'autre parcours se dirige de Truison par-dessous Duisse, vers le Borget, sous les mâsures du château Maréchal. Entaillé à près de deux mètres dans un banc de grès, il offre, de temps à autre dans son pavé, quelques échantillons de dalles de granit. Mais la montée est un peu rapide et irrégulière. Il laisse Gresin à droite, tourne les ruines du château-fort de Rotherens et par le flanc de la montagne arrive à Murger, à Beyrin, à Berthel, laissant à droite Loysieux et Traize, et aboutit au château de la Dragonnière sur le Flon. Mais le faire romain n'est bien caractérisé nulle part. Croyant, sur la foi des indications, que l'ancienne ville se trouvait toute à l'est, je n'avais pas d'abord exploré cette petite combe qui de la Maladière mène aux Curtellods, parce qu'elle ne semble avoir aucune sortie régulière pour se relier à celle que je viens de décrire. M. l'abbé Vallet, dans ses recherches géologiques, y observa des ornières. En effet, sur une longueur de plus de 20 mètres, il y a la marque d'au moins trois passages de roues qui convergent aux deux extrémités, et dont les ornières respectives sont espacées en moyenne de 1m,30, ou plutôt de 1m,25, si l'on tient compte de la pente; car la roche forme un plan incliné de l'ouest à l'est. Les ornières de droite en montant ont de 20 à 30 centimètres en profondeur et en largeur, tandis que celles de gauche sont à peine marquées.

En supposant que l'*area* de ce chemin eût eu autrefois un niveau horizontal, les rainures de droite auraient dû être entaillées par angle, tandis qu'elles sont creusées perpendiculairement à l'inclinaison de la roche. Il est à présumer qu'à mesure que la roche se fendillait et subissait une dépression à l'est, on remuait en ce sens le passage des chariots, ou bien que les ornières de droite n'ont été creusées que pour pallier cette déclivité et obtenir un niveau, bien imparfait sans doute.

Ce chemin continuait probablement du côté de Charosse pour descendre aux Bessons, ou pour atteindre, vers une croix au-dessus de Bressieux, le tracé de la montagne. Mais aujourd'hui des ravins et des monceaux de pierres ne permettent pas d'en suivre la direction.

La première conclusion qu'on peut tirer de ce tracé, c'est qu'il devait aboutir à la route actuelle venant de la Balme, et conséquemment, que la ville d'Yenne s'étendait aussi près qu'aujourd'hui du Rhône; autrement le parcours par Loysieux et Traize, aboutissant à la Dragonnière, vers l'autre extrémité de l'ancienne ville, aurait été plus court et plus avenant.

La seconde conclusion est que ce chemin, antérieur à celui de la Balme, évitant complètement cette localité, il ne faut point y chercher *Etanna*, quoique les XII milles y aboutissent, mesurés du milieu d'Aoste.

Mais pour atteindre Yenne avec les XII milles romains qui séparaient *Augustum* d'*Etanna*, il ne faut les compter que du pont de Saint-Genis sur le Guiers. On a vu plus haut les raisons qui permettent ce procédé. On voit ici celles qui le confirment. La longueur de toute cette ligne est la même que celle par Champagneux et la Balme. La traversée de Charosse aux Bessons n'y change rien non plus. DUCIS.

(La suite au prochain n°)

BIBLIOGRAPHIE

LE JOURNAL DES CONNAISSANCES MÉDICALES PRATIQUES ET DE PHARMACOLOGIE.

Parmi les ouvrages imprimés hors de la Savoie et publiés par des compatriotes, celui qui fait l'objet de cet article s'adresse spécialement aux médecins et aux pharmaciens. Son rédacteur principal, M. Caffe, occupe depuis longtemps un rang distingué dans la science médicale et dans la presse scientifique. Il suffirait à la rigueur, pour déterminer la valeur de cette publication, de dire qu'elle existe depuis vingt-neuf ans, mais je préfère passer une revue rapide de quelques-uns des articles du volume que j'ai entre les mains et qui porte la date de 1861.

A tout *compatriote*, tout honneur! Qu'il me soit donc permis de citer d'abord une intéressante observation sur la *monomanie suicide instantanée au sixième jour du puerperium*, due à un médecin savoisien, M. Dardel. Le sujet de cette observation est une jeune femme qui, tout-à-coup et sans cause apparente, se trouve atteinte d'aliénation mentale, six jours après un accouchement heureux. Dans le paroxysme du délire, elle se fait au cou une profonde blessure. Des soins intelligents lui sont prodigués, et après la guérison toute trace de folie a disparu. Déjà même, les assistants avaient pu observer le retour à la raison pendant les instants qui suivirent l'acte fatal, la jeune mère, encore baignée dans son sang et privée de la parole, ayant témoigné par ses gestes un profond désespoir de sa tentative homicide. Ici se présente naturellement une question de la plus haute gravité : à quels signes le médecin légiste et le jurisconsulte peuvent-ils distinguer nettement un crime d'un accès de monomanie instantanée et passagère? Le problème ne paraît point d'une solution facile, et il suffit de parcourir les comptes rendus de la *Gazette des Tribunaux* pour être de plus en plus obsédé par le doute. A côté de l'observation de M. Dardel vient se placer une étude médico-légale sur l'aliénation par M. Guépin. Il s'agit d'une pauvre jeune fille du Morbihan, accusée de six tentatives d'incendie, détenue dans la prison de Vannes et que l'auteur de cette étude a réussi à faire acquitter. Heureusement pour l'accusée, le docteur Guépin lui avait ultérieurement et à deux reprises différentes donné

des soins; il avait donc pu observer son état mental et il lui a été facile de porter la conviction dans l'esprit des magistrats sur l'état hystérique de sa malheureuse cliente. Mais admettons un instant que cette circonstance d'avoir été traitée par un médecin observateur ait fait défaut à l'accusée, je demande quel eût été le verdict du jury? D'ailleurs, il n'est pas toujours facile, même au praticien éclairé, de suivre la trace des affections nerveuses, et pour ce qui concerne cette maladie aux symptômes bizarres, particulière aux femmes, qui faisait dire à Démocrite *uterus sexcentarum ærumnarum causa in mulieribus*, que Sydenham comparait à un caméléon qui varie sans cesse ses couleurs, à un Protée insaisissable, que d'opinions contradictoires ont été émises par les hommes dont les noms sont intimément liés aux fastes de la médecine! Sydenham, Stahl, Lorry, Tissot la confondent avec l'hypocondrie, tandis que le savant Hoffmann, Hygmore, Astruc, Cullen, Pinel, etc., distinguent ces affections. Il faut dire aussi, pour être juste, que les travaux des aliénistes modernes ont sensiblement éclairé cette obscure question. Parmi ces derniers, je tiens à citer l'honorable auteur de la *Philosophie de la folie*, le Savoisien Daquin, et en cela j'obéis à un certain sentiment de justice et peut-être aussi d'amour-propre national.

Le *Journal des connaissances médicales pratiques et de pharmacologie* est divisé en six parties dont quatre : le *répertoire de thérapeutique*, la revue des *sociétés savantes*, la *chronique* et la *nécrologie* sont dues à la plume de M. Caffe. Les deux autres, qui traitent de la *médecine et de la chirurgie* plus spécialement, de la *chimie et de la pharmacie*, sont rédigées par divers collaborateurs, MM. Beaugrand, Gustin, Beaude, Gunsant, Mialhe, Leroy d'Etéoles, etc. S'il me fallait simplement énumérer les nombreuses productions que contient le 28ᵉ volume, le format de la *Revue savoisienne* suffirait à peine et ce serait abuser de l'hospitalité qu'elle m'accorde. Je signalerai cependant une étude sur le *cactus opuntia* (figuier de Barbarie) par M. Fégueux. Le mérite de ce travail n'échappera point aux personnes qui sont initiées aux difficultés de l'analyse immédiate. M. Fégueux aurait laissé ignorer qu'il est l'élève de M. Poggiale que je l'aurais probablement deviné en lisant son examen des urines de deux malades, dans lequel il est aisé de reconnaître l'excellente méthode du maître. L'une de ces urines appartenait à un albuminurique qui n'a pas tardé à succomber; l'autre provenait d'un malade atteint de polydipsie. En réfléchissant aux précieuses indications que fournit la sécrétion urinaire dans les différents états pathologiques de l'homme, on ne peut s'empêcher de souhaiter l'extension, la vulgarisation même de la science urologique. Les anciens d'ailleurs, qui devraient rester éternellement nos guides, attribuaient une grande importance à ce genre d'investigation, et malgré l'absence de moyens précis d'analyse à l'époque où vivait Galien, cet illustre médecin donnait, par l'observation seule des aspects extérieurs de l'urine, de salutaires renseignements sur diverses modifications de l'organisme. Vers le VIᵉ siècle, Palladius le sophiste, médecin grec de l'Ecole d'Alexandrie, réunissait en un corps de doctrine les observations d'Hippocrate et de Galien sur l'uroscopie. Plus tard, les traités sur cette matière abondèrent dans les Ecoles. Le célèbre Bartolomeo Montagnana de Padoue en édita un; il y eut aussi ceux de Pierre Léon de Spolète, de l'Espagnol Alphonse Daca, du Romain Salluste Salvioni, de François Rondelet, de l'école de Montpellier, de Jean Hecché, de Bologne, de Bernard Gordon, etc. Les Allemands, les Hollandais surtout, tous buveurs de bière, en produisirent de nombreux. Je citerai le Zélandais Lemnius, l'Allemand Jean de Ket, de Reusner, Jean de Munnichs qui publia en 1674 un traité intitulé : *Dissertatio de urinis earumdemque inspectione*. Les adversaires — et quelle cause n'a pas les siens, d'autant plus acharnés qu'elle est meilleure — ne manquèrent pas aux partisans du diagostic urinaire. Parmi ceux-ci on remarque le Gascon Primerose, le Hollandais Forestus, Fuchs le Bavarois qui ne ménage point les épithètes malsonnantes à ses confrères les urologues et les appelle des *ânes*. Il y en eut bien d'autres encore, mais l'avènement de la chimie vit cesser ces contradictions, et depuis que d'illustres savants n'ont point dédaigné de s'occuper de l'urine, depuis qu'elle a fait le sujet des études de Fourcroy, de Vauquelin, de Berzélius, de Stromeyer, de Mitscherlich, de Woehler, de Becquerel, de Lehmann, de Liebig, etc., et plus récemment, du docteur Golding Bird, sa nature n'est plus un mystère. Si l'équilibre entre les principes qui la constituent vient à se rompre, la maladie est là, menaçante et parfois mortelle. Il y a aussi maladie si elle renferme des principes anormaux, le glucose, que la liqueur de Barreswill, ou mieux encore le diabétomètre, décèlent infailliblement; l'albumine, ce terrible précurseur de la mort, ce révélateur de l'altération du sang et des affections rénales les plus graves, la bile, les calculs, le sang, le lait, etc., toutes substances qui accusent une grave perturbation dans l'économie.

M. Fégueux n'est pas seulement pharmacien, il est aussi chimiste. Ses analyses sont faites avec intelligence; il a soin de bien exprimer tous les principes que renferme la substance qu'il analyse. Contrairement à l'écrivain, il est de règle que le chimiste

Jamais sans l'épuiser n'abandonne un sujet.

La statistique médicale occupe aussi une large place dans le journal de M. Caffe, et les renseignements qu'il nous donne ne se bornent pas seulement à la France. L'Angleterre, la Prusse, l'Amérique, lui fournissent aussi des chiffres qui permettent d'établir d'éloquentes comparaisons.

Le *répertoire de thérapeutique* est un choix judicieux des formules et des procédés nouveaux que la médecine, aidée de la chimie, perfectionne chaque jour. Les praticiens peuvent y puiser de nombreux éléments pour la guérison de leurs malades. La *chronique* est un exposé fidèle, quoique succinct, des travaux qui se publient soit en France, soit à l'étranger, et de toutes les découvertes scientifiques modernes. Le chapitre des *sociétés savantes* est, ainsi que l'indique son titre, un compte-rendu sommaire des séances de l'Académie de médecine, de l'Institut, etc., et des sociétés savantes étrangères. M. Caffe est un ennemi juré de l'empirisme, cette plaie honteuse de la société actuelle. Contre elle la science des médecins honnêtes est impuissante ; mais il faut savoir gré à M. Caffe de la signaler intrépidement chaque fois que l'occasion se présente. Enfin, la *nécrologie* est un tribut d'impartiale confraternité payé

à la mémoire de tous les membres de la famille médicale qui meurent à la tâche. Chaque mort a sa biographie et les travaux qui ont illustré sa carrière sont consciencieusement évalués. On retrouve dans les écrits du rédacteur en chef de ce recueil la trace de cet esprit bienveillant et aimable que, personnellement, l'auteur de cet article a maintes fois pu apprécier.

Tel est le cadre du *Journal des connaissances médicales et de pharmacologie*. Une publication de cette nature, dans laquelle sont scrupuleusement consignés les progrès de la médecine et de la chirurgie, ces deux sciences jumelles, n'est pas seulement à mes yeux une œuvre de sagacité et de patience, c'est aussi une œuvre de philanthropie. Il suffit de jeter un coup d'œil sur la table générale des matières contenues dans les dix premiers volumes pour se convaincre que M. Caffe n'a point oublié le classique aphorisme, *vita brevis, ars longa;* il serait difficile de remplir une existence plus fructueusement et de mieux satisfaire à la maxime du célèbre médecin de Cos. L. SEVEZ,

Ex-professeur de chimie à l'Ecole technique de Chambéry.

CHRONIQUE

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

PRÉSIDENCE DE M. J. REPLAT

Séance du 4 décembre 1862.

Dans cette séance, M. Ducis a fait connaître une demande qui lui a été adressée par le secrétaire de l'Académie des sciences et lettres de Palerme, tendant à obtenir un échange de communications entre cette Société savante et la Société Florimontane. Cette proposition a été acceptée à l'unanimité.

L'assemblée a procédé ensuite au renouvellement du bureau. Ont été nommés :

Président, M. Camille Dunant.
Vice-Président, M. Ducis.
Secrétaire, M. Jules Philippe.
Sous-Secrétaires, MM. Louis Revon et Lecoy de la Marche.
Archiviste, M. Eloi Serand.
Trésorier, M. François Bachet, neveu.

M. Replat ayant déclaré formellement qu'il ne pouvait plus remplir la charge de président, n'a pas été réélu; mais il a été nommé par acclamation *Président honoraire*.

L'Assemblée a maintenu comme membres du comité de rédaction de la *Revue savoisienne*, MM. L. Revon, Ducis, Lecoy de la Marche et Jules Philippe.

Les dons et échanges suivants ont été déposés sur le bureau :

1° *Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande*: tome XIX, 1re livraison;
2° *Mémoires de la Société dunkerquoise*, 1861-62 ; 8e volume;
3° *Bibliothèque universelle*, de Genève ; n° du 20 novembre 1862 ;
4° *Journal des connaissances médicales*, nos de novembre 1862 ;
5° L'*Union magnétique*, de Paris ; nos de novembre 1862 (R. de la Tour d'Auvergne, 20);
6° *Le Léman* ; nos de novembre 1862,
7° *Le Glaneur savoyard*; nos de novembre 1862 ;
8° *Discussions de politique démocratique et Mélanges*, par M. Anselme Petetin ; Paris, 1862 ; don de l'auteur ;
9° *Les Amours de la Joson*, par Me Jacobus, don de l'auteur;
10° *Panégyrique de saint Anthelme*, par M. l'abbé Arminjon; don de l'auteur ;
11° *Panégyrique de saint François de Sales*, par le même ;
12° *Dissertation sur la mort d'Antiochus Evergètes et sur deux médailles de ce prince*; Paris, 1815 ; par Tochon, d'Annecy ; don de M. Masson, notaire à Annecy;
13° *Cachets antiques des médecins oculistes* ; Paris, 1816 ; par Tochon, d'Annecy ; don de M. Masson, notaire ;
14° *Notice historique sur la royale abbaye de Hautecombe*, par M. le chan. Vibert ; Chambéry, 1826 ; don du même ;
15° *Histoire des Arts en France*, par Alex. Lenoir ; Paris, 1810 ; don du même ;
16° *Voyage sur le Mont-Rose*, par Joseph Zumstein ; don du même ;
17° Brochure concernant le *Plan de Paris*, 1807 ; don du même ;
18° *Notice sur le baron F.-X. de Cocatrix*, par M. J.-E. d'Angreville ; Saint-Maurice en Valais, 1862 ; don de l'auteur ;
19° *Notice sur le chanoine L.-J. Murith*, par M. P.-G. Tessier ; don de M. d'Angreville ;
20° *Promenade sentimentale de Genève à Carouge*, etc., par M. Gaston de Chaumont ; don de l'auteur ;
21° Cinquante-huit brochures savoisiennes et trente-neuf étrangères ; don de M. C. Burdet ;
22° Papiers de famille, manuscrits provenant de René Favre de La Valbonne, parmi lesquels se trouvent : 1° un cachier du manuscrit des *Rationalia* d'Antoine Favre ; 2° plusieurs lettres autographes de cet illustre jurisconsulte ainsi que le codicile de son testament ; en tout, 150 pièces ; don de M. Frédéric de Lagrange.

Acquisitions du Musée d'Annecy pendant le quatrième trimestre de 1862.

DONS.

Le R. P. Germain, missionnaire à Saint-Paul (Brésil). Pointe de flèche en silex, faite par un Indien des Pampas — Dix oiseaux du Brésil. — Cinq espèces de poissons. — Deux serpents. — Hippocampe. — Caiman. — Trois appareils sonores de serpent à sonnettes. — Araignée venimeuse. — Carapace de tatou.

M. Jules Selle, du Havre, capitaine de la *Couronne de Savoie*. Objets rapportés d'un voyage à la côte occidentale d'Afrique : Deux sagayes prises à un naturel de Cagnabac (archipel des Bissagots). — Autre sagaye à lance plus large, provenant de l'expédition de Podor, ainsi qu'une sagaye à lance de cuivre, donnée par le chef Ali-Samba — Deux gargoulettes en terre aurifère, de Dagannah et de Bakel. — Cuillère ayant appartenu au roi de Carrache. — Aileron de requin ; vertèbre de cachalot ; bézoard.

M. Joseph Ducret, professeur à Porrentruy, ancien conservateur du Musée d'Annecy : quarante-sept espèces, représentées par 150 échantillons, de minéraux et fossiles du Jura bernois et du Dauphiné, en particulier, une série d'encrines de l'hypocorallien et d'ammonites des marnes oxfordiennes. — Lucane désarticulé, pièces dénommées.

MM. Levet, avocat ; *Favre*, à Sevrier ; *Lettraz* et *Jules Selle*, à Annecy : lerot, mouette, grand cormoran jeune, *id.* adulte, tués dans les environs d'Annecy.

MM. Ernest Pelloux, receveur des domaines à Albens ; *Victor Rosset*, à Saint-Gervais ; *Paris*, menuisier à Annecy : minéraux et fossiles.

MM Rime, cafetier, *Eloi Serand*, *Jean Chappet* : antiquités.

MM. Etienne Machard, à Annecy, *Claude Latoix*, à Genève, et le *Jardin botanique* de Genève : produits végétaux.

M. Jacques Delesmillières : deux figures en faïence ancienne de Savoie.

M. de Fésigny, à Veyrier : serrure ouvragée, du XVIIe siècle.

M. Bon Valentin, ébéniste à Marseille : bois de teck, de courbaril, de citronnier, bois jaune de Cayenne.

M. Gilly, naturaliste à Marseille : plaque de faux ébène de l'Inde.

L. R., à Annecy : estampages d'inscriptions romaines et grecques, relevés dans les Musées et les monuments de Vienne, Arles, Nîmes, Orange, Avignon, etc. — Coupes et détails des arènes d'Arles et de Nîmes.

ACHATS.

Martinet noir, bec-fin babillard, bec-fin tête noire, rossignol, grive, veuve, bécassine double, poule d'eau poussin. — Quatorze espèces de bois employés en sculpure, et divers produits végétaux bruts ou appliqués. — Deux gravures au burin. — Nombreuse série de coquilles avec leurs applications, madrépores, faïences de Moustier, curiosités, photographies de monuments antiques, etc., acquisitions faites pendant un voyage dans le Midi de la France.

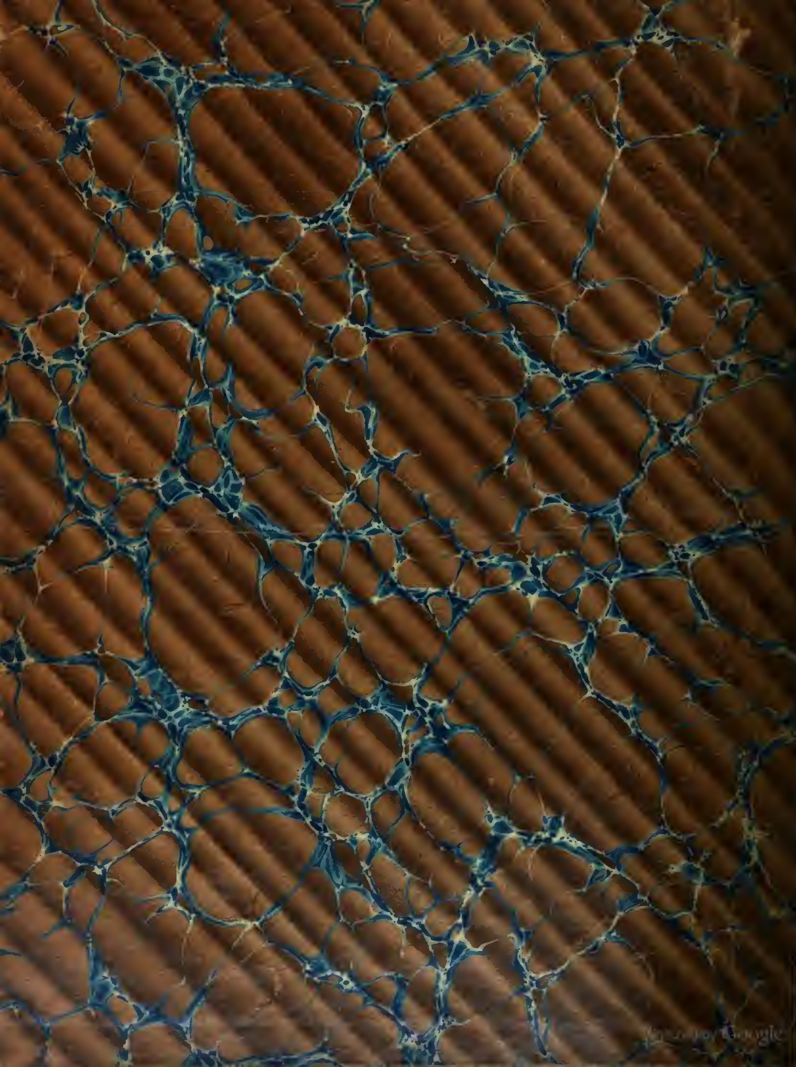
M. Auguste Bernard, archiviste-paléographe, bien connu par ses travaux sur le Forez, membre correspondant de la Société Florimontane, vient d'être nommé inspecteur général de l'imprimerie et de la librairie.

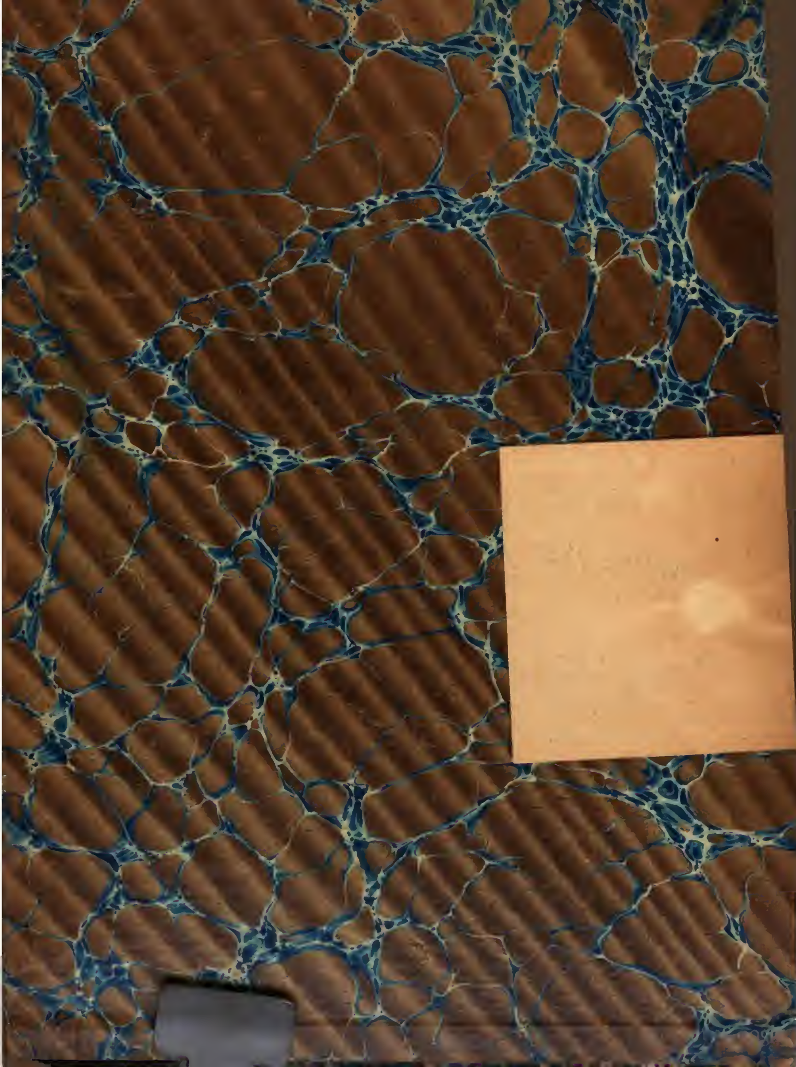
Le Directeur gérant, J. PHILIPPE.

ANNECY. — TYP. THÉSIO.










20 688